AVEC CE NUMÉRO
LE MONDE LOISIRS

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-DEUX[illegible] ANNÉE – N° 1[illegible]594 – 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine – SAMEDI 27 JUILLET 1985

Portes closes en Pologne

Profitant, comme prévu, du creux de l'été, les autorités polonaises viennent de faire adopter par la Diète deux amendements législatifs qui sont autant de nouveaux clous plantés dans le cercueil de Solidarité. Le premier proroge « pour une durée *indéterminée* » la règle du syndicat unique dans chaque entreprise. La loi votée en octobre 1982 pour « délégaliser » le grand mouvement indépendant et les autres syndicats suspendus par l'« état de guerre » laissait en effet ouverte la perspective d'un retour au pluralisme assorti naturellement de sévères restrictions. C'est cette petite porte que le récent amendement ferme à présent, après bien d'autres.

Par la même occasion, les pouvoirs du syndicat officiel sont sensiblement accrus, au détriment des conseils d'autogestion, élus par les travailleurs et souvent contrôlés par d'anciens membres ou des sympathisants de Solidarité. Désormais, ce syndicat unique, pourtant toujours boycotté par la majorité des salariés, pourra se poser en représentant non seulement de ses membres, mais de l'ensemble des travailleurs de l'entreprise. Il disposera aussi de puissants moyens financiers, en particulier pour gérer les centres de vacances et les congés organisés, privilège essentiel dans un pays où les vacances « individuelles » sont un luxe hors de prix.

Le second amendement réduit à bien peu de chose l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur. Le ministre de tutelle pourra désormais rejeter, avant élection des recteurs, les candidatures qui lui déplaisent. Les étudiants ne seront plus représentés que par des délégués *d'organisations et syndicats* officiels, et les actuels conseils d'autogestion sont dissous. Une « discipline accrue » est annoncée, qui permet notamment d'exclure sur-le-champ les étudiants « coupables d'actes particulièrement nuisibles sur un plan social ». Quant aux professeurs, ils devront jurer « de contribuer activement à la formation des étudiants en tant que citoyens d'un Etat socialiste ».

Depuis des mois, le monde universitaire s'attendait à ce coup. Interventions diverses auprès des autorités, y compris de la part de l'Église, réunions silencieuses dans les universités, manifestes de solidarité signés par des ouvriers – rien n'y a fait. Seuls quelques députés ont livré un baroud d'honneur sous les lazzis de leurs collègues. Un orateur a estimé que la nouvelle loi « causait un dommage irréparable au pays », que la Diète mettait ainsi fin de manière « hautement immorale » à son mandat.

L'actuel Parlement, dont l'existence avait été artificiellement prolongée, sera en effet renouvelé en octobre prochain. La direction clandestine de Solidarité, durement éprouvée par le quasi-échec de son récent appel à une grève de protestation contre les hausses de prix, s'apprête à se lancer dans la bataille du boycottage des élections. Une bataille qu'elle aborde dans des conditions difficiles, car certains représentants de l'opposition sont tentés par un autre jeu : obtenir des autorités l'inscription sur les listes de quelques candidats « indépendants ».

Le régime du général Jaruzelski, après avoir obtenu des gouvernements occidentaux un rééchelonnement de sa dette, a donc quelques raisons de s'estimer satisfait. L'abattement apparent de ses adversaires lui a même permis de faire cette année l'économie d'une amnistie à l'occasion de la fête nationale. A quelques semaines du cinquième anniversaire des accords de Gdansk, il a donc décidé de pousser son avantage. En sachant que le temps lui est malgré tout mesuré. Cinq années, c'est, d'ordinaire, la mi-temps des convulsions qui secouent périodiquement la Pologne.

● OUGANDA

Des mutineries dans l'armée ajoutent au climat d'anarchie sanglante

La violence et l'anarchie ne cessent de croître en Ouganda. Selon l'opposition, le nombre des morts au cours des quatre dernières années est supérieur à celui que firent les huit années de règne – pourtant sanglant – de l'ancien dictateur Idi Amin Dada. Devant la déliquescence de l'Etat et la répression aveugle de l'armée, l'archevêque de Kampala vient de demander le report des élections générales prévues avant la fin de l'année. D'autre part, un mouvement de rébellion a éclaté dans plusieurs unités militaires stationnées dans le nord du pays.

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. – Une rébellion militaire a éclaté dans le nord de l'Ouganda, en pays Acholi, à proximité de la frontière soudanaise, vient d'annoncer Radio-Kampala. Les mutins ont bloqué les routes et le chemin de fer qui donnent accès à cette région. Selon un correspondant du journal kenyan *The Nation*, de durs combats ont opposé, depuis le début de la semaine, près des chutes de Karuma, deux « fractions rivales » de l'armée régulière.

De son côté, le cardinal Emmanuel Nsubuga, archevêque de Kampala, vient, dans une lettre ouverte, d'inviter M. Milton Obote, le chef de l'Etat, à repousser en 1986 les élections législatives prévues avant la fin de l'année et, pour préparer cette consultation, à former un gouvernement d'union nationale chargé d'expédier les affaires courantes. Demandant aux rebelles de déposer les armes, le prélat souligne que, depuis plus de quatre ans, *« il n'y a pas un seul Ougandais qui n'ait perdu un parent ou un ami proche. Il y a d'innombrables veuves et orphelins partout dans le pays »*.

A l'approche de ce scrutin, le Parti démocratique (DP), la principale formation de l'opposition, est l'objet d'une campagne d'intimidation de la part des gens au pouvoir : mystérieuse attaque à la grenade dans un bar de Kampala, fréquenté par son état-major, interdiction d'un rassemblement à Mbarara dans le Sud-Ouest du pays.

Le procès pour « sédition » de M. Paul Ssemogerere, le président du DP, qui s'était achevé par un non-lieu, vient d'être rouvert. L'affaire devrait être jugée au fond, début août. Pour M. Obote, le chef de l'opposition, est *« malade »* et a besoin d'être soigné *« politiquement »*. Plus grave encore est la disparition, le 31 mai, près de Mityana – et probablement l'assassinat par deux gradés de l'armée régulière, – de M. Sebastian Ssebugwawo, député du DP pour la circonscription de Mubende-Ouest. Afin de protester contre la *« complicité criminelle du pouvoir »*, les élus du DP ont spectaculairement quitté le Parlement lors de la présentation solennelle du budget par le chef de l'État.

JACQUES DE BARRIN.

(Lire la suite page 4.)

● GUADELOUPE

L'opposition accuse les socialistes d'encourager « tous les séparatismes »

Les affrontements violents qui se sont poursuivis en Guadeloupe, tout au long de la journée du jeudi 25 juillet, entre les policiers et les militants indépendantistes locaux, qui réclament la libération de leur camarade Georges Faisans, emprisonné à Fresnes, où il fait la grève de la faim depuis le 3 juin, créent dans ce département antillais un climat insurrectionnel. Cet accès de fièvre risque de valoir au gouvernement une nouvelle épreuve de force politique avec l'opposition, qui y voit la preuve d'une « contagion » provoquée par la question calédonienne.

Les porte-parole de l'opposition parlementaire ont, en effet, profité du débat sur le nouveau statut de la Nouvelle-Calédonie, qui s'est prolongé dans la nuit de jeudi à vendredi, à l'Assemblée nationale, pour accuser les socialistes de conduire outre-mer une politique faisant le lit à tous les séparatismes. C'est M. Michel Debré qui est monté le premier au créneau. S'exprimant avec véhémence pendant trois quarts d'heure, l'ancien premier ministre a stigmatisé l'*« aveuglement »* que manifeste, selon lui, le gouvernement *« sur les interventions étrangères »* aux Antilles, comme en Nouvelle-Calédonie. *« Vous vous orientez vers un abandon de tout l'outre-mer français »*, a notamment lancé le député RPR de la Réunion au ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie, M. Edgard Pisani.

Le RPR, quelques instants auparavant, avait dénoncé *« la passivité du gouvernement, qui laisse une poignée d'émeutiers paralyser la vie de la Guadeloupe et qui reconnait les meneurs séparatistes comme interlocuteurs privilégiés »*, allusion aux révélations faites récemment par le chef de la branche dure du mouvement indépendantiste guadeloupéen, Luc Reinette, sur ses contacts, en 1984, avec des émissaires officieux des pouvoirs publics.

« Partout le processus de largage est engagé », a ajouté de son côté le député apparenté UDF de la Guadeloupe, M. Marcel Esdras, qui a reproché au gouvernrment de *« jouer avec la bonne foi de nos compatriotes d'outre-mer »*.

Quant à M. Roger Chinaud, ancien député, responsable du Parti républicain pour les DOM-TOM, il affirmait vendredi, en Martinique : *« Si l'Etat n'est pas capable de rétablir l'ordre public dans les heures qui viennent, on doit conclure qu'il est complice d'une minorité d'indépendantistes et qu'après la Nouvelle-Calédonie il prépare un autre mauvais coup. »*

Voilà donc un nouveau sujet de préoccupation pour l'Elysée, pressé de tous côtés d'intervenir, depuis vingt-quatre heures, afin d'éviter que l'« effet » calédonien ne fasse d'autres ravages en Guadeloupe.

(Lire nos informations page 6.)

TÉLÉCOM

M. Reagan privatise l'espace

L'avenir se joue dans l'espace. En autorisant – unilatéralement – des firmes privées à lancer des satellites de télécommunications autour du globe, en rompant ainsi le monopole de l'organisation internationale *Intelsat mis en place il y a vingt-cinq* ans, M. Reagan impose une conception particulière de l'éther : celle d'un marché. Cette décision aura des conséquences sur tout le système des communications humaines dans les années 2000.

La Commission fédérale des communications (FCC) américaine vient, en effet, après plusieurs mois de réflexion, d'autoriser plusieurs firmes privées à lancer des satellites de télécommunications pour desservir les liaisons entre les Etats-Unis, l'Amérique du Sud, l'Europe et l'Afrique. Selon le *Wall Street Journal* du 26 juillet, le géant de l'audiovisuel RCA pourra offrir des liaisons vers l'Europe et l'Afrique à partir de ses satellites déjà en orbite au-dessus des Etats-Unis. International Satellite Inc. pourra, de son côté, lancer un nouvel angin entre l'Amérique et le Vieux Continent. Pan American Satellite Corp. pourra desservir New-York, Miami et l'Amérique latine. Selon la FCC, tous ces satellites ne pourront atteindre le grand public, mais devront se limiter à la clientèle des entreprises.

D'autres candidats comme les firmes Orion ou Cygnus, créées pour l'occasion et qui avaient été les premières à demander de telles autorisations, ont été recalés. La FCC n'aura retenu que les dossiers des grandes firmes multinationales.

Intelsat, qui dépend de l'ONU, avait été créé pour gérer les liaisons téléphoniques entre les pays. Les Etats-Unis y pesaient d'un poids prépondérant étant donnée leur avance technique en la matière, mais aussi parce que le parc téléphonique de ce pays était primordial. Intelsat obtenait un monopole également sur les *transmissions d'images télévisées* (Eurovision et Mondovision). Mais peu à peu la suprématie américaine s'est amenuisée au fur et à mesure que l'équipement des autres pays progressait. Aujourd'hui Intelsat regroupe cent dix pays.

La miniaturisation de l'électronique, les baisses de coût mettent aujourd'hui les satellites à la portée des nations (ainsi la France a lancé Télécom-1) et même des firmes privées. Plusieurs grandes entreprises possèdent des satellites aux États-Unis, où il n'existe pas de monopole public.

ERIC LE BOUCHER.

(Lire la suite page 14.)

L'apartheid, mortelle nostalgie

par PAUL-JEAN FRANCESCHINI

Au cinquième jour de l'état d'urgence décrété dans trente-six districts du pays, près de mille personnes ont déjà été arrêtées en Afrique du Sud. L'instauration de l'état d'urgence n'a donc nullement ramené le calme dans les *townships*, où seize Noirs sont morts depuis dimanche. Le président sud-africain, M. Botha, reste cependant sourd à tous les appels au dialogue des dirigeants modérés de la communauté noire.

Feux de salve, foules en deuil, lynchages ; l'Afrique du Sud s'enfonce dans sa tragédie. Des centaines d'arrestations, depuis la proclamation de l'état d'urgence, n'empêchent pas de fuser une mèche dont on pressent qu'un jour – mais quand ? – elle atteindra le magasin aux poudres de ce grand navire désemparé. A la barre, M. Botha – qui semble, avec ses rondeurs, un *notaire de Feydeau égaré dans du* Shakespeare. Il essaie tous les caps : ententes avec les voisins noirs de la « ligne de front » que leurs problèmes obligent à filer doux, association au pouvoir, par le biais d'un « Parlement », des Indiens et des métis, mais en oubliant l'immense majorité de Noirs entassés dans la cale, autorisation des mariages mixtes et liquidation précautionneuse de l'« apartheid mesquin ».

Comme dans tout système fermé mais cohérent que déséquilibre la moindre ouverture, les concessions mineures aiguisent les appétits, rendent plus furieux ceux auxquels on les octroie. L'apaisement incomplet rouvre les hostilités. La suppression de l'accessoire rappelle cruellement le maintien de l'essentiel. Si bien qu'un dirigeant probablement sincère dans son désir de réformes – et mal vu de beaucoup de Blancs pour cette raison – brandit aujourdhui la schlague. Comme il y a un quart de siècle, le 30 mars 1960, ce fut le cas une semaine après le massacre de Shaperville, la montée des troubles suscite le raidissement du pouvoir.

Un quart de siècle... Ce long délai de grâce que l'histoire a consenti aux Blancs d'Afrique du Sud avait été coupé, en 1976, par la tuerie de Soweto pour qu'ils ne s'installent pas dans une fausse paix. A-t-on enregistré une mutation dans leur vision du monde, leur dessein politique, leurs espérances ? Ont-ils appris à gouverner autrement leur pays ? Alors que le monde change de visage non plus au rythme des années mais presque à celui des saisons, cet étrange canton de la planète, où des paysans d'Europe, huguenots intraitables, poussèrent leurs bœufs dès la fin du XVII[e] siècle, est toujours figé dans une mortelle nostalgie déguisée en doctrine.

Car l'apartheid, développement « égal et séparé » de races trop différentes pour aller vers l'avenir du même pas, c'est d'abord et avant tout le passé confondu avec l'avenir, la Bible prise à la lettre, la Genèse immuable avec ses fils de Sem et de Japhet, son Dieu incommode, ses malédictions frappant races et tribus. Ces Blancs qui créent, imaginent, vivent – artistes, romanciers et poètes tels un Coetze ou un Brink – étouffent dans cette moiteur sans horizon. Avec leurs compagnons libéraux « politiques » – que la majorité blanche, dans ses certitudes, tient pour de dangereux rêveurs, – ces émigrés de l'esprit rêvent d'une autre Afrique du Sud. Chez eux ou en exil, ils donnent de leur pays l'image mélancolique d'un bonheur impossible.

Pour l'essentiel, le « pouvoir blanc » ne change pas. Dans le sentiment tranquille et péremptoire d'avoir raison contre tous qui est le propre de la paranoïa, il chevauche toujours ses chimères. Pour M. Botha, aujourd'hui, *« le gouvernement restaure l'ordre, alors que des puissances communistes ou inspirées par des communistes assassinent des Noirs et tentent de troubler la vie normale des communautés noires. »* Vocabulaire aussi intangible que le Livre des Prophètes. En 1950, déjà, la « loi sur la suppression du communisme » définissait comme tenant de cette idéologie *« quiconque cherche à provoquer le changement politique, industriel, économique et social par des moyens illégaux »*.

L'arsenal législatif et répressif imposé, à partir de cette époque, par les nationalistes afrikaners était assez bien conçu pour que d'autres « moyens » ne fussent guère praticables. Même « changer pour que rien ne change » – cette devise des dominations menacées que, dans *le Guépard*, l'aristocratie de Sicile oppose à la montée des « classes inférieures » n'a pas son équivalent à Pretoria.

On y a traité tout adversaire, même modéré, en extrémiste en *ennemi de Dieu et du droit, jusqu'au* jour où – ce fut le 20 juillet – l'emblème du petit Parti communiste clandestin, pour la première fois, s'est mis à flotter sur une manifestation.

Les Noirs – pourtant très loin d'être tous politisés – constatent que la patience ou la soumission ne transforment en rien leur vie quotidienne. Ils prennent peu à peu le parti des plus violents. Une effroyable chasse aux « collaborateurs » se déchaîne, provoquant la sainte colère de l'évêque Tutu qui vient de menacer de *« quitter le pays »* si ses camarades de combat continuent à brûler vifs des maires ou à lyncher des femmes soupçonnées de « renseigner la police ».

Les autorités tirent argument de ces atrocités et confient aux matraques et aux fusils, « dans l'intérêt des Noirs eux-mêmes », le soin de séparer le bon grain de l'ivraie. Le conflit entre la minorité dominante et la majorité dominée se transforme en une guerre civile entre Noirs.

(Lire la suite et nos informations page 3.)

AU JOUR LE JOUR

Théorème

L'arithmétique électorale a toujours été une branche à part de la mathématique. La proportionnelle vient d'ouvrir aux chercheurs de nouvelles voies.

C'est ainsi que, pour expliquer l'intérêt des listes d'opposition séparées, le secrétaire général du RPR, M. Toubon, a conçu ce qu'il a lui-même appelé « le théorème de Toubon ». Il est ainsi formulé par son inventeur : « Un plus un égale plus de deux. »

Il y a toutefois un département où une liste unique (en son genre) paraît largement suffisante : l'Oise. On dit que M. Dassault en prendrait la tête et que M. Hersant serait son second. Dassault plus Hersant, ça fait combien ?

BRUNO FRAPPAT.

LIRE

enquête

Tibet : une cohabitation sans attrait mutuel

par JULIEN BESANÇON

Trente ans de présence han à Lhassa n'ont pas effacé les différences de mœurs et de civilisation entre Chinois et Tibétains. Les Chinois montent la garde aux marches de l'empire. Sans illusions.

Lhassa. – Quand le dalaï lama s'est enfui du Potala avec armes et bagages en 1959 (peu d'armes et peu de bagages, mais avec quelques vieux féodaux et des lamas chenus, qui le surveillaient de très près, lui, Bouddha vivant, homme-Dieu, mais homme très jeune et sans expérience), les Chinois, qui occupaient déjà le terrain depuis près de dix ans, ont d'abord maté la guérilla des montagnards. Les estimations parlent de trois mille morts, mais personne n'a jamais pu vérifier ce chiffre. Des escarmouches se sont succédé pendant près d'une décennie le long de la frontière indienne ou népalaise, alors que l'armée chinoise contrôlait les grands axes, les cols et les principales villes.

Aujourd'hui, le Tibet n'est plus une zone de bataille. Pour autant que l'on puisse avoir la certitude d'une paix dans un pays si vaste, où l'information circule en secret. La situation s'est détendue, et, si les Tibétains de l'Inde ou des Chinois de Formose (Taiwan) ont rapporté que sept Chinois auraient été faits prisonniers et pendus dans le sud-ouest, l'an dernier, il est difficile – si cette embuscade a vraiment eu lieu – de la considérer autrement que comme un fait isolé.

Aux marches de l'empire

A Lhassa, entourée de casernes, on voit peu de Chinois en armes dans les rues, mais presque tous les Tibétains montagnards (*kampas*) portent le couteau à la ceinture. Les deux communautés, au demeurant, se mêlent peu : aux deux extrémités de la cité, le Potala et le Jokhang, au milieu, la ville chinoise.

Construite le long de grandes avenues rectilignes, cachée derrière des murs uniformes, la partie réservée aux Hans, apparemment la plus peuplée (peut-être cinquante à soixante mille personnes) est faite de quartiers administratifs, d'un hôpital, d'écoles, d'une poste quasi déserte, et de « magasins populaires » qui vendent surtout des produits chinois, les mêmes que ceux qui sont proposés à Canton, Shanghai ou Pékin.

Ces bâtisses sont des camps retranchés, même sans apparence belliqueuse, plutôt tristes et sans caractère. Deux panneaux publicitaires en tout et pour tout vantent en couleurs vives et sur 30 mètres carrés l'un les vertus de l'amitié entre les peuples, l'autre les joies de la famille ; mais à Lhassa on ne dit pas qu'une famille heureuse ne doit avoir qu'un seul enfant, comme dans les villes de la Chine intérieure. Les minorités brimées et peu prolifiques ont droit à une conception plus libre.

Doit-on considérer les Chinois comme les éléments d'une armée d'occupation coloniale dans un pays conquis ?

Individuellement ou en groupe, les Hans n'ont aucune envie de résider au Tibet. Ils appliquent ou subissent les ordres du gouvernement central, empochent la double paye appelée pudiquement « prime d'altitude ». Quelques centaines se sont mariés sur place. Mais, m'avoue le jeune Sun, mon premier guide chinois : *« Elles sont gentilles, les Tibétaines. J'apprends leur langue, mais il y a la nourriture... On ne mange vraiment pas la même chose... »*

Les Chinois sont là aux marches de l'empire. Ils montent la garde, obéissants. Ils savent que derrière eux, vers le nord, un milliard d'hommes leur ressemble, mais ils ne se font guère d'illusions sur leur pouvoir d'obliger les Tibétains à leur ressembler et ne manifestent aucun désir de ressembler à des Tibétains.

J'ai cherché un cas dans l'histoire contemporaine qui permettrait une comparaison. J'ai pensé à l'Algérie, à l'Afrique, à l'Inde, au Vietnam. Rien ne ressemble à cette cohabitation sans attrait mutuel.

Le Jokhang et le Potala encadrent donc la ville chinoise. Le Potala surplombe tout Lhassa de sa hauteur au-dessus de la rivière Lhassa, affluent du Yarlung-Zangbo, qui deviendra au loin le Brahmapoutre et se mêlera au Gange. Le Jokhang, au contraire, se fait invisible mais c'est là que réside la vie, le grouillement, l'énergie, le commerce, la santé irréductible de la nation tibétaine.

Le Jokhang est le temple le plus ancien du Tibet. Il aurait été fondé au milieu du septième siècle par l'épouse chinoise du grand roi tibétain Sangtsen Gampo, la princesse Wencheng. Les Chinois ne cessent de faire référence à ce mariage historique qui fonde pour eux l'ancienneté des droits de la Chine sur le Tibet. Le grand roi Sangtsen Gampo avait bien d'autres épouses, dont une Népalaise, mais l'histoire contemporaine les a un peu oubliées.

Avec sa statue de bouddha sakhiamuni, apportée par la princesse chinoise, ce temple est La Mecque du bouddhisme tibétain. Enserré dans un quartier de boutiquiers et de marchands ambulants, il n'a pas de fronton élevé, de péristyle ou de grand portail. On aperçoit ses quelques colonnes de bois lorsqu'on a le nez dessus. Mais la foule tibétaine court au Jokhang comme les juifs vont au Mur des lamentations. Il est difficile de résister à ce flot de pèlerins, vêtus de peaux de mouton ou à moitié nus, de toutes les provinces du Tibet, portant chapeau de renard, turban ou feutre gurkha. Chacun est isolé dans son extase, beaucoup agitent un moulin à prière, crécelle de cuivre au bout d'un manche de bois et à qui, à chaque tour, dévide une « soutra », un élément de texte sacré.

Dessin de FRANCHINI.

Presque tous les passants égrènent des chapelets, les femmes comme les hommes cachent dans les replis de leur robe ou d'une large ceinture le bol à thé, une cuillère liturgique, une réserve de beurre de yak, des amulettes, des bijoux de corail ou de turquoise, quelques « khapas », voiles de félicité, gaze blanche d'offrande que l'on pose sur les mains ouvertes des bouddhas. Les poitrines sont barrées de baudriers à poche portant un talisman en papier où sont imprimés en sanscrit les mots sacrés : *« Oum mane padmé oum. »*

Plus on s'approche de Jokhang, plus le bruit des mots murmurés s'amplifie. Ce n'est pas une récitation collective, chacun prononce les mêmes mots sacrés pour soi : *« Oum mané padme oum. » « Cette formule est conçue, écrit un auteur, comme ayant une force évolutive et réalisatrice du Divin qui exerce de façon quasi automatique à condition d'être prononcée correctement et accompagnée d'une façon adéquate par la masse des fidèles. C'est surtout l'acte de foi qui compte dans la récitation, foi qui permet une espèce de concentration et un effacement du moi. »* Cela peut paraître un peu abstrait, mais cette psalmodie fait plus de bruit que tous les « Ave Maria » de tous les pèlerinages de Lourdes.

Les toits des maisons, les murs, les poteaux électriques, sont décorés de lambeaux de papier ou de coton qui portent inscrits des soutras. L'odeur de beurre rance qui flotte un peu partout au Tibet prend ici à la gorge, mêlée à la senteur puissante des habits de cuir des croyants qui, venus à pied de milliers de kilomètres, ne se sont guère lavés depuis des mois. La crasse porte bonheur, fait partie des supertitions tibétaines, et un vêtement neuf doit être traîné dans la poussière avant d'être porté. Le porche de Jokhang est à quelques mètres. Les pèlerins ont commencé leurs prosternations, que l'on appelle *koutou* : ils se jettent de toute leur hauteur sur le pavé, restent allongés quelques secondes, puis se relèvent, joignent les mains au niveau du visage, puis recommencent...

Ils sont deux cents, trois cents, à pratiquer cette gymnastique mystique sans mouvement d'ensemble et sans se préoccuper le moins du monde les uns des autres.

Les plus acharnés ou les plus vieux se sont mis des genouillères ou des jambières, et portent aux mains des plaques de bois ou de cuir de la taille d'une raquette de ping-pong pour amortir les chocs. Depuis des siècles, ces exercices de piété ont usé les dalles d'ardoise du sol qui, bien qu'irrégulier, brille comme un marbre poli.

A l'intérieur, où ne pénètre aucune lumière du jour, les grands bouddhas d'or sont entourés par des mèches fumeuses qui brûlent dans des vasques en cuivre remplies de dizaines de litres de beurre de yack fondu. Quelques bâtonnets d'encens, très peu nombreux, sont piqués par endroits.

Après de nouvelles prosternations, chacun sort du pli central de sa robe son petit bol à beurre et, délicatement, rajoute dans les vasques quelques cuillerées de beurre de yack ; d'autres disposent des écharpes de félicité sur les genoux des bouddhas méditatifs ou, sur les autels, des billets de banque en très petites coupures, quelques grains de riz ou un petit cône de *tsampa* (farine d'orge).

Bonnet jaune et étoile rouge

La foi, ici, ne semble pas triste. Le temple apparaît comme un lieu familier. Le recueillement n'est qu'individuel, on parle à haute voix le cas échéant sous l'œil indifférent de quelques moines de la secte des bonnets jaunes qui portent sous le bras le long calot à franges couleur safran qui leur a donné son nom ; cela après une lutte théologique au quinzième siècle arbitrée contre les bonnets rouges par le grand sage réformateur du bouddhisme tantrique, Tsong Khapa. Mais qui s'en soucie ? La pratique religieuse semble tellement intégrée aux mœurs que les querelles du passé ont été balayées, ne serait-ce que par la révolution culturelle. Les gardes rouges, alors, avaient fermé temples et monastères, chassé les lamas au nom des « quatre anciennetés » : « ancienne culture, ancienne idéologie, anciennes mœurs et anciennes coutumes ».

Tout avait dû disparaître pendant dix ans. En 1979, Deng Xiaoping fit rouvrir sanctuaires et cellules de moines en invoquant les fautes de la « bande des quatre ». Je ne sais si les Tibétains furent convaincus, mais leur présence au Jokhang aujourd'hui prouve qu'en dix ans ils n'avaient ni renoncé ni oublié et que Mao ne les avait pas convertis.

(A suivre.)

(*) Voir les numéros du *Monde* daté 24, 25 et 26 juillet.

COURRIER DES LECTEURS

Enarques et normaliens

L'article consacré dans le Monde *daté 20 juillet à un projet de réforme permettant l'entrée sans concours à l'Ecole nationale d'administration de quatre élèves de l'Ecole normale supérieure a provoqué de nombreuses réactions parmi nos lecteurs. Les lettres que nous publions ici soulignent surtout l'insuffisance des débouchés offerts aux normaliens.*

Privilège féodal

Un décret supplémentaire s'impose pour compléter celui que médite M. Fabius : il faut modifier certaines appellations toujours en cours et vraiment abusives, telles qu'Ecole normale supérieure de Fontenay-aux-Roses ou Ecole normale supérieure de Saint-Cloud. Les élèves de ces « établissements » ne doivent pas usurper les titre de « normaliens » ni prétendre aux « carrières variées, mobiles et très attractives » que l'on propose aux authentiques normaliens de la rue d'Ulm et de Sèvres.

Pourrait-on nous donner une bonne fois pour toutes l'explication de ce « privilège féodal » dont bénéficient les deux ENS déjà citées ? L'origine la plus ancienne présuppose-t-elle donc toujours des qualités et des titres de noblesse supérieurs ? Le recrutement et la formation qu'assurent les ENS de Saint-Cloud et de Fontenay sont-ils si éloignés de ceux que pratiquent leurs aînées ? Pourtant, les résultats des agrégations, qui confrontent sur le même terrain nobles et vilains, démontrent en définitive une certaine égalité de connaissances et de talents devant les concours ! Egalité devant les concours, mais inégalité de statut !

Ou bien l'oubli des deux autres ENS n'est-il pas un moyen de masquer l'indigence des mesures prises en faveur des ENS ? Quatre élus pour deux écoles, cela paraît moins dérisoire que quatre élus pour quatre écoles !

Mais, dans tous les cas, que deviendront les autres ?

PAULE RICHARD,
ancienne élève
de l'Ecole normale supérieure
de Fontenay-aux-Roses,
agrégée des lettres
(Paris).

De maigres atouts

Les mesures annoncées par Laurent Fabius visent à renforcer une institution, non pour elle-même, mais parce qu'elle est un instrument essentiel d'attraction des jeunes gens vers ces métiers difficiles et matériellement peu favorisés de la recherche.

En dehors du prestige, d'ailleurs fort aléatoire, les atouts de la recherche auprès des jeunes gens sont bien maigres : des salaires moyens, des perspectives de commandement nulles et une possibilité d'action sur le monde difficile à saisir... alors que les métiers d'ingénieur, de cadre de l'administration ou des entreprises ont besoin, eux aussi, des jeunes gens les plus talentueux et leur offrent des conditions de travail aux avantages évidents.

L'ENS doit donc fournir aussi à ceux qui ont accepté de concourir sans se destiner à la recherche des places compétitives dans la société. L'Ecole normale doit ainsi s'ouvrir sur la société le plus possible pour pouvoir maintenir son niveau scientifique, en élargissant ses débouchés et ses missions.

PHILIPPE MAHRER,
ancien élève de l'ENS,
directeur de la formation alternée
à l'Ecole nationale
des ponts et chaussées
(Paris).

Ils ne sont rien

Le concours des Écoles normales supérieures est un concours de recrutement, comme celui de Polytechnique ou de l'ENA, très sélectif. Il est préparé dans les mêmes conditions que ceux des grandes écoles, mais, à la différence des précédents, *il n'ouvre à aucun emploi dans la fonction publique !* Pour l'ordinateur de l'éducation nationale comme pour les conseils d'université, le titre de normalien *n'existe pas*, et pour avoir le droit d'enseigner dans les CES, les lycées ou les universités, le normalien doit réussir *d'autres* concours (CAPES, agrégation.../ou doctorats), sans quoi il n'est qu'ancien élève de l'École normale supérieure, c'est-à-dire, aux yeux de l'administration, *rien*.

Il est clair, en revanche, que la mesure annoncée revient à reconnaître l'existence même du titre de « normalien » et à lui attribuer une certaine valeur comparable à celle du titre de polytechnicien. N'est-ce pas là une simple mesure de justice ?

JEAN-CLAUDE LARRAT,
ancien élève
de l'École normale supérieure (1969),
agrégé des lettres.
(Melun).

Demi-solde

Reçu à l'ENA, j'ai été conduit à démissionner en raison de la situation administrative et financière inacceptable qui m'était faite : 50 % de perte de salaire malgré sept ans d'ancienneté effective. Décidément, la France est loin d'en avoir fini avec l'esprit de caste qui entrave son dynamisme. Mieux vaut être payé par l'État pendant toute sa scolarité et entrer sans concours à l'ENA, que de passer avec succès deux concours et être traité comme un demi-solde de la République.

M. MICHEL TREUTENAERE
(Paris).

Les chasses gardées

De toute évidence, l'ENS contrôle très mal ses débouchés pendant que ses rivales accumulent les chasses gardées et les postes réservés (les énarques sortants ne me contrediront pas). Pour que l'ENS soit effectivement une grande école, il faut qu'elle adopte une règle analogue : le principe des mesures Fabius est défensif. Ceux qui n'ont pas de postes réservés dans un système où il en existe ne font pas du surplace, ils reculent.

En période de faible recrutement universitaire et de détérioration de la fonction professorale, les débouchés de la Rue d'Ulm et de la Rue de Sèvres ne sont plus socialement comparables à ceux de l'X ou de l'ENA. Intégrer à Normale n'est plus qu'une satisfaction d'amour-propre, chèrement payée mais sans garantie (...). Ne peut-on envisager autrement que comme un privilège indu une carrière *continue et progressive* des ulmiens et des sévriennes dans la représentation culturelle de la France à l'étranger ?

PIERRE ALBERTINI,
ancien élève
de l'Ecole normale supérieure (1979),
agrégé d'histoire
(Paris).

Le Monde

5, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Tél. : 246-72-23

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cinquante ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social :
500.000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

1984

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,20 $; Côte-d'Ivoire, 335 F CFA ; Danemark, 7,50 kr. ; Espagne, 120 pes. ; E.-U., 1 $; G.-B., 55 p. ; Grèce, 80 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Liban, 500 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9,00 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 100 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; Yougoslavie, 110 nd.

étranger

APRÈS LES SANCTIONS FRANÇAISES CONTRE LA RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE

Les réactions au projet de résolution, déposé par la France devant le Conseil de sécurité des Nations unies pour l'adoption de sanctions économiques contre l'Afrique du Sud, continuent de se multiplier dans les capitales étrangères.

• A LONDRES, le premier ministre, *Mme Thatcher, a réaffirmé, jeudi 25 juillet, l'hostilité* de la Grande-Bretagne, estimant que toute sanction contre Pretoria serait *« contre-productive »* et se retournerait inévitablement contre la majorité noire.

• A WASHINGTON, comme nous l'indique notre correspondant, un porte-parole du département d'Etat a expressément critiqué l'initiative française, déclarant notamment : *« Pareilles sanctions ne peuvent qu'affaiblir l'économie sud-africaine et aggraver un peu plus la situation de la communauté noire dans ce pays. »* En revanche, au Congrès, la position française a été bien accueillie. Dans un éditorial, *le Washington Post* affirme vendredi que Paris a au moins le mérite de faire savoir clairement la position de la France sur l'apartheid, alors que la politique américaine peut être taxée d'ambiguïté.

• A BONN, un porte-parole du ministère des affaires étrangères a souligné que le gouvernement ouest-allemand n'est pas prêt à accepter des sanctions économiques ou à rappeler son ambassadeur à *Pretoria. Les sanctions économiques, a-t-il indiqué,* sont un instrument inapproprié de pression qui ne conduit pas au but recherché. Cependant, le président du groupe social-démocrate au Bundestag, M. Hans Juergen Vogel, a réclamé le rappel de l'ambassadeur de RFA en Afrique du Sud.

• A ROME, le ministère des affaires étrangères a indiqué que le gouvernement italien a demandé à la présidence luxembourgeoise de la Communauté économique européenne de convoquer d'urgence une réunion du *« comité politique » sur la situation* en Afrique du Sud, et a rappelé le contenu de la déclaration adoptée par les Dix, lundi dernier, condamnant la politique de l'apartheid.

• A LA HAYE, le gouvernement néerlandais a fait savoir qu'il considérait la décision française comme *« un pas dans la bonne direction »*, tout en regrettant que la France n'ait pas proposé, au sein du Conseil de sécurité, des mesures obligatoires.

• A BRUXELLES, le ministre des relations extérieures, M. Léo Tindemans, a indiqué que le gouvernement belge est *« quelque peu surpris par le cavalier seul de la France »*, ajoutant : *« Depuis 1975, nous avons accepté par un accord politico-moral de ne pas faire connaître une position purement belge sur un problème de politique internationale, sans avoir essayé d'obtenir une position commune européenne. »*

• *A COPENHAGUE, le ministre* des affaires étangères, M. Uffe Elleman-Jensen, a souligné que le gouvernement danois soutient la proposition française, et a indiqué que son gouvernement envisage de fermer le consulat général danois à Johannesburg.

• A PARIS, l'opposition a, dans l'ensemble, réaffirmé son hostilité à l'apartheid, tout en estimant que l'initiative du gouvernement est « à sens unique » *(voir ci-dessous).* Les entreprises françaises ne semblent pas s'inquiéter outre mesure de la décision gouvernementale, dans la mesure où elles sont peu nombreuses à avoir des projets d'investissement en Afrique du Sud. *« On préserve à la fois la morale et les affaires »*, fait-on remarquer dans les milieux industriels, en soulignant que les relations entre les deux pays sont avant tout commerciales.

• A JOHANNESBURG, la décision annoncée par M. Fabius a provoqué, le 25 juillet, une chute *brutale des cours boursiers* (– 23 %). Les valeurs industrielles n'ont pas été les seules frappées : à la suite de très importantes ventes étrangères, les mines d'or ont baissé en moyenne de 10 %. D'autre part, à Pretoria, trois personnalités françaises ont *« déploré »*, dans un communiqué commun, la décision du gouvernement français. Il s'agit du président de la chambre de commerce française en Afrique du Sud, M. Bernard Lafitte, du président du comité français de la fondation Afrique du Sud, M. Pierre-Jérôme Ullman, et du président de la section Afrique du Sud du comité national des conseillers du commerce extérieur de la France, M. Henri Castelnau. *« Nous soulignons que les compagnies françaises opérant en Afrique du Sud ont toujours joué et continuent à jouer un rôle important pour instaurer le changement social, et qu'un gel des investissements ne mènera qu'à davantage de pauvreté chez les communautés les moins favorisées, engendrant ainsi davantage de violence »*, soulignent-ils.

Le Conseil de sécurité ajourne l'examen du projet de résolution présenté par la France

Le Conseil de sécurité des Nations unies a ajourné, après cinq heures de discussions, jeudi 25 juillet, le débat ouvert à la demande de la France sur la situation en Afrique du Sud à la suite de la proclamation de l'état d'urgence dans trente-six districts de ce pays. Prenant la parole à l'ouverture de la séance, le représentant de la France, M. Claude de Kemoularia, avait dénoncé le système de l'apartheid et appelé le Conseil à adopter à l'unanimité le projet français de résolution comportant des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud *(le Monde* du 26 juillet).

L'ouverture des débats a été précédée de longues négociations entre la France et les représentants du groupe africain à l'ONU, dont plusieurs souhaitent apporter des amendements au texte français – qui ne demande que des sanctions économiques volontaires, – afin de le « durcir ». Ce sont pour la plupart des pays membres de la « ligne de front » qui préfèrent se heurter à un double veto américain et britannique, plutôt que de voir adopter une résolution relativement modérée réunissant un large consensus, leur objectif étant surtout d'isoler les *Etats-Unis et la Grande-Bretagne.*

Ils souhaitent notamment que la résolution mentionne les sanctions obligatoires prévues à l'article 7 de la charte des Nations unies, voire porte une condamnation de la politique dite d'« engagement constructif » que suit le gouvernement américain à l'égard de l'Afrique du Sud.

Au cours des débats, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ont réaffirmé leur hostilité à des sanctions économiques. Pour le représentant adjoint britannique, *« il ne serait pas responsable de demander des mesures qui, sur la base de l'expérience passée, notamment celle de la Rhodésie, se sont déjà, nous le savons, montrées inefficaces (...) et qui auraient des effets dommageables sur la population sud-africaine et les pays voisins. Il faut trouver un équilibre de pression et de persuasion dans nos relations avec l'Afrique du Sud et maintenir les canaux de communication ouverts ».*

Le représentant des Etats-Unis, M. Vernon Walters, a émis des réserves semblables. Tout en affirmant la condamnation *« sans réserve »* de l'apartheid par son pays, il a estimé que l'arrêt de tout nouvel investissement en Afrique du Sud irait à l'encontre des intérêts de la majorité des travailleurs noirs sud-africains. Le représentant de l'Union soviétique a estimé que le texte français n'allait pas assez loin, et il a condamné la politique d'« *engagement constructif* » de l'administration américaine.

Une vive « passe d'armes » a d'autre part opposé le représentant de l'Afrique du Sud à celui de la France. M. von Schirnding a repris à son compte la comparaison faite, à Pretoria, par le ministre sud-africain des affaires étrangères, M. « Pik » Botha, entre l'état d'urgence proclamé dans son pays et celui maintenu par la France durant plusieurs mois en Nouvelle-Calédonie, territoire qualifié par le représentant de Pretoria à l'ONU de *« dernier vestige du colonialisme français dans l'océan Pacifique ».* Usant de son droit de réponse, M. de Kemoularia a répliqué à M. von Schirnding qu'il avait *« tort d'ignorer une différence fondamentale »* : « *La France,* a-t-il souligné, *ne pratique pas le racisme institutionnalisé ni le racisme d'Etat. Elle ne fait pas de distinction entre la couleur de peau de ses citoyens.* » Le représentant français a également insisté sur le fait que, devant *« l'aggravation des souffrances que subissent les hommes et les femmes d'Afrique du Sud »*, la communauté internationale attendait du Conseil de sécurité *« une réaction hardie et réaliste ».* – *(AFP, Reuter, AP, UPI.)*

Paris « va plus loin » que les Dix

En présentant son projet de résolution au Conseil de sécurité des Nations unies, la France est allée, comme elle se le proposait, « plus loin » que ne le prévoyait le texte adopté par les ministres des affaires étrangères des Dix réunis à Bruxelles, lundi 22 juillet. *Elle se défend* toutefois d'avoir pris une position « maximaliste » et comptait même en fait sur quelques prudences de rédaction pour donner à son projet une chance d'être adopté.

Sur l'analyse globale de la situation actuelle en Afrique du Sud, et plus précisément sur l'apartheid et l'instauration de l'état d'urgence, les deux textes sont voisins, certaines formules se retrouvant même exactement dans l'un et dans l'autre. Notamment le fait que ce système soit *« condamné avec force »*, la motion des Dix mentionnant également la *« vive préoccupation »* de ces derniers *« devant la persistance des souffrances humaines »* engendrées par l'apartheid. Mais aussi – ce qui ne figure pas dans le projet de résolution – la condamnation de *« tous les actes de violence »*, qui *« affectent particulièrement la population noire ».* Les Dix, ajoute le texte adopté à Bruxelles, *« lancent un appel à tous les intéressés pour qu'ils y renoncent ».*

C'est surtout à propos des sanctions concrètes proposées que les deux textes diffèrent. Les Européens, dans l'immédiat, se limitent à indiquer qu'ils vont *« entreprendre d'urgence »* l'adaptation et le renforcement du *« code de conduite des entreprises européennes ayant des filiales en Afrique du Sud »*, dont ils jugent au passage qu'il s'est révélé *« un instrument utile pour l'émancipation des travailleurs noirs »* de ce pays. La France propose, elle *(le Monde* du 26 juillet), une série de mesures qui vont de la suspension de tout nouvel investissement en Afrique du Sud à l'interdiction de vendre du matériel informatique pouvant être utilisé par la police ou l'armée de Pretoria.

On estimait pourtant à Paris, alors que s'ouvrait le débat au Conseil de sécurité, que la formulation retenue – *« demander instamment »* aux Etats membres d'adopter des dispositions à l'égard de l'Afrique du Sud *« telles que les mesures suivantes »* – pouvait être de nature à désarmer l'opposition des pays hostiles à toute sanction économique contre Pretoria. Non, certes, en ralliant leurs suffrages, mais du moins en obtenant leur abstention. Après tout, il ne s'agirait, *souligne-t-on du côté français,* que d'adopter une liste indicative de mesures possibles... C'est justement une formulation du même genre qui avait permis d'arracher l'abstention anglaise et américaine dans le vote de la résolution 566 condamnant l'attitude de Pretoria *vis-à-vis de la Namibie, le 19 juin* dernier : l'Afrique du Sud y était menacée de *« l'adoption de mesures appropriées »*, parmi lesquelles étaient citées certaines sanctions reprises, précisément, dans le projet de résolution français.

Déjà, à Bruxelles, M. Dumas avait demandé en vain à ses partenaires européens une condamnation plus ferme de l'état d'urgence. Et au sommet de Milan, fin juin, M. Mitterrand avait suggéré que les Dix annoncent sans tarder davantage qu'ils se tenaient prêts à prendre des sanctions économiques contre l'Afrique du Sud *si la situation se dégradait davantage.*

BERNARD BRIGOULEIX.

M. Pieter Botha reste sourd aux appels au dialogue des dirigeants noirs modérés

De notre correspondant

Johannesburg. – Depuis déjà deux jours, le quotidien *The Star* publie de longues listes de noms. Ce sont ceux des personnes arrêtées après l'instauration de l'état d'urgence et que la police a obligeamment communiqués, bien qu'elle aurait pu les garder secrets en vertu du régime d'exception. Ce ne sont rien que des noms sans mention particulière, avec seulement des lieux de résidence. Personne ne sait pourquoi ils ont été arrêtés, ni où ils sont détenus, ni sur quoi ils sont interrogés. Jeudi 25 juillet, au cinquième jour de l'état d'urgence, sept cent quatre vingt-quinze personnes ont déjà été appréhendées, auxquelles il faut ajouter deux cent sept autres, lors des scènes d'émeute. A ce rythme-là, on arrivera vite au chiffre de près de douze mille atteint en 1960, au cours des cinq mois qu'a duré le dernier régime de l'état d'urgence décrété après la tuerie de Sharpeville.

A cette sinistre comptabilité, il faut ajouter celle des morts. Seize depuis l'attribution à la police et à l'armée des pleins pouvoirs pour rétablir l'ordre dans les cités noires ; quatre morts et seize blessés dans la seule township de Daveyton, à l'est de Johannesburg, mercredi après-midi. La police a expliqué qu'une foule de quatre mille personnes avait jeté des pierres sur une patrouille militaire et que les forces de sécurité avaient ouvert le feu. En dépit de l'instauration de l'état d'urgence, les violences n'ont pas diminué. Chaque jour, l'état-major de la police à Pretoria publie la liste des affrontements et des incidents qui se produisent dans les townships, mais, depuis dimanche, sans en préciser le lieu exact. Le communiqué officiel ne se borne, la plupart du temps, qu'à citer la région concernée. Le boycottage des écoles par les élèves noirs se poursuit un peu partout à travers le pays. Contrairement à ce que pensait le pouvoir, l'instauration de l'état d'urgence n'a pas ramené le calme. Comment serait-ce possible ? Comme l'a fait remarquer un journal destiné aux Noirs, le *Sunday Mirror*, « *le gouvernement soigne les symptômes, pas les causes* ». M. Pieter Botha, le président de la République, reste pour l'instant sourd aux appels au dialogue émanant de leaders noirs modérés comme l'évêque Desmond Tutu, le prix Nobel de la paix, et le « premier ministre » des Zoulous, l'ethnie la plus importante, M. Gatsha Buthelezi.

« L'état d'urgence... en Nouvelle-Calédonie »

L'évêque anglican de Johannesburg a demandé à plusieurs reprises à être reçu par le chef de l'Etat : « *Je ne peux rien faire d'autre que de le dire : nous voulons parler.* » M. Buthelezi, qui représente six millions de Zoulous, réclame depuis plusieurs mois une déclaration d'intention de M. Botha, une proposition qui permettrait d'amorcer les discussions. Rien n'est venu. « *Aujourd'hui, c'est la première occasion que nous ayons d'entreprendre des pourparlers* », a indiqué M. Buthelezi, reprochant au gouvernement d'« *afficher sa force pour cacher sa faiblesse* ». Malgré ces injonctions, le pouvoir ne paraît toujours pas disposé à faire un geste quel qu'il soit. Nelson Mandela, dirigeant respecté de la communauté noire, vient de fêter son soixante-septième anniversaire en prison, où il est détenu depuis maintenant vingt-deux ans. Les meetings organisés à Soweto pour commémorer l'évènement ont tous été interdits pour « *préserver la tranquillité des habitants* ».

Dans un communiqué publié jeudi, M. « Pik » Botha, ministre des affaires étrangères, a, d'autre part, qualifié la décision de M. Laurent Fabius d'« *impulsive* » et d'« *opportuniste* ».

« *Il est important de noter,* a-t-il ajouté, *que la réunion du Conseil de sécurité a été demandée par la France, un pays qui vient tout juste de proclamer l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie, dernier vestige du colonialisme français dans l'océan Pacifique* ». M. Botha a souligné que cinq mille membres des forces de sécurité avaient été envoyés sur cette île pour restaurer la loi et l'ordre. Faisant ensuite allusion aux troubles qui ont eu lieu ces jours-ci en Guadeloupe, il a estimé que « *ces évènements auraient dû rappeler à la France, qui a un long passé colonial, la difficulté de résoudre des questions aussi sensibles que les droits civiques et politiques* ».

MICHEL BOLE-RICHARD.

LES RÉACTIONS FRANÇAISES

M. Chirac « condamne sans réserve » l'apartheid mais s'étonne qu'il y ait « deux poids et deux mesures »

M. Jacques Chirac a « *condamné sans réserve* » la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud, jeudi 25 juillet à Washington, où il assistait à la conférence des chefs des partis membres de l'Union démocratique internationale, dont il a été réélu vice-président.

Le président du RPR a toutefois ajouté : « *On ne peut pas condamner brutalement, et sanctionner, la République sud-africaine et continuer à avoir les meilleures relations avec l'Ethiopie, le Vietnam, le Cambodge ou avec les pays communistes. Il y a là deux poids deux mesures qui ne sont pas acceptables.* » M. Chirac a souligné « *la fragilité de l'Afrique, menacée par les Soviétiques* », et estimé qu'il fallait « *éviter de déstabiliser l'Afrique du Sud, et, donc, être prudent dans ce domaine* ». Il a souhaité un « *renforcement des liens avec les pays africains qui respectent les règles essentielles des droits de l'homme, c'est-à-dire la plupart d'entre eux* ».

De son côté, M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR, a souligné, jeudi 25 juillet, que lui-même et son parti condamnent l'apartheid et toutes les manifestations de racisme, mais il a ajouté : « *Il est tout de même un peu gros que M. Fabius s'aligne sur la position de M. Marchais et que le gouvernement se comporte comme une personne borgne : il serait souhaitable que l'on fasse respecter les droits de l'homme ailleurs également.* » « *Qu'est-ce qui différencie, en effet, les dictatures de droite et celles de gauche ?* », a demandé M. Toubon, avant de poursuivre : « *Dans les premières, les journalistes accèdent à toutes les informations et peuvent raconter tout ce qui se passe, alors que dans les secondes, il n'y a pas de droit à l'information libre. On ne voit pas à la télévision ce que l'on fait des dissidents dans les hôpitaux psychiatriques soviétiques.* »

M. Toubon a ajouté : « *Un premier ministre qui présente un projet à la limite de l'apartheid en Nouvelle-Calédonie n'est pas le mieux placé pour dire ce qu'il a dit.* »

M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, a approuvé les propos de M. Toubon, en reprochant au gouvernement d'avoir « *mis la France hors du jeu en Afrique australe et de ne s'être pas concerté avec ses partenaires européens* ». « *Pourquoi deux poids deux mesures,* a-t-il dit lui aussi. *Les droits de l'homme doivent se défendre partout.* »

Dans la majorité, le Mouvement des radicaux de gauche s'est félicité, jeudi, du rappel de l'ambassadeur de France à Pretoria et des mesures annoncées mercredi par M. Fabius. « *On ne peut à la fois se réclamer de la liberté, de la justice et des valeurs occidentales, et pratiquer une politique d'apartheid* », a notamment déclaré à ce sujet M. Henri de Lassus, vice-président du MRG.

Mme Georgina Dufoix, ministre des affaires sociales et porte-parole du gouvernement, a estimé, jeudi à Dakar, où elle fait une visite de cinq jours, que la France avait, en la circonstance, « *fait passer les droits de l'homme avant ses intérêts économiques* » et que son « *geste diplomatique et économique très précis* » pourrait « *être le ferment d'une prise de conscience dans le monde* ».

Le président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, M. André Billardon, jugeant l'apartheid « *ce qu'il y a de plus horrible* », estime normal qu'« *on le traite autrement* » *que d'autres formes de dictature.* La CFDT a, elle aussi, approuvé les « *premières initiatives françaises sur la voie des sanctions économiques* » et a saisi la Confédération européenne des syndicats, afin que les grandes centrales du continent « *coordonnent leurs initiatives* » dans ce domaine.

A TRAVERS LE MONDE

Etats-Unis

• M. REAGAN PRÉSIDE UNE RÉUNION DE CABINET. – Pour la première fois depuis son retour à la Maison Blanche, M. Ronald Reagan a présidé, le jeudi 25 juillet, une réunion de son cabinet. « *Je me sens bien* », a affirmé le président, dont le calendrier de travail est réduit au *minimum et qui était demeuré* jusqu'à ce jour dans ses appartements privés.

• L'UNION DÉMOCRATIQUE INTERNATIONALE (UDI) A WASHINGTON. – Les dirigeants des partis politiques conservateurs de trente pays se sont retrouvés, le mercredi 24 juillet, dans la capitale fédérale pour une rencontre de deux jours organisée par le Parti républicain. Cent trente-cinq délégués participent à cette seconde conférence, dont M. Jacques Chirac (vice-président de l'UDI). Mme Thatcher et six autres premiers ministres. Les principaux sujets de débats examinés portent sur l'entreprise privée, la lutte contre le terrorisme, la situation au Proche-Orient et en Amérique centrale. – *(AFP.)*

Chine

• NOUVEAU BILAN DE L'EXPLOSION D'UNE FABRIQUE DE MUNITIONS : 82 MORTS. – L'explosion qui s'est produite le 20 avril dernier à Taiyuan (province du Shanxi) a fait 82 victimes selon un bilan publié le vendredi 26 juillet par le *China Daily. Le Quotidien des ouvriers (Gongren Ribao)*, qui avait été le premier à révéler cette explosion, n'avait fait état jeudi que dix victimes *(le Monde* du 26 juillet). – *(AFP.)*

L'apartheid mortelle nostalgie

(Suite de la première page.)

Ceux qui appartiennent à la police – près de la moitié de ses effectifs – sont la cible des émeutiers. A ce jour, la maison de cent soixante-dix-huit d'entre eux a été brûlée. Les conseillers municipaux sont pourchassés et parfois assassinés avec femme et enfants. Une immense colère, confuse et meurtrière, déferle sur ces *townships* d'un pays où le président Botha, en proclamant l'état d'urgence, prétend « *normaliser la situation de telle façon que soit assuré un climat favorable à la poursuite du dialogue dans l'intérêt du peuple tout entier et dans les domaines constitutionnel, social et économique* ».

Quel dialogue ?

Quel dialogue ? Certes, il pourrait s'instaurer, mais non sur les bases que propose le gouvernement. Le chef « historique » de la résistance noire, Nelson Mandela – en prison pour la vie depuis 1964 – a accordé en janvier dernier un entretien à un journaliste étranger. Etrange situation, où l'on tire sur des manifestants sans faire taire leur chef aux mains liées ! Que dit-il dans cette conversation que le *Times* de Londres vient de publier ? « *Les Blancs appartiennent à ce pays qui est leur patrie. Nous ne voulons que partager le pouvoir avec eux. Mais s'ils ne se conduisent pas avec bonne foi, s'ils ne nous rencontrent pas pour discuter d'égalité politique, nous n'aurons plus que la violence et nous gagnerons, je vous le garantis.* »

La violence est au rendez-vous. Localisée, certes, circonscrite à ces banlieues misérables où s'entassent les relégués de l'apartheid, les citoyens fictifs de *homelands-confettis*, les hommes qui doivent exhiber un « *pass* » pour se déplacer dans leur patrie. Pour l'instant, elle se limite à ces funérailles-gigognes où les morts, conduits en terre, y donnent rendez-vous aux vivants. L'Iran du chah a connu ces massacres à rebondissement. Mais l'Afrique du Sud n'en est pas là. *Seules* des grèves sanglantes à l'intérieur et des sanctions économiques sévères à l'étranger pourraient la mener au désastre.

Désastre inéluctable si le pays ne change pas vraiment. En prend-il le chemin ? Y a-t-il aujourd'hui dans le monde un autre exemple d'une stagnation aussi consentie, d'un refus d'évoluer aussi têtu ? A la différence d'Israël, qui partage souvent avec elle le banc des accusés à l'ONU, la *République d'Afrique du Sud* n'a pas tourné les yeux vers le passé pour y puiser des promesses d'espoir et la force d'une résurrection. Elle fait plutôt songer, dans l'histoire contemporaine, à l'anachronisme portugais. Salazar, qui se croyait toujours au temps d'Henri le Navigateur, ne concevait pas que son Afrique pût changer. Ses « provinces » d'outre-mer, qui devaient être éternelles, se sont disloquées dans la confusion.

Les Blancs d'Afrique du Sud ne sont pas tous – il s'en faut de beaucoup – en proie au vertige de l'immobilité qui fait prendre le passé pour l'avenir. Mais l'apartheid, qu'ils défendent, avec tant d'arguments apparemment rationnels, relève de la fixation aux origines, de la transformation du mythe fondateur en dogme paralysant. Les vertus du début deviennent les vices de la fin. *Le sentiment de supériorité des* Boers, leur foi en une mission confiée par Dieu, leur obstination et leur courage, valeurs devenues folles, les entraînent à leur perte. Si les seuls Européens que l'Histoire ait transformés en Africains à part entière ne renversent pas leurs tables de la Loi, ils détruiront l'Etat qu'ils sont allés bâtir au bout du monde.

PAUL-JEAN FRANCHESCHINI.

AFRIQUE

APRÈS LES SANCTIONS FRANÇAISES CONTRE LA RÉPUBLIQUE SUD-AFRICAINE

UN ENTRETIEN AVEC M. CHRISTIAN NUCCI

Pour lutter contre l'apartheid il faut aider les Etats d'Afrique australe

« Les relations commerciales entre l'Afrique du Sud et la France restent bonnes. Quelles vont être les conséquences de la décision annoncée par le premier ministre ?

– Depuis 1981, le volume de nos engagements et de nos investissements a connu une certaine décrue, c'est incontestable. Les propositions qui sont faites par le premier ministre montrent que la France a voulu aller encore plus loin en durcissant le ton, très nettement. L'arrêt de tout nouvel investissement signifie que la France ne saurait intervenir dans un certain nombre de projets importants, à caractère privé, qui vont se réaliser en Afrique du Sud.

– Au cours du premier trimestre de cette année, les exportations françaises vers l'Afrique du Sud ont baissé de 12 % (mais c'est essentiellement en raison de la faiblesse du rand et de la récession économique dans ce pays) et, en revanche, les importations ont augmenté de 10,9 %. On ne peut pas dire dans ces conditions que les flux commerciaux entre les deux pays ont sensiblement diminué...

– La France était en 1984, le vingt-troisième fournisseur et le vingt-neuvième client de l'Afrique du Sud, alors qu'il y a quelques années elle était dans les dix ou quinze premiers. Et cela c'est le résultat de la volonté du gouvernement depuis 1981. Dans le même temps, nous avons mené des actions de coopération avec des Etats proches de l'Afrique du Sud, voire avec certaines populations d'Afrique du Sud, justement pour rééquilibrer notre politique d'ensemble dans cette région.

– Quand M. Pieter Botha est venu en France, en mai 1984, il n'avait pas été reçu par le gouvernement français. En revanche, M. « Pik » Botha, le ministre des affaires étrangères, et M. Roland Dumas s'étaient rencontrés en février dernier. Aujourd'hui, la France prend des décisions « hostiles » à l'égard de Pretoria. Quelle est la logique sur le long terme de la position française vis-à-vis de l'Afrique du Sud ?

– Recevoir M. « Pik » Botha, comme l'a fait M. Dumas, pour lui dire un certain nombre de vérités, et la désapprobation de la France vis-à-vis de la politique d'apartheid me semble une bonne démarche. Ensuite, lors du récent colloque sur les droits de l'homme, le premier ministre avait annoncé que, dans un délai de dix-huit mois, si il n'y avait pas une évolution favorable de la situation en Afrique du Sud, vers une certaine libéralisation du régime, la France serait appelée à prendre des sanctions. Or la situation s'est nettement dégradée ces dernières semaines, ces derniers jours, en Afrique du Sud. La France dit maintenant aux Sud-Africains : « *Cette situation est intolérable.* » *Inadmissible, nous vous le disons* » *en face.* » Je vois, moi, une logique.

Autodéveloppement

– Pour refuser des sanctions économiques envers le régime sud-africain, Washington et Londres affirment que celles-ci auraient d'abord des conséquences sur le niveau de vie de la majorité noire. Que pensez-vous de cet argument ?

– Notre politique est d'essayer d'avoir des liens de coopération avec les populations noires de façon à ce que celles-ci s'« autodéveloppent », en quelque sorte. Dire, d'autre part, que si l'on interrompt un certain nombre d'actions commerciales à destination de l'Afrique du Sud, cela va entraîner pour la population noire une régression, une baisse de pouvoir d'achat, cela me semble être une réponse, je ne dirai pas de Normand, mais presque, pour dire qu'en définitive c'est parce qu'il y a d'autres intérêts cachés derrière. Et puis est-ce que les populations noires n'ont pas un objectif à plus long terme en se disant « on souffre déjà beaucoup, on va continuer à souffrir, mais c'est pour un combat que nous avons à mener ».

» Il faut donc créer les conditions pour amener le pouvoir blanc à négocier, et c'est peut-être par un certain nombre de pressions comme celle que nous sommes en train d'exercer que cela pourra se faire.

– Est-ce que Paris a voulu mettre ses partenaires au pied du mur ?

– Ce que nous voulons, c'est que nos partenaires comprennent l'urgence de la situation, le risque grave qu'est en train de courir ce pays si l'ensemble de la communauté internationale, et particulièrement les Etats occidentaux, n'incitent pas le pouvoir blanc à reconsidérer sa position. Au lieu d'utiliser l'expression « mettre au pied du mur », je préférerais celle de « prise de conscience » d'une situation extrêmement sérieuse.

– Vous partez dans quelques jours au Mozambique et en Angola. Quelle est aujourd'hui la politique de la France dans cette partie de l'Afrique australe ?

– Au Mozambique, nous poursuivons un effort important de réhabilitation des infrastructures, et nous apportons une aide budgétaire et financière, afin que, progressivement, ce pays puisse se développer en dehors des échanges économiques traditionnels qui le lient à l'Afrique du Sud. Le Mozambique a, d'autre part, adhéré au Fonds monétaire international, à la convention de Lomé, et il a obtenu un prêt de la Banque mondiale : tout cela, c'est la mise en place d'une coopération internationale dont la France est partie prenante. S'agissant, par exemple, du rééchelonnement de la dette extérieure du Mozambique, la France y participe pour un montant de 540 millions de francs. Nous avons donc des actions de coopération qui visent à reconstituer le tissu économique, qu'il s'agisse des infrastructures de communication ou du secteur agricole.

» L'Angola a, de son côté, un potentiel économique considérable, et les relations que nous avons avec ce pays se situent davantage sur le terrain des relations économiques que sur celui des relations de coopération classique. Mais pour ces deux Etats, notre aide est surtout une aide à l'investissement, au développement économique. Depuis 1981, nous avons consenti un effort considérable pour ces deux pays, comme en témoigne l'augmentation de l'aide publique au développement. Et si nous l'avons fait, c'est pour des raisons éminemment politiques : si l'on veut lutter efficacement contre la politique d'apartheid, si l'on veut démontrer que ces Etats du Sud de l'Afrique australe peuvent se développer indépendamment de l'Afrique du Sud, il faut y conduire des actions d'investissement et de développement. »

Propos recueillis par
LAURENT ZECCHINI.

L'ÉCONOMIE SUD-AFRICAINE

Une puissance avec laquelle il faut compter

L'Afrique du Sud est un partenaire économique avec lequel on doit compter. Les pays industrialisés auraient tout lieu de redouter la disparition d'un régime qui a, jusqu'à présent, rempli deux fonctions essentielles : garantir la route maritime du Cap, reliant les océans Atlantique et Pacifique, par laquelle transite 60 % de la consommation européenne en pétrole ; assurer l'approvisionnement de l'Occident en minéraux, dits stratégiques (concentré dans les mains d'un petit nombre de producteurs mais indispensables à certains secteurs vitaux de l'économie des pays développés).

L'Afrique du Sud est le premier producteur mondial d'or, de diamant, de vanadium (nécessaire à la construction de pièces d'avion) de manganèse (irremplaçable dans la préparation d'aciers spéciaux), de chrome (essentiel à la préparation d'éléments de missiles de croisière) et de platine (utilisé dans certains pots d'échappement pour purifier les gaz). L'Afrique du Sud compte d'autant plus qu'elle exporte une grande partie de sa production, à la différence des Etats-Unis ou de l'Union soviétique qui en consomment l'essentiel.

Or, les troubles actuels pourraient affaiblir, voire interrompre, l'extraction minière. Si, selon un des scénarios les plus pessimistes, une révolte intérieure consuisait à la mise en place d'un régime prosoviétique, il en résulterait un quasi-monopole du bloc socialiste dans la production de quelques matières premières minérales essentielles. Un économiste de la CISI-Wharton a calculé, en 1984, que la Communauté européenne serait alors totalement à la merci de l'URSS et de l'Afrique du Sud pour son approvisionnement en chrome, en cobalt, en manganèse, en platine et en vanadium.

Des stocks stratégiques

En 1978, l'alarme a été officiellement sonnée dans un rapport officiel publié en Allemagne fédérale. Selon ce texte, une baisse de 30 % des importations de chrome de la République fédérale d'Allemagne réduirait d'environ 25 % son produit national brut et mettrait 2,5 millions de travailleurs au chômage.

Si les Occidentaux ont, depuis, rejeté cette analyse comme irréaliste, ils n'en ont pas moins tiré des conclusions. Certains, comme les Etats-Unis, ont constitué des stocks stratégiques pour faire face à une éventuelle rupture à court terme de leurs approvisionnements. A plus longue échéance, ces pays estiment possible de découvrir de nouveaux gisements. Le Zimbabwe produit déjà du chrome, et on a trouvé du manganèse dans des mines au Gabon, en Haute-Volta et dans des nodules polymétalliques situés au fond des mers.

Les pays industrialisés pensent qu'une action conjointe de l'Afrique du Sud et de l'URSS aurait pour inconvénient d'élever les prix des matières premières. Mais certains experts mettent en doute la capacité de ces deux pays d'influer sur les cours des matières premières pour lesquels ils disposent d'un quasi-monopole et semblent déjà s'entendre. Ils citent l'exemple de l'or (ils détiennent à eux deux près de 70 % des réserves mondiales) dont les cours avaient atteint 800 dollars l'once en 1980 et sont retombés à environ 300 dollars l'once cinq ans plus tard.

La dépendance des pays africains

A supposer que l'attitude des producteurs menace réellement l'approvisionnement des pays occidentaux, ceux-ci peuvent encore prendre des mesures de rétorsion économiques. L'Afrique du Sud y serait particulièrement sensible, dépendante de ses livraisons de matières premières – 83,8 % du total de ses exportations en 1984, – pour payer son approvisionnement en biens d'équipement.

Les pays de l'Afrique australe sont les plus démunis, face au régime de Pretoria. Malgré leurs efforts pour constituer une communauté régionale de développement et échapper à l'emprise économique de leur puissant voisin – création de la SADCC (South African Developpement Coordination Conference) en 1980 (1) – ils n'ont pas réussi à mobiliser les capitaux nécessaires à la restructuration de cette région de l'Afrique. Les pays enclavés (Zimbabwe, Botswana et Lesotho) ne sont pas les seuls à dépendre de la République sud-africaine pour leur énergie, leurs moyens de transport et leurs débouchés commerciaux.

L'ensemble de la région souffre encore d'un tracé de chemin de fer hérité de la colonisation, reliant les mines aux ports, sans se préoccuper des frontières politiques. Les quelques ports qui ne soient pas sud-africains sont souvent rendus inutilisables par le sabotage et la guérilla. En Tanzanie, c'est le manque d'entretien qui laisse la ligne de chemin de fer, construite avec l'aide de la Chine populaire, le Tanzam, largement inutilisée.

En matière d'approvisionnement énergétique, l'Afrique du Sud fournit de l'électricité au Mozambique, au Lesotho et au Swaziland. Le Botswana et la Namibie sont même directement reliés au réseau sud-africain.

Non moins important pour des pays où sévit le chômage, 40 % des travailleurs d'Afrique du Sud viennent d'Etats voisins. Le Mozambique, depuis son indépendance, a essayé de se dégager de cette trop grande servitude. Le résultat est un marasme économique encore aggravé par le manque de revenus du tourisme et la diminution des transferts des travailleurs émigrés en Afrique du Sud.

Enfin, tous les pays d'Afrique australe ont un commerce très important avec le régime de l'apartheid, de 30 % environ pour la Zambie, à près de 90 % pour les pays dits « BLS » (Botswana, Lesotho et Swaziland). Les marchés de substitution à l'Afrique du Sud sont rares dans une région où les pouvoirs d'achat sont en général très bas.

Pour échapper à cette dépendance que tous les pays au sud du Zaïre ressentent cruellement, les Etats africains disposent de peu de moyens. Cela ne les empêche pas d'être, paradoxalement, les plus virulents à l'égard de Pretoria.

DOMINIK BAROUCH.

(1) Le SADCC regroupe le Botswana, le Lesotho, le Swaziland, l'Angola, le Mozambique, le Zimbabwe, la Zambie et même la Tanzanie.

● *Ruée sur l'or en Australie.* – La suspension de tout investissement français en Afrique du Sud a déclenché, le 23 juillet, une ruée sur les actions des mines d'or australiennes et canadiennes en Australie. L'indice des mines d'or est monté en flèche de 85,3 points pour clôturer à 1 031,10, un niveau record, après avoir déjà grimpé de 44 points la veille. Sous l'effet de cette poussée des mines d'or, les bourses australiennes ont terminé à des niveaux records. L'indice général a gagné 5,1 points à 940,8 après avoir atteint 941,3 en cours de séance. – *(AFP.)*

LE DEUXIÈME RÉACTEUR DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE KOEBERG ENTRE EN ACTIVITÉ

Le deuxième et dernier réacteur de la centrale nucléaire de Koeberg, livrée clefs en main par les entreprises françaises, a été *couplée, jeudi 25 juillet, à* 10 h 30, au réseau électrique sud-africain, a annoncé jeudi son constructeur, le groupe public français Framatome.

Annoncé vingt-quatre heures après la décision française de suspendre tout nouvel investissement en Afrique du Sud, le raccordement de ce réacteur de 920 mégawatts est le couronnement du plus important contrat par la France dans ce pays. Cette centrale, la première du genre sur le continent africain, a coûté au total 1,5 milliard de dollars à Pretoria. La France continuera de fournir l'uranium enrichi indispensable au fonctionnement des deux réacteurs de la centrale de Koeberg. Les contrats existent depuis 1976 et ne sont donc pas concernés par la récente décision française. – *(AFP.)*

Ouganda

Des mutineries dans l'armée

(Suite de la première page.)

Dans une lettre adressée à M. Obote, M. Ssemogerere indique que, depuis les élections de décembre 1980, quatre députés du DP ont dû s'exiler, deux autres sont détenus sans jugement à la prison de Luzira, un a disparu et trois autres ont été assassinés. Selon le chef de l'opposition, le nombre des Ougandais tués pendant les quatre dernières années excède le nombre de ceux qui ont été mis à mort pendant les huit ans de « *règne* » d'Idi Amin Dada.

En se présentant comme le « *tombeur* » de ce dictateur, M. Obote tente d'accréditer l'idée qu'il est un dirigeant au-dessus de tout soupçon. Il assure avoir libéré la quasi-totalité des sept mille personnes qui se trouvaient en prison au moment de la chute d'Amin Dada. Comment le croire lorsqu'il affirme avoir donné de « *très strictes instructions* » à l'armée pour que, hors des zones d'opérations, elle n'arrête aucun civil et n'en détienne aucun dans ses casernes, alors que le pouvoir est en pleine déliquescence et qu'à cause de cela la violence est aveugle et quotidienne ?

Cette violence est l'exutoire d'une armée « régulière », démoralisée par l'extension de la guérilla autour de Fort-Portal, dans l'ouest du pays, et par les sanglants revers qu'elle subit. Auparavant, cantonnée dans son bastion du Luwero, au nord de Kampala, l'armée nationale de résistance (NRA) de Yoweri Musuweni a maintenant solidement pris pied sur les contreforts du Ruwenzori, à la frontière zaïroise, où elle disposerait d'un millier d'hommes, épaulés par les montagnards bakonjos, qui, après trois ans de trêve, ont repris les hostilités contre les troupes gouvernementales.

Essentiellement composée de « nordistes », l'armée régulière est, en outre, déchirée entre deux factions rivales, celle des Langis – l'ethnie de M. Obote et du brigadier Smith Opon-Acak, le chef d'état-major qui tient le haut du pavé, – et celle des Acholis – la tribu du général Tito Okello, le commandant en chef, – qui fait le « *sale boulot* ». Ces deux clans en son déjà venus plusieurs fois aux mains, le plus bruyant affrontement ayant eu pour théâtre la caserne de Mbuya, à Kampala. A deux reprises, la semaine dernière, à la veille de la rébellion des militaires acholis, M. Obote s'était adressé aux cadres de l'armée. Il les avait invités à « *travailler inlassablement pour l'unité et la discipline* », à se conduire « *de manière exemplaire* » car, leur avait-il dit, « *un officier qui ne se contrôle pas ne peut pas contrôler ses troupes* ». Il les avait enfin appelés à rejeter tout tribalisme et tout fanatisme religieux : « *Les promotions se feront au mérite.* » Tout récemment, des soldats acholis auraient bloqué les routes et saisi des secours destinés aux réfugiés de retour du Soudan voisin. Ainsi, livrés à eux-mêmes, les hommes de troupe ne se privent pas de piller, de rançonner et de tuer qui bon leur semble.

De son côté, le Congrès du peuple ougandais (UPC), le parti au pouvoir, a ses hommes de main. Selon l'hebdomadaire *Munnansi*, proche du DP, celui-ci aurait recruté secrètement, depuis plusieurs mois, environ 4 000 jeunes. Entraînés à la dure par des instructeurs nord-coréens, plusieurs centaines auraient déjà désertés. Dans leur récente lettre pastorale, les évêques déplorent cette « *tendance à donner des armes à feu à des jeunes et les encourager à intimider et à brutaliser la population* ».

L'épiscopat se félicite pourtant, dans sa lettre, de l'existence d'une certaine liberté d'expression dont il profite pour condamner, avec une rare sévérité, la violence ambiante. « *La corruption se pratique à tous les niveaux. Les tribunaux fonctionnent, mais les membres du gouvernement méprisent leurs verdicts et n'en tiennent pas compte*, écrit-il. *Les magistrats sont menacés et attaqués. La détention sans jugement est appliquée depuis si longtemps qu'elle paraît normale.* » Les évêques déplorent, d'autre part, « *les brutalités commises contre une population sans défense par les forces de l'ordre* » et de « *mystérieuses bandes d'individus armés* ».

Ce qui est arrivé en Ouganda pendant ces quatre dernières années peut seulement être comparé à ce qui s'est passé au Kampuchéa sous le régime de Pol Pot, affirme *Munnansi*, qui invite la communauté internationale à voir les réalités en face, à sortir de sa réserve. Après la récente publication d'un rapport accablant d'Amnesty International, la Grande-Bretagne, jusqu'alors complaisante vis-à-vis du régime de M. Obote, s'est résolue, par la voix de M. Malcolm Rifkind, ministre d'Etat au Foreign Office, à réclamer la création d'une commission d'enquête sur les atrocités commises dans les casernes, ainsi que le jugement des coupables. Appelant le « *monde civilisé* » à ne pas invoquer de mauvaises excuses pour justifier son silence, l'hebdomadaire conclut : « *Nous ne demandons pas des faveurs. Nous ne demandons pas l'impossible. Ce que nous voulons, c'est avoir la chance de vivre une vie humaine décente...* »

JACQUES DE BARRIN.

PROCHE-ORIENT

Liban

« M. HUNTZINGER AVAIT EU TORT... »

(Correspondance.)

Beyrouth. – « *Je crois que M. Jacques Huntzinger avait eu tort* », a déclaré à Beyrouth au quotidien *l'Orient-le Jour*, M. Gérard Bapt, faisant allusion au refus du chef du département des relations internationales du Parti socialiste français de rencontrer les dirigeants chrétiens lors d'un séjour dans la capitale libanaise en février 1984.

Lui-même membre du PS, député, et président du groupe d'amitié France-Liban de l'Assemblée nationale française, M. Bapt se trouve au Liban depuis lundi. Il a tenu ces propos à l'issue d'un entretien avec le président du comité exécutif des Forces libanaise (milices chrétiennes unifiées), M. Elie Hobeika, et d'une visite à Jezzine, petite ville chrétienne du Liban du Sud où ont trouvé refuge des milliers de chrétiens déplacés de la région voisine de Saïda, après des combats entre milices chrétiennes et musulmanes il y a trois mois.

M. Bapt a fait sa déclaration en réponse à la question de savoir si son initiative constituait un changement dans l'attitude du PS à l'égard du problème libanais, compte tenu du fait que M. Huntzinger avait refusé, lui, de rencontrer les dirigeants chrétiens. « *Je crois que M. Huntzinger avait eu tort, et j'ai essayé cette fois-ci de rencontrer l'ensemble des responsables et notamment des dirigeants chrétiens* », a dit M. Bapt. Et d'ajouter : « « *Vous m'avez coincé avec votre question. Maintenant je vais me fâcher avec M. Huntzinger.* »

R. G.

Soudan

LE MINISTRE DES FINANCES RETIRE SA DÉMISSION

Khartoum *(AFP)*. – Le ministre soudanais du plan et des finances, M. Awad Abdel Majeid, a retiré sa démission « *à la demande du cabinet et du conseil militaire transitoire (CMT, au pouvoir)* », a annoncé jeudi 25 juillet le quotidien soudanais *Al Sahafa*.

Selon le journal, le ministre, qui avait présenté sa démission dimanche à la suite d'un conflit avec le premier ministre M. Dafaallah Djazouli, est revenu sur sa décision en raison de « *la crise financière et de la situation critique de l'économie nationale* », a indiqué *Al Sahafa*.

Le premier ministre soudanais avait demandé publiquement mercredi à M. Abdel Majeid de réintégrer le gouvernement. Le ministre avait expliqué sa démission par le fait qu'il « *ne pouvait plus concilier sa politique économique et celle qui lui était demandée par le chef du gouvernement et les syndicats* ».

Al Sahafa ne donne cependant aucune indication sur le sort du gouverneur de la Banque centrale du Soudan, M. Mahdi el Faaki, qui avait lui aussi présenté sa démission, « *en signe de solidarité avec le ministre des finances* ».

AMÉRIQUES

Mexique

LES RÉSULTATS DÉFINITIFS DES ÉLECTIONS DU 7 JUILLET

L'opposition n'est pas parvenue à ébranler la toute-puissance du Parti révolutionnaire institutionnel

Considérées comme un test pour l'avenir du système et ses velléités d'ouverture, les élections mexicaines du 7 juillet n'auront guère répondu aux espoirs placés en elles par l'opposition. Plus que jamais, le tout-puissant Parti révolutionnaire institutionnel (PRI), qui gouverne sans partage depuis un bon demi-siècle, vient de faire la démonstration qu'il n'était nullement disposé à renoncer à ses prérogatives.

Le jour même du scrutin, le parti officiel avait pris les devants en clamant que ses candidats l'emportaient haut la main dans tout le pays. Ensuite, ce n'est qu'au compte-gouttes que les résultats de la consultation auront été communiqués, et il aura fallu attendre plus de quinze jours pour prendre la mesure des rares changements intervenus. En fait, à quelques nuances près, ces élections auront abouti à une confirmation du *statu quo*. L'opposition, qui avait d'abord crié à la fraude, n'a guère eu d'autre choix que de rentrer dans le rang, perdant du même coup ses dernières illusions.

Avec 64,8 % des suffrages exprimés, le PRI s'est, une fois de plus, taillé la part du lion, même s'il enregistre un léger tassement d'environ 1,5 % par rapport à 1982. Sur 300 sièges de députés attribués au scrutin majoritaire, il en remporte 292, soit 7 de moins que dans l'Assemblée sortante. Son principal adversaire de droite, le Parti d'action nationale (PAN), qui a recueilli 16,2 % des voix, passe de 1 à 6 députés au vote direct, tandis que le Parti authentique de la révolution mexicaine (PARM), une autre formation de droite mais proche du PRI, s'est vu attribuer deux mandats dans le cadre de ce système.

Conséquence de la réforme politique de 1977, 100 des 400 sièges de la Chambre des députés sont réservés aux partis qui n'ont pas obtenu 60 mandats au scrutin majoritaire. Huit formations ont participé à cette répartition à la proportionnelle. Les principaux bénéficiaires en ont été trois petits partis, un de droite et deux de gauche, qui ont fait leur entrée au Parlement. En revanche, le PAN a vu le nombre de ses députés à la représentation proportionnelle reculer de 50 à 32, tandis que le Parti socialiste unifié du Mexique (PSUM), de tendance communiste, a régressé de 17 à 12 sièges. Arrivé en troisième position, le PSUM a recueilli 3,6 % des voix.

Pas de gouverneur pour le PAN

Cette subtile procédure garantit la représentation de l'opposition au Parlement, mais en même temps elle ne met pas en cause la place prédominante du PRI et le caractère présidentiel du régime.

D'ailleurs, le parti gouvernemental conserve tous les sièges du Sénat et tous les postes de gouverneurs, l'opposition n'ayant jamais réussi à lui en ravir un jusqu'ici. Le PAN avait pourtant caressé l'espoir de remporter, pour la première fois dans l'histoire contemporaine du pays, au moins un des sept postes de gouverneur en compétition. Il pensait que ses candidats auraient une chance de briser le monopole du PRI dans deux Etats du nord du pays, le Nuevo Leon et surtout le Sonora, sur la côte pacifique, à la frontière des Etats-Unis. Mais déjà, durant la campagne, il était apparu que l'opposition ferait difficilement le poids par rapport aux moyens mis en œuvre par le PRI.

L'opposition, toutes tendances confondues, ne s'est pas privée de dénoncer de *« nombreuses irrégularités »* : urnes volées ou remplies frauduleusement de bulletins, représentants des partis expulsés de bureaux de vote, ou encore, *« cas d'agressions physiques »*.

Le PAN a réclamé l'annulation des élections dans le Sonora et a présenté 380 plaintes au conseil fédéral électoral, dominé par le PRI. Son chef de pile, M. Pablo Emilio Madero, a déploré que la promesse d'élections libres et sans tache faite par le président Miguel de La Madrid *« n'ait pas été tenue »*. *« Le gouvernement*, a-t-il encore déclaré, *avait la possibilité de résoudre le principal problème du pays, qui n'est pas la dette extérieure mais la confiance intérieure. Il a gâché cette occasion. »*

Les dirigeants du PRI rejettent évidemment catégoriquement les accusations de fraude. Pourtant, à en croire une table ronde organisée la veille du scrutin à l'université de Mexico, le phénomène n'est pas nouveau. Plusieurs participants ont rappelé que, depuis le début du dix-neuvième siècle, les élections ont toujours été caractérisées par ce vice, et la fraude est devenue *« un problème social et politique imposé par la classe dominante »*. Ces carences expliquent en partie la défiance de nombre de Mexicains envers le système. D'après un sondage, 13 % seulement des personnes interrogées s'attendaient à des élections honnêtes. L'abstentionnisme demeure d'ailleurs l'une des constantes de la vie politique mexicaine, et une fois de plus la participation n'aura guère été supérieure à 50 %.

Se sentant sur la défensive tout en gardant fermement le contrôle de la situation, le PRI n'a pas voulu faire de cadeau à ses adversaires. La plupart de ses responsables persistent à croire qu'il serait contraire à l'intérêt national de renoncer à la moindre parcelle de pouvoir, surtout dans la période de crise que traverse le Mexique.

Aussi les dernières élections ont-elles permis d'enrayer la progression du PAN, qui avait jusqu'ici réussi à consolider ses positions dans le nord et à canaliser une partie du mécontentement perceptible dans les classes moyennes. Quelques jours avant le scrutin, un commentateur du journal de gauche *la Jordana* avait clairement délimité la portée de l'enjeu : *« S'il a été décidé que le PRI ne peut pas perdre un poste de gouvernement, il ne le perdra pas. De même, s'il a été décidé que l'opposition ne peut pas gagner plus d'un certain nombre de sièges de députés, elle ne dépassera pas ce chiffre. Il n'est pas difficile d'imaginer qui prendra ces décisions : ce sera le président de la République, le grand électeur, qui définira les limites de la consultation. »*

JEAN-CLAUDE BUHRER.

Haïti

Le référendum du 22 juillet

LE « NON » ATTEINT... 0,02 %

Port-au-Prince *(AFP)*. – Le gouvernement haïtien a annoncé, le jeudi 25 juillet, que 99,98 % des suffrages exprimés avaient approuvé le nouveau système politique du pays lors du référendum organisé le 22 juillet. Le gouvernement a réaffirmé à cette occasion que la présidence à vie était « non négociable » et a mis l'opposition en garde contre toute tentative de déstabilisation. Celle-ci avait fait état de fraudes importantes, en particulier dans la capitale, où des véhicules publics ont transporté successivement les mêmes électeurs dans plusieurs bureaux de vote. Les prochaines étapes de « libéralisme contrôlé » mis en place par le président Duvalier, sont la création... d'un parti gouvernemental et des élections législatives en février 1987.

TROIS PRÊTRES BELGES EXPULSÉS

Port-au-Prince *(AFP)*. – Trois prêtres belges se sont vu retirer leur permis de séjour et ont été priés de quitter le territoire national, a annoncé mercredi 24 juillet dans un communiqué le gouvernement haïtien. Il s'agit des pères Hogo Triest, directeur de Radio Soleil, – la station de l'Église catholique en Haïti, – Jean Hotens, curé de Pointe-à-Raquette dans la baie de Port-au Prince, et Yvan Pol Lefeyt, curé de Montrouis, au nord-ouest de la capitale.

Radio Soleil, dans la période qui a précédé le référendum de 22 juillet sur le nouveau système politique haïtien, avait multiplié ses critiques contre le gouvernement. Les pères Hotens et Lefeyt s'étaient, eux, signalés ces dernières semaines par des sermons très virulents contre le régime du président Duvalier.

Ces trois prêtres appartiennent à l'ordre missionnaire belge des Pères de Scheut, fondé près de Bruxelles en 1860. Une cinquantaine de religieux relève de cet ordre en Haïti. On a indiqué à Port-au-Prince que la mesure qui les vise, sanctionne *« une ingérence manifeste dans la politique intérieure d'un état souverain »*.

ASIE

Birmanie

Une soixantaine de morts dans un attentat contre un train

Correspondance

Bangkok. – Un train venant de Rangoun et se rendant à Mandalay, en Birmanie, a sauté sur une mine, le mercredi 24 juillet. Soixante et une personnes seraient mortes dans cet attentat, qui, selon l'agence birmane d'information, aurait également fait cent douze blessés.

Les autorités birmanes mettent en cause des « rebelles » non identifiés. Il est vrai que ceux-ci ne manquent pas dans le pays. Près d'une douzaine d'armées, allant des militants du Parti communiste aux indépendantistes de l'*Armée de libération arakanaise* posent depuis près de quarante ans de sérieux problèmes *au gouvernement central*.

Certains observateurs à Bangkok estiment que seuls deux groupes ont les moyens de mener à bien un attentat d'une telle ampleur : le Parti communiste birman ou BCP (faction du Drapeau blanc, prochinoise) ou les Forces de l'armée de libération nationale Karen de l'union nationale Karen.

Le trafic de drogue

Le Parti communiste birman est l'un des rares partis de l'Asie du Sud-Est à demeurer relativement puissant. Il peut aligner au moins dix mille soldats et, grâce à son intervention dans le commerce de l'opium, dispose de fonds suffisants. Il a connu son apogée militaire au début des années 70, lorsque, avec le soutien de Pékin, il pouvait compter sur quinze mille hommes de troupe assistés par dix mille miliciens. Le rapprochement de la Chine populaire avec les pays non communistes de la région a coûté au BCP une bonne partie de son aide extérieure. Il n'en reste pas moins en mesure de résister aux Forces armées birmanes, notamment par le biais d'alliances, souvent temporaires, avec l'un ou l'autre des divers groupes ethniques en lutte pour leur autonomie.

L'union nationale Karen, que dirige le général Bo Mya, a connu des jours meilleurs. Au début de leur lutte, en 1948, les Karens menaçaient le gouvernement central, opérant à quelques kilomètres de Rangoun. Mais grâce à l'aide étrangère reçue à partir de 1971, les troupes birmanes ont été capables de repousser peu à peu les indépendantistes Karen dans une étroite bande de terre le long de la frontière thaïlandaise.

Les soldats du général Bo Mya ont cependant réussi à mener de nombreux raids loin à l'intérieur de la Birmanie. Farouchement anticommunistes, pour la plupart chrétiens, les Karens, qui ont leur drapeau, leur langue et leur propre gouvernement, se refusent absolument à toucher au commerce de la drogue. Ils tirent l'essentiel de leurs revenus des taxes perçues par leur administration lors du passage des caravanes de produits de contrebande faisant le va-et-vient entre la Thaïlande et la Birmanie. L'année dernière, l'armée birmane a lancé une grande offensive contre l'Union nationale. Plusieurs postes avancés sont tombés, mais le quartier général de Maw-Pokay a résisté tant aux assauts d'infanterie qu'aux incessants bombardements d'artillerie. Plus de douze mille Karens ont trouvés refuge provisoire en Thaïlande.

Les Karens ont-ils voulu prouver que l'offensive de l'armée birmane n'avait rien enlevé à leur capacité militaire en faisant sauter un train civil aussi loin de leurs bases de départ ? Ce n'est pas impossible. Mais ils évitent d'ordinaire de frapper des populations innocentes.

En septembre 1982, Rangoun avait accusé l'Union nationale karen d'avoir commis des attentats en pleine ville contre le bâtiment de la radio et un commissariat de police. Mais plusieurs services de renseignements occidentaux estiment que dans ce cas au moins les Karens avaient été manipulés par des éléments appartenant aux rebelles militaires birmans.

C'est pourquoi, et dans la mesure où personne n'avait encore revendiqué l'attentat sanglant de mercredi, certains observateurs se demandent s'il ne s'agit pas là d'un nouvel épisode de la lutte pour le pouvoir qui se joue au sein du régime, lutte d'autant plus vive que le chef incontesté du pays, le général Ne Win, né en 1911, ne serait plus que l'ombre de lui-même.

JACQUES BEEKAERT.

Inde

LES SIKHS RADICAUX DÉNONCENT L'ACCORD CONCLU PAR LES MODÉRÉS AVEC M. GANDHI

New-Delhi *(UPI, AFP, Reuter, AP)*. – Les sikhs « radicaux » ont rejeté, le jeudi 25 juillet, l'accord qu'avaient signé la veille à New-Delhi le représentant des modérés au sein du parti autonomiste sikh Akali Dal, le Sant Harchand Singh Longowal, et le premier ministre, M. Rajiv Gandhi, afin de mettre un terme à la crise de l'Etat du Pendjab (*le Monde* du 26 juillet). Réunie à Amritsar, la faction de l'Akali Dal conduite par le père de J.S. Bhindrawale, le dirigeant extrémiste tué lors de l'assaut du Temple d'or par l'armée indienne, en juin 1984, a *« totalement rejeté »* l'accord et l'a qualifié de *« braderie »*.

La Fédération indienne des étudiants sikhs a également condamné l'accord et invité au boycottage de ses signataires sikhs, qualifiés de *« traîtres »*. La fédération avait été interdite par Indira Gandhi, comme « terroriste ». Elle avait été autorisée au début de l'année par M. Rajiv Gandhi dans un geste de conciliation à l'égard des sikhs.

Par ailleurs, l'armée et la police ont été placées en état d'alerte au Pendjab pour prévenir des manifestations contre l'accord. Celui-ci ne prévoit pas le retrait de l'armée du Pendjab, comme le demandait les sikhs.

EUROPE

URSS

Les changements dans la hiérarchie militaire en partie confirmés

Quelques précisions sur le remaniement en cours dans les hautes sphères militaires ont été communiquées, le jeudi 25 juillet, à Moscou, à l'occasion d'une conférence de presse à laquelle participait le général Tchervov, chef d'une direction à l'état-major général et porte-parole habituel du ministère de la défense.

Ce dernier a confirmé que le maréchal Touloubko, âgé de soixante et onze ans, qui commandait les fusées stratégiques depuis 1972, a été libéré de cette fonction et muté dans le corps des « inspecteurs généraux » du ministère de la défense. *« Il a été remplacé par un autre dirigeant capable et talentueux »*, a dit sans autre précision le général Tchervov. Selon certaines informations, le nouveau commandant des fusées stratégiques serait le général Maximov, jusqu'ici commandant du « théâtre d'opération militaires du Sud ». De fait l'organe de l'armée, *l'Etoile rouge*, annonce, ce vendredi 26 juillet, la nomination du général Maximov au poste de vice-ministre de la défense, mais sans préciser sa responsabilité.

La veille *l'Etoile rouge*, avait confirmé, pour la première fois publiquement, le départ du général Epichev de la direction politique des forces armées et son remplacement par le général Lizitchev. Le quotidien militaire vient lui-même de changer de rédacteur en chef : le général Makeev, qui exerçait cette fonction depuis trente ans, a cédé sa place le 13 juillet à son premier adjoint, le général Panov.

En revanche le général Tchervov n'a pas voulu confirmer la rumeur persistante à Moscou, ces derniers temps, selon laquelle le maréchal Ogarkov, ancien chef d'état-major destitué en septembre dernier, aurait été nommé commandant des forces du pacte de Varsovie et aurait retrouvé son ancien poste de premier vice-ministre de la défense. *« Nous ne disposons pas d'une telle information »*, a dit le porte-parole. – *(AFP.)*

A LA VEILLE DE SA LIBÉRATION

Un membre d'un « groupe Helsinki » est condamné pour la troisième fois

Un ingénieur ukrainien, M. Petro Sitchko, membre actif du groupe ukrainien pour le respect des accords d'Helsinki, et détenu à ce titre depuis 1979, a été condamné à une nouvelle peine quelques jours avant la date prévue pour sa libération, a annoncé mercredi 24 juillet la société internationale pour les droits de l'homme de Francfort (IGFM). C'est la deuxième fois que ce procédé est utilisé contre M. Sitchko, âgé de cinquante-huit ans, et condamné pour la première fois en 1979 pour *« propagande et agitation antisoviétique »* à trois ans de camp.

En 1982, cette peine avait déjà été renouvelée alors que le détenu attendait sa libération. M. Sitchko, marié et père de trois enfants, avait déjà passé dix ans en prison entre *1947 et 1957*.

Son fils aîné Vassil, âgé de vingt-neuf ans membre lui aussi du groupe ukrainien pour le respect des accords d'Helsinki, avait été également condamné en 1979. Il aurait dû en principe être libéré le 5 juillet dernier, mais l'IGFM ignore encore si cela a été le cas.

Selon un bilan établi par l'IGFM, et intitulé « les victimes d'Helsinki » une centaine de Soviétiques au total ont adhéré aux différents groupes pour le respect des accords d'Helsinki. Soixante-dix-neuf d'entre eux ont été arrêtés au moins une fois, quarante-neuf sont toujours détenus – et deux seulement n'ont jamais été inquiétés.

Grèce

Le remaniement gouvernemental semble annoncer une politique de rigueur économique

Le premier ministre grec, M. Papandréou, a fait connaître le jeudi 25 juillet la composition de son nouveau gouvernement.

Ce remaniement avait été annoncé au lendemain de la victoire du Parti socialiste (PASOK) aux élections législatives du 2 juin. La plupart des nouveaux ministres faisaient déjà partie de la précédente équipe, mais plusieurs portefeuilles, en particulier ceux de l'économie et des affaires étrangères changent de titulaire.

Le départ du gouvernement de M. Arsenis, ancien ministre des l'économie, très décrié dans le milieux d'affaires grecs, laisse prévoir un changement d'orientation. Les socialistes grecs se sont toujours refusé, depuis leur accession au pouvoir en octobre 1981, à mettre en œuvre une politique de rigueur. Mais le rythme de l'inflation (18 %), le déficit budgétaire, le faible taux de croissance et l'endettement extérieur appellent une redéfinition de la politique économique que l'on a confiée à l'un des hommes les plus populaires de la précédente équipe gouvernementale, M. Kostas Simitis.

Modéré, diplômé de la London School of Economics et de l'université de Marburg, M. Simitis s'est acquis au ministère de l'agriculture qu'il occupait précédemment une réputation de compétence et d'efficacité.

Un « tiers-mondiste » aux affaires étrangères

L'autre changement important est le départ de l'ancien ministre des affaires étrangères, M. Haralambopoulos, pour le poste – essentiellement protocolaire – de vice-président du conseil et son remplacement à la tête de la diplomatie par M. Carolos Papoulias que les milieux diplomatiques occidentaux présentent comme un *« marxiste proche des mouvements socialistes du tiers-monde »*.

Au poste d'adjoint aux affaires étrangères dans le précédent gouvernement, il avait manifesté un intérêt particulier pour les pays de l'Est et du Proche-Orient. Il avait joué un rôle-clé l'année dernière dans la rencontre en Crète entre le président Mitterrand et le colonel Khadafi. Il est vraisemblable, cependant, que le premier ministre continuera de contrôler étroitement la politique extérieure.

L'influence des « hommes forts » du PASOK paraît s'être accrue dans la nouvelle équipe, avec, notamment, l'arrivée de M. Tsohatzopoulos à la tête du ministère de la présidence du conseil et celle de M. Laliotis, membre du bureau exécutif du parti, au secrétariat d'Etat à l'information. On note enfin l'entrée dans le gouvernement du fils du premier ministre, M. Georges Papandréou, comme adjoint du ministre de la culture, Mme Mélina Mercouri.

LE NOUVEAU CABINET

Premier ministre : M. Andréas Papandréou.

Vice-président du conseil : M. Yannis Haralambopoulos.

Ministres de la présidence du conseil : M. Akis Tsohatzopoulos ; MM. Costas Laliotis et Miltiadis Papaïoannou (secrétaires d'Etat).

Intérieur : MM. Agamemnon. Koutsogiorgas et Thanassis Tsouras (vice-ministre) ; M. Haralambos Kastanidis (secrétaire d'Etat).

Affaires étrangères : M. Carolos Papoulias ; M. Théodoros Pangalos (vice-ministre, chargé de la CEE) ; M. Yannis Kapsis (secrétaire d'Etat).

Défense nationale : M. Andréas Papandréou ; MM. Antonis Drossoyannis (vice-ministre) et Tasos Sehiotis (secrétaire d'Etat).

Économie nationale : MM. Costas Simitis : Yannis Papantoniou et Panayotis Rouméliotis (secrétaires d'Etat).

Santé et Sécurité sociale : MM. Georges Gennimatas, ministre ; Yannis Floros et Roula Kakiamanaki (secrétaires d'Etat).

Justice : M. Georges-Alexandre Mangakis.

Education nationale et cultes : MM. Apostolos Kaklamanis (ministre) et Pétros Moraïis (secrétaire d'Etat).

Culture : Mme Mélina Mercouri ; MM. Georges Papandréou et Sifis Valyrakis (secrétaires d'Etat).

Finances : MM. Dimitris Tsovolas et Athanasopoulos (vice-ministre).

Grèce du Nord : M. Yannis Papadopoulos.

Egée : M. Cosmas Sfyriou.

Agriculture : MM. Yannis Pottakis et Giorgos Moraïtis (vice-ministre).

Environnement, aménagement du territoire et travaux publics : MM. Evangélos Kouloubis et Costas Geitonas (secrétaire d'Etat).

Travail : M. Evangélos Yannopoulos.

Industrie, énergie et technologie : MM. Leftéris Vérivakis et Vasso Papandréou (secrétaire d'Etat).

Commerce : MM. Nicos Acritidis et Giorgos Katsifaras (secrétaire d'Etat).

Transports et communications : MM. Giorgos Papadimitriou et Alkis Roussopoulos (secrétaire d'Etat).

Marine marchande : M. Stathis Alexandris.

politique

DEUXIÈME JOURNÉE D'AFFRONTEMENTS EN GUADELOUPE

Les indépendantistes entretiennent un climat insurrectionnel à Pointe-à-Pitre

La situation reste extrêmement tendue en Guadeloupe, à Pointe-à-Pitre et dans sa banlieue, où de nouveaux affrontements ont opposé, tout au long de la journée du jeudi 25 juillet, plusieurs centaines de militants indépendantistes et les forces de l'ordre. Plusieurs magasins ont été pillés. De nombreux barrages empêchent toute circulation. Une tentative de mutinerie a été enrayée à la maison d'arrêt de Pointe-à-Pitre, d'où deux détenus se sont évadés.

Un hélicoptère de la gendarmerie qui survolait la zone où se multiplient les incidents a essayé un coup de feu.

D'autre part, l'épouse du capitaine commandant le groupement de la gendarmerie de Basse-Terre, Mme Raiffé, a été retrouvée morte, jeudi, sur une plage de la région. Des ecchymoses ont été relevées sur son visage, qui pourraient, selon les enquêteurs, être dues à une chute, mais plus vraisemblablement à des coups. Une autopsie a été ordonnée.

Pointe-à-Pitre. – La situation demeure très confuse à Pointe-à-Pitre et dans sa banlieue. Depuis mercredi matin, des affrontements entre manifestants indépendantistes réclamant la libération de Georges Faisans (qui est, à la prison de Fresnes, à son cinquante-troisième jour de grève de la faim) et forces de l'ordre ont lieu presque en permanence, et chaque fois que les policiers font sauter un barrage, celui-ci se reforme plus loin. Tout le monde craignait, jeudi soir, que cette agitation se prolonge malgré les mots d'ordre initiaux qui n'étaient valables que pour deux jours. Les incidents risquent de continuer au moins jusqu'au lundi 29 juillet, date à laquelle la chambre d'accusation de la cour d'appel de Basse-Terre doit statuer sur la deuxième demande de mise en liberté de Georges Faisans.

Au cours de la journée de jeudi, le nombre des manifestants a oscillé entre quatre cents et sept cents personnes, selon des sources officielles, alors que les mêmes sources faisaient état de plus de mille la veille. Toutefois, les forces de l'ordre, pourtant largement renforcées, ont eu encore plus de mal à « éviter l'inévitable », selon l'expression de Mme Lucette Michaux-Chevry (div. droite), ancien président du conseil général. Les organisateurs de la grève générale n'ont pas réussi, pour leur part, à contenir les manifestants, qui, à plusieurs reprises, ont pillé des magasins. Sept personnes ont été interpellées et placées en garde à vue.

Interventions auprès de M. Mitterrand

Depuis mercredi matin 6 heures (midi en métropole), tous les accès de Pointe-à-Pitre sont bloqués par des manifestants qui exigent la libération immédiate de leur camarade. Dans la nuit de mercredi à jeudi, renforcées par deux pelotons de gendarmerie mobile venus de la Martinique, les forces de l'ordre ont tenté de faire sauter les différents barrages, mais ceux-ci ont été remis en place, peu à peu, autour de la ville. Certaines personnes, qui tentaient, à pied, de passer d'un côté à l'autre des barrages, ont été refoulées par les manifestants.

Dans le courant de la nuit également, de petites manifestations spontanées ont également eu lieu, dont on ne peut encore déterminer s'il s'agit d'actes isolés accomplis par de petits truands, ou d'actions concertées organisées par les militants et les dirigeants indépendantistes et syndicalistes. Ainsi, sur la place de la Victoire à Pointe-à-Pitre, une cinquantaine de personnes, à l'aide de pneus usagés, ont tenté de mettre le feu à la sous-préfecture. En bordure de la ville, d'autres manifestants ont tenté, là aussi en vain, de cambrioler une armurerie, tandis qu'un autre groupe, vers la fin de la nuit, se livrait au pillage d'un centre commercial situé à 2 kilomètres du centre-ville... Au total, ce sont sept personnes qui ont été interpellées et gardées à vue.

Enfin, toujours dans la nuit, plusieurs mots d'ordre du MPGI (Mouvement pour la Guadeloupe indépendante) et de l'UPLG (Union populaire pour la libération de la Guadeloupe) allaient en se contredisant. Fallait-il maintenir les barrages, voire les renforcer, ou plutôt organiser une grande manifestation, ce qui aurait arrangé, à la limite, les autorités ? D'heure en heure, des appels contradictoires étaient lancés par les deux principales radios indépendantistes, Radyo Tanbou et Radyo Ynité. Au petit matin, il restait sur les différents barrages encore en place une centaine de personnes. Mais peu à peu, suivant un appel radiophonique, de nombreuses personnes sont allées consolider ces barrages, semant une fois de plus le doute dans les esprits. Du côté des forces de l'ordre, deux escadrons de gendarmerie mobile et une compagnie de CRS étaient arrivés vers 6 heures du matin.

Dans la journée de jeudi, alors qu'incendies de véhicules et pillages de magasins se poursuivaient, les forces de l'ordre s'attachaient à faire face à des manifestants un peu moins nombreux que la veille. Une fois de plus, les gaz lacrymogènes répondaient aux incessants jets de pierres et de billes projetées à l'aide

Correspondance

de lance-pierres, tandis que les radios locales indépendantistes expliquaient à leurs auditeurs comment se rendre sur les barrages, comment s'habiller, et quoi y emporter. Radyo Tanbou, la radio du MPGI, appela même ses auditeurs à se rendre à la maison d'arrêt de Pointe-à-Pitre pour l'investir. Mais ce mot d'ordre ne fut pas suivi d'effet.

Le député socialiste, maire des Abymes (la commune qui compte le plus d'habitants de l'île), M. Frédéric Jalton, appelait les Guadeloupéens au calme. L'évêque de la Guadeloupe, Mgr Ernest Cabo, prenant position pour la première fois dans ce qu'on est convenu d'appeler ici l'Affaire Faisans, déclarait : « *Une fois de plus, la Guadeloupe vit des heures difficiles. Je n'ai pas à prendre position politiquement sur la démarche de Georges Faisans. Le 16 juillet, j'ai envoyé un télégramme à François Mitterrand, sollicitant son intervention, et prévoyant les conséquences possibles d'une montée de la violence en Guadeloupe. Je compte sur la bonne volonté de tous et de chacun.* »

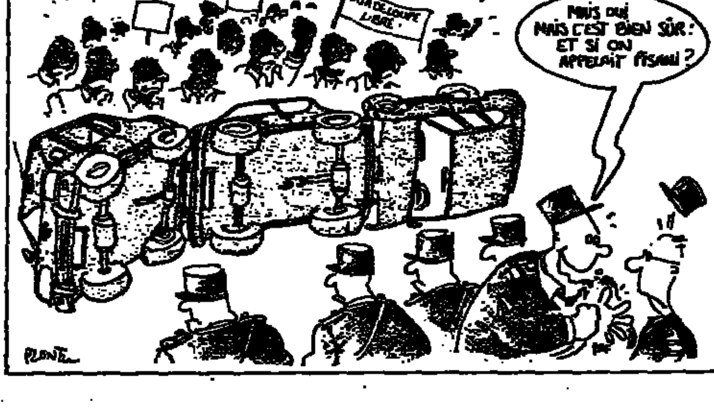
Mutinerie à la prison

Le président du Conseil régional, M. José Moustache (RPR), adressait un message au président de la République, lui demandant d'user de ses « *pouvoirs pour mettre un terme immédiat à ces événements* », tandis que la chambre de commerce et d'industrie de Pointe-à-Pitre souhaitait que « *l'ensemble des Guadeloupéens prennent conscience que seule une activité normale et un développement économique serein peuvent permettre de diminuer le chômage et d'améliorer leur niveau de vie* ». Le docteur Henri Bangou, maire communiste de Pointe-à-Pitre, et son conseil municipal s'associaient « *aux diverses démarches entreprises à ce jour visant à restaurer la paix souhaitée par l'ensemble de la population guadeloupéenne* » et « *persistaient à penser que la demande réitérée de multiples associations et personnalités tendant à libérer M. Faisans par souci humanitaire devait être suivie d'effet, ce qui contribuerait à ramener le calme en Guadeloupe* ».

Quant à Mme Michaux-Chevry, elle indiquait jeudi « *j'ai été dans cette affaire la première à intervenir. Le 10 juillet, en tant qu'avocate, j'ai alerté le ministre de la justice (...) Je sentais naître un climat de violence, et je lui demandais d'accélérer le processus de pourvoi en cassation. Personne ne peut demander à la justice de se déjuger, mais je pense que gouverner c'est prévoir, et il faut éviter l'inévitable. (...) La Guadeloupe est livrée à elle-même... On laisse faire pour que l'inévitable arrive. Le gouvernement doit faire respecter la loi. Pour l'instant, je n'ai entendu ni M. Joxe ni M. Lemoine. L'État français n'est pas présent en Guadeloupe. Il me donne le sentiment de ne pas se préoccuper de ce qui se passe en Guadeloupe.*

» *Je trouve qu'il est intolérable que des magasins soient détruits, que des économies faites par des Guadeloupéennes et des Guadeloupéens soient dilapidées, que des journalistes aient été agressés. (...) Ces manifestations avaient été annoncées à l'avance : on pouvait, sur place, arrêter cela, sans faire venir des renforts. Maintenant, dans quelle situation sommes-nous ? Il n'y a plus d'essence à Basse-Terre, il n'y a presque plus d'essence à l'aéroport, et les gens ne pourront plus bientôt quitter l'île, si cette situation se maintient...* »

Du côté des organisations indépendantistes, chacun y allait de son mot. Ainsi, en fin d'après-midi, jeudi, M. Rosan Mounien, l'un des dirigeants de l'Union générale des travailleurs guadeloupéens (UGTG, syndicat à tendance séparatiste), demandait une intervention du président de la République « *pour un retrait immédiat des forces armées et la libération de Georges Faisans* ». Par l'intermédiaire de Radio Ynité, Alex Lollia, responsable du mouvement d'action syndicale unifié (MASU) et du Groupe révolution socialiste (GRS, trotskiste) appelait la population à continuer les manifestations « *jusqu'à la libération de Georges Faisans* ». Quant au MRGJ, il faisait savoir qu'il avait, en compagnie des autres organisateurs des manifestations, envoyé un télégramme au président de la République, lui demandant la libération du secrétaire général du MGI-Emigration.



A la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre, on considérait jeudi soir qu'il fallait « *être moins pessimiste qu'en milieu de journée* », et l'on confirmait le retour en Guadeloupe du préfet commissaire de la République de la région Guadeloupe, M. Maurice Saborin, qui se trouvant en vacances en France métropolitaine, arrivait sur l'île par l'avion de 22 heures (4 h du matin, vendredi, à Paris). A sa descente d'avion, M. Saborin s'est refusé à tout commentaire.

Sur les radios locales, ce n'était que bataille d'informations, souvent démenties par la suite auprès des personnes concernées. En début d'après-midi, certains bruits couraient, faisant état de manifestants en armes sur la zone industrielle de Jarry, en bordure de Pointe-à-Pitre, près des barrages les plus importants. Cette information ne se révèlait pas confirmée par la suite.

En milieu d'après-midi, Radio Ynité annonçait qu'un hélicoptère de la gendarmerie nationale (le seul en Guadeloupe) avait été abattu... Le lieutenant-colonel Sainseaux, commandant le groupement de gendarmerie de la Guadeloupe, précisait par la suite qu'il se trouvait dans l'hélicoptère, en périphérie de Pointe-à-Pitre, lorsqu'une pale avait, effectivement, été touchée par un coup de feu tiré par un manifestant. L'appareil s'était posé sans mal, sans qu'aucun blessé n'ait été à déplorer du côté des forces de l'ordre.

Un incident plus sérieux s'est produit à la maison d'arrêt de Pointe-à-Pitre, à quelques mètres de la sous-préfecture. En fin d'après-midi, prétextant un incendie, des détenus parvenaient à se faire ouvrir leurs cellules. Une trentaine d'entre eux montaient sur les toits, et y restaient un demi-heure, jusqu'à l'arrivée des gendarmes mobiles. Ces derniers prenaient alors position autour du quartier, tandis que les détenus regagnaient leurs cellules. Après la réintégration des détenus, les forces de l'ordre s'apercevaient que deux prisonniers s'étaient blessés en sautant des toits.

En outre, il semblerait que deux des mutins se soient évadés. On affirmait vers minuit et demi (6 h 30 vendredi, heure de Paris) qu'il ne s'agissait ni de détenus « politiques » ni de « détenus particulièrement surveillés ». Il était toutefois impossible d'obtenir l'identité de ces deux évadés, ni même de savoir s'ils étaient véritablement deux...

ALAIN GILLES.

LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU PARLEMENT

NOUVELLE-CALÉDONIE : comment le gouvernement entend assurer la liberté de vote aux élections régionales

Après l'échec de la commission mixte paritaire, qui avait siégé pendant cinq heures et demie, l'Assemblée nationale est revenue, en deuxième lecture, dans la nuit du jeudi 25 au vendredi 26 juillet, au texte qu'elle avait adopté le 4 juin, au terme de son premier débat sur le projet de loi relatif à l'évolution de la Nouvelle-Calédonie. Une question préalable, soulevée par M. Michel Debré (RPR), qui estimait qu'il n'y avait plus lieu de délibérer, a été repoussée, par 327 voix contre 157.

Pour l'essentiel, les députés socialistes, qui ont été les seuls à voter le texte – adopté par 284 voix contre 200 – sont restés sur leurs positions initiales. Toutefois, à la demande du gouvernement, ils ont accepté plusieurs amendements reprenant, sur des points mineurs, certaines des modifications introduites dans ce projet par les sénateurs. Ces derniers devaient à leur tour procéder à une deuxième lecture du projet vendredi après-midi. L'opposition a, de toute façon, l'intention de saisir le Conseil constitutionnel.

Pour essayer de convaincre la majorité sénatoriale de sa bonne volonté, le ministre chargé de la Nouvelle-Calédonie a accepté, avec l'accord des députés socialistes, la suppression de l'article 17 *bis*, introduit en première lecture par l'Assemblée nationale, qui tendait à proroger jusqu'au 30 juillet 1986 l'état d'urgence dans le territoire.

De même, M. Edgard Pisani a précisé, dans cette deuxième mouture de son texte, les dispositions que le gouvernement se propose de prendre pour assurer la liberté et la sincérité du prochain scrutin régional.

Ainsi a-t-il décidé que, dans chaque bureau de vote, les opérations électorales se dérouleront en présence d'un magistrat de l'ordre judiciaire. Ces magistrats seront présents en tant que délégué, de la commission de contrôle instituée dans chaque région. Dans chaque bureau de vote un magistrat s'assurera donc que, à l'entrée de la salle du scrutin, un exemplaire de chacun des bulletins de vote sera mis à la disposition de chaque électeur. Il fera également en sorte que, la sortie de l'isoloir, l'« *électeur jette les bulletins qu'il n'aura pas utilisés dans un récipient disposé à cet effet* ». Ce récipient sera « *périodiquement vidé et son contenu détruit* ». Il sera, comme le souhaitait le Sénat, « *interdit à tout électeur de quitter le bureau de vote en étant porteur d'un bulletin de vote* ».

Les électeurs chassés de la brousse par les indépendantistes et réfugiés à Nouméa, pourront se prononcer par correspondance suivant des modalités particulières. Chacun des intéressés adressera son bulletin de vote sous pli recommandé au président de la commission de contrôle de la région où il est inscrit sur les listes électorales. Le jour du scrutin, le magistrat délégué auprès de cette commission procédera, dans le bureau de vote concerné, à l'ouverture de ce pli pour insérer lui-même dans l'urne l'enveloppe électorale de l'intéressé. Il s'agit de préserver le secret du vote.

En outre, pour éviter tout incident, chaque commission de contrôle régional pourra décider, si nécessaire, que le dépouillement du scrutin s'effectuera dans un autre lieu que le bureau de vote.

En revanche, aucune retouche n'a donc été apportée au découpage régional initialement prévu par le gouvernement, et l'article 17, supprimé par le Sénat, a été rétabli pour permettre au gouvernement de légiférer par ordonnances. M. Pisani a, toutefois modifié légèrement son calendrier en précisant que les ordonnances seront prises « *avant le 15 novembre 1985* » et que le projet de loi de ratification « *sera déposé au Parlement au plus tard le 1er décembre 1985* ».

Le « vent du compromis » ?

Quel crédit faut-il accorder aux regrets formulés de part et d'autre après l'échec de la commission mixte paritaire ? Le constat de divergence sur lequel, après une journée de discussions, les sept députés et les sept sénateurs composant la CMP se sont séparés en fin d'après-midi, jeudi 25 juillet, était-il ou non inéluctable ? Doit-il être considéré comme définitif ?

La nouvelle lecture organisée dans la nuit du 25 au 26 juillet à l'Assemblée nationale du projet de loi sur l'évolution de la Nouvelle-Calédonie n'a pas permis de répondre complètement à ces questions. Opposition de droite d'un côté, socialistes de l'autre manifestaient comme de la surprise. « *Le vent du compromis* » qu'à « *plusieurs reprises* », M. Raymond Forni (PS), président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, avait « *senti souffler* » lors des discussions en CMP, n'avait pu faire s'envoler des divergences.

Pour les membres de la CMP, la réserve de l'examen de l'article 1er du projet, qui prévoit les élections régionales et l'organisation de la consultation sur « *l'indépendance en association avec la France* », permettait en reportant *in fine* les points les plus controversés, de ne pas bloquer d'entrée la discussion. A l'article suivant, fixant les limites des quatre régions, l'opposition acceptait que la région de Nouméa soit élargie uniquement à la commune de Yaté et à l'île des Pins, ce qui constituait un compromis puisque, initialement, elle souhaitait y rattacher aussi les communes de Bouloupari et de Thio. Les commissaires socialistes faisaient part alors de leur acceptation de ces modifications sous réserve d'un accord global sur l'ensemble du texte.

L'impossibilité de l'accord est apparue à l'examen de l'article 17, qui autorise le gouvernement à légiférer par ordonnances. L'opposition admettait à la rigueur cette procédure pour les mesures nécessaires à la mise en place et au fonctionnement des futurs conseils de région et à la prise en compte des dispositions de la loi en discussion pour les mesures d'harmonisation (ou d'adaptation) avec le statut Lemoine de 1984, mais elle ne s'est pas résolue à signer un « *chèque en blanc* » pour le second train de mesures que M. Edgard Pisani se propose de prendre, notamment en matière économique, sociale et financière. S'étant engagée à discuter, dès que le gouvernement l'estimerait bon, de projets de lois sur ces mesures, l'opposition n'a pas admis que les choix gouvernementaux qui seraient ainsi contenus dans des ordonnances puissent échapper au contrôle parlementaire, voire au contrôle du Conseil constitutionnel.

Cette conviction a été considérée par les socialistes comme la manifestation inacceptable du « *manque de confiance* » de l'opposition à l'encontre du gouvernement. D'autant que M. Forni a fait approuver par l'Assemblée nationale un raccourcissement des délais tel que la loi d'habilitation sur les ordonnances devrait être examinée par le Parlement avant la fin de cette année.

Pour importante qu'ait été cette pomme de discorde, M. Etienne Dailly (Gauche démocratique), rapporteur de la commission sénatoriale des lois, juge « *incompréhensible d'avoir ainsi échappé à l'accord* ».

Dès lors que l'obstacle des ordonnances était infranchissable, il était vain de poursuivre une discussion devenue sans objet..., même si – du moins certains des participants à la CMP l'assuraient – un accord aurait pu être trouvé sur d'autres points, comme la suppression de l'état d'urgence (décidée par les sénateurs et acceptée par les députés qui en avaient souhaité eux-mêmes la prolongation en première lecture) ou comme sur le dispositif garantissant la liberté et la sincérité de l'expression du vote.

Pas de contre-projet

La déception qu'affirmaient ressentir les porte-parole de l'opposition ne pouvait que rendre plus crédible leur refus de porter une responsabilité dans l'échec des discussions pour l'imputer aux socialistes et au gouvernement, à leurs yeux insuffisamment conciliants.

Ces derniers ont – peut-être – cru que, entrée dans la logique du texte proposé, l'opposition, aux prix de quelques petites satisfactions (de nombreux aménagements du texte adopté par le Sénat ont été approuvés par les députés) avait renoncé à une excessive intransigeance.

L'opposition, en réalité, s'est efforcée d'adopter une attitude ouverte qui n'excluait pas la fermeté. M. Pisani, lui, a choisi la mesure pour défendre un projet face à des détracteurs qui ne lui en ont pas présenté un autre en échange. En n'avançant pas de contre-projet véritable, en ne se lançant pas non plus dans une partie de bras de fer, l'opposition a accepté, sans l'avouer, que s'enclenche le processus voulu par le gouvernement. Si ce processus se déroule sans incident, le RPR et l'UDF se verront débarrassés d'un sujet sur lequel ils n'ont pas une vision parfaitement identique. Si l'inverse se produit, les deux courants de l'opposition auront beau jeu d'accuser le gouvernement de ne pas les avoir écoutés.

En attendant, l'opposition prend ses précautions et ne désespère pas de contrecarrer l'aspiration du gouvernement à régler au plus vite le dossier néo-calédonien. Ainsi a-t-elle annoncé son intention de saisir le Conseil constitutionnel. Majoritaire au Sénat, elle n'a pas l'intention de rester passive pendant les élections régionales. Si son désir de constituer une commission de contrôle se heurte à la difficulté de la faire au cours d'une session extraordianire du Parlement, les décision des Assemblées étant limitées par l'ordre du jour fixé par le président de la République, elle a la possibilité d'envoyer sur place une mission d'information chargée de surveiller le bon déroulement des élections régionales. Des élections dont chacun convient qu'elles doivent être irréprochables afin de calmer le jeu.

ANNE CHAUSSEBOURG.

LES TEXTES SUR LA MODERNISATION DE LA POLICE ET LES CONGÉS DE CONVERSION DÉFINITIVEMENT ADOPTÉS

Le projet de loi relatif aux congés de conversion et celui portant sur la modernisation de la police ont été définitivement adoptés, jeudi 25 juillet, par l'Assemblée nationale, après que le Sénat, prenant acte de l'échec des commissions mixtes paritaires réunies pour parvenir à un texte de compromis, eut confirmé le point de vue qu'il avait exprimé lors des premières lectures.

● **Congés de conversion.** – Le dispositif permettant aux salariés menacés de licenciement économique de bénéficier d'un congé de six mois au maximum pendant lequel ils seront aidés pour trouver, grâce à une formation, un nouvel emploi, a été voté tel qu'il avait été admis en première lecture à l'Assemblée nationale (*le Monde* du 13 juillet). Il a été toutefois enrichi d'un amendement technique du gouvernement destiné à assurer aux marins placés en congé de conversion le bénéfice de la validation des périodes correspondantes, au regard de la législation des pensions. Le Sénat, comme il l'avait fait en première lecture (*le Monde* du 26 juillet), a voté une question préalable dont l'adoption équivaut au rejet du texte.

● **Modernisation de la police.** – A l'exception de la rédaction retenue par le Sénat pour la faculté donnée aux jeunes appelés d'effectuer leur service dans la police nationale, l'Assemblée nationale a rétabli le projet de loi dans la version qu'elle avait approuvée en première lecture (*le Monde* du 12 juillet). Cette version avait été auparavant amputée par le Sénat qui avait supprimé la possibilité pour le gouvernement d'édicter par décret un code de déontologie policière, ainsi que l'augmentation des amendes et les nouvelles modalités de leur recouvrement. Le Sénat avait également proposé – ce que l'Assemblée nationale n'a pas retenu – un allégement des conditions des pratiques des contrôles d'identité.

A. Ch.

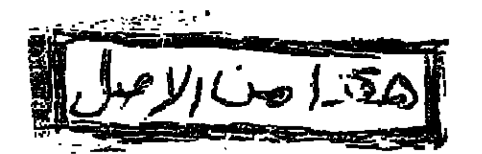
Au cabinet du premier ministre

M. PIERRE JOLIOT NOMMÉ CONSEILLER POUR LA RECHERCHE

M. Pierre Joliot, professeur au Collège de France, membre de l'Académie des sciences, a été nommé, jeudi 25 juillet, conseiller auprès du premier ministre, chargé de la recherche et de la technologie, en remplacement de M. François Gros.

[M. Joliot, qui est chef de service à l'Institut de biologie physico-chimique de Paris depuis 1975, est connu notamment pour ses travaux sur la bioénergétique, et en particulier sur la photosynthèse.

M. Joliot, qui est le fils de Frédéric et Irène Joliot-Curie et le petit-fils de Pierre et Marie Curie, est né le 12 mars 1932 à Paris. Il a commencé sa carrière de chercheur en 1953 au service de biophysique de l'Institut biologie physico-chimique de Paris. Entré au CNRS en 1954, il devient directeur de recherche en 1974 et reçoit en 1982 la médaille d'or de cet organisme.]



LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

La nouvelle équation politique du RPR et de l'UDF : 1 + 1 = plus de 2 !

L'opposition RPR-UDF publiera vers le 20 septembre la quasi-totalité des noms des candidats qui conduiront ses listes. Cette décision a été prise à l'issue d'une réunion de concertation entre les deux formations et annoncée jeudi 25 juillet par MM. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR, et Jean-Claude Gaudin, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale. Ce délai supplémentaire doit permettre, ont-ils indiqué, de laisser se dénouer certaines situations complexes. Tous deux ont insisté sur la qualité de leur coopération et sur le fait que le choix entre listes uniques et listes distinctives a toujours été fait d'un commun accord. Selon M. Toubon, les listes *« ne seront pas seulement côte-à-côte, mais main dans la main »*. Et M. Gaudin de rappeler que *« le code de bonne conduite s'imposera aux listes séparées »*, car il ne faut pas se tromper d'adversaire. Il explique d'ailleurs que *« nos adversaires, ce ne sont pas nos alliés » !*

En réalité, le RPR n'a pas pu tenir la promesse un peu téméraire que M. Toubon avait faite de publier la liste des « chefs de file » de son parti vers la mi-juillet. Certes, le mouvement de M. Chirac assure que dans près de quatre-vingts départements sur cent ses choix sont d'ores et déjà fixés. Mais il a dû céder aux amicales pressions de l'UDF, qui ne souhaitait pas apparaître en retard par rapport à son partenaire. C'est donc au nom de la sacro-sainte union de l'opposition que la publication de tous les noms des candidats se fera de façon concomitante.

Ce délai supplémentaire a surtout pour objet de permettre à l'UDF de régler des cas litigieux qui sont nés en son sein de la compétition entre les tendances qui la composent, RI, CDS, radicaux, adhérents directs PSD, Clubs Perspectives et Réalités, sans compter les « barristes ».

Ce sursis, qui constitue un geste *de bonne volonté de la part du RPR*, ne va-t-il pas aussi être mis à profit par lui pour obtenir davantage de listes distinctes ? M. Gaudin a admis que *« généralement des listes d'union seront constituées dans les petits départements qui élisent deux ou trois députés »* (il y a quatorze départements à deux députés et dix-neuf à trois députés parmi les quatre-vingt-seize métropolitains). Et le président du groupe UDF ajoute : *« Ailleurs, les listes distinctes se constitueront dans le cadre de l'union de l'opposition. »*

Développer l'émulation

Ce critère est admis, *grosso modo*, par le RPR, mais il ne constitue pas pour autant un seuil infranchissable. Et lorsque M. Gaudin avoue que *« l'UDF aurait préféré davantage de listes d'union qu'il n'y en aura finalement »*, c'est qu'il n'ignore pas qu'en réalité celles-ci ne se concrétiseront que dans un petit tiers à peine des départements. Il reconnaît d'ailleurs lui-même que les arguments en faveur des listes séparées ne sont pas sans valeur. Il est vrai qu'à Marseille il conduira une liste UDF *« main dans la main »* avec une liste RPR distincte.

« Ce système, explique-t-il, *redonnera plus de motivation à l'UDF et développera l'émulation. »* M. Toubon ne peut qu'abonder dans ce sens. Il est vrai que, par son implantation locale et ses succès aux élections municipales et cantonales depuis quatre ans, le RPR a développer son propre réseau d'influence qu'il a hâte de mettre à l'épreuve à son *seul bénéfice. Le secrétaire* général du RPR ajoute que les listes distinctes permettent à chaque sensibilité de l'électorat de l'opposition de trouver ses candidats à l'état pur.

Les soustractions de Paris

C'est pourquoi, séduit par une nouvelle forme des mathématiques plus futuristes que modernes, et inventant un « théorème » qui devrait porter son nom, M. Toubon lance : *« Grâce aux listes distinctes dans le cadre de l'union de l'opposition, un plus un n'égalera pas deux, mais plus de deux »*. Se laissant même aller au lyrisme, des stades il ne craint pas de formuler un pronostic en s'exclamant : *« Le match entre la proportionnelle et l'union de l'opposition ne se gagnera pas par un pénalty en fin de partie mais par trois à zéro ou quatre à un. »*

Nouvelle et approximative arithmétique électorale. Non ! plutôt le souhait de partager « un seul lit », celui de l'union mais « pour deux rêves » ! En fait, le RPR souhaite non seulement avoir le plus de députés possible et distancer les effectifs du futur groupe UDF, mais aussi compter ses électeurs dans le but d'apparaître comme la formation la plus puissante.

Enfin, le RPR lui-même n'aura pas trop du délai supplémentaire que l'UDF lui a imposé pour régler quelques cas litigieux. Dans certains départements, les projets de parachutage de candidats extérieurs sont mal perçus. Si les réticences s'expriment moins bruyamment qu'au PS, c'est qu'il ne s'agit pas tant d'éliminer des députés sortants que de contrecarrer des ambitions locales, non de gérer la pénurie mais de répartir le trop-plein. Dans d'autres, il faut encore convaincre les responsables du *département de préférer* deux listes séparées à une liste d'union. Les responsables nationaux du RPR, qui veulent apparaître localement comme les « patrons » de l'opposition, sont réticents à partager leur leadership.

Enfin, à Paris, rien n'est encore définitivement arrêté. Le RPR, qui compte aujourd'hui 15 députés (sur 31), ne peut espérer en conserver que 8 *(sur 21). Il y en a donc 7* de trop : 4 ne devraient plus figurer sur la liste RPR (MM. Pierre Bas et Yves Lancien, qui ont rompu avec M. Chirac, Bernard Rocher, qui ne veut plus briguer de mandat national, et Frédéric-Dupont, qui pourrait être candidat du Front national).

Il en reste donc encore 3 qui n'ont pas de chance d'être élus. Ceux-là, et d'autres aussi, pourraient être convaincus de briguer un siège « garanti » dans d'autres départements afin, notamment, qu'au moins deux nouveaux figurent parmi les *futurs députés « chiraquiens » de la* capitale.

ANDRÉ PASSERON.

LE PROJET DE BUDGET MILITAIRE POUR 1986

Un porte-avions nucléaire et un nouveau sous-marin stratégique

Des crédits pour la construction d'un porte-avions à propulsion nucléaire et pour la conception d'un sous-marin nucléaire lance-missiles stratégiques (dit de nouvelle génération) seront inscrits au projet de budget de la défense pour 1986. En revanche, ce projet de budget, tel qu'il est encore préparé par les services du ministère de la défense, laisse entier le problème de savoir s'il faut acheter, pour le compte de l'armée de l'air française, des avions-radars Awacs de Boeing.

Ce n'est que mercredi soir 24 juillet que le ministre de la défense, M. Charles Hernu, a connu son « enveloppe » budgétaire pour 1986, à charge, pour ses services, d'élaborer, en août, la répartition plus précise de ces crédits entre titre 3 (dépenses de fonctionnement) et titre 5 (budget d'équipement). Cette « enveloppe » est de 158 350 millions de francs auxquels *il convient d'ajouter 32 900 millions* de francs pour les pensions militaires. Non comprises ces dernières dépenses, le projet de budget pour 1986 marque une hausse, en francs courants, de 5,4 % par rapport au budget voté en 1985.

Toutefois, des comparaisons entre les deux budgets sont difficiles, car ils ne sont pas structurés de la même façon. C'est ainsi que, pour 1986, M. Hernu a obtenu que son projet de budget n'inclut pas, par exemple, des dotations en capital au profit de certaines sociétés nationales d'armement qui, en 1985, avaient bénéficié d'un apport de 700 millions de francs prélevé sur les crédits militaires et venant, donc, en diminution au *détriment du budget affecté* aux forces armées.

Les services du ministère de la défense s'apprêtent maintenant à exercer leur arbitrage à l'intérieur même de l'enveloppe ainsi arrêtée de 158 350 millions de francs. Les *directives données par M. Hernu* pour le titre 3 du projet de budget sont d'augmenter, en volume, les crédits alloués à l'entraînement et à l'instruction des forces opérationnelles (ils marquaient le pas depuis plusieurs années par rapport aux prévisions de la loi de programmation militaire 1984-1988) et d'instituer des mesures dites « catégorielles » censées améliorer la condition militaire, y compris le prêt des appelés.

Pour les dépenses d'équipement, des crédits seront notamment attribués à la construction d'un porte-avions de 35 000 tonnes à propulsion nucléaire, destiné à prendre la relève du *Foch* ou du *Clemenceau* après 1992, et à la conception d'un nouveau sous-marin nucléaire lance-missiles stratégiques qui devrait être prêt à entrer en service en 1994.

Au ministère de la défense, les études continuent sur le fait de savoir si l'armée de l'air française sera ou non autorisée à acheter, aux Etats-Unis, des avions-radars Awacs, qui lui permettraient d'accroître ses capacités de détection des avions ou des missiles de croisière à basse altitude. En discussion depuis plusieurs années, le marché n'est toujours pas conclu avec le constructeur Boeing. On laisse entendre au cabinet du ministre de la défense qu'il n'est pas habituel aux armées françaises de commander des armements majeurs à *l'étranger et, donc, qu'une solution* nationale n'est pas exclue.

JOURNAL D'UN AMATEUR, *par Philippe Boucher*

DE GAULLE *n'aimait pas les partis.* Il les fit reconnaître par la République. M. Mitterrand ne cache pas sa préférence pour le scrutin majoritaire. Il l'écarte au profit de la proportionnelle, qui figure, il est vrai, dans ses 110 propositions. L'un et l'autre pour de bonnes raisons.

Le premier voulait faire passer la pilule d'un retour au pouvoir qui, c'est un euphémisme, devait peu aux partis. Il achetait, sinon leur silence, du moins leur neutralité momentanée (à l'exception du PC... et de M. Mitterrand, aux côtés de Pierre Mendès France), après un putsch froid, qui culmina le *15 mai 1958, deux jours après le 13 mai* d'Alger, lorsque l'exilé de Colombey se déclara *« prêt à assumer les pouvoirs de la République »*.

Le coup réussi, il fait inscrire à l'article 4 de la nouvelle Constitution : *« Les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leur activité librement. Ils doivent respecter les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie. »*

Cette reconnaissance, toute de hauteur, était plus ou moins superflue. Les partis existaient — et existent toujours — sous l'empire de la loi de 1901 régissant les associations. La Constitution de 1958 n'a rien changé à cela et ne pouvait rien y changer. Qu'on se rappelle le hourvari de 1971, quand il fut question de toucher au texte cardinal de 1901.

Aujourd'hui, M. Mitterrand ne modifie pas la Constitution. Mais il y apporte une altération qui n'est pas *mince*, puisqu'il remet aux *partis la faculté de désigner, avant tout scrutin réel*, le plus grand nombre des hommes (et des quelques femmes) qui sont assurés d'être élus. C'est un peu plus que *« concourir »* à *« l'expression du suffrage »*. C'est lui *prendre une partie de ses droits*. Au point que M. Mitterrand se serait lui-même exaspéré de *cette dérive*. Ce qui revient aussi à reconnaître qu'il n'y peut pas grand-chose.

Dire qu'il en allait de même auparavant serait mentir. Le scrutin majoritaire ne coupe pas la parole aux militants. Il ne les coince pas, entre la soumission à l'appareil de leur parti et la révolte ouverte contre lui, comme *on le voit à présent. Il permet, d'autre part,* à l'électeur de censurer un candidat, ce que les listes bloquées de la proportionnelle à un tour n'autorisent pas.

Nécessité oblige, dit, à l'Élysée, un conseiller écouté. Il faut survivre à l'orage qui s'annonce et ne pas être, au sens propre, *anéanti par lui. Passe encore que* l'Assemblée nationale soit contraire au président de la République et, ainsi, le Parlement tout entier, le Sénat étant déjà d'opposition. Mais pas au point de risquer un autre putsch froid, qui *reviendrait, cette fois, à limoger le chef de* l'Etat par le truchement de la procédure parlementaire, qui n'a pas théoriquement ce pouvoir ni cet objet.

C'est pourquoi, dit encore ce conseiller, entre cent vingt sièges socialistes au scrutin majoritaire et cent soixante à la proportion*nelle, le choix s'imposait*. Que la gauche réduite au Parti socialiste soit minoritaire, comment l'éviter ? Mais dans une imprécision suffisante, laissant libre l'horizon de cette *« nouvelle distribution des cartes » que voit venir le député RPR des Vosges, Philippe Séguin.*

Appât ou leurre, ne dit pas en revanche le conseiller de l'Elysée, il faudra jouer de la confusion et des ambiguïtés !

Mais avant d'obtenir ce résultat, quelle pitié ! Des amitiés que l'on croyait indéfectibles, des allégeances ou des protections à jamais consenties sont pulvérisées. Des certitudes idéologiques fondent comme saindoux au soleil. Des ministres qui s'estiment mal traités vitupèrent le Parti socialiste et s'ostra*cisent entre eux. « En politique*, dit l'un d'eux citant Georges Dayan, l'ami disparu de François Mitterrand, *on ne vous passe pas les plats. »*

L'image du PS est encore ternie par des déballages publics qui ne sont pas que la conséquence des ambitions personnelles. Plus n'est besoin aujourd'hui de séduire des militants. Il faut faire sa cour aux énarques du *parti, aux nᵒˢ 1, 2, 3, 4..., connaître* le poids de chacun et, en fonction de cela, restituer à chacun son vrai numéro.

Tel apparatchik concède, la bouche distante, à un de ses camarades, auteur de la « vague rose » de 1981 plutôt que née d'elle : *« Je voudrais bien que tu sois député »*. Au lieu de déplacer trente millions d'électeurs en mars prochain, ne suffirait-il *pas de consulter ce cacique ?*

Partis

CETTE bizarrerie, cette *« cocasserie »* comme aurait dit le chef de l'Etat, est *l'un des effets du scrutin proportionnel*, grâce auquel il est possible d'annoncer au pays, *mieux qu'avec les sondages*, ce que sera son vote, avant même qu'il l'ait émis.

Il ne faut pas se tromper. Le Parti socialiste se donne en spectacle. Ce sera bientôt le tour des autres. La profusion électorale qui, *paraît-il*, attend la droite n'est pas plus simple à gérer que la pénurie à laquelle se résout *publiquement* la gauche *non communiste* (la tradition du silence monastique mettant le PC à l'abri des remous trop visibles).

D'autant que le trésor électoral qui miroite devant la droite passera, ici et là, notamment à Paris, par des réductions d'effectifs qui n'iront pas sans grincements de dents. Ces *réductions se produiront au détriment de sortants* qui ne sortiront pas toujours sans mot dire. Déjà quelques-uns murmurent assez fort pour qu'on les entende.

Provisoirement mise sous le boisseau, la légitime concurrence de l'UDF et du RPR — sur fond d'union — se réglera moins discrètement qu'autrefois la discussion d'une dot. D'autant que les apports de la belle fiancée *sont tenus pour considérables* après la cérémonie de mars 1986. On devine les convoitises.

Tel qui n'est pas sortant fera valoir avec éclat qu'il a des titres à entrer au Parlement supérieurs à tel autre, qu'un état-major lui préfère. Ce n'est pas Corneille, mais c'est *tout comme : « Enfin vous l'emportez... »*. Etc. Plus ce don Diègue d'un nouveau genre se sentira évincé, plus il criera fort en se frottant la joue. Il ne fera en cela qu'imiter la querelle des chefs ; provisoirement éteinte, les sujets ne lui manquent pas. Car *« il n'est,* comme on dit, *pire eau que l'eau qui dort »*. Fidèle de Tartuffe, Mᵐᵉ Pernelle sait de quoi elle parle.

D'UN changement de loi électorale, il y avait pourtant mieux à attendre que ces querelles. D'abord un renouvellement du personnel *politique. Il apparaît que*, si ce renouvellement se produit, il sera limité. *Avec, pour toile de fond, plus de règlements* de comptes que d'arbitrages au profit des meilleurs. Entre ceux que l'on étouffe, ceux que l'on écarte, ceux qui surgissent et ceux qui s'agitent, point n'est besoin de citer des noms. Ils peuplent les journaux. La démocratie devient transparente pour montrer, d'elle-*même, le pire. La République des camarades* (selon le titre d'un livre de Robert de Jouvenel paru en 1913) ressuscite aux couleurs des Atrides. Tout cela pour des « trouvailles » connues de tout le monde. Ah ! le riche symbole que ce M. Stim !

Pourtant cette modification conserve sa raison d'être. Ne serait-ce qu'en vertu du principe *qu'il n'est pas de mode de scrutin* incontestable. Aujourd'hui l'opposition vilipende la proportionnelle. Elle n'a pas le sens *de l'histoire. Alors qu'il est président du* Conseil, Pierre Mendès France projette de substituer au scrutin proportionnel choisi par de Gaulle en 1945 le srutin majoritaire. Georges Bidault, lointain ancêtre politique de M. Lecanuet, s'exclame qu'en choisissant le scrutin majoritaire la France *« serait la risée de l'univers »*. Rien que ça !

Les professeurs de droit constitutionnel *auront beau se battre les flancs jusqu'à la fin* des siècles, ils ne découvriront jamais de régime électoral, aussi compliqué serait-il, qui puisse parfaitement refléter cette conjugaison des diversités partisanes et des diversités sociologiques qui a nom « pays ».

Le scrutin d'arrondissement — dit majoritaire — donne sa chance aux... minorités locales, mais écrase les petits partis. Il n'est *pour s'en convaincre que de voir le système* britannique — à un tour, il est vrai — dans lequel un *parti obtient la majorité des sièges* aux Communes en étant bien loin d'avoir la majorité des voix dans le pays.

Le scrutin proportionnel est plus ménager des petits partis. Mais il transcrit mal les particularismes locaux. D'autant que l'élu d'une liste départementale se sent moins tenu d'y veiller.

Le scrutin majoritaire accouche d'un Parle*ment clairement réparti, mais il trahit la vérité* politique profonde du pays. Voir 1968, pour la droite ; ou 1981, pour la gauche. La proportionnelle traduit mieux les courants idéologiques, mais remet le pays à la merci de gouvernement de circonstances. Sous la réserve qu'il soit possible d'en désigner un *qui serait durable*.

Durable ? L'étrange question. Peut-on *qualifier de durable un espace de temps qui* ne dépassera pas deux ans ? La Constitution de la Vᵉ République étant ce qu'elle est, il n'est pas d'autre échéance que celle de 1988, pour les présidentielles. Le reste n'est que hors-d'œuvres et péripéties, législatives incluses. M. Barre l'a compris dès le départ, *qui veut se garder vierge pour la seule compétition* qui vaille et qui ne connaît pas de simulations. Sur ce terrain, la virginité de M. Barre, c'est Justine entrant en politique, mais débarrassée des malheurs de la vertu.

POINT DE VUE

Eurêka, ou trompe-l'œil ?

par MICHEL PONIATOWSKI (*)

LA nécessité d'Eurêka ou de tout autre programme européen de rattrapage technologique est évidente. Le projet porte sur des domaines de recherche précis et bien choisis pour lesquels nous devons *renforcer notre capacité technologique*. Mais deux graves interrogations subsistent à propos de son support logistique et de son financement.

La conférence de Paris n'a pas fait son choix concernant ce support, et l'affaire n'est pas encore réglée. *Doit-elle confier un rôle important de* coordination à la Commission européenne, ou bien confier cette responsabilité à une agence spécialisée indépendante des institutions com*munautaires ?*

Il semble que l'option d'une *grande agence inter*-gouvernementale soit maintenant écartée. Elle comportait tous les inconvénients d'une structure administrative lourde et d'une inévitable confusion *institutionnelle. Mais un* autre danger se dessine. L'absence *d'une véritable coordination* conduit à une « nationalisation » et à un désordre des programmes : chaque projet ayant sa structure de gestion dans laquelle chacun des pays parti*cipant en nombre variable* poursuivrait sa propre politique.

Les technologies *nouvelles* coûtent très cher en recherche, en développement et en investissements. La compétitivité de l'Europe est liée à l'argent qu'elle y consacrera, qui est *de moins en moins dépendant d'une* mesure nationale, et à la coordination de ses centres de recherche et de développement. Dans les deux cas, la mieux placée pour mobiliser des fonds collectifs et pour coordonner est la Commission de Bruxelles.

Le bilan de l'action communautaire dans les domaines de la recherche pour stimuler les industries de haute technologie a ses points forts et ses points faibles. Les centres de recherche de *la Communauté*, premières structures mises en place dans les années 60, n'ont pas toujours donné les succès escomptés, et leur cadre, par manque de réformes administratives nécessaires, reste trop rigide et bureaucratique. Ce *n'est pas la voie à suivre.*

∴

Une autre expérience a, en revanche, bien réussi : la Task Force, technologie de l'information qui a permis à la Communauté de jouer un rôle positif de catalyseur et de coordinateur de programmes précis : Esprit pour l'électronique, Brite pour les *systèmes avancés de production* et Race pour les télécommunications.

Qu'est-ce que la Task Force ? Une structure légère de cent cinquante personnes couvrant à elles seules *l'ensemble du secteur des nouvelles* technologies et ne correspondant vraiment pas à la définition de bureaucrates. C'est un instrument souple, rapide, efficace et qui répond aux nécessités d'Eurêka. *Par sa Task Force* la Commission pourrait avoir dans chaque *projet* un statut de participant, même minoritaire mais qui lui permettrait d'observer l'évolution scientifique ainsi que la bonne coordination des différents projets.

La présence de la Commission a une autre raison d'être : les dix-sept pays participant à Eurêka ont chacun leur contribution à apporter, mais il est certain, par exemple, que le Portugal et l'Allemagne n'auraient pas la même. Si Eurêka doit être bénéfique *aux efforts de recherche européens*, il ne doit pas contribuer à accroître les déséquilibres entre les différents Etats membres. Il est essentiel que les petits pays puissent en tirer des bénéfices, au moins au travers des transferts de technologies, s'ils ne *peuvent participer totalement par* l'intermédiaire de leurs industriels.

La présence de la Commission est le seul garant de cette politique. Le deuxième problème, lui aussi fondamental, *qui doit être réglé* à Bonn avant la mi-novembre — prochain *rendez-vous pour les assises — est le* problème financier.

∴

La France a offert un montant de démarrage de 1 milliard de francs — 110 millions de dollars : même si *cette somme est versée, ce qui est* incertain, c'est peu au regard des besoins, et c'est pourtant beaucoup au regard du silence des autres pays, qui hésitent à avancer des chiffres.

Comparons ! Le seul budget spatial des Etats-Unis pour l'exercice en cours *est proche de 16 milliards de* dollars (défense et NASA incluses). Le budget d'étude de l'IDS cette année est de 1,4 milliard et l'an prochain de 2,8 milliards de dollars environ. Les *Etats-Unis*, cette année, dépensent — tant dans le secteur *public que privé et militaire*, tout confondu — 100 milliards de dollars pour la recherche et le développement. IBM et General Motors dépensent chacun plus de 3 milliards de *dollars chaque année uniquement* pour la recherche et le développement. Il y a d'autres entreprises qui dépensent plus de 25 % de leur chiffre d'affaires pour la recherche et le développement, sept compagnies dépensant plus de 20 000 dollars *par personne employée.*

Si les pays concernés ne sont pas prêts à soutenir leur rhétorique par des engagements financiers adéquats et sans ambiguïté Eurêka sera *un trompe-l'œil. Encore une fois*, c'est à la Commission des Communautés européennes d'établir et de chiffrer un programme pluriannuel, d'indiquer les contributions nécessaires, les modes de financement et les justifications de ces dépenses.

C'est aux Etats de le discuter et de l'approuver. Il est tout juste temps.

(*) Président de la Commission des technologies de la recherche et de l'énergie du Parlement européen.

société

JUSTICE

UN RAPPEL A L'ORDRE DE LA CHANCELLERIE

Trop d'adolescents dans les prisons

Les prisons « hébergent » trop de mineurs. Encore trop selon la chancellerie. En 1952, ils étaient 674 à être passés derrière les barreaux ; en 1976, 4 022 ; en 1980, 6 087. Des chiffres qui témoignent d'un recours croissant à la mise en détention des moins de dix-huit ans depuis une trentaine d'années.

La chancellerie note bien sûr que cette inflation tend à fléchir depuis 1982. En 1984, 5 700 mineurs — dont 1 322 de moins de seize ans — ont été placés en détention provisoire. *« Cette baisse,* indique la chancellerie, *bien que légère (environ moins 3 % chaque année) montre que la détention n'est pas un phénomène inéluctable et qu'une mobilisation des magistrats comme des services éducatifs permet d'en réduire à la fois le nombre et la durée. »*

Pour essayer d'amplifier encore ce mouvement, trois circulaires en date du 10 juillet prescrivent de faire plus que jamais *« prévaloir l'option éducative aux différents stades de la procédure »* par rapport à la détention provisoire. Ces textes de la chancellerie, en forme de rappel de l'ordonnance du 2 février 1945, insistent sur le caractère *« exceptionnel »* que doit revêtir cette détention, à plus forte raison lorsqu'il s'agit des 13-16 ans.

Dans le même esprit, la chancellerie demande aux procureurs généraux et aux procureurs de la République de toujours examiner si une peine de substitution, comme le travail d'intérêt général, n'est pas envisageable au moment où ils requièrent une condamnation. De même, le directeur des affaires criminelles et des grâces et le directeur de l'éducation surveillée ajoutent : *« D'autres procédures susceptibles de limiter le recours à l'emprisonnement pourraient également recevoir une application plus large. C'est notamment le cas de l'ajournement et de la dispense de peine qui mériteraient d'être plus souvent requis. »*

Environ 22 000 mineurs sont l'objet d'une condamnation pénale (32 % de l'ensemble des décisions) chaque année. Sur ce total, *« plus de 5 000 sont condamnés à des peines d'emprisonnement ferme, dont la plupart à la suite d'un placement en détention provisoire (...) »*, note l'une des circulaires.

POINT DE VUE

Et si on choisissait l'éducation ?

par JEAN-MARIE ANGELINI (*)

ROBERT BADINTER, dans une interview à *Paris-Match,* évoquant la surpopulation pénale, précisait un jour : *« La prison, à ce stade, c'est plus volontiers le séminaire du crime que la voie de la réinsertion sociale ».* Alain Peyrefitte, quelques années auparavant avait parlé, lui, « d'école du crime ». Le drame, c'est que, dans cette école-là, *ou dans ce séminaire, comme on* voudra, on y met des jeunes. Ainsi en France en 1984, ce sont 5 700 jeunes de moins de dix-huit ans qui ont été placés en détention provisoire.

L'opinion publique, la presse, s'émeuvent à juste titre, devant les 50 % de détenus adultes qui sont incarcérés à titre préventif, donc avant jugement. Mais a-t-on conscience que, chez les mineurs, *ce taux est de 85 % ?*

Considérable et scandaleux ! Et il faut savoir que 40 % d'entre eux sont des délinquants primaires.

La loi, qui prévoit que l'éducatin est la règle et la répression l'exception, est ici détournée.

S'est-on suffisamment inquiété de ce que presque un quart de ces 5 700 adolescents (23,2 % exactement soit 1 322) avait moins de seize ans ?

Et quelque fois, ces jeunes détenus peuvent être très jeunes. Ils peuvent avoir moins de treize ans, on a même vu des enfants de dix ans rejoindre une cellule, car en France, au XXe siècle, il n'y a pas de limite d'âge inférieure pour incarcérer.

Contrairement à ce que prévoit la loi *(« ... le mineur sera retenu dans un quartier spécial, ou à défaut un local spécial... »),* deux tiers des maisons d'arrêt habilitées à recevoir des mineurs font cohabiter jeunes et adultes dans un même lieu. La part des locaux d'activité réservés exclusivement aux mineurs est faible : 80 % des établissements pénitentiaires ne disposent pas d'ateliers de formation professionnelle, 58 % n'ont pas de salle de classe.

« La spécificité du régime de détention, pour les mineurs, ne semble finalement résider qu'en l'attribution de suppléments alimentaires » conclut une étude de CNERP (1) menée sur les conditions de détention des mineurs.

Révolte et vengeance

La prison marque les jeunes à tout jamais. Les exemples ne manquent pas de ces adolescents qui, une fois passés en milieur carcéral, se structurent de manière quasi-définitive, une personnalité, un comportement ancrés dans la délinquance. L'internement est une cause de récidive de toute première importance (une étude menée sur les moins de treize pays démontre que *un tiers des mineurs détenus retournent en prison dans l'année qui suit)* où l'enfant intériorise des attitudes et des normes anti-sociales. Non seulement l'amendement (objectif avancé par certins pour justifier la prison) du jeune est très rare mais le plus souvent, la prison est un moyen de valorisation, d'identification au monde marginal et de rationelisation de la révolte, puis de la vengeance.

Alain Peyrefitte lui-même, qu'on ne peut taxer de laxisme, reconnaissait en novembre 1978, dans une circulaire adressée aux procureurs généraux et procureurs de la République. *« ... Les inconvénients qui s'attachent à l'emprisonnement des enfants et adolescents. Au mieux, celui-ci n'apporte qu'une satisfaction passagère au besoin d'ordre et au désir de sécurité que ressent l'opinion publique, il prédispose, en revanche, à la récidive et, plus profondément, favorise l'inadaptation juvénile ».*

Le garde des sceaux actuel, M. Robert Badinter, en janvier 82, ouvrait le colloque de Vaucresson par ces mots *« rarement dissuasive, souvent gravement traumatisante, la prison ne fait généralement qu'ancrer davantage les jeunes que la subissent dans la délinquance et la marginalité ».*

On pouvait donc espérer, suite à la mise en place d'une commission de réforme du droit pénal des mineurs, présidé par M. Martaguet, que les choses allaient rapidement progresser. Hélas, il n'en fut rien. Pourtant chacun le dit, la détention provisoire des mineurs, notamment pour les moins de seize ans, peut être, doit être même, supprimée. Mais aucun gouvernement n'ose *franchir le pas.*

Qu'il soit bien clair qu'il n'est pas question, lorsqu'un jeune commet un délit, de nier cet acte, ni de l'excuser. La sanction doit fair partie de la démarche éducative. Mais punir, sanctionner, est une chose, exclure, rejeter, casser un jeune à tout jamais en est une autre. Et là, se situe un choix qu'il faut faire. Un choix qui doit être celui des mesures éducatives et du renforcement de l'éducation suveillée qui les met en œuvre. Or cette administration n'est pas encore sérieusement implantée sur la moitié du territoire. Et pourtant les personnels et les services de l'éducation surveillée font la preuve tous les jours, de leur efficacité. En témoigne le très faible taux (5 %) de mineurs qui, durant leur temps de prise en charge par cette institution, sont l'objet d'une mise en détention provisoire, pour un délit commis.

L'actuel garde des sceaux, l'actuel gouvernement, ne peuvent ignorer cela encore plus longtemps, et ils doivent se donner les moyens, tant l'égislatifs (2) que budgétaires, d'une politique de prévention et d'insertion qu'ils déclarent vouloir appliquer. A bien des égards, le budget 86 de la justice, et sa répartition interne, sera révélateur d'une volonté politique...

(*) Secrétaire général du Syndicat national des personnels de l'éducation surveillée-SNEP-FEN.

(1) CNERP : Centre national d'études et de recherches pénitentiaires.

(2) C'est bien la *loi qu'il faut réformer*, en l'occurence l'ordonnance du 2-2-45, car les circulaires, l'expérience le prouve, sont de faible portée et leur impact de courte durée.

SEPT NATIONALISTES CORSES DEVANT LA COUR D'ASSISES DU RHONE

Vendetta traditionnelle et vendetta politique

De notre envoyé spécial

Lyon. — Si l'adage latin selon lequel les choses répétées plaisent garde toute sa valeur, les jurés du Rhône devraient être dans le ravissement. Il est vrai que les défenseurs des accusés impliqués dans l'attaque de la prison d'Ajaccio et l'assassinat, dans leur cellule, de Jean-Marc Leccia et Salvatore Contini ont chacun leur tempérament et que, du même coup, ils peuvent se répéter sur des modes et des tons différents. Mais il s'agit toujours, pour eux, de convaincre ceux qui vont juger de la spécificité d'une opération qui ne peut se comprendre, sinon se justifier, sans une connaissance des passions, des traditions et, pour tout dire, de l'âme du peuple corse. C'est ce qu'ont donc expliqué, jeudi 25 juillet, Mes Vincent Stagnara, Marie-Hélène Mattéi et surtout Me Antoine Sollacaro, dont l'effort fut total et sans réserve.

Pour Me Stagnara, en venant tuer Leccia et Contini impliqués dans l'affaire Orsoni, ceux qui ont commis ces crimes, Pantallacci, Albertini et Alessandri, n'ont pas accompli une « vendetta » au sens traditionnel mais une vendetta politique pour une injustice qui touchait une famille politique.

Qu'on me comprenne bien, a dit l'avocat, je ne dis pas que l'affaire d'Ajaccio fut l'aboutissement d'un complot politique, *mais ma conviction,* comme celle de ceux que nous défendons, est qu'il s'agissait bien d'un assassinat politique. *« Je ne dis pas que tous les rouages de l'Etat y furent impliqués, mais que certains ont dû utiliser des crapules pour assurer le maintien de leurs propres intérêts. »*

Les mensonges et les silences

Me Marie-Hélène Mattéi devait encore affiner le propos : *« Je ne pense pas qu'il y ait eu complot, mais il y avait volonté de certains services de mettre un terme à des contacts qui étaient en train de se nouer entre l'Elysée et le FLNC* (Front de libération nationale de la Corse) *par l'intermédiaire d'Alain Orsoni, militant nationaliste comme son frère Guy. Des gens n'ont pas voulu de cela. Ce peuvent être des gens de chez nous, satisfaits de situations acquises dont ils profitaient depuis des décennies et qui ont pu, pour les sauvegarder, se faire les complices d'un assassinat. Une politique de dialogue risquait de s'engager, dont ils ne voulaient pas. »*

Cette conviction, les avocats admettent qu'ils ne peuvent la faire partager. Ils diront même qu'ils n'ont pas de preuve matérielle mais qu'« en mettant bout à bout toutes les anomalies, on pouvait expliquer la rage éprouvée par ceux qui se sentaient frappés par une profonde injustice ». Ce dont ils veulent convaincre, c'est que les accusés avaient toutes les raisons d'adhérer à cette conviction *« parce que, au fur et à mesure du déroulement de l'enquête et de l'instruction, trop de questions se sont posées qui demeurent sans réponse, trop de mensonges sont apparus qui n'ont pas été reconnus en dépit de leur flagrance ».*

Alors, ils ont reparlé des filatures interrompues le jour de l'enlèvement de Guy Orsoni, de la mise en liberté de Paul Andréani, qui, pourtant, était en possession de la montre de Guy Orsoni, des déclarations de ce même Andréani, dont le dossier fait état et selon lesquelles Contini avait confié que Guy Orsoni fut bel et bien tué et qu'on s'était débarrassé de son corps.

Sur ce chapitre, Me Antoine Sollacaro fut assurément le plus exhaustif. Lui aussi devait redire : *« Pourquoi n'a-t-on pas répondu aux questions que nous posions et sur ces bizarreries, comme sur la venue à Bastia, dès le 18 juin 1983, le lendemain de l'enlèvement, de M. Joseph Franceschi, alors secrétaire d'État à la sécurité publique et qui vint rencontrer M. Pierre-Jean Massimi, alors secrétaire général du département de la Haute-Corse ».*

Pourquoi ces silences, ce refus d'expliquer ? Car au début, selon Me Sollacaro, lorsque la famille Orsoni s'est constituée partie civile, elle ne doutait pas de la justice. Elle *lui gardait même toute sa confiance,* collaborant avec les enquêteurs.

C'est au fil des semaines et des mois, en raison de trop d'anomalies, que le doute s'est installé et que ce doute s'est transformé en conviction d'une faillite organisée et volontaire de l'instruction, dans le but de faire échapper les coupables à tout châtiment.

Me Sollacaro dira aussi que les amis de Guy Orsoni, en venant se substituer à une justice qu'on leur refusait, *« n'ont pas accompli un acte de terrorisme, mais exprimé simplement une révolte légitime ».* Il devait ajouter : *« C'est vrai. Vous pouvez tout me demander sauf d'être objectif, parce qu'il y a des cas où l'on ne peut exiger la sagesse. Ce qui doit primer dans cette affaire, c'est le cœur avant la raison. Il faut pour cela que vous imaginiez un de vos fils entre les mains de personnages comme Andréani, Contini ou Leccia. Je ne vous demande pas de justifier ni d'approuver mais seulement de comprendre ce qui, chez nous, est le bien et ce qui est le mal. Nous sommes ce que nous sommes, nous ne valons pas mieux que d'autres. Mais faut-il accepter la loi du milieu et toutes ses compromissions ? »*

« La nécessaire vengeance »

Ce fut ainsi durant trois heures, un propos vibrant, mêlant les éclats de la colère à ceux de la passion, les tempérants çà et là, par l'humour pour en revenir toujours, après une exploitation fort bien menée du dossier, à cette affirmation : *« Ceux qui ont décidé de mettre à exécution la nécessaire vengeance avaient l'intime conviction que Contini et Leccia méritaient la justice qui leur fut appliquée. Si vous ajoutez à cela le poids de notre histoire et des traditions, vous mesurerez qu'il ne s'agissait en aucun cas d'un défi à l'Etat, que les responsables de ce qui s'est passé le 7 juin 1984 à la prison d'Ajaccio sont moralement ceux qui, par leur attitude, ont laissé naître cette conviction qu'il fallait, malgré eux, que justice soit accomplie. »*

Rarement on avait vu des accusés écouter aussi intensément un défenseur, car rarement un défenseur s'identifira autant à ceux qu'il défendait.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

L'ENQUÊTE FRANÇAISE SUR ACTION DIRECTE POURRAIT SE PROLONGER EN ALGÉRIE

L'Algérie ne serait pas opposée à ce que M. Jean-Louis Bruguière, juge d'instruction, se rende sur son territoire pour essayer de faire progresser l'enquête sur la fusillade de l'avenue Trudaine à Paris, le 31 mai 1983, au cours de laquelle deux policiers avaient été tués.

Une fuite avait permis de savoir, il y a quelques jours, que M. Bruguière avait adressé, le 26 juin, à l'ambassade d'Algérie en France, une lettre de protestation pour s'étonner que ses demandes réitérées de renseignements restent sans réponse.

Le juge demandait notamment des précisions sur un ressortissant algérien, Mohand Hamami, membre du groupe clandestin Action directe, dont la police et la justice française pensent qu'il s'est réfugié en Algérie *(le Monde* du 20 juillet). Hamami est accusé d'être l'un des auteurs de la fusillade de l'avenue Trudaine et un mandat d'arrêt international a été lancé contre lui le 4 décembre 1984.

● *Seconde remise en liberté pour le directeur d'un supermarché qui avait blessé un adolescent.* — M. Jean-Marc Madranges, directeur d'un supermarché à Homécourt (Meurthe-et-Moselle), inculpé de coups et blessures volontaires sur un adolescent qu'il soupçonnait de vol, a été remis en liberté le 25 juillet sur décision de la cour d'appel de Nancy. Incarcéré une première fois le 30 mai dernier, M. Madranges avait été libéré sous caution douze jours plus tard. Le 17 juillet dernier, M. Madranges avait été de nouveau incarcéré, le juge d'instruction estimant que *« des éléments nouveaux laissaient à penser que* [l'inculpé] *n'avait pas donné une version exacte des faits »* (*le Monde* du 20 juillet).

MÉDECINE

Le SIDA peut être transmis par insémination artificielle

Quatre femmes australiennes ont été contaminées par le virus du SIDA après insémination artificielle avec le sperme d'un donneur infecté. Il s'agit là des premiers cas connus de contamination de cette maladie par insémination artificielle.

Les quatre femmes avaient été inséminées — sans succès — en 1982 à l'hôpital Westminster de Sydney. Une seule parmi elles présente les syptômes cliniques de la maladie, mais toutes ont développé des anticorps dirigés contre le virus du SIDA, preuve d'une contamination par ce dernier. Par crainte du SIDA, toutes les banques de sperme australiennes ont été fermées de novembre 1984 à avril dernier, la réouverture étant liée à la mise en place d'un dépistage des donneurs.

En France, les responsables de la Fédération des CECOS (Centres d'études et de conservation de sperme) avaient décidé la mise en place d'un système équivalent *(le Monde* du 23 avril). Ainsi, chaque CECOS devait-il se mettre en relation avec un centre de transfusion sanguine pour s'assurer que ses donneurs de sperme (qui, obligatoirement mariés et pères de famille, ne sont pas *a priori* à risque pour le SIDA), sont bien indemnes de toute contamination. Cette décision a toutefois dû souffrir du retard dans l'équipement des centres de transfusion en matériel de dépistage.

Rien, en revanche, ne permet d'affirmer que la situation australienne ne pourrait pas se produire en France, compte tenu de l'existence de réseaux privés d'insémination artificielle dans lesquels les donneurs sont rémunérés.

J.-Y. N.

● *Dépistage du SIDA.* — Les autorités sanitaires françaises viennent d'autoriser la firme américaine Abbott à commercialiser son test de dépistage du SIDA. Jusqu'à présent, seule la firme Pasteur diagnostics avait reçu, il y a quelques semaines, l'autorisation de mise sur le marché de son test de dépistage du SIDA. Ce dépistage sera obligatoirement pratiqué dans les centres de transfusion sanguine à partir du 1er août prochain.

Le comédien Rock Hudson hospitalisé à Paris

Le comédien américain Rock Hudson, qui a notamment joué dans *Giant* et dans le feuilleton télévisé *Dynasty*, se trouve actuellement à l'Hôpital américain de Neuilly pour être soigné du SIDA. Son attachée de presse, Mme Yanou Collart, a confirmé que l'acteur souffrait bien, depuis plus d'un an, du « syndrome immuno-déficitaire acquis » et qu'il était venu en France consulter un spécialiste.

Depuis plusieurs mois, les hôpitaux français voient, en effet, arriver des malades américains en plein désarroi, attirés par la réputation de la recherche française dans ce domaine, et surtout par un des traitements en cours d'expérimentation, le HPA 23, qui stoppe la reproduction du virus, du moins tant qu'il est utilisé, mais ne « guérit », ni ne rétablit le système immunitaire atteint.

La presse américaine a donné un large écho à la maladie de Rock Hudson, y compris l'*International Herald Tribune*, qui publie en page une une photo récente, montrant le comédien amaigri. C'est la première fois qu'une vedette annonce publiquement qu'il est atteint du SIDA. En effet, jusqu'à présent, le secret était de mise pour les personnalités atteintes de la maladie réputée encore incurable. Aux Etats-Unis, elles seraient nombreuses parmi les douze mille cas actuellement recensés. Et les organisations d'aide aux malades (comme le GMHC, le San Francisco Aids Project, le Shanti Projekt, etc.) protègent l'anonymat des patients connus.

En France, où le même phénomène se développe avec deux années de décalage, un secret identique est gardé à la fois pour préserver la tranquillité des malades et par crainte de la réaction des médias. L'association AIDES, équivalent des organisations américaines, et qui a inscrit parmi ses objectifs, la *« défense de la dignité des malades »*, *estime que l'annonce de Rock Hudson est un premier pas vers une banalisation nécessaire de l'information sur le SIDA, comme on l'a vu il y plusieurs années pour le cancer.*

SPORTS

Jeux mondiaux à Londres des sports non olympiques

Londres *(AFP).* — Les premiers jeux mondiaux des sports non olympiques réunissent à Londres, du vendredi 26 juillet jusqu'au dimanche 4 août, quelque mille six cents concurrents représentant soixante pays.

Vingt-quatre disciplines figurent au programme de cette manifestation originale, qui sera, dorénavant, organisée tous les quatre ans, comme les Jeux olympiques. A l'affiche des sports connus et très pratiqués (karaté, ski nautique, trempoline), d'autres, plus confidentiels (bowling, sambo, speedway moto, nage avec palmes), et certains n'ayant qu'une portée nationale, voire régionale, comme le faustball, dérivé germanique du volley-ball, le softball (proche du basket-ball) ou le « tug of war », plus connu sous le nom de... tir à la corde.

Toutes ces compétitions, réparties dans huit sites de la capitale britannique, sont organisées comme les Jeux olympiques avec des podiums pour les meilleurs athlètes. La France est représentée par vingt concurrents qui prendront part aux épreuves de patinage artistique (quatre) et de vitesse (cinq) sur roulettes, de nage avec palmes (sept) et de pétanque (quatre).

Ces deuxièmes Jeux mondiaux, après ceux de San Diego (Californie) en 1982, ont suscité l'intérêt des chaînes de télévision d'une soixantaine de pays, parmi lesquels les États-Unis, le Canada, le Japon et l'Australie, qui retransmettront les meilleurs moments des épreuves.

EN BREF

● JEUX OLYMPIQUES : *protocole Etat-Savoie.* — M. Michel Barnier, député (RPR) de la Savoie et président du comité de candidature d'Albertville au Jeux d'hiver de 1992, et M. Michel Astorg, chef de la mission olympique interministérielle, ont signé, le 25 juillet à Paris, un protocole d'accord financier entre l'Etat et la Savoie sur l'organisation de ces Jeux d'hiver. Ce document prévoit un budget en équilibre de 2 933 millions de francs, hors parrainage privé, dont 8,5 % proviendraient des collectivités publiques. En cas de déficit, l'Etat et les collectivités locales se partageraient la charge. En cas de bénéfices, le comité national olympique en toucherait une part, pour la redistribuer aux fédérations sportives.

● NATATION : *une Française championne d'Europe juniors.* — La Française Pascaline Louvrier a remporté, jeudi 26 juillet à Genève, le titre de championne d'Europe juniors en dominant nettement l'épreuve du 100 m brasse. La jeune nageuse du SN Charleville-Mézières, âgée de treize ans et neuf mois, a couvert la distance en 1 min. 10 sec. 74, laissant à près d'une seconde et demie l'Allemande de l'Est Gietemann. Il s'agit de la meilleure performance française des quatorze, quinze et seize ans. De plus, Pascaline Louvrier, qui a mené la course de bout en bout, a approché de 5/100e de seconde le record de France établi en 1984 à Los Angeles par Catherine Poirot avec 1 min. 10 sec. 69.

● VOILE : *disparition d'un navigateur.* — Luc Berthillier, trente-sept ans, qui participe sur *Cuisimer* à la course à la voile en solitaire du *Figaro*, était le dernier concurrent à ne pas avoir atteint Kinsdale, terme de la première étape, le 26 juillet. Il a été aperçu pour la dernière fois lundi 22 juillet. Rendues difficiles par un épais brouillard, empêchant les avions de décoller, les recherches sont menées par trois navires de la marine irlandaise.

● VOL A VOILE : *championnats d'Europe.* — Les Françaises Christine Moroko, vingt-cinq ans, et Marie-Françoise Gavaret, trente-neuf ans, ont terminé première et deuxième des championnats d'Europe disputés à Subotica (Yougoslavie). Trente et une concurrentes venant de neuf pays ont participé à ces championnats de vol à voile. Les résultats de l'équipe de France ont été acquis avec le seul planeur de fabrication nationale, le « Pégase », de la société Centrair. La Fédération française de vol à voile, qui voit ainsi récompensée sa politique de développement, compte douze mille licenciés, dont 10 % environ sont des femmes.

culture

FESTIVALS

« ORFEO ET EURYDICE », A VAISON-LA-ROMAINE

Haydn et le partage des rôles

Orfeo et Eurydice est le dernier des treize opéras de Joseph Haydn. Il l'avait composé en 1791, lors de son premier séjour londonien pour l'inauguration du King's Theater, mais la première répétition fut interrompue au bout de quelques minutes, le roi ayant refusé d'accorder une autorisation qu'on ne lui avait pas demandée...

Restée inédite, tenue pour incomplète, l'œuvre dut attendre cent soixante ans avant d'être représentée, en 1951, au Mai florentin. Depuis lors, quelques rares exécutions ont permis de rependre la mesure de cet *Orphée* singulier, puisqu'il finit mal : Eurydice est perdue à jamais et Orphée meurt sous les coups des Bacchantes. C'est là d'ailleurs le principal mérite du livret de Badini, qui ne pêche pas un excès de théâtralité.

Comme les étés précédents depuis dix ans, à Carpentras d'abord pui à Vaison-la-Romaine, Cyril Diederich pour la direction musicale, Guy Coutance pour la mise en scène et Christine Marest pour les décors, ont offert aux amateurs de Haydn, les 24 et 26 juillet, l'occasion de découvrir une de ses œuvres les moins connues.

Compte tenu de la valeur exemplaire d'une telle entreprise, on doit déplorer l'indigence du programme qui ne contient aucun résumé précis du livret et mentionne seulement les quatre rôles principaux. Sans parler de l'acoustique du théâtre antique, assez ingrate pour les voix comme pour l'orchestre.

On peut se demander en outre si la mise en scène, qui tente trop visiblement d'inventer de l'action là où il n'y en a guère, aide le public à soutenir son intérêt. Il y a bien des effets de temps en temps, dont l'arrivée des Bacchantes, propre à émouvoir les amateurs de femmes-objets dominatrices et qui a suscité des mouvements divers dans l'assistance, mais cela ne fait pas un spectacle.

Comme le vieil Homère

La partition ne manque pas de beauté avec ses deux sommets que sont la scène de la mort d'Eurydice et le chœur des Ombres ; l'ouverture, l'« air du génie », la dernière plainte d'Orphée et le chœur des Bacchantes retiennent également l'attention, mais pour le reste Haydn s'en remet un peu aux formules convenues. Comme le vieil Homère, il semble parfois s'assoupir, mais pour aimer aussi son sommeil une seule audition ne suffit pas. A dire vrai, il ne dormait que d'un œil, parce qu'il s'occupait de ses grandes symphonies avant de se réveiller tout à fait pour *la Création* et *les Saisons*.

La distribution était dominée par Michèle Lagrange. Certes, son timbre n'est pas aussi remarquable en plein air que dans un théâtre fermé ; mais elle a déployé tant de finesse et d'intelligence musicale dans l'air de ses adieux à la vie qu'on a senti enfin l'auditoire tout entier suspendu à chaque note, à chaque mot. Pourtant le rôle principal reste celui d'Orphée et, en dépit de qualités certaines, qu'on n'a pas aperçues tout d'abord, Christer Blandin manque parfois de l'aisance vocale naturellement associée au premier musicien de l'histoire. L'air unique du génie est brillant et si périlleux que les auteurs du spectacle ont invité Rebecca Littig à le chanter deux fois, lui permettant ainsi de se surpasser lors de la reprise.

Sous la direction toujours alerte de Cyril Diederich, l'orchestre de Montpellier-Languedoc-Roussillon a fait preuve de souplesse et de précision ; le chœur de l'Opéra de Montpellier, dont le rôle gagne en importance au cours de l'ouvrage, a montré également de solides qualités : entre autres l'équilibre des voix dans le premier chœur du dernier acte.

GÉRARD CONDÉ.

COMMUNICATION

Télévisions privées : décision le 31 juillet

C'est finalement mercredi prochain, 31 juillet, que le conseil des ministres décidera du sort des télévisions privées en France et esquissera un cadre général d'organisation pour l'ensemble du système audiovisuel français. Importante et très attendue, cette décision qui engagera durablement l'avenir de l'audiovisuel a plusieurs fois été reportée depuis le début de l'été. Signe de la complexité – d'abord sous-évaluée – du dossier abordé ; signe aussi des débats houleux qui agitent les professionnels et les pouvoirs publics tiraillés entre deux logiques, économique et politique.

D'abord, conditionnant les décisions, un état d'esprit, presque une obsession du gouvernement : travailler sur du solide, miser sur du durable... provoquer l'irréversible. Imaginer un cadre qu'une nouvelle majorité ne pourrait pas complètement remettre en cause. En un mot : mettre en place des structures viables et fortes, et non, selon l'expression d'un responsable socialiste, des « *enfants mort-nés* », soumis à des résultats d'élection et condamnés d'avance par l'opposition. A moins que celle-ci ne se décide à mettre en œuvre la privatisation d'une partie du service public.

Le sujet, sans doute, est « porteur », et, bien menée, l'affaire pourrait se révéler payante pour le gouvernement, tout au moins en termes d'image. Encore faudrait-il pouvoir dégager un consensus sur les principales orientations du projet, ce qui pour l'instant n'est pas le cas. L'éclatement du dossier entre divers responsables socialistes ne facilite guère les arbitrages. Alliances et cabales se nouent et se dénouent, les luttes d'influence vont bon train, et les rumeurs, souvent par voie de presse interposée, visent surtout à tester auprès du public ou des milieux professionnels l'impact de telle ou telle décision. Ce qui est sûr, c'est que le projet est encore loin d'être parfaitement ficelé, définitivement arbitré.

Pierre angulaire, pivot essentiel du dispositif et centre des polémiques, Canal Plus devrait rester codé. Ses responsables, en tout cas ont reçu de sérieuses assurances dans ce sens. Voilà qui annule donc l'hypothèse de création d'une grande chaîne privée et de sensibilité de gauche souhaitée par certains socialistes sur le réseau VHF et nous ramène au schéma proposé par Jean-Denis Bredin : quatre chaînes nationales (trois publiques, une privée mais payante), deux réseaux multivilles, une trentaine de stations locales.

Le cadre posé, le conseil des ministres se gardera bien de donner l'identité des entrepreneurs retenus pour exploiter les deux réseaux, même si la question est déjà à l'ordre du jour. Des appels d'offres vont être lancés, mais des tours de table ont déjà lieu pour tester les candidats et transformer certains concurrents en partenaires. Des montages sont élaborés.

Le premier réseau, un projet de chaîne musicale, rassemble ainsi Europe 1, NRJ Gaumont et Publicis auxquels *on voudrait, semble-t-il*, adjoindre la société de M. Gilbert Trigano. Rien, en revanche ne semble encore décidé pour le second réseau, généraliste, que Télé-Monte-Carlo et RTL-Télévision se partageraient apparemment volontiers.

Quant aux télévisions locales, on aurait tort de les oublier, alors même que le président de la République s'est engagé à les autoriser. La décision de principe devrait être rappelée mercredi, et rendez-vous serait pris pour septembre, afin d'entreprendre une modification de la loi de juillet 1982 les concernant.

Restent quelques inconnues. Quel sort réserve-t-on notamment au satellite TDF1 et aux propositions de M. Jacques Pomonti, chargé de sa commercialisation ? Le conseil des ministres peut difficilement faire l'impasse sur la question, d'autant plus qu'elle conditionne l'avenir de la chaîne culturelle proposée par Pierre Desgraupes, dont tout le monde s'accorde à soutenir le principe. « *Encore faut-il choisir si nous la souhaitons pour l'instant davantage culturelle ou davantage européenne* », déclare de façon énigmatique un responsable, laissant entendre que le projet Desgraupes trouverait peut-être à FR3 un accueil enthousiaste...

ANNICK COJEAN.

L'épineux dossier du satellite

Un dossier attend depuis un mois sur le bureau de M. Laurent Fabius, un dossier qui pèse 1,5 milliard de francs : celui du satellite de télévision directe TDF 1, pour lequel M. Jacques Pomonti a été chargé d'une mission le 27 décembre dernier. Le président de l'Institut national de la communication audiovisuelle (INA) a remis sa copie le 10 juin. Il y précise l'économie générale du projet, l'identité des investisseurs potentiels, les structures d'exploitation des quatre canaux de programmes. Depuis, il ronge son frein en espérant que les prochaines décisions sur les télévisions privées lui donneront le feu vert. Rien n'est pourtant moins sûr.

M. Pomonti est parti d'un axiome de base : le satellite sera une aventure européenne obéissant à une dynamique privée, l'Etat français ne gardant dans l'affaire qu'une minorité de blocage (32 %). Il a donc cherché des investisseurs hors des frontières nationales, sans doute pour asseoir la dimension internationale du projet, mais aussi parce que les partenaires français ne se bousculent pas aux portes. Les financiers sont peu intéressés par un satellite dont la rentabilité est, au pire, douteuse, au mieux, médiocre. Restent les opérateurs, les groupes de communication qui voient là un moyen d'entrer sur un espace audiovisuel sans frontières. TDF 1 n'est-il pas le seul projet de ce type restant en lice à court terme en Europ? Pour contenir les appétits de ces opérateurs, M. Pomonti a imaginé des canaux de télévision thématiques ou chaque groupe, chaque pays, viendrait apporter sa contribution, louer sa tranche horaire, sans qu'aucun soit vraiment dominant.

Mais entre-temps, un autre rapport est arrivé sur le bureau du premier ministre : celui de M. Jean-Denis Bredin, qui donne au satellite un rôle plus modeste. Complément des deux futures chaînes privées françaises, il leur permettrait d'étendre leur audience aux régions où il n'y a pas de fréquences disponibles (30 % à 40 % des foyers français). *Les deux autres canaux seraient* occupés, comme prévu, par la chaîne culturelle conçue par M. Pierre Desgraupes et par la télévision allemande de RTL.

Les deux schémas sont donc contradictoires, et les pouvoirs publics doivent aujourd'hui arbitrer. Dans les milieux gouvernementaux, on ne cache pas que le projet de M. Pomonti soulève de nombreuses difficultés :

● *La nature des partenaires étrangers, tout d'abord* : selon des informations concordantes, il s'agirait de M. Silvio Berlusconi, le géant de la télévision privée italienne, et de M. Robert Maxwell, propriétaire du groupe de presse britannique Pergamon et du *Daily Mirror*. Deux personnages dont les ambitions s'accordent mal avec le rôle limité que M. Pomonti veut leur faire jouer.

● *L'existence d'un accord intergouvernemental*, signé le 27 octobre 1984 entre la France et le Luxembourg, qui prévoit l'exploitation de deux canaux de TDF 1 par la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT). Depuis six mois, les relations entre M. Pomonti et la CLT se sont envenimées, et la Compagnie a refusé d'entrer dans la société d'exploitation du satellite.

● Enfin, *le lancement de quatre chaînes originales sur le satellite* suppose la mise à disposition rapide d'antennes de réception bon marché, donc une production de masse et de gros risques financiers pour Thomson et Philips. Aucune étude de marché n'a encore établi combien de foyers européens seraient disposés à investir entre 6 000 francs et 8 000 F dans une antenne de satellite. A l'inverse, des programmes qui toucheraient déjà une grande partie des Français sur des chaînes au sol pourraient attendre un développement plus progressif de la réception du satellite.

Tout semble donc militer pour qu'on oublie le rapport de M. Pomonti et qu'on en revienne à l'épure proposée par M. Bredin. RTL pourrait se développer sur le territoire français sous forme de chaîne nationale, puis basculer, le moment venu, sur le satellite. La chaîne culturelle de M. Desgraupes trouverait une préfiguration sur le réseau de FR3 avant de se lancer à l'assaut de l'Europe.

Un seul grain de sable vient se glisser dans cette belle logique et semble bloquer encore aujourd'hui l'arbitrage final. M. Jacques Pomonti, dit-on, « a l'oreille » du président de la République, et celui-ci serait sensible à l'ouverture européenne dont témoigne le projet présenté par le président de l'INA.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

DANSE EN AVIGNON

Rencontre avec Odile Duboc

Odile Duboc, cinquième et dernière de la liste des chorégraphes invités à Avignon, entre dans la danse avec *Une heure d'antenne*, sa nouvelle création. La précédente, présentée au Théâtre de la Bastille en mai 1984 avait pour titre : *Avis de vent d'ouest, force 5 à 6*. Odile Duboc : une écouteuse de radio.

Dans le cloître des Célestins, on entend Mozart, le final de *Don Juan*, celui de *la Flûte enchantée*. Rien que des finals : une émission de France-Musique, probablement. Toutefois, les fenêtres étant ouvertes – car c'est l'été, – d'autres radios sont en marche, à côté, au-dessus, en dessous. Il doit y avoir là au moins huit voisins qui, tour à tour, ou ensemble, se mettent à l'écoute de stations différentes. Cela produit comme des parasitages, des intrusions, des ruptures.

Les entractes d'un parcours passionné

Odile Duboc présente ainsi son « Heure d'antenne » : « *Je crois bien qu'il y a là comme un univers de cinéma, et l'aspect frontal du cloître accentue encore le côté panoramique de notre jeu. On développe des plans parallèles. D'un seul coup, on bascule d'une image à une autre, les costumes changent, se juxtaposent, se mélangent. Il y a Mozart et les autres musiques, des couleurs différentes, des personnes diverses. Nous sommes douze, cinq garçons et sept filles, parmi lesquelles je me trouve (j'ai trop besoin de danser...). Nous sommes douze plus un : le comédien Jean-Quentin Châtelain. Ce treizième a un rôle précis, il est seul dans la maison, il ne nous voit pas. Il nous imagine. Nous figurons le développement de ses songes, comme des voix groupées par trois ou quatre, ou huit. Nous sommes la musique. Au point qu'il en vient un instant à danser lui-même...* »

« *Je ne suis pas mode*, ajoute Odile Duboc, de sa voix égale, très douce. *J'utilise énormément les choses de la ville. La radio en fait partie, avec les nouvelles ou les chansons actuelles et anciennes qu'elle déverse. J'essaie de déclencher un intérêt émotionnel qui soit sous-tendu, comme dans le théâtre.* »

Classique, jazz et autres

La sensibilité de Duboc, son art de faire voir les choses simples, reposent sur ce qu'elle appelle son « *obsession de la rue* ». Ceux qui la connaissent ont vu une fois ou l'autre ses *Entractes*, jeux urbains insolites, où elle reproduit les gestes, les attitudes des passants. « *Ils nous croient fous*, dit-elle. *Ce n'est pas du mime, mais la reproduction, la transposition d'états, d'émotions rythmiques.* »

Bien des stagiaires ont demandé à Odile Duboc de leur transmettre son art des *Entractes*. Elle semble bien avoir l'intention de ne plus se laisser déborder par la pédagogie. Ça a été le cas longtemps, à Aix-en-Provence, sa ville natale, où, à l'âge de huit ans, elle s'est mise à la danse.

Aujourd'hui, elle en a quarante-quatre. Son parcours est celui d'une autodidacte au regard de passionnée, son chemin est jalonné de rencontres. C'est avec Joseph Russillo et Peter Goss qu'elle est sortie du classique. Elle passe au jazz, et s'en lasse. Puis Bernard Misraki lui fait partager son expérience des méthodes vocales indiennes. Ensuite, elle monte avec une autre le groupe Dunes à Marseille. En 1979, elle passera à Avignon dans le off avec... *Passages*.

Elle se présente au concours de Bagnolet l'année où tout le monde n'a d'yeux que pour Gallotta et Verret. Après une création à son dire ennuyeuse et didactique, à Aix, elle quitte sa ville pour Paris où, durant deux ans, elle se contente d'aller, soir après soir, voir du théâtre et de la danse, et de lire.

De ces mois sabbatiques où elle a produit deux solos, elle semble garder une nostalgie. Qui elle admire ? Pina Bausch, en premier lieu, Merce Cunnigham, mais les Américains d'aujourd'hui lui semblent *avoir des idées fixes*.

MATHILDE LA BARDONNIE.

★ Cloître des Célestins, 22 heures, jusqu'au 25 juillet.

« LES PLEURS EN PORCELAINE », de Karine Saporta

Furieusement sensuel

Voici quinze jours, à Montpellier, Karine Saporta incarnait dans le nouveau ballet de Yano une Salomé de son cru, sulfureuse à souhait, conduisant le désir masculin jusqu'à l'incandescence, jusqu'à la mort. Dans le même temps, elle préparait pour Avignon une création, *les Pleurs en porcelaine*, qui vient d'être présentée avec grand succès. Elle n'y intervient pas personnellement et se contente de régler en coulisse un implacable rituel poussé jusqu'au vertige. C'est le plus furieusement sensuel des spectacles de danse de la saison.

Karine Saporta a réussi à mettre en images et en mouvements ses recherches sur l'énergie, le rythme, la vitesse, et à leur donner une forme théâtrale. D'emblée on pense à Pina Bausch et à Suzanne Linke en raison de son écriture : spécifiquement féminine, même si la démarche de la chorégrahe se révèle plus complexe, plus insidieuse.

Le rideau s'ouvre sur un huis clos blanc de Jean-Luc Simonini, une boîte carrelée entièrement garnie de lavabos qui tiennent lieu de sièges, de lits, d'obstacles, selon les moments. Dans cette salle de bains, « *refuge intime et glacial* », plusieurs couples vont s'affronter, dans des spasmes de désir, de refus, des tournoiements, des chutes, tous comportements hystériques.

Une femme en peignoir-éponge crie inlassablement sa répulsion à son partenaire avec un haut-parleur : « *I hate you* », « *You make me sick* ». Deux filles la remplacent : elles esquissent les gestes de la toilette, décomposés dans les lumières crues d'une atmosphère hyperréaliste.

Le subconscient déferle en vagues obsessionnelles, les têtes heurtent la faïence, les bras s'accrochent aux lavabos et les déplacent pour modifier l'espace. La bande-son, composée par Hélène Sage avec des hurlements de sirènes, suggère une *panique intérieure*. La tension s'accélère sur un rythme de pulsion binaire ; elle engendre une danse dure, paroxystique où les corps s'électrisent.

Karine Saporta aime jouer des contrastes, le froid et le chaud, la dureté blessante des matériaux et la douceur de la chair, la stridence de la musique coupée de *lambeaux d'accordéon*. Parfois des images surgissent, insolites dans cet univers clinique – celle surtout d'une femme suspendue à une barre tel un gibier de safari – *comme autant de mirages*.

Ils sont cinq pour cette messe blanche, mais les deux garçons servent surtout a porter les danseuses, à leur donner des impulsions. Ils ne participent pas à l'aventure des corps. La jouissance et la douleur sont réservées aux trois femmes, emportées dans une irrésistible transe nerveuse.

MARCELLE MICHEL.

★ Festival d'Avignon, salle Benoit XII, à 21 h 30, jusqu'au 27 juillet.

THÉATRE

Les nominations dans les centres dramatiques nationaux

Les nominations des responsables des centres dramatiques nationaux ont été rendues publiques le 25 juillet par le ministère de la culture.

Daniel Mesguich dirigera le Théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis à partir du 1er janvier 1986. Il succède à René Gonzales, qui devient directeur de la maison de la culture de Bobigny (Seine-Saint-Denis).

Au centre dramatique du Languedoc-Roussillon, c'est Jacques Nichet, co-fondateur du Théâtre de l'Aquarium, qui succède à Jérôme Savary. Celui-ci, qui avait démissionné, estimant ne pas disposer à Montpellier d'une salle qui lui convienne, remplace Jacques Weber à la tête du Théâtre du VIIIe à Lyon. Ce théâtre changera de statut pour devenir un « carrefour européen du théâtre ». Jacques Weber, lui, part diriger le Nouveau Théâtre de Nice.

A Rennes, Pierre Debauche prend en main les destinées du Centre dramatique national de Bretagne, et de la maison de la culture. Arlette-Téphany et Pierre Meyrand lui succèdent à Limoges. A Bordeaux, Jean-Louis Thamin, avec la compagnie dramatique d'Aquitaine, est chargé de mettre en place un centre dramatique national. Enfin, rappelons que Jacques Rosner dirige le centre dramatique de Toulouse *depuis le 1er juillet*.

A l'automne seront désignés les successeurs de Jean-Claude Drouot à Reims, et de Georges Lavaudant à Grenoble : le premier prend la tête du Théâtre national de Belgique le 1er septembre 1986 ; trois mois auparavant, Lavaudant aura rejoint Roger Planchon et Robert Gilbert comme co-directeur du TNP de Villeurbanne.

SPECTACLES

théâtre

Les salles subventionnées

COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20). 20 h 30 (dern.) : Bérénice.

Les autres salles

ARTS-HÉBERTOT (387-23-23), 21 h : Doit-on le dire ?

BOUFFES-PARISIENS (296-60-24), 21 h : Tailleur pour dames.

CLOITRE DES BILLETTES (523-49-78), 20 h 30 : Le blé se couche.

CONCIERGERIE (353-29-83), 20 h 30 : Spartacus.

DAUNOU (261-69-14), 21 h : Le canard à l'orange.

DIX HEURES (606-07-48), 22 h : Scènes de ménage.

ESPACE KIRON (373-50-25), 20 h 30 : Puttin'on my Boots, I'm Goin'to my Roots (Farid Chopel).

ESPACE MARAIS (366-90-14), 18 h 30 : Tomb-al-Ca-Zar ; 20 h 30 : D. Jungelfon.

FIAP (589-89-15), 21 h : Risonances sur une passerelle.

FONTAINE (874-82-34), 20 h 30 : Triple Mixte.

GALERIE 55 (326-63-51), 19 h : Perversity in Chicago ; 21 h : Madame's Late Mother.

GRAND HALL MONTORGUEIL (296-04-06), 21 h : les Précieuses Ridicules.

JARDIN SHAKESPEARE (271-44-06), 16 h : les Fourberies de Scapin.

LA BRUYÈRE (874-76-99), 21 h : Mort d'un supporter.

LUCERNAIRE (544-57-34), 20 h : I. C'est rigolo ; II. 18 h : Parlons français nº 2 ; 20 h : Chôme qui peut ; 21 h 45 : Commedia dell'arte ; Petite salle, 21 h 30 : Rue des nuits blanches.

ŒUVRE (874-42-52), 21 h : Comment devenir une mère juive en dix leçons.

PALAIS-ROYAL (297-59-81), 20 h 45 : le Dindon.

PORTE ST-MARTIN (607-37-53), 20 h 30 : Deux hommes dans une valise.

POTINIÈRE (261-44-16), 21 h : En camarades.

TAI THÉATRE (278-10-79), 21 h : Yes peut-être.

THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE DE L'ILE-SAINT-LOUIS (633-48-65), 20 h 30 : Astro Follies Show.

THÉATRE TROIS SUR QUATRE (327-09-16), 20 h : la Nuit et le Moment.

THÉATRE 33 (877-38-03), 16 h 30 : Courteline pas mort.

TOURTOUR (887-82-48), 18 h 30 : Merveilleux épouvantail ; 20 h 30 : Agatha ; 22 h 30 : Tango pile et face.

VARIÉTÉS (233-09-92), 20 h 45 : N'écoutez pas mesdames.

Les cafés-théâtres

ATHLÉTIC (624-03-83), 20 h 30 : la Libératrice : 21 h 15 : le Fétichiste.

AU BEC FIN (296-29-35), 20 h 30 : Chants d'elles ; 22 h : Crazy Cocktail ; 23 h 15 : Banc d'essai des jeunes.

BLANCS-MANTEAUX (887-15-84), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones loulou ; 22 h 30 : les Sacrés Monstres. – II. 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : Fin de siècle.

BOURVIL (373-47-84), 21 h 15 : Y'en a marr... ez vous ?

CAFÉ D'EDGAR (320-85-11), I. 20 h 15 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. II. 20 h 15 : Ça balance pas mal ; 21 h 30 : Le chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.

CAFÉ DE LA GARE (549-27-78), 20 h 30 : Riez, riez, profitez-en... ; 22 h : Les méthodes de Camille Bourreau.

ÉCUME (542-71-16), 20 h 30 : explosion dans un sous-marin ; 22 h : le Watrok's.

PETIT CASINO (278-36-50), 21 h : Non je n'ai pas disparu ; 22 h 15 : Ça va gicler chez les bourgeois.

POINT-VIRGULE (278-67-03), 20 h 30 : Moi je craque, mes parents raquent.

SPLENDID ST-MARTIN (208-21-93), 21 h : Nuit d'ivresse.

Le Monde Informations Spectacles
281 26 20
Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles (de 11 h à 21 h sauf dimanches et jours fériés)
Réservation et prix préférentiels avec la Carte Club

Vendredi 26 juillet

La danse

ESPACE RONSARD (264-31-31), 20 h 30 : Concours de danses sportives.

MAIRIE DU IVe (278-60-86), 21 h : Ballets historiques du Marais.

THÉATRE DU JARDIN (745-23-72), 20 h 30 : Ballets E. Pagava.

Le music-hall

CAVEAU DES OUBLIETTES (354-94-97), 21 h : Chansons françaises.

ÉLYSÉES-MONTMARTRE (252-25-15), 21 h : Boulevard du music-hall.

ESPLANADE DE LA DÉFENSE, 22 h : Broadway Hollywood (spectacle gratuit).

GYMNASE (246-79-79), 21 h : Thierry le Luron.

LUCERNAIRE (544-57-34), I. 21 h 45 : Areski et Fontaine.

LE PIGEON DE LA BUTTE (262-57-95), 23 h : Monique Morelli.

TOURTOUR (887-82-48), 22 h 30 : Tango pile et face.

Jazz, pop, rock, folk

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30 : Maxim Saury Jazz Music.

FONDATION ARTAUD (582-66-77), 21 h : B.-B. Opéra.

FORUM (297-53-47), 21 h : Gazoline.

MEMPHIS MELODY (329-60-73), 22 h (+ 20 h 30) : Have Perce ; à 0 h 30 : Loalwa.

MONTANA (548-93-08), 22 h : R. Urtreger.

MUSIC'HALLES (261-96-20), 22 h : S. Lazarevitch, Ph. Mace, M. Benita, I. Winsberg, Z. Fhischer, M. Alibo, T. Rabeson.

NEW MORNING (523-51-41), 21 h 30 : Fode Cisse.

PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h 30 : JCJB Old Finest Stompers.

PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : Clark Terry, G. Arvanitas, J. Samson, Ch. Saudrais.

PHIL'ONE (776-44-26), 22 h : Thomas Mapfumo.

SLOW CLUB (233-84-30), 21 h 30 : Michel Attenoux Jazz Group.

SUNSET (261-46-60), 23 h : Rido Bayonne sextet.

TROIS MAILLETZ (354-00-79), 23 heures : Voices of America, Paul Cooper.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (260-44-41), 22 h 30 : Los Pucci trio.

XXe Festival estival de Paris

(354-84-96)

MAIRIE DU Ve, 18 h 30 : J.-F. Heisser, G. Pludermacher (pianistes), G. Cipriani, G. Perotin (percussions) (Bartok, L. Berio, A. Boucourechliev, P. Boulez, M. Constant).

En région parisienne

FETES ET FORTS, BANLIEUE 89.

AUBERVILLIERS, Fort, 20 h : Tremplin Rock avec TSF 93 ; Fort de l'Est, 20 h : Le monde à Paris ;

CHAMPIGNY, Fort, 21 h 30 : C. Johnson, Bill Hurley ;

ISSY, Fort, 21 h : Cirque A. Fratellini.

IVRY, Fort, 22 h : l'Etoffe des héros ;

SURESNES, Fort, 21 h : Orchestre de l'Armée de l'Air ;

Club du Monde des Spectacles

Réservation

Club du Monde des spectacles — Nº — Nom : — Adresse : — Expire le :

Liste des Spectacles

Location réservée aux adhérents du Club du Monde des Spectacles

Renseignements : 281.26.20

Date choisie — Nombre de places.

THEATRES

- AMANDIERS, Nanterre, du 19/9 au 26/10 : *la Veillée*, J. Deschamps (mise en scène), soirs à 60 au lieu de 65 F (sept.), 80 au lieu de 85 F (oct.).
- Série abonnement 3 spectacles, 155 au lieu de 160 F :
Cosi Fan Tutte (opéra de Mozart, Sir. J. Pritchard : dir. mus.) (275 au lieu de 290 F), le 26/1/86 à 17 heures et le 1er/2/86 à 20 h 30 ;
La Ville, B. Sobel (m. scène), de fév. à avril 86 ;
Quai Ouest, P. Chéreau (m. scène), d'avril à juin 86.
- ATELIER, *l'Arbre de moi*, F. Bourgeat (m. scène), à 21 heures, du 29/8 au 5/10, 110 au lieu de 180 F (dim., lun., août-octobre 85).
- ATHÉNÉE
Salle Louis-Jouvet : *les Contes d'Hollywood*, C. Hampton, les mar. : 19 heures, mer. jeu., ven. et sam. : 20 h 30, 70 au lieu de 80 F, du 16/10 au 30/11 ;
Salle Christian-Bérard : *Fin d'été à Baccarat*, P. Minyana, les mar. : 18 h 30, mer., jeu., ven. et sam. : 20 h 30, 45 au lieu de 50 F, du 16/10 au 30/11.
- BOUFFES PARISIENS, *Tailleur pour dames*, de Feydeau, 125 au lieu de 180 F, jusqu'en déc. à 21 heures (lun.).
- CARTOUCHERIE DE VINCENNES, TEMPÊTE, *Ké Voi*, E. Cormann, P. Adrien (m. scène), 60 au lieu de 70 F, du 15/10 au 15/12 à 20 h 30 (dim., lun.), mat. dim. 16 heures.
- COMÉDIE DE PARIS, *Baise de toi*, J.-P. Bisson, 90 au lieu de 120 F, à partir du 6/9 à 20 h 30. t.l.j. (dim.).
- CHAILLOT, salle Gémier, *Je soussigné...*, G. Garran (m. scène), 60 au lieu de 70 F, du 10/10 au 20/10 à 20 h 30 (dim. 15 heures).
- COMÉDIE-FRANÇAISE, *le Misanthrope*, 55 au lieu de 65/F, le 16/9 à 20 h 30.
- LA MADELEINE, *Comme de mal entendu*, à partir du 11/9, t.l.j. du mar. au sam. à 21 heures, 110 au lieu de 180 F.
- MATHURINS, *les Mystères du confessionnal*, à partir du jeudi 1er août, à 21 heures, t.l.soirs (dim.).
- MONTPARNASSE, *les Gens d'en face*, de H. Whitemore/E. Kahane, 100 au lieu de 180 F, à partir du 20/9 à 21 heures (sam. : 18 h 30, dim. : 16 heures).
- MOGADOR, *la Femme du boulanger*, M. Pagnol/J. Giono (m. scène : J. Savary), à partir du 12/9 à 20 h 30, sauf dim., lun.
- ODÉON (spectacles en abonnement) :
L'Illusion, P. Corneille (mise en scène G. Strehler), du 8/9 au 1/12 à 20 h 30 ;
La Pucelle d'Orléans, Schiller (m. scène J.-P. Vincent), du 14/1 au 14/2/86 à 20 h 30 ;
Les Justes, A. Camus (m. scène J.-P. Miquel), du 11/3 au 14/4/86 à 20 h 30 ;
Question de géographie, J. Berger/N. Bielski (m. scène M. Maréchal), du 18/4 au 22/5/86 à 20 h 30 ;
(Tarifs sous réserve, nous consulter.)
- ROND-POINT (Festival d'automne).
- SAINT-GEORGES, *On m'appelle Émilie*, M. Pacôme, à partir du 2/8 à 20 h 45, sauf sam. : 19 heures et 21 h 30, dim. : 15 heures (dim., lun., mardi soir).

MUSIQUE, CONCERTS, DANSE

- ATHÉNÉE, les lundis musicaux
Le 21/10 : Mira Zakai, 140 au lieu de 200 F.
Le 11/11 : Maria Ewing, 130 au lieu de 180 F.
Le 2 /12 : Christa Ludwig, 140 au lieu de 200 F.
Le 27/01 : Gabriel Bacquier, 130 au lieu de 180 F.
Le 3 /03 : Janet Baker, 140 au lieu de 200 F.
Le 17/03 : Peter Schreier, 130 au lieu de 180 F.
Le 14/04 : Brigitte Fassbaender, 110 au lieu de 150 F.
Le 21/04 : Ileana Cotrubas, 140 au lieu de 200 F.
Le 2 /06 : Montserrat Caballe, tarif unique : 250 F.
- BERCY, HIGELIN EN CONCERT, du 17 au 28 septembre (les 22 et 23/9), 110 au lieu de 125 F.

(En ce qui concerne les prix Club, nous consulter dès la parution de la liste.)

Réservation dans la limite des places disponibles. Indiquez les dates et le nombre de places choisies. Pour réserver, téléphonez-nous et confirmez par écrit avec un chèque sous 48 heures, ou bien retournez-nous directement ce bulletin de location avec votre chèque. (Les prix indiqués comprennent les frais de location.)

Réservation

Nom ________ Prénom ________
Rue ________ Nº ________ Ville ________
Code postal ________ Nº Carte Club ________

Chèque joint à l'ordre de CAMERA PRESS. Retournez ce bulletin-réponse avec votre chèque et une enveloppe timbrée au tarif lettre à Camera Press du Monde des Spectacles, 94, rue Saint-Lazare 75009 Paris.

Adhésion au Club

A retourner au journal LE MONDE, service publicité, 5, rue des Italiens 75009 Paris. Je désire recevoir la Carte du Club du Monde des Spectacles et je joins 100 F français par chèque ou mandat-lettre à l'ordre du journal "Le Monde".

Nom ________ Prénom ________
Rue ________ Nº ________ Ville ________
Code postal ________ Nº tél. ________

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

Carte blanche à P. Vecchiali ; 16 h, Gigolette, de Y. Noé ; 19 h, Mariage à responsabilité limitée, de J. de Limur ; 21 h : Cinéma japonais contemporain - 3e partie : la Vie d'une courtisane, A. Jissoji.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h, Westerns : la Charge des tuniques bleues, de A. Mann ; 17 h, Aventures : Cinq semaines en ballon, de I. Allen ; 19 h, Drames et comédies : The Member or the Wedding, de F. Zinnemann.

Les exclusivités

ADIEU BONAPARTE (Franco-égyptien) : Cluny Palace, 5e (354-07-76).

AMADEUS (A., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Lucernaire, 6e (544-57-34) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).

LES ANGES SE FENDENT LA GUEULE (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Impérial Pathé, 2e (742-72-52) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

L'ARBRE SOUS LA MER (Fr.) : Grand Pavois (H. sp.), 15e (554-46-85).

L'AVENTURE DES EWOKS (A., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

BABY (A., v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).

LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (Brés., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Parnassiens, 14e (335-21-21).

LE BÉBÉ SCHTROUMPF (Belge) : Templiers, 3e (772-94-56) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Boîte à films, 17e (622-44-21).

BIRDY (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (320-30-19). – V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Parnassiens, 14e (320-30-19).

CARMEN (Saura) (v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11).

CHOOSE ME (A., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (354-42-34) ; Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14).

COCAINE (A., v.o.) (*) : Denfert, 14e (321-41-01).

CONTES CLANDESTINS (Fr.), République, 11e (805-51-33).

COTTON CLUB (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).

DAVID, THOMAS ET LES AUTRES (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40).

LA DÉCHIRURE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82) ; v.f. : Opéra Night, 2e (296-62-56).

DESIDERIO (It., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Parnassiens, 14e (335-21-21).

DÉTECTIVE (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).

L'EAU ET LES HOMMES (Fr.) : Géode, 19e (245-66-00).

EMMANUELLE IV (Fr.) (**) : George-V, 8e (562-41-46).

LES ENFANTS (Fr.), Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Rialto, 19e (607-87-61).

ESCALIER C (Fr.) : Forum 1er (297-53-74) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

LE FEU SOUS LA PEAU (Fr) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40).

LE FLIC DE BEVERLY HILLS (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40).

LA FORET D'ÉMERAUDE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Français, 9e (770-33-88) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Nation, 14e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Wépler, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN, SEIGNEUR DES SINGES (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

GROS DEGUEULASSE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44).

L'HISTOIRE SANS FIN (All., v.f.) : Boîte à films, 17e (622-44-21) ; Saint-Ambroise (H. sp.), 11e (700-89-16).

LES JOURS ET LES NUITS DE CHINA BLUE (A., v.o.) (**) Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Champs-Elysées, 8e (562-20-40).

JOY AND JOAN (Fr.) (**) : Arcades, 2e (233-54-58) ; George-V, 8e (562-41-46).

KAOS, CONTES SICILIENS (It., v.o.) : 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

LA MAISON ET LE MONDE (Ind., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

MARCHE A L'OMBRE (Fr.) : Maxéville, 9e (770-72-86).

MARIA'S LOVERS (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56) ; Calypso, 17e (380-30-11).

MASK (A., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52).

MISHIMA (A.) : Cinoches, 6e (633-10-82).

NOM DE CODE : OIES SAUVAGES (A., v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Berlitz, 9e (742-60-03) ; Richelieu, 9e (233-56-70) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27).

NOSTALGHIA (It., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

LA NUIT PORTE JARRETELLES (Fr.) (*) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Denfert, 14e (321-41-01) ; Républic, 11e (805-51-33).

LES NUITS DE LA PLEINE LUNE (Fr.) : Républic Cinéma, 11e (805-51-33).

PARIS, TEXAS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-51-36).

PÉRIL EN LA DEMEURE (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Rialto, 19e (607-87-61).

LES POINGS FERMÉS (Fr.) : Latina, 4e (278-47-86) ; Républic, 11e (805-51-33).

POLICE ACADEMY 2 : AU BOULOT (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82). – V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Wépler, 18e (522-46-01).

PORTÉS DISPARUS (A. v.o.) : UGC Rotonde, 6e (574-94-94). – V.f. : Gaîté Boulevard, 9e (233-67-06).

POULET AU VINAIGRE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

PUMPING IRON 2 (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (563-16-16). – V.f. : Lumière, 9e (246-49-07).

RENDEZ-VOUS (Fr.) : UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (574-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40).

LES RIPOUX (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; Montparnos, 14e (327-52-37) Mistral, 14e (539-52-43).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Escurial, 13e (707-28-04) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).

ROUGE MIDI (Fr.) : Latina, 4e (278-47-86).

LA ROUTE DES INDES (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).

SALE TEMPS POUR UN FLIC, (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; Nation, 12e (343-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Images, 18e (522-47-94) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

SANG POUR SANG (A., v.o.) (*) : Forum, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).

SHOAH (Fr.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic, 14e (544-43-14).

LES SPÉCIALISTES (Fr.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97).

SPÉCIAL POLICE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (575-94-94) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01)) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

STARMAN (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Ambassade, 8e (359-19-08). – V.f : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

STEAMING (A., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82).

STICK, LE JUSTICIER DE MIAMI, (A., v.o.) : George V, 8e (562-41-46). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

SUBWAY (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46) ; Miramar, 14e (320-89-52).

TERMINATOR (A., v.f.) : Arcades, 2e (233-54-58).

THAT'S DANCING (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (562-20-40).

LE THÉ AU HAREM D'ARCHIMÈDE (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38).

UN DIMANCHE A LA CAMPAGNE (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

VISAGES DE FEMMES (Ivoir., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; St-André des Arts, 6e (326-48-18) ; Reflet Balzac, 8e (561-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14).

WITNESS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; George V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Français, 9e (770-33-88) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).



LES FILMS NOUVEAUX

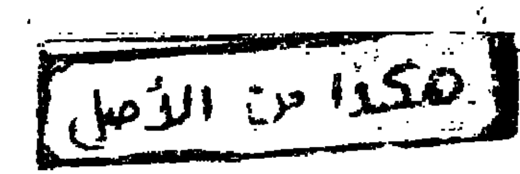
LE DERNIER DRAGON, film américain de Michael Schultz, (v.f.) : REX, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGCB Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Images, 18e (522-47-94) ; Les Trois Secrétan, 19e (241-77-99) ; (v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16).

LE RETOUR DU CHINOIS, film britannique de James Glickenhaus (v.f.) : Grand Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (563-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Images, 18e (522-47-94) ; Les Trois Secrétan, 19e (241-77-99) ; (v.o.) : UGC Odéon, 6e (225-10-30) ;

LES NUITS CHAUDES DE CLÉOPATRE, film italien de César Todd (**) (v.f.) : UGC Ermitage, 8e (563-16-16) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

MARATHON KILLER, film américain de Robert-L. Rosen (v.f.) : Paramount City Triomphe, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; (v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83).

UN ÉTÉ POURRI, film américain de Philipe Borsos, (v.f.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Le Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Pathé-Clichy, 18e (522-46-01) ; (v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan Concorde Pathé, 8e (359-82-92) ; Sept Parnassiens, 14e (335-21-21).



RADIO-TÉLÉVISION

Vendredi 26 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Formule 1 : Le temps des yé-yé.
Réal. G. Jourd'hui. (Rediff.)
Dick Rivers, Sylvie Vartan, Richard Antony... toutes les années 60. Avec la participation de l'historien et sociologue anglais Theodore Zeldin, spécialiste des « passions françaises ».

21 h 40 Variétés : Chapeau (Sheila).
Émission de M. et G. Carpentier, animée par A. Dona et Y. Lecoq.
Avec des extraits de chansons de Sheila en duo, en trio, avec Catherine Lara, Johnny Hallyday.

22 h 35 Histoires naturelles.
Émission d'E. Lalou, I. Barrère et J.-P. Fleury.
Vivre et pêcher à la Réunion.

23 h 5 Journal.

23 h 20 Choses vues : Hugo lu par Michel Piccoli.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Feuilleton : Tendre comme le rock.
Réal. J. Espagne. Avec P. Norbert, A. Gattegno, M. Laborit...
Avant-dernier épisode. Heureusement, les pistolets du duel Garuzzi-Zeitoun étaient chargés à blanc. Jo et les Flambeurs doivent passer « en direct » à la télévision.

21 h 40 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot.
Sur le thème « Ça va pas la tête », sont invités : Xavier Fauche et Lucien Rioux (Rouquin, rouquine), *Bernard Lentéric* (la Guerre des cerveaux), *Michèle Manceaux* (Eloge de l'insomnie), *Jean Mulatier, Patrice Ricord, Jean-Claude Morchoisne* (Télé, ton univers impitoyable), *Didier Pourquery* (les Chasseurs de têtes).

22 h 50 Journal.

23 h Ciné-été : Ogro.
Film italien de G. Pontecorvo (1979), avec G.-M. Volonte, A. Molina, S. Marconi, J. Sacristan.
A Madrid en 1973, préparation et exécution, par l'ETA de l'attentat contre l'amiral Carrero Blanco, nommé par Franco à la tête du gouvernement. Un « thriller » politique inédit en France, et favorable à la cause du mouvement révolutionnaire de libération basque.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Série : Manimal.
De Chuck Bail.
Nº 6. *Un enjeu d'importance. Transformé en aigle, Jonathan Chase réussit à éviter un attentat meurtrier.*

21 h 15 Vendredi.
Magazine d'A. Campana et I. Barrère. Un reportage de M. Dumas et D. Colonna. (Rediff.)
André et Jacqueline, un frère et une sœur, tous deux liés par la passion ont adressé une lettre au président de la République afin d'obtenir une dérogation de mariage. « Nous avons vingt-neuf et trente-quatre ans et nous nous aimons. Nous vivons ensemble depuis cinq ans et de notre amour vient de naître une petite fille... Enfants de l'Assistance publique, les hasards de la vie ont aussi voulu que nous nous rencontrions pour la première fois il y a sept ans. » *Un sujet difficile traité avec tact et délicatesse. Avec la participation du docteur René Alamovitch, qui évoque les problèmes génétiques, et Mᵉ Charles Libman, la reconnaissance législative.*

22 h 15 Journal.

22 h 35 Spécial tropiques : Arturo Sandoval.
Réal. G. Barrier.
C'est lui qui est à l'origine du fameux groupe cubain Irakere, rythmes véloces nettoyés par des trompettes rutilantes, jazz revisité façon salsa. Arturo Sandoval l'a quitté en 1981 pour fonder un autre groupe invité au Festival d'Angoulême en 1984.

23 h 30 Prélude à la nuit.
Deutsches Magnificat, *de Schütz, interprété par le Groupe vocal de France.*

CANAL PLUS

20 h 55, Bravados, film de H. King ; **22 h 35, Shogun assassin**, film de K. Misumi ; **0 h, Black journal**, film de M. Bolognini : **1 h 30, les Galettes de Pont-Aven**, film de J. Seria ; **3 h 15**, l'Homme au katana ; **4 h**, Festival de jazz d'Antibes 1984 ; **4 h 30, Histoire d'O nº 2**, film de E. Rochat ; **6 h 15**, La romance de Betty Boop.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Le grand débat : qu'est-ce que le totalitarisme ? Avec Alain Besançon, Cornélius Castoriadis, Pierre Gremion, Michel Heller. (Rediff.)

21 h 30 Radio festival : en direct d'Avignon. Les théâtres indiens ; autour de l'acteur, de la peinture... ; musique religieuse italienne, à la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon : groupes d'Irgoli et de Lungro.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert : *Concerto pour violoncelle et orchestre nº 1 en ut majeur*, de Haydn ; *Symphonie nº 10*, de Mahler, par l'Orchestre radio-symphonique de Sarrebruck, dir. M.W. Chung, sol. M. Wha Chung, violoncelle.

22 h 25 Récital : Frédéric Rzewski interprète trente-six variations sur le thème « El pueblo unido jamas sera vencido ».

0 h 10 Concert : œuvres de René Bosc, par le Jazz Action Montpellier, sol., G. Chene, violon, T. Maucci, saxophone.

Les programmes du samedi 27 et du dimanche 28 juillet se trouvent dans « le Monde Loisirs »

ÉDITION

PRIX DU LIVRE : LA FRANCE EN INFRACTION

La loi Lang sur le prix unique du livre n'est pas encore conforme aux règles de la CEE, estime la Commission européenne. Une procédure *d'infraction a été ouverte* à Bruxelles contre certains aspects de la loi française.

En janvier dernier, la Cour de justice de la CEE, tout en approuvant *les principes généraux de* la loi Lang, avait jugé que deux dispositions qui fixaient un prix unique pour les ouvrages importés ou réimportés de pays de la Communauté étaient contraires aux règles de concurrence de la CEE.

A la suite de cet arrêt, le Parlement français avait approuvé un « toilettage » juridique de la loi qui obligeait les vendeurs de livres à respecter le prix fixé par les importateurs. C'est cette mesure, jugée trop restrictive, *qui est mise en cause par* la Commission, après avoir été vivement attaquée par la FNAC et par les Centres Leclerc.

En fait, la portée de la procédure *d'infraction est très limitée.* D'une part, elle ne concerne, pour l'essentiel, que les ouvrages de bandes dessinées édités en *Belgique*. D'autre part, la Commission européenne va proposer au conseil des ministres de la culture, le 28 novembre prochain, d'instaurer un système d'encadrement du prix du livre dans la CEE qui s'inspire largement de la loi Lang.

GBL PREND LE CONTROLE DES ÉDITIONS DUPUIS

La bataille juridique et financière qui opposait depuis plusieurs mois le groupe Bruxelles-Lambert, associé à Hachette, aux Editions mondiales, pour le contrôle des éditions Dupuis, est sur le point de s'achever par un accord entre les belligérants.

Selon le quotidien belge *le Soir*, GBL, qui est le deuxième holding financier de Belgique, rachèterait 51 % des parts de Dupuis, Hachette et les Editions mondiales se partageant les 49 % restants. La vente porterait sur 1 710 millions de francs belges (256 millions de francs français environ).

CARNET DU Monde

Naissances

— Christian et Hélène ZIMMERMANN
ont la joie de faire part de la naissance de

Sacha, Angelo, Arjaan

au foyer de leurs enfants
Eléonore et Hans GUNEY-KOSTER.

17 juin, Petersborough (Ontario).

Décès

— Colette Avèque,
ses enfants et sa petite-fille,
Bernard Avèque
et son fils,
Marie-Claire et Yves Le Vacher,
leurs enfants et leur petite-fille,
Odile Avèque-Jeannel,
ses enfants et sa petite-fille,
Michèle et Jean-Louis Ligneraт,
leurs enfants et leur petit-fils,
Patrice et France Avèque
et leurs filles,
ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Marcelle Fauconnet,
Isabelle Fauconnet,
ses belles-sœurs,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Edouard AVÈQUE,
ingénieur des Arts et Manufactures,

survenu le 24 juillet 1985 dans sa quatre-vingt-quatrième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 30 juillet, à 14 heures, en l'église Saint-Augustin, à Paris-8ᵉ.

— M. André Cluzeau
Et toute sa famille

ont la douleur de faire part du décès de

Mᵐᵉ Denise CLUZEAU,
née Leduc,

survenu le 21 juillet 1985.

Les obsèques ont eu lieu le 23 juillet à Bellac.

5, rue des Granges-Vignaud,
87300 Bellac.

— Mᵐᵉ Christian Girard,
Le capitaine de frégate
et Mᵐᵉ Patrick Marechal,
M. et Mᵐᵉ Jérôme de Vulpian,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Christian GIRARD,
ministre plénipotentiaire,
officier de la Légion d'honneur,
compagnon de la Libération,

rappelé à Dieu le 24 juillet 1985, dans sa soixante-dixième année.

Le service religieux sera célébré le mercredi 31 juillet, à 10 h 30, en l'église réformée de l'Annonciation, 19, rue Cortambert, à Paris-16ᵉ.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Passy dans le caveau de famille.

78, avenue Paul-Doumer,
75116 Paris.

— Mᵐᵉ Kira Sipek,
sa fille,
Et toute la famille,
font part du décès de

M. Simon SCHIFFRIN,

survenu le 22 juillet 1985.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité au cimetière du Père-Lachaise.

— Mᵐᵉ Nelly Schricke, née Gonse,
son épouse,
Ses enfants, Christian, Hervé et Anne-Marie,
Ses frères, Etienne, Léonard et Daniel,
Et les familles Schricke et Gonse,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques SCHRICKE,
ministre plénipotentiaire,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1939-1945,
engagé volontaire
dans les Forces françaises libres,

survenu accidentellement le 20 juillet 1985, dans sa soixante-sixième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, le jeudi 25 juillet, en l'église de Bonneville-la-Louvet (Calvados).

Une messe sera célébrée ultérieurement, à Paris, à son intention.

Cet avis tient lieu de faire-part.

37, rue Rousselet,
75007 Paris.

— Marek Wandersman,
son époux,
Dorian Wandersman,
son fils,
Cécile Wandersman,
sa fille,
David Clauvel,
Colin, Arthur, Elie,
Agathe Wandersman,
Ses cinq petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès brusque de

Roza WANDERSMAN,

survenu le 24 juillet 1985, à Val-d'Isère.

Anniversaires

— Il y a un an, le 27 juillet 1984, disparaissait

Robert GOUTELLE.

Que tous ceux qui l'ont connu et aimé se souviennent de lui en ce jour.

ANNONCES CLASSÉES

REPRODUCTION INTERDITE

OFFRES D'EMPLOIS

divers

MOQUETTEZ-VOUS A PRIX ENTREPOT
100 000 m² laine-synthétique. Toutes qualités. Créations.
BINEAU MOKET'S
3, bd Bineau, 92 LEVALLOIS. Tél. : 757-19-19.

A SAISIR
MOQUETTE 100 %
pure laine Woolmark
Prix posée : 99 F/m²
Tél. : 658-81-12.

villégiature

DRISCOLL HOUSE HOTEL
200 chambres à un lit. Demi-pension. £ 60 par semaine, adultes entre 21-60 ans. S'adresser à 172, New Kent Road London SE 1. Téléphone : 01-703-4175.

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

R9 TLE 1982 - 76 000 km, état neuf, suivi régulièrement par le garage. Prix : 25 000 F à débattre. Tél. domicile : 003-05-29 apr. 19 h ; bur. : 864-32-99.

L'immobilier

appartements ventes

3ᵉ arrdt

Prox. St-Paul. 703-32-31.
ESPACE A AMÉNAGER.

6ᵉ arrdt

DUROC, 33 m²
STUDIO SUR RUE CALME
TOUT CONFORT. 340.000 F
GARBI. 567-22-88.

12ᵉ arrdt

BEL AIR récent 4 P., tt cft s/jardin, clair. 790.000 F. Tél. 325-97-16.

13ᵉ arrdt

RUE TOLBIAC
Surface à aménager. Sur cour, clair, calme, mezzanine. Finitions personnalisées. Téléphone : 329-68-65.

BRILLAT SAVARIN, à côté PARC MONTSOURIS, 3-4 P., confort, 2ᵉ, asc. 650.000 F. Téléphone : 577-96-86.

15ᵉ arrdt

ISSY, limite 15ᵉ
2 pièces bon imm., calme, cft. 380 000 F - Tél. 734-36-17.

16ᵉ arrdt

Mᵒ EGLISE AUTEUIL
bon imm. pierre de taille, living, s. à manger, 3 chbres, entrée, cuisine, cab. toilette, bains. chauffage central individuel 86, AVENUE DE VERSAILLES Vendredi, samedi, dimanche, lundi 15 h à 18 h.

17ᵉ arrdt

DANS HOTEL PARTICULIER
Beau STUDIO, 40 m²
Px 600.000 F. Poss. parking
Téléphone : 522-17-76.

18ᵉ arrdt

BARBES
Imm. pierre de t
3 p. 270.000 F 55 et 20 m², dernier ét. 300.000 F.
Tél. : 359-86-98

94 Val-de-Marne

VINCENNES S/BOIS
2 P., 42 m², 307-31-62, mat.

Province

SAINT-TROPEZ CHAPELLE SAINTE-ANNE
2 pièces terr., 700.000 F.
Studette et 3 pièces.
Michel Bernard. (94) 54-81-99.

appartements achats

AGENCE LITTRÉ
Rech. pour clientèle française et étrangère appts et hôtels. Part. dans quartiers résidentiels paiement comptant chez notaire. TÉL. : 544-44-45.

locations non meublées offres

Paris

75013 PARIS. A louer appt 3 P., 60 m², balcon, ensoleillé, 4ᵉ ét. 3.400 F cc. Mᵒ Tolbiac. Garanties revenu souhait. Visite 25, rue Damesme, 75013, 17 heures, le 27 juillet et à 20 heures, le 28 juillet.

locations non meublées demandes

Paris

Pour employés et hauts dirigeants GRANDE BANQUE FRANÇAISE rech. appts ttes catégories même loyer élevé. STUDIOS-VILLAS. Paris et environs. 504-04-45.

Assistante soc. fonctionnaire cherche 3 pièces dans Paris. Tél. 589-30-87 le soir.

Région parisienne

Étude cherche pour CADRES villas tres banl., loyer garanti. (1) 889-89-66 — 283-57-02.

locations meublées demandes

Province

CANNES-NIZZA, rech. à louer tte l'année (avent. st juill. / août) 2-3 ch., cuis., bs, balc., meublé ou non, au bord de la mer. Ecr. sous nº 310527 M à RÉGIE-PRESSE 7, r. Monttessuy, 75007 Paris.

propriétés

SOLOGNE
5 h 80 dont étang 1 ha + bord rivière + maison 1 pièce. Ec. Havas Orléans nº 203.726 BP 1519, 45005 ORLÉANS CEDEX

Maison stand. 5 ans, cuisine équipée, 2 séjours été-hiver, 4 chbres, 2 s. de bain, salle de jeu, billard, s. de gym, piscine chauffée, 700 m² arborés. Px : 1.400.000 F, ts commerces, bus, métro, 5 mn de Paris. Tél. : 832-22-27.

A VENDRE murs nus, très belle propriété avec piscine chauffée, dans bois 3 hectares, bord rivière, accès discret et facile 5 km Guingamp, Côte-du-Nord, ttes possib. pour création discothèque, club privé, hôtel, restaurant, possible licence 4. Sans concurrence locale. Tél. : dom. (96) 21-16-96. Tél. : bur. (96) 43-76-83.

Part. vend authentique mas provençal, piscine, dépendance, très beau terrain, 15 mn Aix-en-Provence. Tél. le soir (42) 57-35-83.

A 3 KM D'AIX
Spl. propriété, arbres centenaires, bassins, pelouse. Mas provençal mitoyen grand séjour, cheminée poutres apparentes, 3 chambres salle de bains, w.-c. + dépend. Parfait état .... 790 000 F + T3 entièrement rénové. Prix : 550 000 F. Tél. (91) 37-05-21 (à partir du lundi).

A 3 KM D'AIX
T2 ds bastide provençale, cadre unique, traité luxe, poutres appar., cheminée. Superficie : 80 m² environ. 350 000 F. Tél. (91) 37-05-21 (à partir du lundi).

Vds mas provençal indépendant très bon état avec 4,5 ha terrain autour 800 m village de Banon. 04150. Ts commerces. Prix : 950 000 F. Téléphone : (92) 76-26-11.

A 3 KM D'AIX
Ds splend. propriété 2 ha. Bassins, arbres centenaires, pelouses, très grande terr., château parf. état.
R.-de-ch. 3 amén. 1 000 000
1ᵉʳ étage 1 500 000
(250 m²).
Tél. (91) 37-05-21 (à partir du lundi).

terrains

25 km Marseille vds terrain 16 000 m², permis de constr., eau, élect. Tél (91) 79-34-75.

viagers

ETUDE LODEL 35, bd Voltaire 75011 PARIS. Tel. 355-61-58 Spécialiste viagers. Expérience, discrétion conseils.

LAPOUS 554-28-86
SPECIALISTE VIAGER
354, rue Lecourbe, Paris-15ᵉ

villas

A SALON
CACHET EXCEPTIONNEL
Vds mas 400 m², 6 chbres, avec très jolies poutres, salle voûtée, piscine, parc 2 000 m. Convient évent. 2 familles. Valeur 1 400 000 F, vendu 980 000 F. Tél. (91) 37-05-21.

A SALON
Ds vieux mas, très beaux ombrages. Vds en mitoyenneté 140 m² habitables avec jardin. Prix : 580 000 F. Poss. traiter avec 100 000 cpt. Tél. (91) 37-05-21.

domaines

Achète VASTE DOMAINE majorité bois préférence région centre discrétion assurée. Ec. Havas Orléans nº 203.729 B.P. 1519, 45005 ORLÉANS CEDEX.

bureaux

Locations

URGENT
Agence de pub. Recherche direct. particulier pour le 1ᵉʳ ou 15 sept. dans Paris 3 bureaux 60 m² environ. Prix : 4.000 F maximum. Tél. : 246-62-24.

CHAMPS-ÉLYSÉES
Loue directement 1 bur. ou + dans imm. stand. 563-17-27.

VOTRE SIÈGE SOCIAL
Constitutions de sociétés et tous services. 355-17-50.

locaux commerciaux

Locations

ARS-ET-MÉTIERS
à céder 100 m² ref. neuf, asc., tous commerces. 878-97-52.

Libre Paris 75020 2 000 m² + 200 m bur., lib. Montreuil 93100, 220 m + 200 m. Appt SCI · Tél. 367-87-14

fonds de commerce

Ventes

VAR. Urgent cause santé vends fonds parfumerie maroquinerie cadeaux dans village 8 000 habitants. 20 km Toulon ou Hyères. Bail tous commerces expirant fin 90. Prix 130 000 F à débattre. Mᵐᵉ LLACH, 3, rue République CUERS 83390. Tél (94) 28-62-98 ou 28-61-62.

SPECTACLES

théâtre

Les salles subventionnées

COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20), 20 h 30 (dern.) : Bérénice.

Les autres salles

ARTS-HÉBERTOT (387-23-23), 21 h : Doit-on le dire ?
BOUFFES-PARISIENS (296-60-24), 21 h : Tailleur pour dames.
CLOITRE DES BILLETTES (523-49-78), 20 h 30 : Le blé se couche.
CONCIERGERIE (353-29-83), 20 h 30 : Spartacus.
DAUNOU (261-69-14), 21 h : Le canard à l'orange.
DIX HEURES (606-07-48), 22 h : Scènes de ménage.
ESPACE KIRON (373-50-25), 20 h 30 : Puttin'on my Boots, I'm Goin'to my Roots (Farid Chopel).
ESPACE MARAIS (366-90-14), 18 h 30 : Tomb-al-Ca-Zar ; 20 h 30 : D. Jungelfon.
FIAP (589-89-15), 21 h : Résonances sur une passerelle.
FONTAINE (874-82-34), 20 h 30 : Triple Mixte.
GALERIE 55 (326-63-51), 19 h : Perversity in Chicago ; 21 h : Madame's Late Mother.
GRAND HALL MONTORGUEIL (296-04-06), 21 h : les Précieuses Ridicules.
JARDIN SHAKESPEARE (271-44-06), 16 h : les Fourberies de Scapin.
LA BRUYÈRE (874-76-99), 21 h : Mort d'un supporter.
LUCERNAIRE (544-57-34), 20 h : I. C'est rigolo ; II. 18 h : Parlons français nº 2 ; 20 h : Chôme qui peut ; 21 h 45 : Commedia dell'arte ; Petite salle, 21 h 30 : Rue des nuits blanches.
ŒUVRE (874-42-52), 21 h : Comment devenir une mère juive en dix leçons.
PALAIS-ROYAL (297-59-81), 20 h 45 : le Dindon.
PORTE ST-MARTIN (607-37-53), 20 h 30 : Deux hommes dans une valise.
POTINIÈRE (261-44-16), 21 h : En camarades.
TAI THÉÂTRE (278-10-79), 21 h : Yes peut-être.
THÉÂTRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.
THÉÂTRE DE L'ILE-SAINT-LOUIS (633-48-65), 20 h 30 : Astro Follies Show.
THÉÂTRE TROIS SUR QUATRE (327-09-16), 20 h : la Nuit et le Moment.
THÉÂTRE 33 (877-38-03), 16 h 30 : Courteline pas mort.
TOURTOUR (887-82-48), 18 h 30 : Merveilleux épouvantail ; 20 h 30 : Agatha ; 22 h 30 : Tango pile et face.
VARIÉTÉS (233-09-92), 20 h 45 : N'écoutez pas mesdames.

Les cafés-théâtres

ATHLÉTIC (624-03-83), 20 h 30 : la Libératrice ; 21 h 15 : le Fétichiste.
AU BEC FIN (296-29-35), 20 h 30 : Chants d'elles ; 22 h : Crazy Cocktail ; 23 h 15 : Banc d'essai des jeunes.
BLANCS-MANTEAUX (887-15-84), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones loulou ; 22 h 30 : les Sacrés Monstres. — II. 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : Fin de siècle.
BOURVIL (373-47-84), 21 h 15 : Y'en a marr... ez vous ?
CAFÉ D'EDGAR (320-85-11), I. 20 h 15 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. II. 20 h 15 : Ça balance pas mal ; 21 h 30 : Le chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.
CAFÉ DE LA GARE (549-27-78), 20 h 30 : Riez, riez, profitez-en... ; 22 h : Les méthodes de Camille Bourreau.
ÉCUME (542-71-16), 20 h 30 : explosion dans un sous-marin ; 22 h : le Watrok's.
PETIT CASINO (278-36-50), 21 h : Non je n'ai pas disparu ; 22 h 15 : Ça va gicler chez les bourgeois.
POINT-VIRGULE (278-67-03), 20 h 30 : Moi je craque, mes parents raquent.
SPLENDID ST-MARTIN (208-21-93), 21 h : Nuit d'ivresse.

La danse

ESPACE RONSARD (264-31-31), 20 h 30 : Concours de danses sportives.
MAIRIE DU IVe (278-60-86), 21 h : Ballets historiques du Marais.
THÉATRE DU JARDIN (745-23-72), 20 h 30 : Ballets E. Pagava.

Le music-hall

CAVEAU DES OUBLIETTES (354-94-97), 21 h : Chansons françaises.
ÉLYSÉES-MONTMARTRE (252-25-15), 21 h : Boulevard du music-hall.

Vendredi 26 juillet

ESPLANADE DE LA DÉFENSE, 22 h : Broadway Hollywood (spectacle gratuit).
GYMNASE (246-79-79), 21 h : Thierry le Luron.
LUCERNAIRE (544-57-34), I. 21 h 45 : Areski et Fontaine.
LE PIGEON DE LA BUTTE (262-57-95), 23 h : Monique Morelli.
TOURTOUR (887-82-48), 22 h 30 : Tango pile et face.

Jazz, pop, rock, folk

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30 : Maxim Saury Jazz Music.
FONDATION ARTAUD (582-66-77), 21 h : B.-B. Opéra.
FORUM (297-53-47), 21 h : Gazoline.
MEMPHIS MELODY (329-60-73), 22 h (+ 20 h 30) : Have Perce ; à 0 h 30 : Loalwa.
MONTANA (548-93-08), 22 h : R. Urtreger.
MUSIC'HALLES (261-96-20), 22 h : S. Lazarevitch, Ph. Mace, M. Benita, L. Winsberg, Z. Fhischer, M. Alibo, T. Rabeson.
NEW MORNING (523-51-41), 21 h 30 : Fode Cisse.
PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h 30 : JCJB Old Finest Stompers.
PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : Clark Terry, G. Arvanitas, J. Samson, Ch. Saudrais.
PHIL'ONE (776-44-26), 22 h : Thomas Mapfumo.
SLOW CLUB (233-84-30), 21 h 30 : Michel Attenoux Jazz Group.
SUNSET (261-46-60), 23 h : Rido Bayonne sextet.
TROIS MAILLETZ (354-00-79), 23 heures : Voices of America, Paul Cooper.
TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (260-44-41), 22 h 30 : Los Pucci trio.

XXe Festival estival de Paris

(354-84-96)

MAIRIE DU Ve, 18 h 30 : J.-F. Heisser, G. Pludermacher (pianistes), G. Cipriani, G. Perotin (percussions) (Bartok, L. Berio, A. Boucourechliev, P. Boulez, M. Constant).

En région parisienne

FETES ET FORTS, BANLIEUE 89.
AUBERVILLIERS, Fort, 20 h : Tremplin Rock avec TSF 93 ; Fort de l'Est, 20 h : Le monde à Paris ;
CHAMPIGNY, Fort, 21 h 30 : C. Johnson, Bill Hurley ;
ISSY, Fort, 21 h : Cirque A. Fratellini.
IVRY, Fort, 22 h : l'Etoffe des héros ;
SURESNES, Fort, 21 h : Orchestre de l'Armée de l'Air ;

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

Carte blanche à P. Vecchiali : 16 h, Gigolette, de Y. Noé ; 19 h, Mariage à responsabilité limitée, de J. de Limur ; 21 h : Cinéma japonais contemporain - 3e partie : la Vie d'une courtisane, A. Jissoji.

BEAUBOURG (278-35-57)

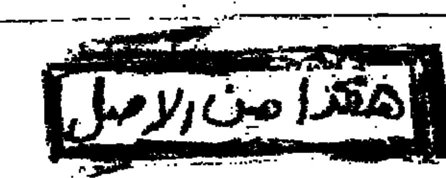
15 h, Westerns : la Charge des tuniques bleues, de A. Mann ; 17 h, Aventures : Cinq semaines en ballon, de I. Allen ; 19 h, Drames et comédies : The Member or the Wedding, de F. Zinnemann.

Les exclusivités

ADIEU BONAPARTE (Franco-égyptien) : Cluny Palace, 5e (354-07-76).
AMADEUS (A., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Lucernaire, 6e (544-57-34) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).
LES ANGES SE FENDENT LA GUEULE (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Impérial Pathé, 2e (742-72-52) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).
L'ARBRE SOUS LA MER (Fr.) : Grand Pavois (H. sp.), 15e (554-46-85).
L'AVENTURE DES EWOKS (A., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).
BABY (A., v.f.) : Napoléon, 17e (267-63-42).
LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (Brés., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Parnassiens, 14e (335-21-21).
LE BÉBÉ SCHTROUMPF (Belge) : Templiers, 3e (772-94-56) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Boîte à films, 17e (622-44-21).
BIRDY (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (320-30-19). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).
BRAZIL (Brit., v.o.) : Parnassiens, 14e (320-30-19).
CARMEN (Saura) (v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11).
CHOOSE ME (A., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (354-42-34) ; Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14).
COCAINE (A., v.o.) (*) : Denfert, 14e (321-41-01).
CONTES CLANDESTINS (Fr.), République, 11e (805-51-33).
COTTON CLUB (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).
DAVID, THOMAS ET LES AUTRES (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40).
LA DÉCHIRURE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82) ; v.f. : Opéra Night, 2e (296-62-56).
DESIDERIO (It., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Parnassiens, 14e (335-21-21).
DÉTECTIVE (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).
L'EAU ET LES HOMMES (Fr.) : Géode, 19e (245-66-00).
EMMANUELLE IV (Fr.) (**) : George-V, 8e (562-41-46).
LES ENFANTS (Fr.), Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Rialto, 19e (607-87-61).
ESCALIER C (Fr.) : Forum 1er (297-53-74) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Gambetta, 20e (636-10-96).
LE FEU SOUS LA PEAU (Fr) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40).
LE FLIC DE BEVERLY HILLS (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40).
LA FORET D'ÉMERAUDE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Français, 9e (770-33-88) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Nation, 14e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Wépler, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (636-10-96).
GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN, SEIGNEUR DES SINGES (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).
GROS DEGUEULASSE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44).
L'HISTOIRE SANS FIN (All., v.f.) : Boîte à films, 17e (622-44-21) ; Saint-Ambroise (H. sp.), 11e (700-89-16).
LES JOURS ET LES NUITS DE CHINA BLUE (A., v.o.) (**) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Champs-Elysées, 8e (562-20-40).
JOY AND JOAN (Fr.) (**) : Arcades, 2e (233-54-58) ; George-V, 8e (562-41-46).
KAOS, CONTES SICILIENS (It., v.o.) : 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LA MAISON ET LE MONDE (Ind., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).
MARCHE A L'OMBRE (Fr.) : Maxéville, 9e (770-72-86).
MARIA'S LOVERS (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56) ; Calypso, 17e (380-30-11).
MASK (A., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
MISHIMA (A.) : Cinoches, 6e (633-10-82).
NOM DE CODE : OIES SAUVAGES (A., v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Berlitz, 9e (742-60-03) ; Richelieu, 9e (233-56-70) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27).
NOSTALGHIA (It., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
LA NUIT PORTE JARRETELLES (Fr.) (*) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Denfert, 14e (321-41-01) ; République, 11e (805-51-33).
LES NUITS DE LA PLEINE LUNE (Fr.) : République Cinéma, 11e (805-51-33).
PARIS, TEXAS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-51-36).
PÉRIL EN LA DEMEURE (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Rialto, 19e (607-87-61).
LES POINGS FERMÉS (Fr.) : Latina, 4e (278-47-86) ; République, 11e (805-51-33).
POLICE ACADEMY 2 : AU BOULOT (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Wépler, 18e (522-46-01).
PORTÉS DISPARUS (A., v.o.) : UGC Rotonde, 6e (574-94-94). — V.f. : Gaîté Boulevard, 9e (233-67-06).
POULET AU VINAIGRE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).
PUMPING IRON 2 (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (563-16-16). — V.f. : Lumière, 9e (246-49-07).
RENDEZ-VOUS (Fr.) : UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (574-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40).
LES RIPOUX (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (562-20-40) ; Montparnos, 14e (327-52-37) Mistral, 14e (539-52-43).
LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Bienvenüe Escurial, 13e (707-28-04) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).
ROUGE MIDI (Fr.) : Latina, 4e (278-47-86).
LA ROUTE DES INDES (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).
SALE TEMPS POUR UN FLIC, (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; Nation, 12e (343-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Images, 18e (522-47-94) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Secrétan, 19e (241-77-99).
SANG POUR SANG (A., v.o.) (*) : Forum, 1er (297-53-74) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90). — V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).
SHOAH (Fr.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic, 14e (544-43-14).
LES SPÉCIALISTES (Fr.) : Publicis Matignon, 8e (359-31-97).
SPÉCIAL POLICE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Odéon, 6e (225-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (575-94-94) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01)) ; Tourelles, 20e (364-51-98).
STARMAN (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Ambassade, 8e (359-19-08). — V.f : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
STEAMING (A., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82).
STICK, LE JUSTICIER DE MIAMI, (A., v.o.) : George V, 8e (562-41-46). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).
STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).
SUBWAY (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46) ; Miramar, 14e (320-89-52).
TERMINATOR (A., v.f.) : Arcades, 2e (233-54-58).
THAT'S DANCING (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (562-20-40).
LE THÉ AU HAREM D'ARCHIMÈDE (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38).
UN DIMANCHE A LA CAMPAGNE (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
VISAGES DE FEMMES (Ivoir., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; St-André des Arts, 6e (326-48-18) ; Reflet Balzac, 8e (561-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic Entrepôt, 14e (544-43-14).
WITNESS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; George V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Français, 9e (770-33-88) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).

LES FILMS NOUVEAUX

LE DERNIER DRAGON, film américain de Michael Schultz, (v.f.) : REX, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Images, 18e (522-47-94) ; Les Trois Secrétan, 19e (241-77-99) ; (v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; UGC Danton, 6e (225-10-30) ; UGC Normandie, 8e (563-16-16).
LE RETOUR DU CHINOIS, film britannique de James Glickenhaus (v.f.) : Grand Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (574-94-94) ; UGC Ermitage, 8e (563-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (574-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; UGC Convention, 15e (574-93-40) ; Images, 18e (522-47-94) ; Les Trois Secrétan, 19e (241-77-99) ; (v.o.) : UGC Odéon, 6e (225-10-30) ;
LES NUITS CHAUDES DE CLÉOPATRE, film italien de César Todd (**) (v.f.) : UGC Ermitage, 8e (563-16-16) ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
MARATHON KILLER, film américain de Robert-L. Rosen (v.f.) : Paramount City Triomphe, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount Montparnasse, 14e (335-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; (v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83).
UN ÉTÉ POURRI, film américain de Philipe Borsos, (v.f.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Le Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Pathé-Clichy, 18e (522-46-01) ; (v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan Concorde Pathé, 8e (359-82-92) ; Sept Parnassiens, 14e (335-21-21).



économie

REPÈRES

Dollar : Plus ferme à 8,75 F

Sur des marchés des changes un peu plus nerveux à la veille du week-end, le dollar s'est raffermi, se rapprochant de son cours du début de la semaine, à 8,75 F (contre 8,71 F), et 2,8750 DM (contre 2,8650 DM). Pour l'instant, il évolue dans une plage étroite (8,66-8,76 F). Le franc français est moins recherché qu'auparavant, et il a même fléchi un peu par rapport au mark, qui remonte à 3,0440 F, contre 3,0330 F la semaine précédente.

CEE : hausse des taxes douanières sur les magnétoscopes japonais.

Philips et Thomson, les deux principaux fabricants européens de matériels de consommation électroniques, ont finalement été entendus. Les ministres de l'industrie de la CEE réunis le 25 juillet à Bruxelles ont réussi à trouver un compromis qui verra les taxes douanières sur les magnétoscopes (essentiellement japonais) à l'entrée en Europe passer de 8 % à 14 %. Parallèlement les taxes sur les semi-conducteurs seront réduites à 14 %. Ces deux mesures aideront Thomson et Philips qui obtiendront en provenance du Japon des composants moins chers et, en sus, une protection de leurs productions en Europe de magnétoscopes. La Grande-Bretagne et l'Irlande qui ont des usines japonaises sur leur sol s'opposaient à ces mesures. Ce compromis signé, restent à trouver des « compensations » pour les Japonais. La commission européenne a été chargé de négocier.

Produits pétroliers : chute de 5,6 % de la consommation française

La consommation pétrolière française a reculé de 5,6 % au cours du premier semestre 1985, soit de 2,25 millions de tonnes. C'est le fuel lourd qui enregistre la baisse de consommation la plus nette avec – 19,7 %, EDF ayant réduit de moitié ses achats. Le carburant automobile, lui, régresse de 4,9 %. Grâce à cette évolution, la France a importé 7 % de moins de pétrole brut au premier semestre. Selon l'INSEE, la facture pétrolière devrait atteindre 185 milliards de francs pour l'ensemble de l'année 1985 (+ 2 %).

AFFAIRES

Divergences franco-allemandes sur les aides à la sidérurgie européenne

Deux actions violentes ont marqué le jeudi 25 juillet à Valenciennes : une centaine de travailleurs de l'usine Unimétal de Trith-Saint-Léger, ont découpé au chalumeau deux tronçons de rails de la SNCF sur la ligne Le Quesnoy-Valenciennes. Quelques heures plus tard, les rails étaient remplacés et le trafic reprenait. Dans l'après-midi, un commando de la CFDT a très fortement perturbé le trafic sur le canal de l'Escaut en y jetant quelques poutrelles d'acier...

Mais c'est surtout sur le plan politique qu'évolue le conflit, et plus précisément entre le Parti communiste et le Parti socialiste, dans ce secteur du Valenciennois où, depuis très longtemps, ils s'opposent vigoureusement, nous indique notre correspondant à Lille. Après la *parenthèse de l'union de la gauche, on retrouve* une agressivité très vive. La manifestation organisée jeudi à Trith-Saint Léger, qui a rassemblé douze cents personnes environ, était surtout formée de militants du PC et de la CGT. Peu de membres de la CFDT y participaient et encore moins de militants socialistes.

Pendant ce temps, à Bruxelles, les Dix ont approuvé l'idée d'une libéralisation progressive du marché de l'acier, mais Paris et Bonn *s'opposent à propos des aides à accorder à ce* secteur.

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). – Les ministres de l'industrie des Dix réunis, le 25 juillet, à Bruxelles, ont approuvé l'idée d'une *libéralisation* progressive du marché de l'acier *qui* leur *était proposée* par la Commission européenne. « *Une période de transition limitée à trois ans au maximum est nécessaire* », lit-on dans les conclusions du conseil. Les ministres n'ont pas été plus précis. Ils s'efforceront de définir les modalités de l'exercice lors de leur prochaine rencontre en octobre.

Il est vrai qu'il n'y a pas urgence puisque le régime fondé sur le contingentement obligatoire de la production (et qui dure depuis octobre 1980) ne viendra à *expiration qu'en* décembre.

Quel sera le degré de libéralisation en *1986* ? Quels produits seront touchés ? « *Le discours libéral peut n'entraîner que des changements très mineurs ; il est évident que personne n'a intérêt à ce que survienne une dégringolade des prix* », commentait un membre de la délégation française.

Le court texte approuvé par les ministres indique que les mesures de transition seront décidés « *sur la base de l'article 58 du traité de la CECA, en vue de la poursuite du régime de contrôle du marché* ». L'article 58 concerne « *l'état de crise manifeste* ». Il sert de support à la politique d'encadrement pratiquée par la Communauté depuis cinq ans.

C'est dire dans quel esprit le conseil et la Commission abordent cette étape de sortie de crise, même si certains Etats membres, en particulier la RFA et les Pays-Bas, affirment aspirer à un retour aussi rapide que possible à la libre concurrence.

D'accord *sur* les orientations à retenir concernant le marché, les Dix ne le sont plus à propos des aides. Le cadre qu'ils ont approuvé en juin 1981 prévoyait la suppression de toutes subventions spécifiques à la sidérurgie, à compter du 1er janvier 1986. Cette date butoir a été confirmée par les ministres le 26 mars dernier. Cependant, la Commission considère que l'effort de restructuration accompli depuis quatre ans est insuffisant et que des réductions de capacité substantielles sont encore nécessaires pour que la sidérurgie comunautaire « tourne » dans de bonnes conditions de rentabilité. Afin d'accélérer le mouvement, elle propose le maintien d'aides encourageant la fermeture d'usines.

« Un concept un peu flou »

De telles aides pourraient couvrir les indemnités de licenciement, le démantèlement des installations et la libération des terrains, les charges d'amortissement. Mme Edith Cresson a indiqué que si ces aides à la fermeture – « *un concept un peu flou* », selon elle, – étaient autorisées, *elles devraient pouvoir être accordées* en cas de fermeture non seulement de laminoirs *mais* aussi d'aciéries.

M. Martin Bangemann, ministre allemand de l'économie, s'est déclaré hostile aux propositions de la Commission. Selon lui, pour éviter la concurrence à l'intérieur du Marché commun, il faut s'en tenir au calendrier fixé et renoncer donc, à partir de l'année prochaine, à toutes subventions spécifiques à la sidérurgie. Cette position n'a pas constitué une surprise, et l'impression générale est que les Allemands et leurs partenaires parviendront à trouver une formule de compromis d'ici la fin de l'année.

Le conseil n'a pas débattu – ce *n'était pas sa tâche* – des modalités de mise en œuvre du plan de restructuration français. C'est à la Commission qu'il reviendra de se prononcer mercredi prochain et de décider alors si l'effort d'assainissement entrepris est suffisant pour lui permettre d'autoriser les aides qui sont encore en suspens, soit un total de 13,8 milliards de francs. Le dialogue du gouvernement français avec la Commission est quotidien. Paris voudrait différer une décision concernant le train de Trith-Saint-Léger.

Le contentieux avec les États-Unis

On peut penser que la Commission s'accommodera d'un tel choix politique si, au-delà de ce problème de site, *elle* dispose d'engagements suffisants et précis sur les capacités de production qui seront encore supprimées.

Les ministres ont d'autre part fait le point sur les négociations en cours concernant les exportations de la Communauté vers les Etats-Unis. L'accord d'autolimitation conclu en 1982 porte sur onze produits et prévoyait pour dix-sept autres l'ouverture de consultations en cas de progression massive des livraisons européennes. C'est ce qui s'est passé : les exportations de la Communauté pour ces produits ont plus que doublé de 1981 à 1984, et Washington demande qu'ils soient désormais inclus dans l'accord. Mais à quel niveau ? C'est sur ce point qu'un compromis n'a pas encore été trouvé. Les Américains voudraient que les sidérurgistes *de la Communauté limitent leurs* ventes à 75 % du niveau atteint en 1984 ; les Européens proposent 90 %. Il faut noter que l'accord conclu par les Etats-Unis avec le Japon sur les mêmes produits prévoit 80 %. Les ministres de l'industrie des Dix ont décidé de se revoir le 1er août.

PHILIPPE LEMAITRE.

QUINZE MILLE EMPLOIS INDUSTRIELS PERDUS EN 1984 DANS LE NORD-PAS-DE-CALAIS

La région du Nord-Pas-de-Calais, particulièrement frappée depuis le début de juillet par les restructurations dans la sidérurgie et la *construction navale, a perdu plus de* 15 000 emplois industriels en 1984, contre 14 300 en 1983, et pourrait encore en perdre 57 000 d'ici à 1990, selon des statistiques de la *direction régionale* de l'INSEE. Parmi les secteurs les plus touchés, le machinisme agricole arrive en tête avec 19,5 % de pertes l'an dernier par rapport à 1983, devant la *machine-outil* (14,7 %), l'équipement général industriel (12,3 %), la première transformation de l'acier (11,1 %), le travail des métaux (10,5 %), les matériaux de construction (10,4 %), la transformation des matières plastiques (10,1 %) et la construction navale (9,5 %). La zone le plus gravement touchée est la vallée de la Sambre (Avesnes-Maubeuge).

Vaste remaniement à la direction du Crédit agricole

La Caisse nationale de crédit agricole va devoir refaire son organigramme. Celui qui avait été diffusé il y a moins de *trois mois est obsolète* après la vague de nominations qui devaient être annoncées vendredi 26 juillet, par M. Jean-Paul Huchon, directeur général.

Peu de changements de structures, dans cette valse des portefeuilles, sinon la création d'un département de la communication (information, publicité, publications) confiée à Jacques Lenormand, qui était responsable de la *communication commerciale, et* le rattachement du contrôle budgétaire au secrétariat général, poste que conserve Jean-Pierre de Longevialle.

Aux côtés de Jean-Claude Seys qui conserve ses fonctions, mais devient le coordonnateur de la réflexion stratégique du Crédit agricole, de Jean Fontourcy qui avec une nouvelle présidence, celle de l'Union d'études et investissements, devient le coordonnateur pour l'agro-alimentaire, est créé un troisième *poste* de *directeur général* adjoint, confié à Gilles Guitton, ancien membre du cabinet de M. Bérégovoy.

Sur les huit directions centrales, trois seulement conservent leurs *titulaires. Les cinq changements* sont : à la fonction *Ressources*, M. Henri Cukierman, ancien chef du département marchés financiers et titres ; à la fonction *Etudes et gestion financière*, M. Jean-Pierre Beysson remplace M. Garrigou qui part à la retraite, M. Beysson est lui-même remplacé à la direction de l'agriculture, du logement et du milieu rural par M. Jean-Luc Perron, directeur financier de l'Office des forêts, ancien membre des cabi*nets de Mme Cresson et de* M. Rocard ; à la fonction *administration générale*, M. Maurice Lepesant qui était directeur de la Fédération nationale du Crédit agricole remplacera M. Gayraud, bientôt retraité : à la fonction *Crédit*, poste occupé par M. Guitton, on trouve M. Yves Lyon-Caen, ancien membre du cabinet de M. Fabius, entré *il* y a peu au Crédit agricole comme *conseiller du directeur général* ; à la fonction *International*, enfin, M. Serge Robert, parti comme adjoint au président de Mastercard, est remplacé par M. François Jouven, ancien membre du cabinet de M. Delors.

A l'intérieur de ces directions centrales, un certain nombre de départements ou directions changent également de titulaires. M. d'Haultfœuille, chef du département juridique et fiscal, prend la direction du département Développement qu'occupait M. Stambouli, qui prend la direction des Finances, dont le titulaire, M. de La Bretèche, devient directeur général d'Unicrédit. Le jeu de pousse-pousse se poursuit : *M. Seyfried, ancien directeur* général d'Unicrédit, prend la direction des filiales de leasing en remplaçant M. Blanc qui devient PDG de Voyage conseil, poste rendu vacant par la nomination de M. Achach à la direction générale de la banque de trésorerie créée en commun par le Crédit agricole et le CCF. *Enfin M. Denis Piet, lui aussi* ancien membre du cabinet de M. Rocard, sera nommé au département des Etudes et de l'information.

Nominations

● **Chez Du Pont de Nemours-France, M. EDUARD VAN WELY**, quarante-quatre ans, *est nommé président du directoire*. Il remplace à ce poste M. Peter Schmidt, appelé à diriger les activités biomédicales du groupe américan en Europe.

● **Chez Sanofi Elf Bio-industries**, nouvelle filiale du groupe pétrolier, regroupant les activités bio-industrielles, **M. JEAN-FRANÇOIS DEHECQ**, quarante-cinq ans, est nommé PDG. M. Dehecq est déjà vice-président-directeur général de Sanofi (branche hygiène et santé de Elf).

● **A La Redoute, M. PATRICK POLLET**, trente-huit ans, a été nommé PDG. Il succède à *la direction du groupe à son père*, M. Henri Pollet, puis au cousin de celui-ci, M. Joseph Pollet. La Redoute a décidé d'abandonner le mode d'administration par directoire et *conseil de surveillance* et de revenir à la formule du conseil *d'administration*. Le groupe emploie douze mille salariés et a réalisé un *chiffre* d'affaires de 9,5 milliards de francs au cours du dernier exercice (1984-1985).

SOCIAL

Nouvelles vagues de suppressions d'emplois et de licenciements

En dehors de la sidérurgie, on enregistre de nouvelles vagues de suppressions d'emplois et de licenciements dans tous les secteurs d'activité :

● **La direction de la fabrique de fer de Maubeuge (Nord)** devait annoncer *le 26 juillet la suppression* de 70 emplois sur un effectif de 570 salariés.

● **Motobécane, à Saint-Quentin** (Aisne), a annoncé 220 suppressions d'emplois sur 2 000 salariés.

● **Dans le machinisme agricole**, 709 emplois sont *supprimés* (dont 434 licenciements secs) chez International Harvester (3 100 salariés) qui fermera définitivement son usine d'Angers (Maine-et-Loire).

● **Dans le textile**, après le Groupement textile du Nord, 250 licenciements (sur 395 emplois) ont *été* annoncés à la filature Motte-Porisse à Roubaix (Nord), à la suite de l'incendie de l'usine.

● **La société Sintra (électronique militaire)**, filiale du groupe nationalisé Thomson-CSF, fait état d'un sureffectif de 246 personnes dans son établissement d'Asnières-sur-Seine (Hauts-de-Seine), 1 658 salariés.

● **A l'imprimerie Cino del Duca** (540 personnes), 19 licenciements *et 96 préretraites ont été annoncés* par la direction.

● **La direction de la fonderie Zeppellini de Draveil (Essonne)** a confirmé le licenciement de 103 salariés. Chez Marrel à Corbeil (Essonne), 110 licenciements pour *causes économiques doivent* intervenir.

● **Dans la construction navale**, 102 licenciements et 166 départs volontaires avec une indemnité sont prévus aux Ateliers-Chantiers de Bretagne (1 346 salariés) à Nantes (Loire-Atlantique). Tandis que la direction des chantiers navals Normed a fait constater le 25 juillet par huissier l'absence des syndicats (CGT, CFDT, FO, CGC, CFTC) au comité central d'entreprise dont l'ordre du jour prévoyait une consul*tation sur la suppression* de 900 emplois.

UN PUNK REMERCIÉ

Employé *au service* d'imprimerie des chèques du siège de la Banque *régionale* d'escompte et de dépôt (BRED) à Créteil (Val-de-Marne), Eric, vingt-deux ans, a le « *look punk* » ou plutôt « *iroquois* » : crâne rasé à l'exception d'une crête jaune paille. Selon le syndicat FO des banques, la *direction* de la BRED, *qui « ne fend pas les cheveux en quatre »*, a licencié cet employé dont le seul tort était comme « *quelques autres milliers de jeunes* » de colorer ses cheveux « *à la façon punk* ». La direction a-t-elle eu recours au *licenciement pour* cet unique motif ? Elle se refuse à tout commentaire.

FO parle de « *pratique rétrograde* » et de « *violation du plus élémentaire respect des droits de l'homme* ». Lors d'un comité d'établissement le 25 juillet, la CGT, la CFDT et la CFTC ont également protesté. Eric juge sa révocation « *aberrante* » : « *Ma crête, je la porte tout simplement parce que cela me plaît : je ne vais pas passer ma vie à faire des concessions, d'autant plus que je n'ai aucun contact avec la clientèle.* » L'affaire viendra *devant* les prud'hommes le 29 juillet.



LES COMPTES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

M. Bergeron conteste les chiffres de Mme Dufoix

« *Notre désaccord porte sur les comptes. Mme Dufoix estime que nous aborderons 1986 avec 16 milliards de francs, et je conteste ce chiffre* », a déclaré M. André Bergeron, le 24 juillet à l'issue d'un entretien avec le ministre des affaires sociales. Le secrétaire général de FO s'attend à « *un déficit d'exploitation de 20 milliards pour 1986* ». « *Le ministre me dit : pourquoi augmenter les recettes puisque nous parviendrons à joindre les deux bouts ? J'estime que si cela s'avère exact, ce dont je doute, le problème se posera dans toute son ampleur en 1987.* » Des experts du ministère et de FO se réuniront en septembre.

Dans un communiqué, la commission exécutive de la CFDT réaffirme, à propos des comptes de la Sécurité sociale, que « *la suppression de la contribution sociale de 1 % sur les revenus a été une erreur politique* ». La FEN estime que l'« *équilibre précaire* » prévu pour 1985 « *procède plus d'un renoncement à des améliorations prestataires qu'à la mise en œuvre d'une situation assainie pour le long terme* ».

Pour M. Claude Poperen, membre du bureau politique du PCF, Mme Dufoix « *récidive dans l'antisocial, et la gestion serrée dont elle parle aujourd'hui est réservée à l'ensemble des assurés, tandis que le patronat est délesté de ses responsabilités* ». Quant à Mme Barzach, déléguée nationale du RPR aux relations sociales, elle estime que l'équilibre de 1985 est « *en trompe l'œil* », 12 milliards de francs ayant été « *grattés ici ou là* ». « *Le tour de passe-passe*, ajoute-t-elle, *ne marche qu'une fois, et, en 1986, les mêmes problèmes se poseront. Qu'importe pour Georgina Dufoix ? La grande illusionniste ne sera sans doute pas là.* »

CONJONCTURE

Les industriels prévoient une augmentation de l'activité au cours des prochains mois

La plupart des industriels français envisagent une croissance de leur activité au cours des prochains mois dans l'industrie, indique l'enquête de l'INSEE publiée le jeudi 25 juillet.

Toutefois, celle-ci sera plus modérée *qu'au deuxième trimestre, en* raison du ralentissement qui affectera les biens d'équipement.

L'amélioration de la situation dans l'industrie se retrouve dans les perspectives générales d'activité qui n'avaient pas été si favorables depuis trois ans, souligne cette enquête.

Dans le secteur des biens d'équipement professionnel, l'activité devrait se stabiliser au troisième trimestre. Elle devrait stagner dans les secteurs de l'automobile et des matériels de transport terrestre. Pour les biens de consommation, les industriels envisagent une poursuite de la croissance de la production, *qui devrait se ralentir pour* les biens intermédiaires.

Enfin, les hausses de prix à la production devraient se réduire.

Le CNPF : « un simple rattrapage »

Pour le Conseil national du patronat français (CNPF), qui a publié, jeudi, sa note de conjoncture, l'activité du deuxième trimestre aura été plus soutenue que celle du premier. Mais plutôt qu'une reprise, le CNPF parle d'un rattrapage, la production demeurant « *sur la tendance médiocre d'une croissance de 1 % l'an, qui entraîne une nouvelle contraction de notre appareil productif* ».

AIDE AUX INVESTISSEMENTS

M. Bérégovoy confirme le remplacement de l'amortissement exceptionnel par une réduction de 5 points de l'impôt sur les sociétés

Dans un entretien accordé au quotidien *le Matin* du 26 juillet 1985, M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie et des finances, confirme les indications données dans notre édition datée du 24 juillet, suivant lesquelles le régime actuel des amortissements exceptionnels sur les investissements serait remplacé, en 1986, par une réduction de 5 points de l'impôt de 50 % sur les sociétés. Cette réduction ne s'applique que sur les bénéfices non distribués. Le régime d'amortissements exceptionnels et supplémentaires, pouvant atteindre et dépasser 40 % la première année, avait été introduit dans la loi de finances pour 1983, puis prorogé en 1984 et en 1985. Il prenait donc fin au 31 décembre prochain.

Pour éviter que l'incitation à investir ne disparaisse, le gouvernement projette de la remplacer par une réduction de l'impôt sur les sociétés, qui reviendrait de 50 % à 45 % sur les bénéfices conservés dans l'entreprise, en fait réinvestis ou incorporés aux fonds propres. Le coût fiscal de la mesure serait de l'ordre de 4 à 5 milliards de francs pour le budget 1987. Elle marque une étape dans la simplification des procédures, puisque les justifications à fournir à l'administration seront réduites au minimum (montant du bénéfice non distribué). Elle traduit aussi un accroissement des incitations à investir, puisque les bâtiments étaient exclus du régime précédent, et qu'ils y rentrent *ipso facto*

INFORMATIONS « SERVICES »

MODE

Retour au monochrome

Les quelque cinq cents journalistes et acheteurs professionnels des quatre coins du monde assistant aux collections de haute couture bénéficieront, dès janvier, d'un cadre stable : le Grand Palais. En effet, une partie du rez-de-chaussée sera consacrée à ces manifestations de prestige permettant aux couturiers d'inviter beaucoup de monde sans problèmes de sécurité comme aujourd'hui.

S'il y a une influence qui domine cette saison, c'est celle de la mode antigel. *Le climat sibérien de l'hiver* dernier ne reprendra pas les couturiers au dépourvu. Aussi toutes les silhouettes *sont-elles* emmitoufflées à partir de couvre-chefs importants : toques et grants bérets de fourrure, les mille et un turbans des contes orientaux, des feutres, voire des *adoptées* des kokochnik *russes* en volume réduit. Jean Berthet et Michel ont réalisé des prouesses pour chapeauter tant de têtes.

Le chic dépouillé largement réalisé en noir, gris ou rouge s'accommode aussi de draperies masculines dont le pied-de-coq noir et blanc, les rayures, les chevrons et *les tweeds*, sans oublier le grain de poudre des smokings. Les soies bruissent en moire et taffetas changeant, des tons du spectre, le plus souvent associés au noir comme d'ailleurs les superbes lamés or ou argent, les broderies perlées rappelant les splendeurs des *miniatures persanes*. Nous avons vu aussi le retour des monochromes d'un seul bain de teinture de la tête aux pieds.

Les jambes s'affinent, surtout gainées de noir, sur souliers à talons bas, *moyens ou haut perchés*, ces derniers permettant les ensembles habillés courts. Les gants sont omniprésents, surtout noirs et souvent brodés.

Les frileuses apprécieront la *Parisienne balkanisée* de Carven, bien au chaud sous des superpositions de manteaux à capuche, grandes écharpes *sur* des tailleurs assez droits en laine moelleuse de Dormeuil, à *taille* marquée, *sur jupes* plissées battant le mollet. Les robes de crépuscule à grandes jupes et cor*sages montants sont ornées* de belles broderies, les modèles pailletés s'enroulant autour du corps.

Givenchy propose *une nouvelle* encolure, tant en fourrures réalisées par Révillon qu'en grosse laine et en *soie. Il s'agit* d'une capuche emboîtant les épaules, formant, rejetée en arrière, un mouvement de cape atteignant le coude. De superbes *tailleurs ajustés allongent* le buste par des effets en pointes de gilets en tweed comme en lainage moelleux brodés de jais, jaune canari sur jupe de velours noir. Les robes de cocktail en nouveau broché de soie moulent le corps, tandis que les satins duchesse rebrodés de zigzags de *Bucol se drapent autour du buste* et des hanches, en couleurs de fleurs mélangées au noir. Quelques robes-chandails du soir renouvellent le genre pailleté. Les longs fourreaux en satin *charmeuse se couvrent* de magnifiques boléros, les robes en mousseline évoquent Marlène Dietrich. En final, les modèles de gala brodés de Madame Brossin de Méré recréent *les facettes* des pierres précieuses.



GIVENCHY : manteau ceinturé à grandes manches en moelleux lainage vert repris sur la calotte du turban avec *du noir comme les gants, les collants et* les souliers.

Une cabine de mannequins en *plein air*, chez Per Spook, abritée par les colonnes et les statues du musée d'art moderne, où le créateur norvégien aligne avec bonheur ses formules anti-frimas, à base de superpositions en camaïeux de blancs, de bleus, de rouges, de bruns et de noirs. S'il habille tant de *jeunes actrices, c'est que son style* convient parfaitement à la vie d'aujourd'hui : parkas ou grands manteaux surtaillés, vestes-liquettes de plusieurs poids de lin, laine ou soie. *Les* crêpes sont coupés en robes-chemisiers ou robes-culottes. Les maillots pailletés ou lamés *habillant de longues jupes du soir.*

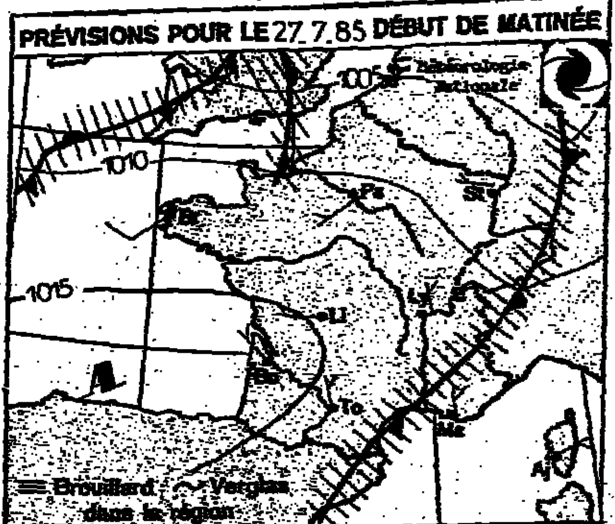
NATHALIE MONT-SERVAN.

LE DÉ D'OR A GUY LAROCHE

Guy Laroche s'est vu attribuer le dix-neuvième Dé d'or de la haute couture par un jury international de rédactrices de mode parrainé par *Helena Rubinstein.*

MÉTÉOROLOGIE





Évolution probable du temps en France entre le vendredi 26 juillet à 0 heure et le samedi 27 juillet 1985 à minuit.

Situation générale : L'air très chaud et orageux qui évolue encore vendredi matin sur l'ensemble de la France se décale *progressivement* vers l'Europe centrale poussé par des vents d'ouest qui amènent de l'air océanique.

Prévisions :

Samedi matin, de la Méditerranée aux Alpes et aux Vosges le temps sera lourd et orageux avec par place des pluies orageuses. Les températures seront encore élevées au lever du jour : 18 °C à 21 °C. Partout ailleurs, le temps sera calme mais le plus souvent très brumeux particulièrement sur les régions du *Sud-Ouest de la France* où l'on observera des bancs de brouillard.

Au fil de la journée, le temps lourd et orageux va se limiter à l'extrême sud des Alpes et à la Corse. Ailleurs, après une lente dislocation des brumes ou nuages bas va s'établir un ciel capricieux, hésitant entre le soleil et les nuages. Sur les régions méridionales devrait prédominer le soleil mais au nord de la Loire les nuages seront plus nombreux. Quelques pluies sont même possibles près de la Manche où soufflera un vent d'ouest sensible.

Les températures maximales évolueront entre 20 °C et 24 °C sur la moitié nord, 25 °C et 30 °C sur la moitié sud.

Evolution pour dimanche : c'est une matinée souvent brumeuse, quelques orages persisteront encore en Corse.

Une aggravation pluvieuse, parfois orageuse, gagnera au fil de la journée, une moitié nord-ouest de la France avec un renforcement des vents de sud. Températures de 18 °C à 23 °C.

Sur la moitié sud-est persistera un beau temps chaud et ensoleillé : températures de 28 °C à 30 °C.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 25 juillet ; le second, le *minimum dans la nuit du 25 au 26 juillet*) : Ajaccio, 28 et 18 degrés ; Biarritz, 30 et 19 ; Bordeaux, 35 et 19 ; Bréhat, 30 et 16 ; Brest, 28 et 15 ; Cannes, 28 et 21 ; Cherbourg, 28 et 14 ; Clermont-Ferrand, 37 et 18 ; Dijon, 33 et 16 ; Dinard, 31 et 17 ; Embrun, 33 et 17 ; Grenoble-St-M.-H., 33 et 17 ; Grenoble-St-Geoirs, 33 *et 17 ; La Rochelle, 26 et* 19 ; Lille, 31 et 19 ; Limoges, 33 et 18 ; Lorient, 25 et 16 ; Lyon, 35 et 18 ; Marseille-Marignane, 31 et 19 ; Menton, 29 et 24 ; Nancy, 31 et 16 ; Nantes, 32 et 18 ; Nice-Côte d'Azur, 28 et 23 ; Nice-ville, 29 (max) ; Paris-Montsouris, 32 et 21 ; *Paris-Orly, 33 et 20 ; Pau, 37* et 19 ; Perpignan, 29 et 20 ; Rennes, 32 et 17 ; Rouen, *27 et 19* ; Saint-Étienne, 35 et 16 ; Strasbourg, 31 et 15 ; Toulouse, 37 et 19 ; Tours, 32 et 19.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 35 et 20 ; Genève, 32 et 16 ; Lisbonne, 25 et 17 ; Londres, 30 et 18 ; Madrid, 39 et 21 ; Rome, 31 et 21 ; Stockholm, 19 et 13.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

ADMISSIONS AUX GRANDES ÉCOLES

● **École supérieure de commerce de Lyon**

(par ordre alphabétique)

Mmes et MM. Pierre Arbonneau (75e) ; Marie Asselin (24e) ; Philippe Aurel (93e) ; Stéphane Azibert (43e) ; François Bacchetta (164e) ; Bertrand Bainvel (152e) ; Isabelle Belhais (76e) ; Françoise Béraud (44e) ; Isabelle Berrebi (86e) ; Armelle Bertrand (142e) ; Valérie Bobo (144e) ; Sylvie Bocktaels (120e) ; Hélène Boineau (101e) ; Jean-Pierre Boisivon Da Silva Bernardino (17e) ; Carole Bollani (7e) ; Paule Bolot-Gittler (131e) ; Antoine Botton (de) (155e) ; François Bouttaz (63e) ; Emmanuel Bouvier (156e) ; Stéphan Boyer (151e) ; Lucie Brethome (70e) ; Laurence Brignon (102e) ; Edouard Brousse (111e) ; Alain Brun-Cosme (28e) ; Françoise Bruna-Rosso (13e) ; Renaud Butler (de) (156e) ; Pierre Calvet (22e) ; Thierry Camuzat (46e) ; Benoit Catherine (18e) ; Monique Cazaux (96e) ; Magali Chabas (3e) ; Denis Chapoton (54e) ; Anne Charpentier (141e) ; Jean-Luc Chetrit (92e) ; Anne Christophe (160e) ; Bertrand Clavel (149e) ; Myriam Cohen (121e) ; Nathalie Colin (31e) ; Philippe Colombet (8e) ; Isabelle Corbelin (78e) ; Pascal Corcelette (84e) ; Nathalie Cordon (81e) ; Sandrine Coumert (38e) ; Stéphane Creff (110e) ; Guy Creveau (58e) ; Catherine Dahiez (41e) ; Jean-Louis Dauger (47e) ; Eric Debourge (127e) ; Eric Delannoy (74e) ; Anne Derosier (55e) ; Cyrille Deverre (1er) ; Pierre Dhaussy (136e) ; Vincent Drouillard (158e) ; Frédérique Dufresnoy (4e) ; Eric Dupau (91e) ; François Duye (162e) ; Antoine Ernoult (116e) ; Eric Eugene (32e) ; Bertrand Faivre (97e) ; Dalila Farigoule (5e) ; Bruno Faucher (2e) ; Corinne Faure (122e) ; Jacques Faveyrol (128e) ; Eric Festy (26e) ; Sylvie Fleury (130e) ; Xavier Freynet (36e) ; Cécile Frot-Coutaz (62e) ; Frédérique Garnier (112e) ; Myriam Gbaguidi (87e) ; Patrice Genre (69e) ; Geoffroy Germano (124e) ; Sophie Godinot (35e) ; Nathalie Gonzalez (16e) ; Philippe Grasser (126e) ; Florian Grill (50e) ; Florence Grondier (72e) ; Ariane Grumbach (159e) ; Valérie Guignabodet (57e) ; Jean-Paul Guihaume (15e) ; Lionel Guillaume (98e) ; Isabelle Gutmann (140e) ; Agnès Haegel (30e) ; Cécile Haimet (56e) ; Marc Hauser (42e) ; Myriam Hebinger (66e) ; François Hellio (25e) ; Xavier Hermen (37e) ; Paul Hibon (94e) ; Laurent Houel (10e) ; Françoise Jacob (68e) ; Anne Joullie (94e) ; Odile Jourdain (132e) ; Philippe Jourdan (99e) ; Philippe-Alain Julien (129e) ; Jérôme Kirszenberg (153e) ; Quentin L'Hélias (105e) ; Isabelle Lacaze (12e) ; Marie-Aude Lacour (23e) ; Jérôme Laissus (106e) ; Elisabeth Laville (79e) ; Édouard Layani (29e) ; Virginie Le Brenn (123e) ; Pierre Le Manh (163e) ; Pierre-Paul Leccia (145e) ; Xavier Lecœur (135e) ; Guillaume Leenhardt (133e) ; Hélène Legault (52e) ; Guillaume Lejeune (147e) ; Wabeb Lekhal (14e) ; Antoine Léon (59e) ; Christophe Léonzi (11e) ; Édouard Leve (77e) ; Pascale Levet (89e) ; Claire Lignereux (64e) ; Michel Longhini (67e) ; Bertrand Loy (165e) ; Jean-Baptiste Lugagne-Delpon (49e) ; Marianne Lugiez (39e) ; Gildas Lunven (48e) ; Pierre Malicet (137e) ; Fabia Mazzalupi (65e) ; Marielle Mercadier (21e) ; René Millot (61e) ; Guillaume Miribel (de) (146e) ; Gérald Monbeig-Andrieu (82e) ; Jean-Christophe Montant (33e) ; Claire Montgolfier (de) (113e) ; Laurent Moreau de la Rochette (134e) ; Sophie Négropontes (154e) ; Claire Nehel (88e) ; Olivier Nicolas (de) (34e) ; Olivier Noel (27e) ; Anne-Laurence Olivier (83e) ; Jean-Louis Ozavath (53e) ; Stéphane Palmero (40e) ; Catherine Perez (19e) ; Isabelle Perrin (119e) ; Laurence-Anne Petit (104e) ; Ghislain Pfersdorff (45e) ; Christian Piat (51e) ; Jean-Louis Poiroux (100e) ; Thierry Pourchet (118e) ; Luc Poyer (60e) ; Igor Quezel-Perron (9e) ; Gérard Raynor (6e) ; Stéphan Reuge (85e) ; Alain Reynaud (109e) ; Valérie Roche (125e) ; Sandrine Roure (90e) ; Bernard Roux de Bezieux (117e) ; Arnaud Roy de Puyfontaine (161e) ; Pierre Rust (139e) ; François Sanguinetti (107e) ; Nathalie Sarthou (143e) ; Guillemette Sauvage (138e) ; Valérie Scappaticci (80e) ; Marie-Christine Sillard (148e) ; Marie-Pascale Soleilhavoup (73e) ; Gaël Thireau (114e) ; Frédéric Torloting (107e) ; Véronique Toudoire (150e) ; Stéphane Treppoz (102e) ; Isabelle Vauquières (115e) ; Valérie Wanquet (20e) ; Sandrine Weiser (71).

● **École nationale des Chartes**

(par ordre de mérite)

Mmes et MM. Jean-Marc Chatelain, Noëlle Balley, Hervé Bastien, Nadine Gilbert, Hélène Servant, Anne Goulet, Christophe Pavlides, Hélène Lorblanchet, Anne Lejeune, Alexis Donetzkoff, Catherine Hayez, Fabien Badin de Montjoye, Benoît Jordan, Catherine Allaire, Lionel Gallois, Stéphan Gebehenne, Jocelyne Bournonville, Isabelle Kratz, Béatrice Poulle, Hélène Chandoreille, Jean-Michel Simon, Florence Boucard, Marie-Georges Allabert, Sylvain Riquier.

WEEK-END D'UN CHINEUR

ILE-DE-FRANCE

Samedi 27 juillet

Meaux, 14 heures : bibelots, tableaux, meubles.

Dimanche 28 juillet

Rambouillet, 14 h 30 : tableaux et sculptures modernes.

PLUS LOIN

Samedi 27 juillet

Chambéry, 14 heures : mobilier du château de Villeneuve ; **Divonne-les-Bains**, 21 h 30 : tableaux, objets d'art, meubles ; **La Baule**, 21 heures : argenterie, bijoux, orfèvrerie ; **Saint-Bonnet-Tronçais** (03), 17 heures : voitures hippomobiles.

Dimanche 28 juillet

Divonne-les-Bains, 21 h 30 : tableaux anciens, tableaux modernes, objets d'art, meubles ; **Epinal**, 14 heures : meubles, tableaux, bibelots, bijoux ; **Megève**, 17 h 30 : tableaux modernes ; **Pont-Audemer**, 14 h 30 : meubles, objets d'art, tableaux, argenterie ; **Saint-Bonnet-Tronçais**, 17 heures : voitures hippomobiles ; **Tarbes**, 14 h 30 : bijoux, objets d'art, tableaux, meubles.

FOIRES ET SALONS

Apt, Cour-Cheverny, Montalivet, Monte-Carlo.

Les mots croisés se trouvent dans « le Monde Loisirs » page X

SOLUTION DES JEUX DU JEUDI

Anagrammes :

a) maquereau; b) statuette; c) quiproquo; d) psychoses; e) irruption

Suites logiques :

a) 163. L'écart entre les nombres suit la table des multiples de 11 ;
b) 846. La progression d'un nombre à un autre se fait en doublant un chiffre du nombre précédent. On passe de 213 à 413 en doublant le premier chiffre puis à 423 en doublant le second et ainsi de suite ;
c) 487. Chaque nombre est obtenu en multipliant le précédent par trois et en soutrayant 2.

Qui a dit quoi ?

1. Jack Lang ; 2. Pierre Dac ; 3. Michel Serrault ; 4. Renaud ; 5. Woody Allen.

LOTO NATIONAL N° 30 — TIRAGE DU MERCREDI 24 JUILLET 1985

7 – 14 – 17 – 37 – 38 – 49 — Numéro complémentaire : 8

PROCHAIN TIRAGE : SAMEDI 27 JUILLET 1985
VALIDATION : POUR LE MERCREDI 31 JUILLET 1985 ET LE SAMEDI 3 AOUT 1985 JUSQU'AU MARDI APRES-MIDI
ATTENTION SAMEDI 3 : SUPER BONUS D'AOUT

	NOMBRE DE GRILLES GAGNANTES	RAPPORT PAR GRILLE GAGNANTE (POUR 1F)
6 BONS Nos	6	1 499 385,00 F
5 BONS Nos + complémentaire	24	174 925,00 F
5 BONS Nos	1 721	7 665,00 F
4 BONS Nos	105 540	125,00 F
3 BONS Nos	2 071 611	9,00 F

SOCIÉTÉ DE LA LOTERIE NATIONALE ET DU LOTO NATIONAL

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

25 juillet

Passage à vide

Serait-ce la chaleur ? La Bourse de Paris a, en tout cas, eu jeudi un sérieux passage à vide. Dix minutes après l'ouverture, pas une seule hausse ne se profilait sur les écrans des terminaux éparpillés sous les colonnes, où n'apparaissaient que des baisses. Il fallut attendre la onzième minute pour voir pointer la première : Nord-Est (+ 0,33 %), qui, par la suite, allait réduire son avance à 0,11 %. Puis il y eut Béghin (+ 1,1 %) et quelques autres (Ecco, Darty, Damart, CFR).

Mais leur nombre fut trop restreint. A la clôture, le verdict tomba : – 1,36 % à l'indicateur instantané. Jamais depuis trois semaines une aussi forte baisse n'avait été enregistrée.

Triste séance. Les trois japonais venus visiter le marché avec un cicerone français avaient mal choisi leur jour. Faut-il imputer cet accès de faiblesse au manque d'affaires ? Possible. Déjà la veille, le volume des transactions était passé très en dessous de la barre des 300 millions de francs (239 millions très exactement). Mais autour de la corbeille, les professionnels étaient soucieux. Les graves événements d'Afrique du Sud, grenier des matières premières du monde occidental, les préoccupaient visiblement. Du reste en liaison – et ce fut le second fait saillant de la journée – les mines d'or, déjà mal en point ont littéralement chuté, Président Brandt de 16 % et Free State de 14,2 %, pour ne citer que les deux principales.

Le marché a du plomb dans l'aile, cela ne fait aucun doute et selon un spécialiste, le repli ne serait pas terminé. Les graphiques sont, paraît-il formels : l'indice CAC doit revenir à la cote 211, soit à 3,4 % en dessous de son niveau du 24 juillet, avant qu'une hausse ne se dessine.

L'or est remonté, de 1,65 dollar à Londres (319,40 dollars l'once, de 200 F à Paris avec le lingot à 89 500 F. Le napoléon a gagné 1 F à 555 F. Faiblesse de la devise-titre : 8,85 F - 8,90 F (contre 8,87 F - 8,98 F).

NEW-YORK

Reprise en fin de séance

Une assez nette reprise a été enregistrée jeudi à Wall Street vers la fin de la séance, qui avait été encore marquée par un certain flottement. Mais les « Blue Chips » en ont été les seuls bénéficiaires. L'indice des industrielles s'établissait en clôture à 1 353,60 (+ 4,71 points). En revanche, le bilan de la journée est resté négatif. Sur 2009 valeurs traitées, 901 ont baissé, 679 ont monté et 429 n'ont pas varié.

De l'avis général, le marché aurait favorablement réagi à la décision prise par l'OPEP de réduire modestement le prix du pétrole, surtout à l'assurance que, pour le moment, l'organisation était à l'abri d'un éclatement.

Mais autour du « Big Board », le sentiment sur l'économie était que le creux de la vague pourrait bien avoir été passé. Néanmoins, les professionnels ne s'attendaient pas à un raffermissement général dans les prochains jours, estimant que les ajustements de positions allaient se poursuivre quelque temps encore. Cependant, cette prévision pourrait bien être prise en défaut.

Après la séance, l'on apprenait que la masse monétaire s'était contractée bien plus que prévu (4,8 milliards de dollars au lieu des 2,3 milliards attendus), ce qui signifie que le FED a bien fait de déplafonner ses objectifs de croissance. Une assez forte activité a continué de régner, et 123,29 millions de titres ont été échangés, contre 128,60 millions la veille.

VALEURS	Cours du 24 juillet	Cours du 25 juillet
Alcoa	38 1/4	38 3/8
A.T.T.	21 5/8	21 7/8
Boeing	47 5/8	47
Chase Manhattan Bank	58 3/4	58 1/4
Du Pont de Nemours	60 7/8	60 7/8
Eastman Kodak	45 3/4	45 1/4
Exxon	52 7/8	53 1/4
Ford	43 5/8	44 1/4
General Electric	63 5/8	63 1/2
General Foods	76 7/8	78 3/4
General Motors	68 3/8	68 3/4
Goodyear	28 1/8	28 3/8
I.B.M.	129	130 1/8
I.T.T.	32 3/8	32 3/4
Mobil Oil	30 5/8	31 1/8
Pfizer	50 5/8	50
Schlumberger	38 1/8	38 7/8
Texaco	36 3/4	37 1/4
U.A.L. Inc.	54 1/2	53 1/4
Union Carbide	51 3/8	50 3/4
U.S. Steel	28 7/8	29 1/4
Westinghouse	34 7/8	35
Xerox Corp.	52	53

AUTOUR DE LA CORBEILLE

LAFARGE AUX ÉTATS-UNIS : RETOUR AUX BÉNÉFICES. – Déficitaire en début d'année, Lafarge Corp., la filiale américaine du groupe cimentier français Lafarge, annonce un retour aux bénéfices pour le deuxième trimestre, avec un résultat net de 10,4 millions de dollars au trimestre dernier (contre 7,5 millions en 1984 à pareille époque).

Cette amélioration des résultats a été obtenue avec un chiffre d'affaires pratiquement inchangé (255 millions de dollars, contre 254,8 millions).

Elle est due à l'augmentation des bénéfices au Canada, aux activités « agrégats » au Texas, mais aussi au changement de règles comptable qui fausse un peu les comparaisons dans la mesure où la firme ne bénéficie plus de crédits d'impôts.

Pour le premier semestre, les comptes d'entreprise restent néanmoins dans le rouge, avec une perte de 16,4 millions de dollars, contre un déficit de 12,6 millions. Mais, là aussi, en raison du changement desdites règles, il y a amélioration avec une augmentation de 1,8 million de dollars du résultat avant impôts.

VERS UN RENFORCEMENT DU CONTROLE DES COMPTES DES SOCIÉTÉS COTÉES. – La Commission des opérations de Bourse (COB) et la Compagnie des commissaires aux comptes ont conclu un accord pour garantir aux sociétés françaises cotées en Bourse une certification de leurs comptes fondée sur les mêmes critères que ceux utilisés sur les autres grandes places financières internationales.

Un « contrôle de haut niveau », effectué par une équipe dépendant directement de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, sera mis en œuvre dans un délai de trois ans à compter du 1er juillet 1985.

Les comptes annuels et les comptes consolidés d'environ huit cents sociétés, cotées ou faisant appel à l'épargne publique, sont concernés par cet accord. Les dossiers et conclusions du contrôle seront soumis à un « examen national d'activité » portant sur l'ensemble des dossiers, ainsi que sur l'organisation et les méthodes des commissaires aux comptes.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 28 déc. 1984)

	24 juillet	25 juillet
Valeurs françaises	117,8	116,5
Valeurs étrangères	96,5	94,7

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 31 déc. 1981)

	24 juillet	25 juillet
Indice général	218,3	216

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 26 juillet .... 9 11/16 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	25 juillet	26 juillet
1 dollar (en yens)	238,85	239,10

BOURSE DE PARIS — Comptant — 25 JUILLET

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	31 30	2 449
5 %	47 70	2 397
3 % amort. 45-54	....	2 951
Emp. 7 % 1973	8275	..
Emp. 8,80 % 77	120 50	1 543
9,80 % 78/93	98 30	0 376
8,80 % 78/86	98 43	6 449
10,80 % 79/94	100 15	8 616
13,25 % 80/90	108 30	1 924
13,80 % 80/87	108 57	10 700
13,80 % 81/89	108 29	7 259
16,75 % 81/87	111 66	14 639
16,20 % 82/90	118 11	8 610
16 % juin 82	119 59	2 060
E.D.F. 7,8 % 61	147	7 729
E.D.F. 14,5 % 80-92	106 20	2 074
Ch. France 3 %	166	..
CNB Bques janv. 82	102 40	0 768
CNB Paribas	103 70	0 768
CNB Suez	103 70	0 768
CNI janv. 82	102 50	0 768

Actions au comptant

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Fonc	560	....
Focep (Chât. eau)	900	....
Foncière (Cie)	366	369
Fonc. Agache-W.	271	....
Fonc. Lyonnaise	2088	2105
Foncina	330	335
Forges Strasbourg	270	287
Forinter	1150	....
Fougerolle	83	83
France I.A.R.D.	195	196
France (La)	2900	2900
From. Paul Renard	727	729
GAN	2730	2631
Gaumont	604	603
Gaz et Eaux	1635	1660
Gerly S.A.	418	415
Gér. Arm. Hold.	63	65
Gévelot	303 90	....
Gr. Fin. Constr.	292	300
Gds Moul. Corbeil	180	180
Gds Moul. Paris	482	480
Groupe Victoire	1715	1720
G. Transp. Ind.	179	180
H.G.P.	121 60	[illegible]
Hydroc. St-Denis	162 30	173 [illegible]
Immindo S.A.	297 60	302
Immoinvest	220	220
Immobail	430 20	430

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Dow Chemical	327	318
Dresdner Bank	989	....
Finoutremer	240	....
Gén. Belgique	280 10	280 20
Gevaert	688	....
Glaxo	154 50	149
Goodyear	260	....
Grace and Co	389 50	....
Gulf Oil Canada	115 60	....

SECOND MARCHÉ

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P.-R.D.	1960	1910 c
BAFP	602	600
Calberson	339	339
Cap Gemini Sogeti	1037	1025
C. Equip. Elect.	290	295
C. Occid. Forestière	141	141
Dafsa	260	250

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentage, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé ; ◆ : prix précédent.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
295	Electrolux	303	302	302	– 0 33
285	Ericsson	267	268	268	+ 0 37
455	Exxon Corp.	456	465	465	+ 1 97
390	Ford Motors	391	396	396	– 1 27
215	Free State	204	175	188	– 7 84
143	Gencor	136 50	120 70	122	– 10 62
280	Gén. Belgique	280 10	280 20	280 20	+ 0 03
580	Gén. Electr.	577	573	573	– 0 69
615	Gen. Motors	617	612	612	– 0 81
61	Goldfields	60	57 75	57 75	– 3 75
37	GdMetropolitain	38 40	38 20	38 20	– 0 54
108	Harmony	101	86 80	90	– 10 89
26	Hitachi	26 30	25 70	25 75	– 2 09
685	Hoechst Akt.	680	670	655	– 3 67
84	Shell transp.	82 95	81 70	81 70	– 1 50
1730	Siemens A.G.	1707	1671	1690	– 0 99
140	Sony	140 60	136 60	136 50	– 2 84
153	T.D.K.	148 50	141	143	– 3 70
13	Toshiba Corp.	13 35	13 20	13 25	– 0 74
975	Unilever	978	980	980	+ 0 20
385	Unit. Techn.	384	382	382	– 0 52
760	Vaal Reefs	751	665	726	– 3 32
265	Volvo	265	269 80	274	+ 3 39
370	West Deep	357	319 70	327	– 8 40
265	West Hold.	256	228	242	– 5 46
470	Xerox Corp.	479	465	466	– 2 71
1 70	Zambia Corp.	1 69	1 61	1 60	– 5 32

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 25/7	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	8 723	8 710	8 360	8 950
ECU	6 826	6 829	....	....
Allemagne (100 DM)	303 660	303 970	293	313
Belgique (100 F)	15 102	15 106	14 500	15 400
Pays-Bas (100 fl.)	270 180	270 200	260	280
Danemark (100 krd)	84 650	84 640	80	88
Norvège (100 k)	104 550	104 670	101	108
Grande-Bretagne (£ 1)	12 260	12 271	11 850	12 800
Grèce (100 drachmes)	6 640	6 610	6 100	7 800
Italie (1 000 lires)	4 560	4 546	4 500	5
Suisse (100 fr.)	368 750	372	3 595	3 765
Suède (100 krs)	103 860	103 920	100	107
Autriche (100 sch)	43 270	43 240	42	44
Espagne (100 pes.)	5 233	5 237	5 100	5 650
Portugal (100 esc.)	5 195	5 180	5 200	6
Canada ($ can 1)	6 451	6 450	6 150	6 600
Japon (100 yens)	3 649	3 639	3 520	3 720

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 25/7
Or fin (kilo en barre)	89600	89650
Or fin (en lingot)	89300	89500
Pièce française (20 fr)	554	555
Pièce française (10 fr)	430	430
Pièce suisse (20 fr)	524	522
Pièce latine (20 fr)	513	521
Souverain	651	651
Pièce de 20 dollars	3800	3805
Pièce de 10 dollars	2110	2090
Pièce de 5 dollars	1325	1280
Pièce de 50 pesos	3460	3440
Pièce de 10 florins	542	540

ÉNERGIE

FIN DE LA RÉUNION DE L'OPEP A GENÈVE

La montagne a accouché d'une souris

De notre envoyée spéciale

Genève. – Après avoir, des semaines durant, soufflé le chaud et le froid, frôlé la rupture, agité en vain des menaces de guerre des prix et perdu au passage son plus fidèle allié, en l'occurence, le Mexique, l'OPEP n'est parvenue, une fois de plus, qu'à gagner du temps. L'ajustement des prix de certains bruts, approuvé au cours de la conférence de Genève, la sixième depuis un an, a une portée plus symbolique que réelle (1). « *Cet accord n'a aucun sens* », a même estimé le ministre algérien du pétrole. La baisse est en effet trop faible pour permettre aux producteurs de l'Organisation d'améliorer réellement leur position concurrentielle vis-à-vis des autres producteurs. Pour autant, elle n'a pas réuni un consensus. L'OPEP à treize, une fois encore, a montré ses limites.

Comme en janvier dernier, les rivalités politiques et les dissensions internes ont pris le pas sur le souci de réaffirmer la cohésion, l'Iran, la Libye et l'Algérie se posant en héros de la résistance contre l'hégémonie saoudienne. La dispute a même pris un ton particulièrement aigre entre Saoudiens et Algériens ; le ministre saoudien s'étant étonné en public de la stratégie d'obstruction menée par M. Nabi, ministre algérien de l'énergie, celui-ci a répondu : « *Etes-vous d'accord pour qu'on nous enlève votre portefeuille de la poche ? Avez-vous besoin d'expliquer pourquoi vous vous défendez ?* »

Le bilan n'est pourtant pas absolument négatif. L'OPEP, après tout, n'a pas éclaté, comme avaient pu le faire craindre les menaces lancées par l'Arabie saoudite il y a quelques semaines. Le royaume avait promis de reprendre sa liberté si ses partenaires ne manifestaient pas de signes plus évidents de solidarité et continuaient de dépasser allègrement leurs quotas en pratiquant à qui mieux mieux rabais et prix de discount. L'Arabie saoudite a même fait montre, au cours de la conférence, d'une attitude presque trop conciliante pour être vraie.

Pourtant, les problèmes de fond demeurent entiers. Les échéances ont été repoussées à deux mois, les treize pays membres ayant soigneusement éludé les sujets trop brûlants. Ils ont préféré remettre leur discussion à une conférence extraordinaire prévue la première semaine d'octobre, espérant qu'à cette époque la demande mondiale, traditionnellement plus soutenue, leur donnera une plus grande marge de manœuvre.

« L'Arabie saoudite est un pays sérieux »

Mais les perspectives ne sont guère favorables. La demande adressée à l'OPEP, tombée au deuxième trimestre à son plus bas niveau depuis vingt ans, devrait demeurer stagnante au cours de l'été, selon la revue spécialisée *Middle East Economc Survey*. Elle ne retrouverait que brièvement, au cours des trois derniers mois de l'année, un niveau plus favorable mais encore inférieur à la moyenne de 1984, avant de retomber à nouveau l'an prochain. Comment, dans ces conditions, faire place aux demandes des pays comme l'Irak, le Qatar, l'Equateur et le Gabon, qui réclament chacun un relèvement de leurs quotas de production, ce qui au total gonflera la production de l'OPEP de 700 000 barils par jour ?

La réponse dépend, à l'évidence, une fois de plus, de l'Arabie saoudite. Le royaume a jusqu'ici pris sur son propre quota la baisse de la demande et les dépassements des autres membres, pour continuer d'assurer l'équilibre du marché. Il a ainsi laissé tomber sa production à un niveau historiquement bas de 2,2 millions de barils par jour, soit presque la moitié de son quota autorisé. Et rien n'indiquait, à l'issue de la réunion de Genève, qu'il soit prêt à continuer ces sacrifices.

Certes M. Yamani, ministre saoudien du pétrole, s'est déclaré satisfait de l'accord de Genève. Certes, il s'est gardé, au cours des quatre jours de débat, de réitérer ses menaces passées. Certes, la plupart des autres délégations présentes à Genève affichaient une grande confiance dans le sens des responsabilités de Ryad. « *L'Arabie saoudite est un pays sérieux* », déclarait M. Grisanti, le ministre vénézuelien.

Mais le ministre saoudien a également répété qu'il ne se considérait plus désormais comme le producteur d'équilibre chargé d'éponger les baisses de la demande et qu'il estimait avoir, comme les autres membres, un quota précis de production. Or, si Ryad, sans aller jusqu'à inonder le marché, comme il avait menacé de le faire, se décide à accroître sa production jusqu'aux limites de son quota, nul doute que les cours du brut, très fermes depuis trois semaines, reprendront leur glissade.

Les limites de la solidarité

Plusieurs raisons militent en ce sens : d'abord l'insatisfaction d'une partie de la population saoudienne, contrainte, pour la première fois depuis douze ans, de se serrer la ceinture pour le compte d'autrui. « *Pourquoi souhaiter un accord de l'OPEP ? Nous serions beaucoup plus satisfaits de reprendre notre liberté* », assurait à Genève un ancien ambassadeur saoudien. Ensuite le risque pour le royaume de se voir enfermé durablement à ce niveau de production. Comment Ryad pourra-t-il défendre et retrouver son quota s'il a prouvé, pendant des mois à ses partenaires, que le niveau actuel était parfaitement supportable ? Enfin, les limites de la solidarité de l'OPEP.

Les deux conférences tenues en juillet ont montré qu'aucun pays n'était prêt à réduire encore durablement le niveau de ses revenus pétroliers. On a beaucoup parlé de discipline à Vienne, comme à Genève. Pourtant, aucune décision concrète n'en est sortie, sinon l'engagement solennel de mettre fin aux « *pratiques illicites* ». Encore faudrait-il, comme l'a reconnu M. Tam David West, ministre nigérian du pétrole, que « *l'OPEP définisse ce que recouvre* » ce terme.

On en est encore loin, puisqu'une des seules décisions de la réunion de Genève dans ce domaine a consisté à charger le comité ministériel exécutif de dresser une liste des « *pratiques illicites* », afin de la soumettre ultérieurement à l'ensemble des pays membres.

Pourtant, il est clair, *in fine*, que le respect de la discipline dépendra, dans le mois à venir, de l'attitude de Ryad. « *Pourquoi l'Arabie saoudite serait-elle l'Atlas de l'OPEP ?* », a déclaré le ministre saoudien. Sa position est : si les autres ne respectent pas les règles, elle ne les respectera pas non plus. Si les autres pays ne sont pas disciplinés, elle produira son quota...

VÉRONIQUE MAURUS.

(1) La moyenne pondérée des prix de l'OPEP baisse de 0,5 %, passant de 37,96 à 27,82 dollars par baril, soit environ deux dollars de plus que la moyenne des prix du marché au jour le jour (25,88 dollars par baril, le 22 juillet dernier).

CEE

La Commission européenne propose de restreindre les exportations de sucre en augmentant la cotisation de coresponsabilité

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). – La cotisation de coresponsabilité à laquelle sont assujettis les producteurs de sucre dans la Communauté devrait sérieusement augmenter à compter de la campagne 1986-1987, donc dans un an. C'est ce que vient de proposer la Commission européenne afin de faire face à l'accroissement des dépenses qui sont nécessaires pour exporter les excédents de sucre sur le marché mondial.

Ce nouveau tour de vis imposé pour des raisons budgétaires aux agriculteurs était peut-être nécessaire. Mais la manière dont il a été conçu sera vraisemblablement critiquée par les Français. Il frappe, en effet, principalement les producteurs des Dix qui sont les plus compétitifs et risque par là même de partiellement menacer les positions acquises à l'exportation par les entreprises de la Communauté.

Les cours du sucre sur le marché mondial se sont effondrés. Résultat : les cotisations réclamées aux producteurs pour prendre en charge le coût de l'exportation se sont révélées insuffisantes. Le « trou » ainsi supporté par le budget européen est de l'ordre de 400 millions d'ECU, soit 2,7 milliards de francs. Cette somme, la Commission entend la récupérer et, en outre, faire passer les cotisations auxquelles sont assujettis les producteurs à un niveau suffisant pour ne pas risquer de se retrouver dans cette situation où le budget de la Communauté doit suppléer à leur défaillance partielle.

Accentuer l'écart

La réglementation commune du marché du sucre prévoit un système de quotas. Chaque entreprise se voit attribuer un quota A. L'addition des quotas A dans chacun des Etats membres est *grosso modo* égale à la consommation nationale. A cela s'ajoute un quota B égal à environ 30 % du quota A. La garantie financière assurée aux agriculteurs par la Communauté ne s'applique que dans les limites des quantités produites au titre de ces quotas A et B. Mais, par le jeu des cotisations, le prix garanti aux producteurs est sensiblement plus élevé pour le sucre A que pour le sucre B.

Les nouvelles propositions de la Commission auraient pour conséquence, si elles étaient approuvées par les Dix, d'encore accentuer cet écart. C'est là qu'intervient le jeu des cotisations. Il en existe deux. La première s'applique de manière identique au sucre A et au sucre B et la Commission propose de la faire passer de 2 % à 2,5 % du prix d'intervention. La deuxième ne s'applique qu'au sucre B. Elle est plafonnée à 37,5 % du prix d'intervention et la Commission propose de la faire passer à 47 %. Au total, les cotisations auxquelles serait assujetti le sucre B atteindraient donc 49,5 % du prix d'intervention.

Le producteur moyennement compétitif, qui fait l'essentiel de sa recette avec le sucre A et n'utilise que partiellement son quota B, supporterait sans souffrir le nouveau système préconisé par Bruxelles. En revanche, le producteur plus moderne qui utilise à plein ses quotas B pour exporter et qui produit même au-delà de ces quotas ce qu'on appelle du sucre C, lequel ne bénéficie d'aucune garantie financière de la CEE (autrement dit, il lui est payé au prix mondial), sera frappé de plein fouet.

Les producteurs français les plus compétitifs de la CEE appartiennent à la seconde catégorie. Ils produisent largement au-delà des besoins du marché national, donc largement au-delà de leur quota A. Ils peuvent le faire jusqu'ici dans des conditions financières acceptables en opérant une péréquation entre les prix qu'ils perçoivent au titre des sucres A, B et C. La charge très lourde que la Commission veut imposer sur le sucre B risque de rendre la péréquation plus problématique et, par voie de conséquence, de détourner au moins une partie des agriculteurs de la production de sucre B, c'est-à-dire de l'exportation.

Notons que, dans le règlement sucre, le quota A français est de 2 530 000 tonnes et le quota B de 759 233 tonnes, auxquels s'ajoutent, pour les départements d'outre-mer, un quota A de 466 000 tonnes et un quota B de 46 600 tonnes.

PHILIPPE LEMAITRE.

TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. Reagan privatise l'espace

(Suite de la première page.)

Mais jusqu'ici, dès qu'il s'agissait de traverser une frontière, la liaison téléphonique devait emprunter soit les câbles (monopole également des PTT et aux Etats-Unis d'ATT), soit des satellites d'Intelsat. Environ les deux tiers des communications internationales empruntent ainsi les satellites de l'organisation internationale.

M. Reagan n'aime guère les organisations périphériques de l'ONU. Il l'a prouvé pour l'UNESCO, par exemple. Lorsque des firmes américaines privées se sont portées candidates pour rompre le monopole d'Intelsat en 1983, Washington a prêté une oreille bienveillante à leur argumentation qui portait sur « *l'inefficacité et le manque de souplesse* » du monopole, coupable de bureaucratie. Pour les hommes d'affaires, Intelsat, couvrant le monde entier, doit compenser les pertes des liaisons peu fréquentées (interafricaines par exemple) par des tarifs trop élevés sur l'Atlantique nord. La compétitivité des multinationales s'en ressent d'autant plus que la communication, notamment les liaisons entre ordinateurs, devient un facteur considérable de leur coût de fonctionnement. Bref, il fallait casser le monopole. Les liaisons Europe-Amérique du Nord allaient coûter moins cher, grâce à la compétition rétablie. De tels arguments correspondent parfaitement au libéralisme de M. Reagan.

Un débat escamoté

La conséquence était bien entendu qu'Intelsat, privée des ressources des liaisons fréquentées, allait devoir augmenter fortement ses tarifs ailleurs, ce qui ne peut que pénaliser fortement le tiers-monde. Une opposition vive aux projets de privatisation de l'espace international s'est faite jour, regroupant les pays du Sud et d'autres, comme la France, qui craignent que l'« écrémage » du marché des communications par les firmes privées n'aboutisse assez rapidement à la disparition pure et simple d'Intelsat. Au risque alors de priver de moyens de communication certains pays – comme le Zaïre, – qui, faute d'équipement au sol, empruntent Intelsat pour leurs communications purement nationales. Intelsat de son côté faisait valoir qu'une concurrence existait déjà avec les liaisons par câbles et qu'elle allait être considérablement renforcée par l'arrivée, en 1988, du prochain câble en fibre optique (appelé TAT-8 sur l'Atlantique nord.

Perte de suprématie américaine, évolution technologique, libéralisme, ont emporté la conviction de Washington, qui a donc « démonopolisé » et privatisé (« déréglementé ») l'espace. Même si la FCC met les formes et n'introduit que progressivement la concurrence (le nombre des firmes autorisées est limité et leur champ de liberté est défini), le pas est franchi.

Sans doute, les arguments technologiques et économiques avancés sont puissants. Le système en vigueur devait être adapté. Fallait-il pour autant le privatiser ? Le moins qu'on puisse dire est que les Etats-Unis, en prenant unilatéralement leur décision, ont escamoté le débat.

ERIC LE BOUCHER.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –		Rep. + ou dép. –	
$ E.-U.	8,7500	8,7600	+ 120	+ 135	+ 240	+ 270	+ 610	+ 710
$ can.	6,4743	6,4889	+ 22	+ 42	+ 58	+ 94	+ 77	+ 174
Yen (100)	3,6550	3,6607	+ 101	+ 112	+ 208	+ 225	+ 623	+ 674
DM	3,0451	3,0496	+ 118	+ 127	+ 242	+ 258	+ 700	+ 748
Florin	2,7060	2,7100	+ 74	+ 82	+ 155	+ 169	+ 476	+ 516
F.B. (100)	15,1097	15,1348	+ 90	+ 135	+ 166	+ 257	+ 243	+ 518
F.S.	3,7210	3,7277	+ 132	+ 148	+ 277	+ 300	+ 842	+ 912
L (1 000)	4,5525	4,5613	– 127	– 84	– 275	– 214	– 845	– 729
£	12,3051	12,3279	– 296	– 257	– 487	– 420	– 1001	– 820

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	7 5/8	7 7/8	7 7/8	8	7 15/16	8 1/16	8 1/4	8 3/8
DM	4 3/4	5	4 7/8	5	4 7/8	5	5 1/16	5 3/16
Florin	6 1/4	6 1/2	6 1/4	6 3/8	6 3/16	6 5/16	6 1/8	6 1/4
F.B. (100)	7 1/2	8 1/2	8 9/16	8 13/16	8 5/8	8 7/8	9	9 1/4
F.S.	0	1	5 1/16	5	5 1/16	5	5 1/8	5 3/16
L (1 000)	10 1/2	12 1/2	11 7/8	13	12 1/2	13 1/2	12 1/4	14
£	12 1/2	12 3/4	12 5/16	12 7/16	12	12 1/8	11 5/8	11 3/4
F. franç.	9 5/8	9 7/8	9 7/8	10 1/8	10	10 1/4	10 1/8	10 3/8

TRANSPORTS

Les difficultés de la marine marchande

Hémorragie

A l'image des chantiers navals, la marine marchande coule ! Pas d'armateur français qui ne vende – ou ne projette de vendre – des cargos, des pétroliers, des transporteurs de gaz ou de produits chimiques. Dans un cas, les navires sont livrés aux ferrailleurs de Taïwan, du Pakistan ou d'Espagne, dans un autre, ils sont cédés à des filiales étrangères installées en Suisse ou aux Bahamas. Dans la meilleure des hypothèses, on les désarme, attendant – sans trop y croire – des jours meilleurs.

Dans les prochaines semaines, la vente ou la cession d'au moins douze navires de commerce est programmée. La flotte ne comptait que 314 bateaux au 1er juillet, au lieu de 360 au 1er avril 1984 : « *Cela va continuer* », avertit-on au Comité central des armateurs de France (CCAF). Une mise en garde que confirment les courtiers : les faillites dans le monde entier vont se multiplier fin 1985 et en 1986, surtout si la baisse du dollar, qui est la monnaie dans laquelle sont exprimés les prix du transport, se poursuit.

Esquive

On connaît les arguments des armateurs. Sur un marché mondial où sévit une concurrence féroce et où les taux de fret sont déprimés à cause de la surcapacité des navires, les coûts d'exploitation, notamment les charges sociales, sont excessifs sous pavillon français. Impossible de tenir longtemps lorsque, pour gagner 100 F, il faut dépenser 120 F ou 140 F. La flotte française aura perdu 42 cargos en un an. Au deuxième trimestre de cette année, 2 navires seulement ont rejoint le pavillon tricolore, soit 40 000 tonnes, alors que 10 le quittaient (1,2 million de tonnes). Et il n'y a plus aujourd'hui que 9 bateaux en commande.

Dans le secteur du pétrole au long cours, l'évolution était prévisible, note le CCAF, et il s'attend, avant 1988, à voir réduire la flotte nationale de près de la moitié. Des pays voisins, comme la Grande-Bretagne, l'Allemagne fédérale, la Norvège, ont été entraînés dans le même sauve-qui-peut, mais, source supplémentaire d'inquiétude, c'est que, désormais, l'hémorragie gagne aussi les autres genres de navigation.

Pendant ce temps, les nouveaux maîtres de l'Extrême-Orient accentuent leur prééminence. L'armement Evergreen de Taïwan vient de commander au Japon quatre gros porte-conteneurs et, en 1987, il disposera de 34 cargos modernes de ce type, soit 5 % du tonnage mondial. En Europe, plusieurs gouvernements ont pris des mesures pour relancer l'investissement. Ainsi, en Belgique, la flotte se reconstitue grâce à l'octroi de crédits très avantageux. En RFA, grâce au système fiscal incitatif des quirats (1), plusieurs investisseurs individuels peuvent se grouper pour acheter un navire. Plus de 50 caboteurs de taille modeste, appelés à opérer sur le marché mondial et non seulement à partir des seuls ports ouest-allemands ou européens, sont en commande.

Mais voilà ! En Allemagne fédérale ou en Norvège, les charges sociales d'équipage sont beaucoup moins lourdes qu'en France, et les marins et officiers à bord moins nombreux. D'ailleurs, la CGM (l'armement nationalisé) fait passer plusieurs navires sous pavillon ouest-allemand et étudie des formules pour combler le lourd déficit de son exploitation commune avec le Norvégien Jebsen Delmas-Vieljeux, armement privé, dynamique s'il en est, vend ses navires anciens, en affrète d'autres à un armateur ouest-allemand, envisage d'utiliser des équipages... polonais. Deux pétroliers du groupe Worms vont être vendus à une filiale suisse et rejoindre le registre des Bahamas.

« *Le but des armateurs français est très clair*, constate M. Gruenais, de la Fédération des marins CGT. *Ils veulent faire comme leurs collègues de tous les pays : internationaliser la flotte par toutes sortes de combinaisons financières, et fiche en l'air le statut des marins.* » Ce qui n'a toutefois pas empêché les organisations syndicales de signer, le 24 juillet, avec les armateurs un accord sur les stages de formation des équipages, allant au-delà des obligations légales.

Faut-il alors comme le gouvernement en agite l'idée, nommer un « M. Marine marchande », chargé de réunir tous les intéressés, de dresser un constat économique du secteur et de proposer des solutions de relance ? Outre le fait qu'il existe déjà un organisme officiel créé précisément pour étudier ces questions (le Conseil supérieur de la marine marchande, présidé par un homme compétent, M. Léonard), ce serait signer l'arrêt de mort politique de l'actuel secrétaire d'Etat à la mer, M. Lengagne, à qui M. Fabius avait déjà enlevé il y a un an la construction navale. A moins qu'il ne s'agisse pour le gouvernement, en pratiquant l'art de l'esquive, d'attendre, par un artifice l'échéance de mars 1986.

FRANÇOIS GROSRICHARD.

(1) Le quirat est une part – 5 %, 10 % – d'un navire.

ÉTRANGER

Au Mexique

Un train de mesures accompagne la nouvelle dévaluation du peso

La baisse des revenus pétroliers du Mexique a accentué les difficultés économiques du pays et contraint le gouvernement à prendre de nouvelles mesures. Il vient donc de dévaluer une nouvelle fois le cours officiel du peso de 20 %, dont la parité vis-à-vis du dollar s'est établie, jeudi 25 juillet, aux environs de 280 pesos contre 234 la veille. Par ailleurs, un système de « *flottement contrôlé* » du peso vis-à-vis des autres devises sera institué le 4 août prochain.

Pour accompagner cette dévaluation, le Mexique a également élaboré un nouveau système de tarifs douaniers et limité le nombre de produits concernés par un régime d'autorisations préalables d'importation. Le ministre du budget a également annoncé la suppression de 65 postes officiels et le gel des salaires des hauts fonctionnaires. Une réduction de 10 % du traitement du président mexicain a même été décidé. Ces économies permettraient de réduire de 150 milliards de pesos (530 millions de dollars au cours officiel) un déséquilibre des finances publiques qui va grandissant.

Le gouvernement espère que ce nouveau train de mesures restaurera la confiance des Mexicains dans la capacité de M. Miguel de La Madrid à réaliser d'importantes réformes économiques. On estime que ce manque de confiance est en partie responsable de la reprise de fuites de capitaux hors du pays, fuites qui avaient en grande partie provoqué le début de la crise de liquidités du pays au début de l'année 1982.

Aux États-Unis

L'ADMINISTRATION AJUSTE A LA BAISSE SES PRÉVISIONS DE CROISSANCE POUR 1985

L'administration Reagan a officiellement révisé en baisse ses prévisions de croissance économique pour 1985. Dans son rapport semestriel au Congrès, elle a annoncé qu'elle n'escomptait plus que 3 % de croissance pour l'année en cours, contre de 3,9 % annoncées jusqu'à présent.

Cette nouvelle estimation a des conséquences immédiates sur le budget américain : les experts calculent que, toutes choses égales d'ailleurs, une baisse d'un point du produit national brut en termes réels (corrigé de l'inflation) aggrave de 15 milliards de dollars au déficit fédéral. Le déséquilibre du budget américain pour l'année fiscale 1986, actuellement en cours de discussion au Congrès, pourrait atteindre dans ces conditions 230 milliards de dollars.

ICI S'ENRHUME, LA BOURSE DE LONDRES ÉTERNUE...

Fiers de ses résultats pour 1984 (1 milliard de livres avant impôts), la firme ICI, premier groupe industriel privé de Grande-Bretagne et numéro cinq de la chimie mondiale (120 milliards de francs de chiffre d'affaires), ne pavoise plus. Ses bénéfices pour le second trimestre ont baissé de 6,6 % pour s'établir à 268 millions de livres. Ce résultat est inférieur aux prévisions les plus pessimistes.

ICI avait pourtant le vent en poupe. Mais la hausse de la livre l'a durement pénalisée. Et quand ICI s'enrhume, l'industrie britannique est prise de frissons... La firme de Millbank fait office de baromètre à la Bourse de Londres, qui, du coup, a baissé de 1 % et où les agents de change disaient : « *God help the rest of british industry.* » (« Que Dieu vienne en aide aux autres industries britanniques. »

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

● *Echecs : le Tournoi international de Bienne (Suisse).* – En prenant les trois premières places du Tournoi international de Bienne, Vaganian (URSS), Seirawan (Etats-Unis) et Sokolov (URSS), se sont qualifiés pour le Tournoi des candidats au championnat du monde qui aura lieu en octobre à Montpellier. La quatrième place qualificative ira au vainqueur du match de barrage qui opposera Torre (Philipines), Van der Wiel (Pays-Bas) et Short (Angleterre).

Au Pérou

A LA VEILLE DE L'INTRONISATION DU PRÉSIDENT GARCIA

Le Sentier lumineux fait exploser une voiture piégée devant le ministère de l'intérieur

La cérémonie de passation de pouvoirs entre le président sortant, M. Belaunde, et le nouvel élu, M. Alain Garcia, doit avoir lieu à Lima, le dimanche 28 juillet. De nombreuses personnalités sont attendues parmi lesquelles les présidents Belisario Betancur (Colombie), Raul Alfonsin (Argentine), Hernan Siles Zuazo (Bolivie) et le premier ministre brésilien, M. Ulisses Guimaraes. Dix vice-présidents, dix-sept ministres des affaires étrangères et de nombreux représentants d'organisations internationales doivent également assister à cette intronisation.

La France sera représentée par le ministre de l'éducation nationale, M. Chevènement. La CEE a délégué M. Cheysson, qui effectue auparavant une visite de trois jours en Colombie.

De notre correspondante

Lima. – Le ministère de l'intérieur a été secoué, jeudi 25 juillet, par un attentat des guérilleros du Sentier lumineux lorsqu'une voiture piégée a explosé, en plein jour, devant les portes de l'édifice. Une dizaine d'automobiles ont volé en éclats. Cet énorme pied de nez aux forces de police – le jour même où celles-ci mobilisent cinquante mille hommes dans une capitale de six millions d'habitants, afin de garantir l'ordre pendant la passation de pouvoirs, aurait pu être sanglant : des débris ont été projetés à cinquante mètres à la ronde. Le 7 juin, pendant la visite à Lima du président argentin Raul Alfonsin, le Sentier avait déjà fait exploser deux voitures piégées, pour rappeler son existence en semant la panique.

Face à cette nouvelle escalade terroriste, les défenseurs de l'ordre semblent désemparés. L'épais cordon de sécurité qui va entourer pendant quatre jours une trentaine de blocs de maisons proches du palais présidentiel et du Congrès empêchera peut-être des attentats dimanche. Mais les « sentiéristes » sont d'ores et déjà parvenus à ternir l'éclat des cérémonies marquant la prise de fonctions du jeune chef de l'Etat et surtout la première transmission de pouvoirs entre deux présidents démocrates depuis soixante-douze ans.

Si certains dirigeants de l'APRA – Alliance populaire révolutionnaire américaine – espéraient encore convaincre le Sentier lumineux de signer un armistice, l'attentat montre l'étendue de leurs illusions. Plus que jamais, le Sentier est décidé à « dialoguer » avec les balles, la dynamite et le plastic.

NICOLE BONNET.

En Pologne

LIBÉRATION SOUS CAUTION D'UN SYNDICALISTE SUISSE

M. Clive Loertscher, un enseignant et syndicaliste suisse détenu à Varsovie depuis la mi-avril, a été libéré, le jeudi 25 juillet, en échange d'une « caution » de 30 000 dollars, la somme la plus élevée jamais réclamée par la justice polonaise pour la libération d'un ressortissant étranger.

M. Loertscher avait été arrêté pour avoir « *introduit en Pologne du matériel d'imprimerie destiné à la publication de documents à caractère non officiel* ». Il semble que les autorités polonaises aient établi un lien entre son cas et celui d'un militant clandestin de Solidarité, M. Czeslaw Bielecki, personnalité marquante de l'édition « illégale », arrêté lui aussi à Varsovie à la mi-avril, dans des conditions dramatiques (*le Monde* des 17 et 26 avril).

M. Loertscher, détenu à la prison de Varsovie, n'a jamais été autorisé à recevoir la visite de son avocat – seul le consul de Suisse a pu, non sans retard d'ailleurs, le rencontrer. La caution a été versée par deux syndicalistes représentants de l'Union syndicale suisse, présents à Varsovie au moment de la libération de leur compatriote.

A Berne, nous signale notre correspondant Jean-Claude Bührer, le département des affaires étrangères veut voir dans cette libération un geste consenti par les autorités de Varsovie à la veille du dixième anniversaire des accords d'Helsinki et de l'entretien, prévu à cette occasion, entre M. Pierre Aubert, chef de la diplomatie helvétique, et son collègue polonais, M. Olszowski.

L'ATTENTAT CONTRE GREENPEACE

Mandats d'arrêt contre trois Français

Wellington (*Reuter*). – La police néo-zélandaise a lancé vendredi 26 juillet des mandats d'arrêt contre trois ressortissants français dans le cadre de l'enquête sur le sabotage du *Rainbow Warrior*, navire de l'organisation écologiste *Greenpeace* coulé le 10 juillet dans le port d'Auckland.

Les trois Français, qui naviguent à bord du voilier *Ouvea*, actuellement recherché par la marine française dans les parages de la Nouvelle-Calédonie, sont accusés d'avoir posé les explosifs qui ont coulé le *Rainbow Warrior* et provoqué la mort d'un photographe de l'organisation. Les trois hommes sont MM. Raymond Welche, Eric Audrenc et Jean-Michel Berthelo. Les autorités françaises, précise-t-on à Wellington, ont été averties de l'émission de ces mandats d'arrêt.

Déjà, un couple francophone, déclarant être de nationalité suisse, a été inculpé, cette semaine, de meurtre et de sabotage par les autorités judiciaires néo-zélandaises. Le gouvernement helvétique a affirmé que les passeports des deux inculpés étaient faux.

A B C D E F G

UNE ÉTRANGE « BRIGADE TERRORISTE » IRANIENNE

Libération publie ce vendredi 26 juillet en très bonne place un document présenté comme le compte rendu d'une réunion tenue à Téhéran le 26 mai 1984 pour préparer l'organisation d'une « *brigade indépendante* » pour des opérations de guerre subersives dans les pays du Moyen-Orient et en France.

Ce texte, que le quotidien dit tenir de M. Amini, ancien premier ministre du chah, avait déjà été reproduit *in extenso* le 24 janvier dernier dans le *Nehzad*, organe central du Mouvement de la résistance nationale iranienne (MRNI), présidé par M. Chapour Bakhtiar. Plusieurs résumés en avaient été, par la suite, publiés dans les diverses publications du MNRI éditées en langue française. Le *Times* de Londres avait évoqué cette affaire dans son numéro du 16 janvier.

Plusieurs anomalies grossières de présentation et de style avaient amené à l'époque les spécialistes des affaires iraniennes à estimer que le document était un faux. La plus grave de ces erreurs est celle qui fait de « *l'ayatollah Seyyed Mohamad Khatemi, l'actuel ministre de l'orientation islamique* », le grand responsable de la création de la « *brigade indépendante* ». Or le ministre de l'orientation islamique est un hodjatoleslam. Son père, un véritable ayatollah de plus de quatre-vingt-dix ans, est l'imam de prière du vendredi de Yazd et ne s'occupe que des problèmes de sa ville.

Cette confusion, qui peut paraître secondaire pour des Occidentaux ou des Indiens vivant en exil, est inconcevable pour le cercle des religieux, auteurs présumés du texte, qui exercent le pouvoir à Téhéran et qui ne font jamais d'erreurs sur les titres religieux. Par ailleurs, l'inclusion des Emirats arabes unis parmi les cibles de la brigade paraît fantaisiste, les relations entre Téhéran et les Emirats arabes unis, où réside une importante colonie iranienne, ayant toujours, ou presque, été au beau fixe.

LE NOMBRE DÉFINITIF DES VICTIMES DE TESERO SERAIT SUPÉRIEUR A 350

A Tesero (Italie du Nord), le nombre définitif des victimes de la catastrophe du 19 juillet pourrait être supérieur à 350. Aux 212 cadavres déjà retrouvés et aux 105 disparus « certifiés » s'ajouteraient 55 autres personnes que l'on présume ensevelies dans la masse de boue. Les recherches continuent. Jeudi 25 juillet ont eu lieu à Tesero les obsèques des 51 personnes non identifiées, en présence de trois mille personnes.

Quelques jours seulement après l'ouverture de l'enquête judiciaire, cinq personnes font déjà l'objet de mandats d'arrêt pour « *catastrophes volontaires et homicides volontaires multiples* ». Il s'agit de MM. Aldo et Giulio Rota, propriétaires de la mine, de M. Matteo Tommasi, inspecteur des eaux et forêts à Cavalese, de M. Mario Garavana di Agordo, cadre de la société *Prealpi Mineraria* exploitant la mine, et d'un autre responsable de cette société.

Sur le vif

2 275 Mécontents

Je suis fraîche comme une rose. Non, c'est vrai, par ces chaleurs j'ai même pas besoin du déodorant machin dont la télé me casse les oreilles. J'ai bien vu ce matin à la réunion des chefs de service du journal. Mon voisin – toujours le même, grand, gros et très gentil – m'a fait plein de compliments.

De quoi on a parlé ? Alors là, je ne peux pas vous dire. J'ai rien compris, mais rien. Il me semble qu'un maréchal russe a gagné un référendum en Haïti et que la France a puni l'Inde pour l'apartheid des sikhs. Je voulais vous parler de politique étrangère. Je ne sais vraiment pas pourquoi ils me laissent pas faire. Ils disent tous que j'ai besoin de repos...

Tiens, ça m'y fait penser, je dégage, je m'en vais, je pars en vacances jusqu'au 1er septembre. Ne vous réjouissez pas trop vite. Ce coup-ci, on ne va pas vous demander de me remplacer. Pourquoi ? Je vais vous le dire : l'été dernier, vous avez été 2 300 à nous écrire dans l'espoir de figurer en haut, à droite, à la dernière page du journal. Et on a publié, comme prévu, 25 de vos papiers. Résultat : 2 275 lecteurs, furieux, jaloux, déçus, vexés comme des poux. A mon retour, qu'est-ce que j'ai pris ! Ouais, pourquoi lui et pas moi ?

Bon, alors, cette année, vous ne vous fatiguez pas, vous ne vous énervez pas, vous ne vous fâchez pas non plus parce qu'on a négligé votre prose, vous vous détendez et vous attendez bien gentiment que je revienne. Avec un peu de chance, vous en arriverez peut-être même à me regretter. Remarquez, ça m'étonnerait. Vous êtes tellement râleurs que vous allez râler de ne pas avoir l'occasion de râler. Et ça va encore me retomber dessus.

CLAUDE SARRAUTE.

A L'INAUGURATION DU BARRAGE DE CHAMBOUX

M. Mitterrand rend hommage à la coopération des élus locaux de la région Bourgogne

M. Mitterrand a inauguré, jeudi 25 juillet, en compagnie de M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur, le barrage de Chamboux (Côte d'Or). L'ouvrage (une digue de 300 mètres créant un plan d'eau de 75 hectares) complété par une station de traitement des eaux d'une capacité de 6 000 mètres cubes par jour, a été financé par l'Etat, la région bourgogne et département de l'agence financière du bassin de Seine-Normandie.

Accueilli par M. Robert Carraz, élu de la Côte-d'Or, secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement technique et M. Pierre Meunier, président du syndicat mixte du barrage de Chamboux, le chef de l'Etat qui s'est longuement entretenu avec les maires de la région a rendu hommage à la coopération des élus de la région. « *Je me réjouis fortement de constater que les élus, hors de toute nuance politique, sont très attachés dans cette région aux progrès et admettent que bien gérer c'est un devoir pour emporter l'adhésion, car finalement c'est le pays qui en tire avantage* » a-t-il déclaré. M. Mitterrand a expliqué qu'à l'époque où il était élu de la Nièvre, il avait dû quelque peu batailler avec l'administration pour obtenir que des pêcheurs puissent se livrer à leur sport favori, dans un plan d'eau analogue à celui de chamboux : « *C'est quelquefois de la faute de ceux qui dirigent, mais pas toujours, que des difficultés de ce genre surgissent* » a-t-il remarqué avant d'ajouter : « *voilà une pensée à méditer par les temps présents* ».

Renault se retire de la course cycliste

« *La direction générale de Renault a décidé pour des raisons économiques d'arrêter fin 1985 son engagement dans le sport cycliste professionnel.* » Ce communiqué de la direction générale de la Régie a confirmé, jeudi 25 juillet, les informations que nous avions données dans nos éditions du 20 juillet.

Le retrait des maillots jaune et noir des pelotons peut paraître d'autant plus surprenant que la formation dirigée par Cyrille Guimard avait une excellente image de marque avec son chef de file Laurent Fignon. Privée du double vainqueur du Tour de France, indisponible en raison d'une blessure, l'équipe n'a pas eu de bons résultats lors de la dernière « grande boucle ». Mais l'échec sportif, relatif au regard du prestigieux palmarès constitué en sept ans – six Tours de France, deux championnats du monde, deux Paris-Roubaix, deux Tours de l'avenir, quatre championnats de France, les Tours d'Italie et d'Espagne, et la plupart des classiques, – n'a pas été le facteur déterminant d'une décision qui avait été prise bien avant l'arrivée des coureurs sur les Champs-Elysées.

Depuis sa nomination à la tête de la Régie, M. Georges Besse agit « *pour supprimer tous les foyers de pertes* », dont le total a atteint 12,5 milliards de francs en 1984. Comparé à un tel chiffre, le budget de l'équipe cycliste peut paraître dérisoire : 15 millions de francs par an. « *Cela ne représente pas une demi-journée du déficit cumulé de la Régie* », a fait remarquer M. Bernard Tapie, le PDG du groupe La Vie claire, au sein duquel opère désormais l'ancien champion de l'écurie Renault, Bernard Hinault.

Toutefois, le problème ne se pose pas tout à fait dans ces termes. Renault s'est engagée dans le sport cycliste par l'intermédiaire d'une société, les cycles Gitane, dont elle était devenue l'actionnaire principal en 1978. Cyrille Guimard était, depuis 1976, le directeur sportif de l'équipe Gitane-Campagnolo, qui allait dès lors devenir Renault-Gitane.

Mais, alors que les coureurs allaient se couvrir de gloire en remportant la plupart des épreuves dans lesquelles ils étaient engagés, les finances des cycles Gitane n'ont cessé de se détériorer : le déficit de ces deux dernières années comptables a atteint 72 millions de francs. C'est donc de ce « canard boiteux » que la Régie s'est séparée, abandonnant indirectement l'équipe cycliste.

Il s'agit maintenant de savoir si le repreneur des cycles Gitane poursuivra les activités de la course ou non. Les négociations ne sont pas terminées sur ce point. Le promoteur immobilier Guy Merlin, qui est déjà très largement engagé dans le Tour de France, a fait savoir qu'il ne reprendrait l'équipe qu'à la condition d'avoir Fignon dans son effectif. Or il semble que celui-ci soit en discussion avec le groupe Peugeot. D'autre part, rien ne dit que Cyrille Guimard, qui appartient, lui, au personnel de la Régie, poursuivrait ses activités de directeur sportif.

La mesure affectant le sport cycliste ne laisse pas préjuger la décision prochaine concernant la formule 1, dont le budget annuel est de l'ordre de 200 millions de francs. « *Le cyclisme était géré par une association extérieure à la Régie. Rien à voir avec Renault-Sport qui fait partie intégrante de la maison* », a-t-on indiqué à la direction de l'information de la Régie. Il semblerait, en effet, que le PDG de la Régie ait décidé de faire financer les activités en formule 1 par un « sponsor », qui pourrait être une société d'apéritif.

ALAIN GIRAUDO.

● *La Redoute renonce.* – L'équipe cycliste professionnelle *La Redoute*, dirigée depuis 1979 par Raphaël Géminiani et qui comptait notamment dans ses rangs l'Irlandais Stephen Roche, troisième du dernier Tour de France, ainsi que le Nordiste Alain Bondue et le Belge Vandenbroucke, vient d'être dissoute sur décision de son commanditaire. L'effectif serait repris par l'équipe Skil.

Les dates d'ouverture de la chasse

Après consultation des associations de chasseurs, de protecteurs de la nature, d'agriculteurs et de forestiers, le ministère de l'environnement a annoncé, mercredi 24 juillet, les dates d'ouverture de la prochaine saison de chasse.

1er septembre. – Haute-Corse et Corse-du-Sud ;

8 septembre. – Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Aude, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales, Var, Vaucluse ;

15 septembre. – Ain, Alpes-Maritimes, Ardèche, Ariège, Cantal, Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Dordogne, Doubs, Drôme, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Isère, Jura, Landes, Loire, Haute-Loire, Lot, Lot-et-Garonne, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Rhône, Savoie, Haute-Savoie, Tarn, Tarn-et-Garonne ;

22 septembre. – Allier, Côte-d'Or, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne, Haute-Vienne, Territoire-de-Belfort ;

29 septembre. – Ardennes, Aube, Calvados, Cher, Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Indre, Loir-et-Cher, Loire-Atlantique, Loiret, Manche, Marne, Haute-Marne, Mayenne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Morbihan, Nièvre, Nord, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Paris, Seine-Maritime, Seine-et-Marne, Somme, Vosges, Yonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne ;

6 octobre. – Aisne, Eure, Eure-et-Loir, Sarthe, Yvelines, Essonne, Val-d'Oise ;

Bas-Rhin, Haut-Rhin, Moselle : régime particulier. Les chasseurs sont invités à se renseigner sur place.

M. BRUNO BERTEZ CANDIDAT A LA REPRISE DE « L'UNION » DE REIMS

(*De notre correspondant.*)

Reims. – M. Bruno Bertez, PDG de l'Agence économique et financière, de *la Tribune de l'économie* et de la société L'Imprimerie de la presse, se porte à son tour candidat à une reprise éventuelle du quotidien régional *l'Union*, qui a déposé son bilan il y a deux mois. C'est ce qu'on a appris de bonne source à Reims le jeudi 25 juillet. Il devrait en informer le tribunal de commerce de Reims, la commission Caillavet et présenter son plan dans les jours à venir.

D'autre part, l'Union nationale des syndicats de journalistes (SNJ, CFDT et CGT) s'est adressée à M. Caillavet, qui préside la Commission pour la transparence et le pluralisme de la presse, afin de lui exprimer son « *opposition résolue* » à la candidature de M. Philippe Hersant.

A ce jour, outre les syndicats de journalistes, sept des douze associés propriétaires du journal (l'UFAC, la CFDT, le PS et quatre mouvements de résistance) ont saisi la commission Caillavet qui se réunira le mardi 30 juillet (*le Monde* du 25 juillet) ainsi que les unions départementales FO et CFDT.

DIDIER LOUIS.

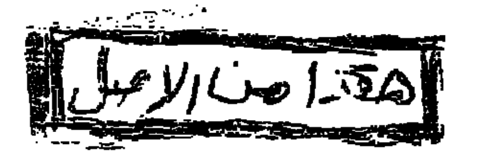
● *Arrêt de travail à l'imprimerie Del Duca.* – Les employés de l'imprimerie Del Duca à Maisons-Alfort (Val-de-Marne) ont observé un arrêt de travail jeudi 25 juillet à la suite de l'interpellation de quatre ouvriers CGT de l'entreprise. Ces derniers étaient venus manifester dans l'immeuble de M. Joseph Franceschi, maire de la ville et secrétaire d'Etat aux personnes âgées, qui leur avait accordé une audience en début de semaine prochaine, et non dans la journée, comme ils l'auraient souhaité. Placés en garde à vue, les quatre ouvriers ont été relâchés dans l'après-midi. A la suite de cet incident, M. Franceschi a indiqué sa décision de « *suspendre les pourparlers* », tout en affirmant avoir « *suivi en permanence les problèmes posés à l'entreprise* », où sont imprimés notamment *Télé-Poche*, *Modes et travaux* et le catalogue des *Trois Suisses*.

● *Une décision du Conseil d'Etat.* – Le Conseil d'Etat a rejeté jeudi 25 juillet les recours formés par Mme et M. Dagostini, MM. Sarran et Reuillard, contre des arrêtés du 23 février 1985 par lesquels le haut commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie leur avait, à la suite des incidents survenus lors du « pique-nique de Thio », interdit de séjourner dans le territoire et enjoint de quitter immédiatement celui-ci.

Le Conseil d'Etat a ainsi confirmé, comme l'avait fait le tribunal administratif de Nouméa, en première instance, la légalité de ces arrêtés pris en vertu de l'état d'urgence proclamé le 12 janvier 1985 par le haut commissaire et rétabli par la loi du 25 janvier 1985 jusqu'au 30 juin 1985. Le Conseil d'Etat a notamment relevé que, en considérant que la participation active des intéressés à une manifestation interdite justifiait la mesure d'interdiction de séjour, le haut commissaire n'avait pas commis d'erreur manifeste d'appréciation.

L'état d'urgence ayant été levé le 30 juin, les quatre personnes interdites de séjour, toutes membres du Front calédonien (extrême droite) ont regagné leur domicile sans être poursuivies (*le Monde* du 2 juillet).

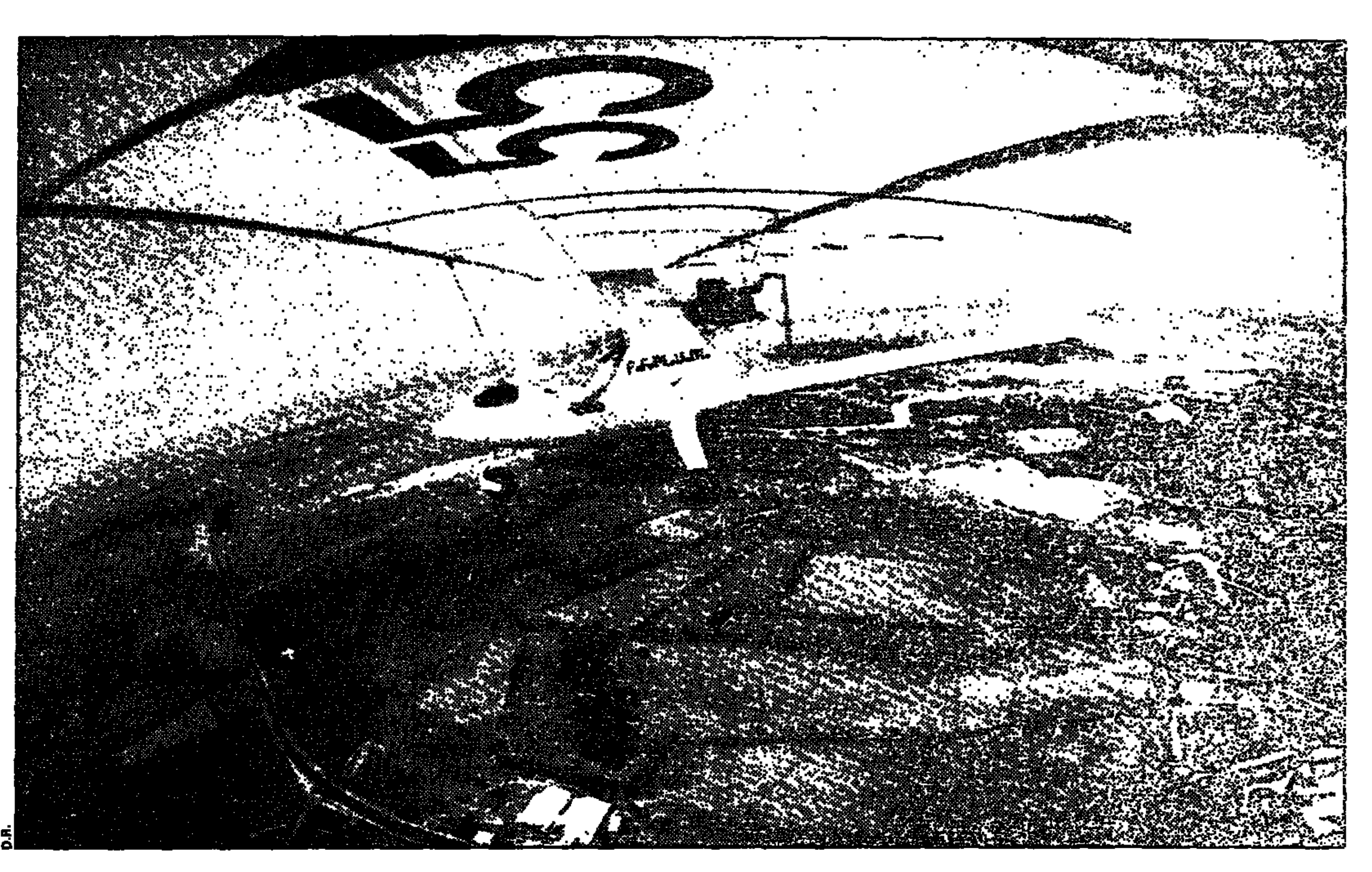
Le numéro du « Monde » daté 26 juillet 1985 a été tiré à 425 421 exemplaires



Le Monde

LOISIRS

Le complexe d'Icare



100 000 Français ne pensent qu'à s'envoler.

D.R.

EPOQUE bénie des premiers exploits de l'aviation : les foules se pressent dans les meetings pour admirer les acrobates du ciel. C'est, entre les deux guerres, l'ère des pionniers. Ils n'ont pas eu pendant longtemps de descendance, ou alors fort discrète.

Les sports de l'air sont entrés dans un long sommeil, un sommeil de près d'un demi-siècle. On continuait, bien sûr, à lever les yeux à chaque fois qu'un parachutiste montrait le bout de sa voilure, mais il ne venait à presque personne l'idée d'essayer. Tout plutôt que d'aller faire le « para », biceps saillants et crânes rasés.

Piloter un avion ? Trop cher. Et les possibilités d'accueil, dans des aéro-clubs réservés à une élite, étaient quasiment inexistantes. Le ballon ou la montgolfière étaient réservés à quelques excentriques, et les Français ne fabriquaient pas de planeurs.

En l'espace de cinq ans, depuis le début des années 80, tout a explosé. De drôles de petits engins, baptisés ultra-légers motorisés (ULM), apparaissent dans le ciel. Des hommes, en Australie, aux Etats-Unis, puis en France, découvrent qu'avec les matériaux modernes il est possible de concevoir des appareils ultra-légers, de simples ailes, permettant de faire du vol individuel, avec décollage et atterrissage sur les jambes du pilote. Dans le même temps, le parachutisme était peu à peu démythifié : entre 1982 et 1984, la Fédération française (FFP) a multiplié par deux le nombre de ses licenciés (21 772 contre 10 598).

Besoin de sensations nouvelles, goût du risque et de l'aventure – démontrés également par le succès des rallyes-raids comme le Paris-Dakar, – désir de se singulariser, d'affirmer sa personnalité, hausse quasi générale du niveau de vie : tous ces facteurs se combinent pour expliquer le renouveau des sports de l'air. Mais il en est un autre, essentiel : le ciel, le plus grand terrain de jeu qui puisse être, est devenu accessible à tout le monde.

« Les fédérations de sports aériens ont pris conscience qu'il fallait savoir accueillir les nouveaux adeptes, et que vivre à huis clos, c'était crever à huis clos », dit Bernard Colas, président de la FFP et de l'Union des fédérations françaises aéronautiques et sportives (UFFAS). Les sept disciplines – aérostation, aéromodélisme, vol libre, vol à voile, parachutisme, ULM et aéronautique, – qui étaient les unes après les autres sorties du giron de l'Aéro-Club de France frappé d'immobilisme ont compris, dès 1978, le parti qu'elles pourraient tirer d'une union. Certaines fédérations, comme l'aéronautique, qui déplorait une perte annuelle de 10 000 licenciés à peine compensée par l'arrivée de jeunes pilotes, ou l'aérostation, qui végétait avec ses 50 amateurs, ressentaient ce besoin sans doute plus que d'autres.

« Il fallait absolument harmoniser nos objectifs et nos actions et coopérer, ne serait-ce que pour l'aspect pratique des choses », continue Bernard Colas. L'UFFAS a finalement vu le jour au début de l'année, avec le parrainage du groupe Tag, champion du monde de formule 1 en 1984 avec le moteur de la McLaren de Niki Lauda.

L'UFFAS, qui n'est pas une superfédération mais bien plutôt un *« pontage horizontal »* entre les sept fédérations, a pour but de contribuer à donner à la France les moyens de prendre la première place mondiale dans le domaine des sports aériens. Elle se propose d'aider ses membres à développer leurs capacités d'accueil, à inventer de nouvelles formules, à améliorer leurs relations avec les médias et à augmenter leur audience auprès du grand public.

Le décollage de l'ATL

« Contrairement aux Etats-Unis, où chacun reste dans son coin, ou bien aux pays de l'Est, très conservateurs, nous nous serrons les coudes. Nous marchons tous dans le même sens », dit le président de la FFP. Dans l'euphorie, la France a même pensé organiser, avant 1990, des Jeux mondiaux des sports aériens. Mais la Fédération aéronautique internationale (FAI) n'y est pas très favorable. *« Cela posait de gros problèmes d'harmonie entre les pays et entre les sports, selon elle. Mais je pense surtout que la FAI a besoin d'être restructurée. Elle n'est pas assez démocratique, et les différentes disciplines seront bien tentées, un jour, de créer leur propre structure internationale »*, affirme M. Colas.

La FAI, qui regroupe soixante et onze pays et qui fête cette année ses quatre-vingts ans d'existence, est l'organisme qui régente tous les sports aériens. Les sept fédérations de l'UFFAS représentent aujourd'hui plus de 100 000 licenciés : 130 pour l'aérostation, 11 000 pour le modélisme, 7 000 pour le vol libre, 12 000 pour le vol à voile, 22 000 pour le parachutisme, 43 000 pour l'aéronautique et 4 000 pour l'ULM.

Ce dernier chiffre est sans doute un peu supérieur à la réalité. Selon un rapport d'Hubert Aupetit, membre de la Fédération française de planeurs ultra-légers motorisés (FFPLUM), il n'y aurait aujourd'hui que 2 800 usagers, dont 30 % de pratiquants assidus. Et seulement 1 500 ULM ont été déclarés au moins une fois à l'aviation civile, alors qu'il aurait été vendu 2 700 machines, dont 500 d'importation. *« Beaucoup de licenciés ne volent plus, et beaucoup d'appareils ne sont pas en état de voler »*, écrit M. Aupetit.

L'ULM est seulement en train de reprendre son envol après une très nette baisse de popularité qui date de fin 1983. Echaudé par les trois morts du Grand Prix de France disputé pendant l'été, le public se détourna de cette discipline jugée dangereuse : entre 1982 et 1984, 126 accidents firent un total de 30 tués, victimes, à près de 60 %, d'une défaillance du matériel. Cela faisait beaucoup. Et des 40 écoles qui existaient en 1983, seules 15 survivent aujourd'hui, dont 5 seulement ont des activités régulières. Mais l'ULM, après cette crise de croissance, qui a le mérite de démontrer que tout sport à risque nécessite de nombreuses précautions, est reparti du bon pied.

La Fédération a amélioré la formation des pilotes et a organisé plusieurs compétitions dignes d'intérêt, comme les championnats de France, l'an dernier, sur le plateau du Larzac. Les quarante concurrents y ont prouvé que l'ULM était capable d'affronter les conditions les plus violentes pour autant que pilotes et machines fussent à la hauteur. Les constructeurs font par ailleurs beaucoup d'efforts pour rendre « pendulaires » et « multi-axes » plus sûrs, plus légers et moins bruyants. A 150 ou 200 F l'heure de location, à 5 000 F la formation pour atteindre le niveau équivalent au brevet complet en aviation légère, l'ULM a sans doute de très beaux jours devant lui.

On peut en dire autant de toutes les autres disciplines. L'apparition de l'avion très léger (ATL), construit par la firme française Robin, a ainsi donné un coup de fouet à l'aéronautique sportive, dont le parc avions vieillissait. *« Aucun pays ne possède l'équivalent. C'est l'appareil le plus performant et le plus économique du monde »*, ne craint pas d'affirmer Bernard Colas. D'un coût unitaire de 218 000 F pour une durée de vie de 6 000 heures de vol, l'ATL, qui ne consomme que 9 litres par heure à 150 km/h, est un fantastique moyen de formation des apprentis pilotes.

« L'argent n'est plus un obstacle pour la pratique des sports aériens. Les jeunes de moins de vingt-deux ans peuvent facilement obtenir des bourses de la part des fédérations, et une semaine de stage de parachutisme, par exemple, ne coûte que 1 500 F, tout compris, même l'hébergement. C'est moins cher que le tennis », explique le président de l'UFFAS.

L'augmentation du nombre des pratiquants pousse également les constructeurs à essayer de répondre à une demande devenue beaucoup plus intéressante pour eux. Il y a deux ou trois ans, le monopole de la fabrication des planeurs était détenu par l'Allemagne fédérale. Aujourd'hui, avec le Pégase, la France est à la pointe du progrès et exporte 50 % de sa production aux Etats-Unis. C'est environ la même proportion de parachutes français, dont la publicité est assurée par les bons résultats des parachutistes tricolores en compétition, qui trouve preneur hors de l'Hexagone.

« La France a toujours eu des approches originales et beaucoup d'imagination. Elle n'a jamais été en retard pour tout ce qui concerne l'air. Et les étrangers n'ont jamais été aussi nombreux à venir faire des stages en France pour profiter de nos sites et de notre savoir-faire », dit Bernard Colas. Le poids économique des sports aériens atteint ainsi environ 1,5 milliard de francs...

Signe que tout va vraiment très bien, les commanditaires commencent à affluer. Ils ont versé 2,7 millions de francs l'an dernier pour l'organisation des championnats du monde de parachutisme à Vichy. *« La voile, sans les sponsors et les médias, ce n'est rien. Il faut donc que les sports aériens arrivent à intéresser les deux. Pour cela, il faut rendre nos gestes sportifs, nos compétitions accessibles à la compréhension du plus grand public »*. Le record du monde de voile-contact, amélioré fin mai à La Ferté-Gaucher par les Français avec vingt-deux parachutes superposés, va tout à fait dans ce sens.

Cet été, dans toute la France, les manifestations vont se multiplier : tour de France des jeunes pilotes, challenge Pilâtre de Rozier à Metz, compétition de vol libre avec départ en remorque par ULM à Pouilly-Maconge, championnats du monde d'ULM au Larzac... Un million de passionnés des sports de l'air ne tarderont pas à être rejoints par de nouveaux adeptes. L'UFFAS leur tend les bras...

DOMINIQUE SIMON.

LIRE

Supplément au numéro 12594
Ne peut être vendu séparément. Samedi 27 juillet 1985.

Pour prendre l'air

ADRESSES

Fédération française d'aérostation (FFA), 6, rue de Galilée, 75116 Paris, tél. (1) 723-72-52 ;
Fédération française d'aéromodélisme (FFAM), 52, rue de Galilée, 75008 Paris, tél. (1) 720-52-32 ;
Fédération française de parachutisme (FFP), 35, rue Saint-Georges, 75009 Paris, tél. (1) 878-45-00 ;
Fédération française des planeurs ultra-légers motorisées (FFPLUM), 489, chemin de la Sacristie, 84140 Montfavet, tél. (90) 31-30-31 ;
Fédération française de vol libre (FFVL), 54 bis, rue de la Buffa, 06000 Nice, tél. (93) 88-62-89 ;
Fédération française de vol à voile (FFVV), 29, rue de Sèvres, 75006 Paris, tél. (1) 544-04-78.
Fédération nationale d'aéronautique (FNA), 52, rue de Galilée, 75008 Paris, tél. (1) 720-39-75.

CALENDRIER

23-31 juillet : Coupe du monde de vol à voile en montagne (FFVV), à Vinon-Var ;
28 juillet-4 août : Finale des championnats de France (FFVL), Nationale A, à Mieussy ;
28 juillet-12 août : Championnats du monde de vol à voile (FFVV), à Rieti (Italie) ;
1er-11 août : Championnat de France (FFP), en voile contact, précision d'atterrissage, vol relatif, précision d'atterrissage par équipe à Vichy ;
14-25 août : Championnats du monde d'ULM (FFPLUM), région Millau - Larzac ;
15-18 août : 2e coupe du monde de vol relatif A 16 (FFP), à La Ferté-Gaucher ;
22-24 août : Coupe d'Europe (FFP), de Para-Pente, à Mieussy ;
22-25 août : 3e challenge Pilâtre de Rozier (FFA), à Metz (Moselle) ;
30 août-1er sept. : 11e championnat de France (FFA), à La Ferté-Bernard (Sarthe) ;
5-8 septembre : Vol relatif A 10 et 20 (FFP), vitesse, à La Ferté-Gaucher ;
18-22 septembre : Championnats de France I, coupe Marcel-Doret (FNA), voltige, à Grenoble St-Geoirs ;
1er-3 novembre : 10e challenge international d'automne (FFP), en précision d'atterrissage par équipe, à Chambéry ;
9-11 novembre : 3e pentathlon parachutiste (FFP), en voile contact, précision d'atterrissage, vol relatif, à Avignon.

Ascendance

Une passion dévorante : le vol à voile.

LE chuintement du vent contre le fuselage s'est transformé en un sifflement de plus en plus aigu. Tel un oiseau de proie, nous piquons vers le sol, et au compteur l'aiguille s'affole : 120, 130, 150, 180, 200 kilomètres à l'heure. Les champs de colza s'approchent à toute allure. La position de pilotage, quasiment couché, l'absence de bruit et de vibrations d'un moteur, accentuent encore l'impression de puissance et de finesse. 220 km/h. Maintenant, on observe distinctement le feuillage des bosquets. Amorçant une ressource brutale, le pilote ramène à lui le manche, et nos estomacs semblent se réfugier à l'extrémité de nos orteils. Sur l'élan, nous reprenons de l'altitude, et entamons bientôt une spirale.

L'aiguille de l'altimètre remonte. Doucement, notre planeur reprend de l'altitude, dans un silence religieux froissé seulement par le glissement de l'air.

Le vol à voile mérite bien sa réputation d'aristocrate des sports aériens, et le planeur est le roi des aéronefs. Imaginez : si vous lâchez un planeur depuis un kilomètre d'altitude, il touchera le sol quarante kilomètres plus loin (on dit alors que son coefficient de finesse est de quarante), en atteignant des vitesses de 150 km/h.

Mieux, au cours de cette descente théorique, le planeur va rencontrer des courants d'air verticaux qui, comme autant d'ascenseurs, vont le faire grimper à des vitesses dépassant couramment 5 mètres par seconde. C'est à dire que, si le pilote sait trouver ces zones d'ascendance et y maintenir son appareil, il pourra rester indéfiniment en l'air. Ainsi, en volant de courant ascendant en courant ascendant un planeur peut effectuer de très longs trajets. De 300 à 500 kilomètres en un vol de quelques heures, avec des ascensions à 3 000 mètres, n'ont rien d'exceptionnel. Sans une goutte de carburant, sans bruit ni gaz polluants. Sauf les quelques minutes du remorquage, derrière un avion à moteur quand même.

Ces performances étonnantes sont le fruit du mariage entre l'énergie naturelle des masses d'air, absolument gratuite, et une technologie sophistiquée, plus coûteuse quant à elle. Un planeur de club coûte 180 000 francs. Alors, même si on vole sur des appareils appartenant à des associations, c'est un budget de près de 8 000 francs qu'il faut consacrer à une saison d'une centaine d'heures en vol. Bien sûr, on peut prendre l'air moins souvent ; hélas, le vol à voile fait partie de ces passions dévorantes, aussi bien en budget qu'en temps. Après un vol d'initiation, on veut avoir son brevet, puis commencer la chasse aux certificats de performance...

Le planeur n'est tout de même pas totalement inaccessible au « rampant » sans fortune. Pour une centaine de francs, vous pouvez vous offrir un vol d'initiation d'une vingtaine de minutes. Il suffit pour cela de se rendre dans un club de vol à voile, de préférence dans la matinée, car ici, les éléments commandent. Si ce vol vous a innoculé le virus du vol à voile, mais si vous savez aussi que cette passion n'est pas à la mesure de votre compte en banque il vous restera encore une chance : les stages proposés par différents clubs ou organismes. Nous vous recommandons notamment l'UCPA, qui propose des stages d'une semaine dans le Tarn et en Provence, au prix de 1 800 francs pour les moins de vingt-cinq ans, et de 2 140 francs pour les autres.

Quoi qu'il en soit, ne laissez pas l'occasion passer, de voir de près ces grands oiseaux tout blancs, dont l'envergure dépasse les quinze mètres. Leur fuselage est si profilé qu'on s'engage dans le cockpit comme dans une auto de course, pour se retrouver couché à l'étroit, le parachute servant de matelas. Vous vous installez à l'avant, et le pilote prend place derrière vous. Comme lui, vous avez les pieds sur les palonniers, et le manche entre les jambes. Face à vous, les instruments de bord : compas, altimètre, compteur de vitesse, variomètre. Ce dernier indique instantanément le gain ou la perte d'altitude. Avec toutes les tirettes et manettes diverses qui s'ajoutent aux cadrans, vous vous croiriez presque dans un avion de chasse.

Par-dessus le harnachement du parachute se croisent les sangles du harnais : vous faites étroitement corps avec le planeur, au sens le plus strict du terme. Assurez votre bob : on peut fermer la verrière. Cette redoutable verrière panoramique qui fait loupe, et vous menace à ce point d'une insolation que le port des lunettes et du couvre-chef est effectivement réglementaire. L'avion remorqueur se place devant le planeur. Le câble est croché et le convoi démarre. Comme le train d'atterrissage se limite à une roue dépassant à peine du fuselage, vous glissez le nez au ras des pâquerettes qui constellent la piste.

C'est joli... mais très impressionnant. Et brusquement, vous volez. A quelques mètres de votre nez, le tracteur travaille, dérape, grimpe. Cette promiscuité a quelque chose d'inquiétant, et c'est avec soulagement que vous entendez claquer le croc, à échappement qui largue le câble, tandis que le planeur se libère en s'engageant dans un virage. Le premier d'une interminable série. Votre estomac annonce une prise d'altitude, tout tourne et vibre, vous osez à peine remuer le petit doigt, de peur de faire bouger tout l'appareil. Il semble si frêle. « Regarde ce nuage rond au-dessus de nous ! C'est un cumulonimbus. Il signale une colonne d'air chaud qui monte. Je fais virer le planeur, et comme il monte avec l'air, nous effectuons une spirale par rapport au sol. » Le variomètre indique un gain d'altitude de 2 mètres à la seconde. L'altimètre annonce 800 mètres, et la vitesse a dépassé les 100 km/h. La mosaïque des champs et des prés tourne et tourne, comme dans un kaléidoscope géant.

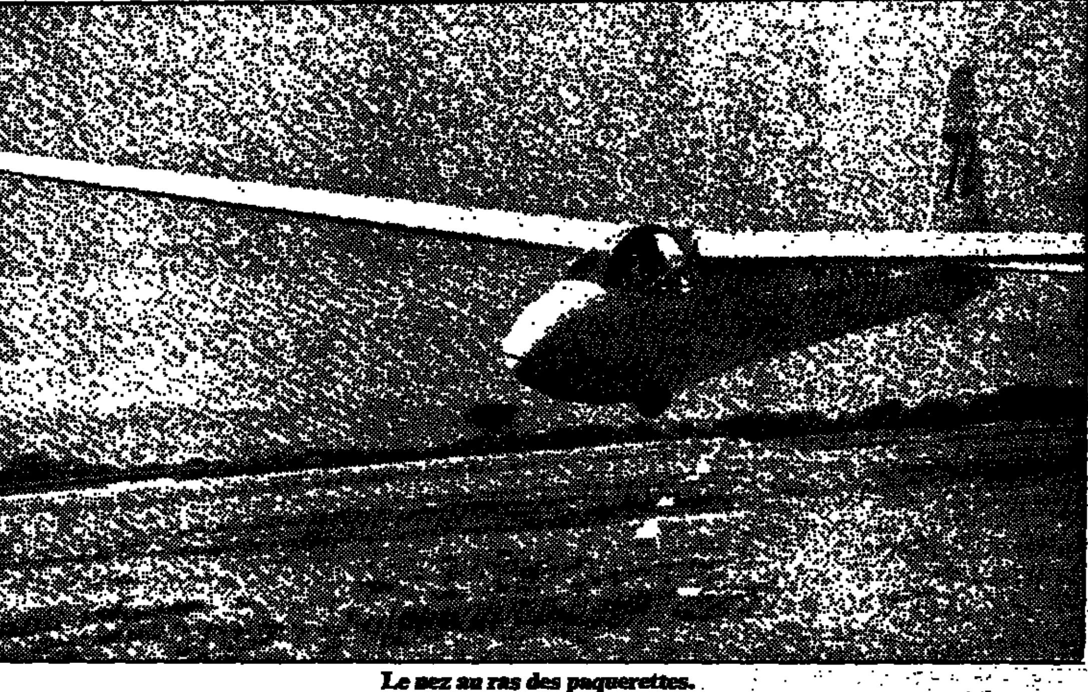
Le corps s'est habitué au mouvement de glisse du planeur. Maintenant détendu, vous jouissez du spectacle, avec pour musique de fond le sifflement des filets d'air. 1 000 mètres, nous voilà presque dans le nuage : vous allez partir maintenant en ligne droite, à la recherche d'un nouveau courant ascendant. Après ce tournis ininterrompu, le vol devient plus confortable, et d'autant plus agréable que la vitesse augmente. Aux commandes, l'appareil est stabilisé ; doucement, vous descendez.

Soudain, votre corps ressent une prise d'altitude que le variomètre confirme. Au même moment, le pilote cabre l'appareil : « C'est pour ralentir : plus longtemps on restera dans cette zone, plus on reprendra de l'altitude, mais le courant n'est pas assez puissant pour qu'il soit intéressant de spiraler. » Et quand le variomètre indiquera une perte, le pilote relancera la machine vers un autre nuage annonciateur d'ascendance. Un léger choc signale soudain une perturbation : vous venez d'entrer dans le courant. Le pilote se lance alors en virage et vous grimpez de nouveau.

C'est la technique du vol en plaine, qu'on appelle « vol thermique », car il consiste à utiliser des colonnes d'air chauffé au contact de certaines zones du sol, qui jouent le rôle de radiateur-accumulateur ; ainsi les champs, les villes... Pour faire de la route, descendre de Paris vers la vallée de la Loire par exemple, on va d'une ascendance à l'autre, tout l'art consistant à se combiner le meilleur itinéraire. C'est une partie d'échec à l'échelle d'un pays ! Mais au bout d'un moment, les effets combinés de la chaleur sous le plexiglass, des virages et des ressources brutales, pourraient bien impatienter votre estomac. Et si vous volez en montagne, ce sera pis encore, car la technique est alors différente : c'est le vol de pente, qui consiste à se faire enlever par le vent qui rebondit contre les flancs de la montagne. C'est autrement brutal, et effrayant aussi, car le bout des ailes passe souvent bien près de la paroi. Mais c'est tellement beau !

DOMINIQUE LE BRUN.

● Pour obtenir tous renseignements sur les clubs de vol à voile, s'adresser à la FFVV, 29, rue de Sèvres, 75006 Paris. Tél. : (1) 544-04-78.



M. PUECH/VIVA

Le nez au ras des paquerettes.

Harmonie au-dessus des Causses

SUR le causse Méjean, en Lozère, fonctionne depuis 1982 un Centre national d'initiation au vol à voile qui accueille chaque année, d'avril à septembre, trois cents stagiaires venus de toutes les régions de France. Afin de mener à bien cette opération, financée au moyen de prêts et de subventions obtenus auprès de l'Etat français et de la CEE. plusieurs organismes se sont associés : la Fédération de vol à voile, le club vélicole des Causses, des collectivités locales, l'Union des centres de plein-air et l'association Chanet, regroupant les habitants du pays.

Les stagiaires sont hébergés dans une auberge rurale, ancienne ferme judicieusement restaurée et situés à proximité de l'aérodrome de Florac-Sainte-Enimie. Ce terrain d'aviation convient parfaitement aux activités vélicoles parce qu'il offre d'excellentes conditions de sécurité. « La plate-forme s'étend sur une soixantaine d'hectares. Elle est située dans la plaine de Chanet, une région épargnée par les turbulences », souligne Eric Raissac, trente-deux ans, chef pilote. Il fait partie des cinq instructeurs qui dispensent aux stagiaires un enseignement théorique : technique du pilotage, connaissance aérologique, notions d'orientation et de navigation.

L'après-midi se déroulent les exercices pratiques à bord de planeurs biplaces. Au moyen d'un treuil, les appareils sont propulsés à une vitesse de 90 km/heure afin d'atteindre une altitude moyenne de 350 à 400 mètres. Ensuite, c'est aux pilotes de rechercher les courants ascendants leur permettant de rester dans le ciel le plus longtemps possible. Les paysages sont grandioses : gorges du Tarn et de la Jonte, hautes parois impressionnantes, pentes boisées de l'Aigoual, vastes étendues granitiques du mont Lozère, vertigineuses vallées du Lot.

Christian Giral, président de l'association vélivole des Causses, en parle avec émotion et lyrisme : « Dans un silence impressionnant, on se sent en harmonie parfaite avec la nature. »

J.-M. G.

● Pour tous renseignements, s'adresser à l'UCPA, 62, rue de la Glacière, 75640 Paris Cedex. Stage d'initiation au vol à voile l'été en Lozère, l'hiver à Saint-Rémy-de-Provence.

Piloter à moitié prix

L'avion-école idéal.

CE biplace de moins de 50 chevaux, fiable, très maniable, d'un prix d'achat raisonnable (218 000 francs) et d'un coût horaire le plus faible possible (il baisse de plus cinquante pour cent) doit redonner vie aux aéro-clubs et à leurs trésoreries exangues. L'ATL (avion très léger) est en effet l'une des cartes maîtresses que vient d'abattre la Fédération nationale aéronautique pour relancer l'aviation légère et sportive, dont le plus grand rassemblement a eu lieu à l'occasion du Tour de France aérien des jeunes pilotes, qui s'achève le 27 juillet au Bourget.

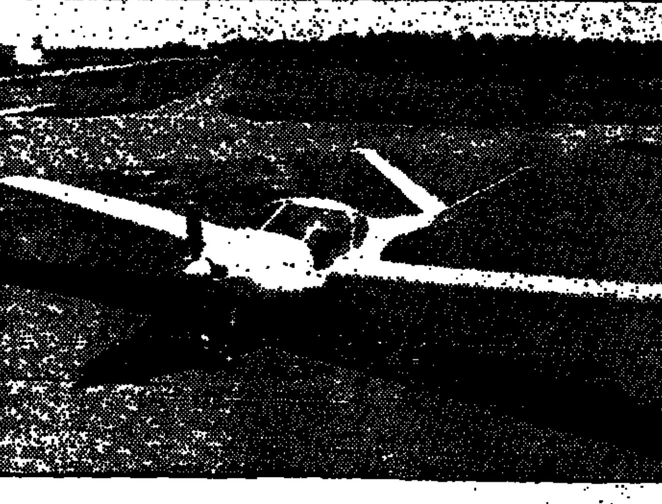
Construit par la société Pierre-Robin, l'ATL est un monomoteur muni d'une voilure construite en bois et entoilée par un tissu Polyester. Les ailerons et les volets sont en alliage d'aluminium. Double commande avec palonnier réglable et indépendant aux deux places. L'excellente visibilité de l'avion renforce le plaisir de voler. La vitesse de croisière est de 160 kilomètres à l'heure. La consommation de carburant s'élève à 11 litres (plus de 20 litres pour les appareils anciens). Bref, pour les responsables de la Fédération aéronautique, « la conception générale de l'avion, sa maniabilité, ses performances d'atterrissage, en font un avion-école idéal ». Ils ajoutent : « l'ATL doit être l'instrument principal de la relance du vol à moteur en France. »

L'ATL devrait, en effet, permettre aux clubs de renouveler leur parc en divisant pratiquement par 2 le prix d'achat d'un avion neuf et aux pilotes de voler à 70 % du prix actuel. Enfin, la Fédération aéronautique a obtenu le concours de l'Etat et de la Caisse des dépôts et consignations pour aider à l'acquisition de cet appareil appelé à un bel avenir. Les chiffres parlent. Dans le prix de revient d'une heure de vol, la charge réservée à l'amortissement total de l'appareil ne devrait pas dépasser 100 à 110 francs. Selon l'utilisation moyenne en aéroclub (de quatre cents à six cents heures annuelles), le prix de revient horaire total de l'ATL est compris entre 210 et 240 francs. A comparer au coût moyen horaire des avions-écoles, ancienne génération, qui varie de 300 à 400 francs.

Cinquante appareils sont déjà vendus sur les quatre cents programmés. Le premier ATL a été livré récemment à l'aéroclub de Coulommiers. Enfin, les possibilités d'exportation ne sont pas négligeables, puisque la société Robin envisage la construction de six cents appareils pour l'étranger. L'ATL a bien décollé.

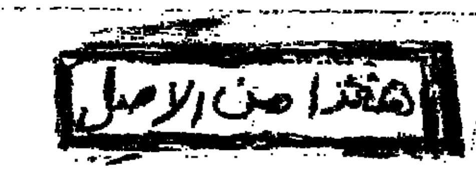
Avec cet appareil et le brevet de base permettant de piloter dès l'âge de quinze ans (voltige et promenade), la Fédération nationale aéronautique doit gagner son pari de la relance.

J. P.



AFP

L'ATL de la société Robin.



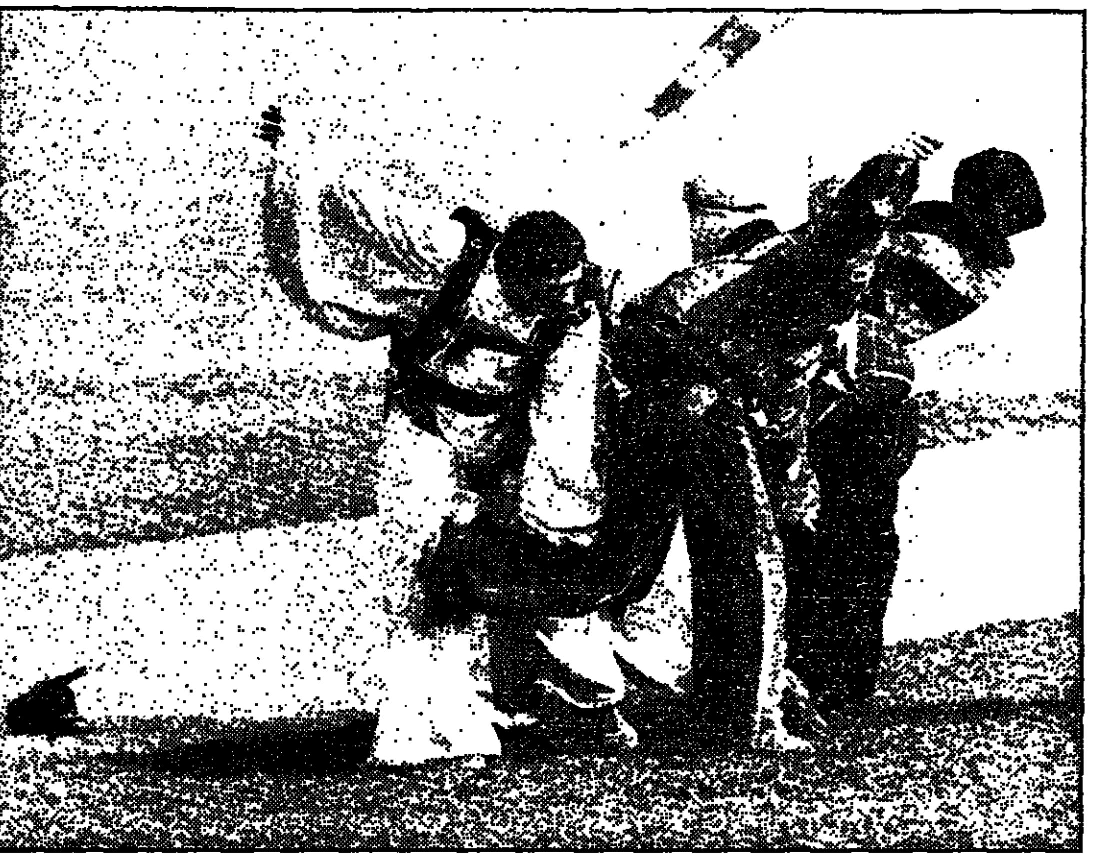
Chute libre

Une expérience voluptueuse : le parachutisme.

A la simple idée de vous jeter dans le vide, vous ressentiez pourtant des sueurs froides. « *Sauter en parachute ? A d'autres !* » Et vous voici casqué et harnaché, numéro 2 du premier largage, engagé dans le déroulement inexorable d'un saut d'initiation. Cela s'est passé de façon très pernicieuse. *Si vous* tenez donc vraiment à éviter l'aventure, méfiez-vous donc de votre comité d'entreprise ou de votre club de gymnastique : c'est là que, faute d'*avoir osé vous* « dégonfler » devant les copains, vous vous laisserez inscrire sur une liste. Aucune excuse possible : le parachute s'ouvre automatiquement, il n'y a jamais d'accident, cela dure moins d'une journée, et ce n'est même pas hors de prix. Et comme, alors, l'échéance sera encore lointaine, vous signerez.

Vous voici donc au petit matin à l'aérodrome de La Ferté-*Gaucher*. Avec la *visite médicale* qui vous déclare apte, votre dernier espoir s'envole : en début d'après-midi, vous sautez. Heureusement, à partir de maintenant, *vous* n'avez plus un instant pour vous laisser aller à la peur, la pédagogie appliquée aux débutants est d'une rare efficacité, et, curieusement, au lieu de sentir avec angoisse approcher le moment fatidique, vous allez avoir de plus en plus envie de sauter.

Distribution du matériel : casque, bottes, parachute dorsal — un bon gros sac à dos de 12 kilos, — *parachute ventral — 6 kilos* — dont la poignée rouge vous magnétise. Une fois équipé, vous n'avez qu'une hâte : que le parachute s'ouvre, tellement c'est lourd et inconfortable. L'avion, maintenant. Six « paras » y prennent place, mais avec ordre et méthode. On forme donc les *sticks*, équipes au sein desquelles chacun a son numéro : son tour d'embarquer, sa place à bord, et son tour de... Nous y voilà. Pour sauter de l'avion, on utilise le coin arrière de la portière comme un starting-block, afin de se propulser en saut de l'ange vers le hauban d'aile. Quand vous commencerez à prendre vos appuis contre l'avion, vous n'arriverez pas à croire que dans quelques heures vous effectuerez le même geste à 700 mètres d'altitude. Pourtant, au contact des sangles et des boucles, à prendre place dans cet avion, vous ressentez une curieuse exaltation : vous êtes devenu le numéro 2 du premier largage.


WEISS/REA
Une leçon de « gym » avant le premier saut.

Suit la préparation physique : se jeter en saut de l'ange pour s'écraser contre un trampoline, répéter le roulé-boulé en avant, en arrière, sur le côté. Jamais vous ne serez aussi attentif à une leçon de « gym ». Puis on vous suspendra à un harnais : qu'on se sent bien, maintenu dans ces sangles ! L'impression est sécurisante, et déjà vous sentez que, une fois expédiée la corvée de franchir la portière, un monde merveilleux vous attend. « *Au bout de trois secondes, le parachute va s'ouvrir, et vous ressentirez une secousse voluptueuse.* » Le moniteur vous le dira et vous le répétera, car le terme est officiel : le choc de l'ouverture n'existe plus. En revanche, on insistera bien pour vous préparer à la rudesse du contact avec le sol. Vous vous y *accoutumerez donc sur un simulateur*, en vous exerçant à toucher le sol les pieds à plat, les jambes jointes et légèrement fléchies, les chevilles serrées. Ce qui n'est pas si simple.

Au bout de quelques prises de *contact avec le sol, vous vous sentirez* tout à fait motivé pour un cours de théorie. Car il faut savoir qu'un parachute ne descend pas à la verticale, mais en avançant à la vitesse de 3 mètres par seconde, et que, tirant sur l'une ou l'autre des poignées prises dans les suspentes, vous pouvez vous diriger dans *toutes les directions. Vous apprendrez* aussi que c'est à partir de 50 mètres d'altitude qu'on a l'impression visuelle que le sol vient vers soi, et qu'il faut se trouver alors face au *vent pour réduire* la violence de l'atterrissage.

A ce moment du cours, vous pousseriez bien un soupir de soulagement : enfin la terre ferme ! Mais voici alors le chapitre des procédures d'urgence : si le parachute ne s'ouvre pas, s'il se met en torche, s'il explose... Bien sûr, ça n'arrive jamais, mais, pour le cas où, il faut bien savoir faire usage du parachute ventral, dont la poignée rouge vous fait penser maintenant à un extincteur ou à un signal d'alarme, comme dans les trains.

Vous avez en tête la procédure complète du saut : plonger en extension, trois secondes de chute libre, secousse « voluptueuse », effectuer l'affichage-réglage du parachute en fonction de son propre poids, faire un tour d'horizon, guetter le sol qui vient à soi, se trouver face au vent... Alors réapparaît l'angoisse : « *Serai-je capable de retenir tout ça le moment venu ?* » Comme vous marchez vers l'avion, à l'inquiétude physi*que succède plutôt* le trac, la *peur* d'oublier son rôle.

Hurlement de la turbine. *Les* six « paras » se hâtent de gagner leur place. Le Pilatus prend vite de l'altitude, et les SAO (sangles d'ouverture automatique) sont accrochées. La portière s'ouvre, le *vent glacial* tourbillonne. « Numéro 1! » Il disparaît. « Numéro 2! » C'est vous, le 2 ! Comme un automate, vous prenez vos appuis. Le choc du vent. Un *blanc. Une main sur votre épaule.* D'une détente, vous vous propulsez, et déjà vous avez oublié que c'est dans le vide.

Maintenant, vous volez. Un froissement de soie d'une volupté quasi amoureuse, et vous voici suspendu à une coupole très sécurisante. Les procédures de vérifi*cation et de réglage s'enchaînent* d'elles-mêmes, avec un automatisme qui vous étonne. A la tension nerveuse des dernières heures succède maintenant un bien-être *total, une plénitude* de bonheur. Jusqu'au moment où le sol arrive vers vous à toute vitesse. « *Le parachute ventral doit m'empêcher de voir mes pieds* », comme avait dit le moniteur. Le choc. Vous roulez et vous boulez, vous vous redressez, vous étouffez glorieusement la toile du parachute. Alors, un cri vous vient du fond de la poitrine : « *Je l'ai fait !* »

D. L. B.

○ Un saut d'initiation, à La Ferté-Gaucher revient à 350 F. Renseignements : Centre de parachutisme sportif de Paris et de l'Ile-de-France, 77320 La Ferté-Gaucher. Tél. : (6) 404-01-73. Ou Fédération française de parachutisme, *35, rue Saint-Georges, 75009 Paris.* Tél. : 878-45-00.

Comme Blériot

Les ULM en compétition.

CURIEUX, à l'époque du *Concorde* et de la navette spatiale, le goût de certains pour des machines volantes dont Alberto Santos-Dumont aurait pu être l'inventeur.

Il est vrai que personne n'a trouvé de remède au complexe d'Icare qui affecte l'humanité depuis la nuit des temps. De la chute de Abdas Ebas Fernas Abou, inventuer du « méronome », qui sauta en 880 d'une tour de Cordoue « habillé » de plumes d'aigle, au vol plané du général Resnier de Goue, qui s'élança en 1808, à l'âge de soixante-dix-sept ans, *des* remparts d'Angoulême pour plonger dans la Charente coulant 70 mètres plus bas, l'histoire est riche d'anecdotes, souvent dramatiques, qui ont été autant d'étapes de la conquête des airs.

Les Français ont toujours eu un rôle important dans ce domaine. L'Hexagone est même devenu un des *lieux* privilégiés du développement des planeurs ultra-légers motorisés (ULM) qui ont volé pour la première fois il y a exactement dix ans.

L'impression de refaire un ancien itinéraire produite par la première traversée de la Manche en ULM, le 9 mai 1978, a été effacée, en septembre 1982, lors de la course Londres-Paris, disputée par une cinquantaine d'appareils. Depuis lors, les manifestations et les courses n'ont cessé de se multiplier. L'an passé, on a pu suivre le Grand Prix de Paris, La Baule-Tours, les six heures de Blagnac, le championnat de France.

C'est d'ailleurs sur les lieux mêmes de cette première compétition nationale, dans les environs *de Millau, au dessus du Causse* du Larzac, que vont se disputer les premiers championnats du monde du 14 au 24 août prochain.

A 800 mètres d'altitude, sur un plateau de 1 300 kilomètres carrés disposant de conditions *aérologiques favorables* en cette période de l'année, les concurrents se disputeront les deux titres en jeu : d'une part, pour les appareils pendulaires, c'est-à-dire dirigés par déplacement du centre de gravité par le pilote qui est suspendu à un trapèze comme sur une aile delta ; d'autre part, pour les appareils multi-axes, autrement dit pilotés comme les avions conventionnels avec un manche et des palonniers.

Les ULM, qui ne peuvent emporter plus de vingt-cinq litres de carburant, devront disputer trois types d'épreuves faisant appel aux qualités de navigation et *de précision du pilote,* ainsi qu'à l'économie de la machine.

Equipés comme à la belle époque *de Louis Blériot*, les *concurrents* doivent notamment se munir d'un appareil photo pour prendre les clichés qui attesteront de leur passage au-dessus de certains points obligés.

Les représentants de douze *pays se sont d'ores et déjà inscrits* à ces premiers championnats du monde. L'équipe de France sera composée des cinq premiers des derniers championnats nationaux dans chaque catégorie. *En classe* pendulaire, il s'agit de Pascal Morel (Epsilon Sport), Didier Pauze (Condor/Quartz), Patrice Barcouda (Safari GT/Quartz), Jean-François Fauchier (Dragster II/Hermès), Jean-Yves Le Bihan (Safari GT/Quartz) ; et en classe open, de Bernard d'Oreppe, Bernard Barillot, Jean-Claude Guerreiro, Guy Wardavoir et Alain Paetit (tous sur Sirocco).

A. G.

Tomber des montagnes

DANS le ciel de Savoie, sont apparus des parachutistes qui semblent tombés de nulle part. Les « vélipentistes » ne s'élancent pas d'avion comme leurs cousins parachutistes. Une montagne, *de bonnes conditions aérologiques* et un parachute-aile leur suffisent pour planer dans le ciel.

La voilure de sustentation construite comme une aile d'avion, avec un bord d'attaque *et un bord de fuite, est composée* d'une succession de caissons qui se gonflent sous la pression de l'air et qui permettent des manœuvres comparables à celles du delta-plane. La vitesse horizontale peut atteindre 50 km/h, et la « finesse », c'est-à-dire la distance horizontale parcourue par rapport à l'altitude du point de largage, est de l'ordre de 3 à 4.

Cela permet aux plus experts de se promener en l'air pour chercher les courants ascendants et prolonger les vols. Richard Trinquier, par exemple, a réalisé un vol de cinquante-six minutes à partir des falaises de Mieussy (Haute-Savoie) durant l'été 1984.

Ce village savoyard est d'ailleurs devenu *la Mecque du* « parapente », après la découverte de cette activité par Gérard Bosson et Jean-Claude Bettan en 1979. C'est désormais en haut des *falaises qui* dominent le terrain de football du village que Gérard Bosson supervise avec son club des Choucas quelque quinze mille *vols par an. L'initiation est des* plus simples, et les très rares accidents n'ont jamais été plus graves que la foulure ou l'entorse à l'atterrissage.

Cette nouvelle manière de découvrir la montagne semble *promise à un bel avenir. Elle est* en effet d'un coût relativement modeste : un vol revient à environ 15 F. De surcroît, elle ouvre de nouvelles possibilités d'exploitations estivales pour les remontées mécaniques des stations de sports d'hiver. Enfin, à Chamonix, un nombre de plus en plus important d'alpinistes l'utilisent pour redescendre dans la vallée après leur course. Roger Tillon est ainsi « tombé » du mont Blanc et Pierre Gevaux du Cervin. Et le record du vol le plus haut est détenu par Alain Estève, qui a décollé du sommet de l'Aconcagua en *février* dernier.

ALAIN GIRAUDO.

○ Renseignements : Gérard *Bosson, club des Choucas, Le* Limonet, 74250 Viuz-en-Sallaz.

Enchérir à Deauville

Le plus beau yearling est à la page 46.

« *VOUS qui êtes intelligent, pouvez-vous m'expliquer le nouveau jeu du PMU ?* » C'est la question par laquelle, *sourire en coin*, on s'aborde au pesage. Le Derby, tenu sur les fonts baptismaux au cours d'une conférence de presse la semaine passée par le président de la Société d'encouragement et par celui du PMU fait à peu près l'unanimité contre lui.

Trop compliqué. On se perd dans ces 48 groupes de chevaux, dans cette autre famille des groupes 49 à 56, dans ces rapports de « *sélection* », de « *qualification* », « *challenger* » et « *champion* », dans ces 20 % reportés sur la « *qualification* » s'il n'y a pas de « *champion* », les 30 % reportés sur le « *challenger* », etc.

Un signe : il a fallu une demi-page, en petits caractères, de *Paris-Turf* pour présenter le règlement du jeu. Un autre signe, encore plus éloquent : les sociétés de courses, d'évidence elles-mêmes sceptiques, organiseront le premier Derby un mercredi (18 septembre) sur des courses se disputant à... Fontainebleau. Si elles avaient cru au succès, elles auraient fait porter l'inauguration par l'enfant chéri : Longchamp. Mais il fallait être présent sur le marché des jeux pour le retour du Loto sportif, à l'automne. Et, par ailleurs, explique-t-on en privé, l'absence d'information du PMU ne permettait pas la mise en œuvre d'un jeu plus simple (1), par exemple d'un Jackpot à l'anglaise ou à l'américaine, dont le règlement, lui, tient en deux lignes : *vous désignez un cheval par course ; les parieurs dont les chevaux ont gagné toutes les courses se partagent la masse :* celle-ci est reportée sur la réunion suivante s'il n'y a pas de parieur gagnant.

Ainsi, les dirigeants des sociétés de courses peuvent bien le contester ; le directeur de la Société d'encouragement peut-il annoncer qu'il attaque en diffamation les auteurs de « Droit de réponse », qui auraient consacré, au printemps, une émission percutante au PMU ; le frère et le neveu d'un des deux ex-directeurs du PMU (*ils ne le sont plus depuis trois semaines*) peuvent-ils retenir une page d'un journal hippique pour annoncer qu'eux aussi vont porter plainte en diffamation : il n'en reste pas moins que l'impasse dans laquelle se trouvent les courses, et où elles risquent de s'enfoncer encore davantage, est née d'une totale incapacité à avoir imaginé et pensé, au cours des cinq ou six années écoulées, une réplique aux paris sur les sports, notamment sur le football, dont l'avènement était tôt ou tard certain, après les précédents italiens et anglais.

Il paraît qu'au plan de l'informatisation au moins, on met les bouchées doubles.

Venu le 20 juillet une demi-heure à Evry *pour voir courir une* fille d'*Exceller*, Jean-Luc Lagardère, PDG de Matra (à qui a été confiée la fabrication de six mille terminaux, mais non leur conception, ressortissant d'un contrat entre le PMU et une société appartenant à la famille d'un des deux directeurs de cet organisme), *nous a assuré que, désormais, la série était sur de bons* rails et qu'on allait beaucoup annoncer au cours des prochains mois.

Acceptons-en l'augure. En attendant, il va falloir faire face à un déficit qui, de l'aveu du président de la Société d'encouragement *lors de la conférence de presse du 17 juillet, sera* de l'ordre de 200 millions de francs pour l'exercice 1985.

Même si l'Etat, bon prince, accepte, encore une fois, de boucher les trous, les allocations aux chevaux gagnants devront probablement être réduites l'an prochain. Un mauvais coup, au moment où les hippodromes américains augmentent considérablement les leurs et où, par exemple, les dirigeants de Garden State Park annoncent un Jersey Derby doté en 1986 de 2 millions de dollars, s'ajoutant aux autres millions (toujours en dollars) de la Breeder's Lup.

Un excellent catalogue

La troupe de première ligne, exposée aux premiers mauvais coups, est celle des éleveurs. Du 18 au 25 août ont lieu les ventes de Deauville. Ce n'est certes pas l'euphorie dans les tranchées des bords de la Touques. Qui peut envisager d'enthousiasme d'acheter des chevaux quand, d'une part, les frais d'entraînement augmentent (on en est à 8 000 F environ par mois et par cheval à Chantilly) et quand, d'autre part, les espérances de recettes diminuent ?

Pourtant, les inconscients qui se risqueront à ce pari stupide ont plus de chances que les autres de réaliser une bonne affaire. Peut-être parce que, précisément, des éleveurs, eux, jouent la sagesse et se décident à *passer en vente* des sujets qui, en d'autres temps, ne seraient pas sortis de leurs écuries, le catalogue est excellent.

Parmi ses 765 pages – car 765 poulains et pouliches *sont*, cette année, *inscrits aux ventes, ce qui* nous semble constituer un record, – on coche évidemment celle qui porte le folio 46 : *N..., poulain bai né le 9 mai* (1984, puisqu'il s'agit d'un yearling, donc d'un poulain né l'année précédente) *par Golden Fleece* (gagnant du Derby d'Epsom 1982, petit-fils à la fois de *Northern Dancer* et de *Vaguely Noble*, les deux plus grands étalons mondiaux du quart de siècle écoulé) *et Pram* (mère d'une gagnante du prix de Diane, *Dunette*, et de l'excellente *Paddle*).

C'est un des plus beaux « papiers » qui se puisse offrir au monde. Si le modèle est du même *niveau* (*nous n'avons pas eu* l'occasion de voir le poulain au haras), le prix pourrait, pour la première fois en France, flirter avec les 10 millions de francs.

A de telles enchères, il n'y aura évidemment plus – et depuis longtemps – de candidats acheteurs français. Mais les grandes écuries américaines et arabes auront pris le relais. Et même si on sait que les plus grandes d'entre elles sont désormais liées par un accord de cartel, devant pratiquer la non-agression des enchères (ce qui inquiète beaucoup les éleveurs de haut niveau), elles ne pourront faire moins, dans l'intérêt même d'un marché mondial qu'elles contrôlent, que de lever la main jusqu'au million de dollars.

C'est avec beaucoup d'émotion et de tristesse que le petit monde des ventes de Deauville verra entrer dans le cercle des projecteurs (il s'agira, en l'occurrence, d'une vente en nocturne) ce poulain n° 46 : son éleveur, qui allait probablement *connaître avec lui le triomphe de sa carrière*, s'est suicidé le mois dernier, à cinquante ans.

En contrepoint au roman noir du n° 46, et à quelques pages de distance dans le catalogue, le roman bleu du n° 32 : « *N..., par Dalsaan et Molivra* ». Aux noms du père et de la mère, voire à leur *seule* consonance, les habitués des courses auront reconnu une origine Aga Khan.

Ce dernier, à qui il naît, dans ses haras de France et d'Irlande, quelque cent cinquante poulains par an, n'en vend jamais un, mais, par contre, à mesure des naissances, se sépare de quelques sujets d'âge n'ayant que médiocrement réussi sur les pistes.

Lorsque c'est de femelles qu'il s'agit, les acheteurs acquièrent en même temps une sorte de participation indirecte dans l'écurie Aga Khan et dans ses espoirs. Car la règle du jeu – bien connue et immuable depuis que le grand père de l'actuel Aga a commencé de la pratiquer, dans les années 20 – est que la « maison » ne se sépare jamais complètement d'une souche et garde de proches parents des pouliches ou poulinières ainsi vendues. Qu'un membre de la famille s'illustre sous la casaque verte – mieux équipée *que toute autre avec ses entraîneurs de grand talent et ses* grands jockeys, dont Saint-Martin, pour atteindre aux plus brillants résultats, – et voilà le réformé de la veille décuplant de valeur chez son nouveau propriétaire.

Des éleveurs jouent cette plus-value et ont fait de leurs haras des satellites permanents de ceux de l'Aga Khan.

La formule se révèle extraordinairement payante, cette année, avec le numéro 32. Un éleveur de la région de Bayeux avait acheté aux ventes d'Irlande, en novembre 1983, pour 6 500 guinées (environ 85 000 F) une jeune poulinière, dont l'Aga gardait les *premiers produits*. L'un de ceux-ci était *Mouktar*, gagnant, cette année, du Jockey Club, du Greffulhe, du Hocquart, etc. Avec un investissement de 6 500 guinées, l'éleveur va présenter à Deauville un frère du quatrième « *trois ans* » européen (rang auquel le collège européen des handicapeurs a classé *Mouktar*) de l'année. Du 3 000 ou 4 000 % de bénéfice. Car même si les écuries américaines boudent les « sangs » Aga Khan (*qui ne fait pas partie* de leur cartel), le marteau ne devrait pas tomber, devant ce numéro 32, à moins de 3 ou 4 millions de francs.

A coup sûr, des chèques à sept chiffres encore pour un propre frère de *Deep Roots* (n° 11), des demi-frères d'*Al Nasr* (n° 101), *Ginger Brink* (n° 12), *Big John* (n° 73), de *Faraway Times* (n° 552), *Mata Hari* et *Marduk* (n° 879) ; de jeunes proches parents de *Dom Azarie*, *Ashmore*...

Mais puisque acheter un poulain dans l'état actuel des courses, est un pari stupide, peut-être vaudra-t-il mieux aller jusqu'au bout de la stupidité et obéir seulement au coup de foudre. Il est parfois bon juge.

LOUIS DÉNIEL.

(1) Plus simple pour le public mais plus compliqué pour la gestion. Par exemple, s'il s'était agi d'un Jackpot à l'anglo-saxonne, il aurait fallu des tickets à quelque 150 cases (*nombre* possible de partants dans une réunion) dont le tri ne peut plus s'effectuer par *des procédés manuels*.

Partir

Bataille de fleurs

Les batailles de fleurs sont, depuis longtemps, un des charmes de Nice. La première, dit-on, eut lieu sur la promenade des Anglais en 1876. Intimement liée *à l'histoire du carnaval*, cette *manifestation bénéficie du* concours et du talent de près de deux cents personnes qui habillent, décorent puis animent les chars fleuris sur lesquels seront collés les pétales de dix mille fleurs sacrifiées pour l'occasion. *Groupes de musiques étrangères*, majorettes et troupes folkloriques locales sont également de la fête.

Participeront ainsi à la bataille des fleurs du 10 août – baptisée « Etoiles d'été » – les Lanceurs de drapeaux italiens et les Bersaglieri, la Garibaldina, le showband Irène (Belgique), la Pata clique (Suisse), les musiques de la 6e Flotte américaine, de la *Jeunesse niçoise et des sapeurs-*pompiers de la ville.

● **Renseignements et réservations : Comité des fêtes de Nice, 5, Promenade des Anglais, 06000 Nice. Téléphone : (93) 87-16-28. Prix des places : de 30 à 65 F.**

Son et lumière à Saint-Fargeau

Situé dans l'Yonne, à environ 170 kilomètres de Paris, le château de Saint-Fargeau (*XIIIe au XVIIe siècle*), l'un des plus grands *châteaux privés de France, présente cet été, pour la cinquième année*, un grand spectacle historique son et lumière. Organisé par les propriétaires avec l'assistance de quelque six cents bénévoles des départements de l'Yonne, du Loiret, du Cher et de la Nièvre, il bénéficie également de la participation de quarante cavaliers, ce qui permet la reconstitution d'un véritable tournoi.

En vedette, Jacques Cœur *revenant de l'Orient, la Fronde et* la bataille de Bléneau, la Grande Mademoiselle (qui fut châtelaine de ces lieux), la Révolution et l'incendie qui, en 1852, détruisit en partie l'édifice, sans oublier la Libération. Une visite aux chandelles est également prévue après le spectacle.

● **Renseignements : château de Saint-Fargeau, 89170 Saint-Fargeau, tél. (86) 74-05-67. Spectacles tous les vendredis et samedis de juillet et août, ainsi que le mercredi 14 août. Tribune panoramique de six mille places assises numérotées et vaste parking. *A noter que le spectacle, qui débute à 22 heures, a lieu par tous* les temps. Quant au château, on peut le visiter jusqu'au 1er novembre, matin et après-midi.**

Trans-Europe-Opéra

Quitter à 10 h 30 son domicile *parisien et retrouver ses meubles à 23 heures, après une après-midi lyrique au Théâtre de la Monnaie*, voilà qui est désormais possible grâce au train qui met Bruxelles à un jet de pierre de Paris. La SNCF a donc favorisé ce dessein en réservant un TEE aux inconditionnels de Mozart ou de Verdi, tandis que M. Gérard Mortier, directeur de l'Opéra national de Belgique, y réservait, de son côté, des places *pour les Français*.

Le programme de l'abonnement pour la saison 1985-1986 comprend cinq spectacles : *Simon Bocanegra* de Verdi le 22 septembre, *la Chauve-Souris* de Johann Strauss le 22 décembre, *la Petite Renarde rusée* de Janacek le 16 mars, *la Finta Giardiniera* de Mozart le 13 avril et *Boris Godounov* de Moussorgski le 22 juin.

Le prix (2 370 F) comprend l'aller-retour en première classe et les places d'opéra à l'orchestre ou au balcon. Si l'on veut déjeuner et dîner dans le train, il faut ajouter un « forfait dix repas » de 1 300 F.

Le forfait comprend le voyage en première classe et deux spectacles à l'Opéra, en première catégorie. Pour les spectacles en soirée, il inclut aussi la nuit et le *petit déjeuner dans un hôtel quatre étoiles (l'Hôtel Scribe, face au* palais Garnier, ou un hôtel similaire). Les prix varient selon l'éloignement du département d'origine : de 973 F à 1 992 F pour les abonnements de matinées ; de 1 824 F à 2 843 F *pour les abonnements en soirée*.

● **Renseignements : agence La Fugue, 32, rue de Washington, tél. : (1) 359-10-14.**

Chevauchées libres

A ceux qui, tentés par la randonnée équestre, répugnent quelque peu à jouer les « moutons de Panurge », le centre de Lauzerte, dans le Quercy, propose des « randonnées libres », c'est-à-dire des randonnées très organisées *mais sans accompagnateur. Histoire de découvrir, en toute liberté, une région magnifique* où l'on vous promet vallées perdues, causse aride, villages préservés et chapelles romanes à profusion. Au choix, deux circuits de difficultés inégales entièrement balisés, que l'on effectue en une semaine, à raison de 25 à 40 kilomètres *par jour*, en groupe de 2 à *5 personnes que vous êtes invité à constituer vous-même*.

On vous confie un cheval adapté, une selle confortable munie de sacoches et un topo-guide contenant conseils pratiques, cartes et indications nécessaires au périple. Chaque soir vous êtes attendus dans un gîte, une ferme ou une auberge. Douche, repas copieux, bon lit et petit *déjeuner. Avant le départ, une semaine de stage au centre* est fortement conseillée. Niveau minimum requis : éperon de bronze. Randonnée : 2 700 F. Forfait séjour + randonnée : 4 500 F.

● **Centre de séjour équestre. Bruno et Lydie Verley. 82110 Lauzerte. Tél. : (63) 94-66-48.**

La Touraine en cire

C'est au château de Tours que Charles VII, *le roi errant, installe*, en 1444, sa première demeure, avec son fils Louis XI. Pendant près d'un siècle, les rois ne quitteront plus ce val de Loire, devenu « Jardin de France ». Aujourd'hui, *ce même château, accueille* l'« Historial de Touraine », *réalisé* par le célèbre musée Grévin de Paris, où l'on peut revivre les « riches heures de Touraine ».

De l'*époque gallo-romaine* à la Renaissance, du traité de l'île d'Or au congrès de Tours, de saint Martin à Gambetta, de Clovis à Anatole France, de Jeanne d'Arc à Balzac, cent soixante-cinq personnages font revivre en une vaste fresque l'histoire de la Touraine, qui s'est si *souvent confondue* avec l'histoire *de France*. Une passionnante machine à *remonter* le temps.

● **« Historial de Touraine » (*musée Grévin*), château royal, quai d'Orléans (*entre la Loire et la cathédrale*), 37000 Tours. Tél. : (47) 61-02-95. Ouvert *tous* les jours, de 9 heures à 21 heures. Durée de la visite : une heure environ.**

PHILATÉLIE n° 1906

La Principauté de Monaco...

... en raison de l'augmentation des tarifs postaux, émettra quatre *nouvelles valeurs d'usage courant*, le 1er août.

Les timbres seront du type « Effigies » prince Rainier III et prince Albert :

1,80 F, *vert* ; **2,50 F**, *bistre* ;
2,20 F, *rouge* ; **3,20 F**, *bleu*.

La vente de ces timbres sera assurée également dans les bureaux philatéliques français.

Les abonnés aux timbres monégasques recevront ces quatre valeurs avec l'émission de novembre prochain.

● **Dès le 31 juillet au soir les quatre anciennes valeurs, du même type, *1,70 F*, vert ; *2,10 F*, rouge ; *3,00 F*, bleu et *4,00 F*, bistre, seront retirées de la vente.**

... émettra une nouvelle série d'usage courant le 13 août.

Les sujets illustrant les cinq valeurs représenteront les « Poissons de l'aquarium du Musée Océanographique de Monaco » :

1,80 F, pygoplites diacantus ;
2,20 F, acanthurus leucosternon ;
3,20 F, chaetodon collare ;
3,90 F, balistoides conspicillum ;
7,00 F, aquarium.

La vente s'effectuera comme pour la série des « Effigies ».

● **T.A.A.F** : un diptyque pour le 30e anniversaire de la *création des terres* Australes et Antarctiques françaises, 2,00 F, au centre logo, 12,80 F, les deux valeurs « *poste aérienne* ». Maquettes et





gravures de Jacques Gauthier, impression taille-douce, par feuilles de cinq diptyques, à Périgueux.

● **CAMEROUN** : le « 20e anniversaire de la création d'Intelsat » a été souligné par un timbre de 125 F CFA « Intelsat ». Maquette de L.M. Lamana. Offset, Cartor S.A.

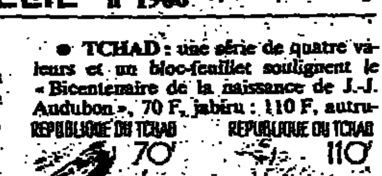
● **CONGO** : les fruits comestibles du pays sont les sujets de quatre timbres poste, d'après des maquettes locales, en

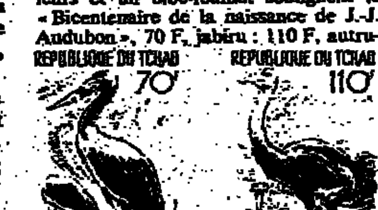


offset par Cartor S.A. : 5 F, ndu ; la 10 F, ntundu ; 125 F, bamou ; 150 F (CFA), tsia.

● **DJIBOUTI** : prépare deux timbres en hommage aux « Hommes célèbres », 80 et 100 F de Djibouti.

● **TCHAD** : une série de quatre valeurs et un *bloc-feuillet* soulignent le « Bicentenaire de la naissance de J.-J. Audubon », 70 F, jabiru ; 110 F, autru-





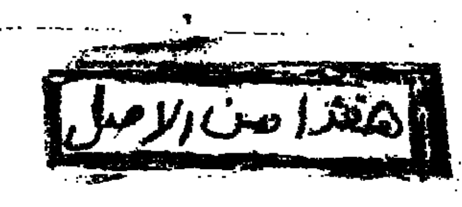
che ; 150 F, marabout ; 200 F, messager serpentaire ; *bloc-feuillet* à 500 F avec le messager serpentaire. Impression en taille-douce par l'Atelier du timbre de



Périgueux. Les maquettes et gravures sont de Pierre Forget. Enfin, une émission qui méritera la considération des philatélistes !

● **DERNIÈRE HEURE.** – Les trois nouvelles valeurs, du type « *Liberté* », *correspondant au nouveau* tarif en vigueur dès le 1er août : 1,80 F, vert ; 2,20 F, rouge, et 3,20 F, bleu, seront en vente, avec oblitération « P. J. », de 9 heures à 18 heures, au Musée de la Poste, 34, bd de Vaugirard, Paris 15e.

ADALBERT VITALYOS.



TELEVISION

L'enfance et la grâce

L'intégrale de « Fanny et Alexandre », d'Ingmar Bergman, sur FR3.

LES hommes sont parfois bons, généreux, parfois vils et méchants, élégants ou triviaux, communs, beaux ou franchement laids... comme on les rencontre dans la rue. La vie, ils l'ont vécue. Les enfants, eux, ont l'avenir devant eux. Ils sont, dit-on, entiers, s'amusent d'un rien, quand leurs aînés s'ennuient de tout. Alexandre a onze ans, Fanny un tout petit peu moins. Lui a le visage lisse comme une page, rond, plein, le regard immobile et muet d'un grand rêveur. Sa sœur, légèrement blonde, silencieuse aussi, est presque son double, son image. Leur monde semble immense et tient pourtant parfaitement sur la scène d'un théâtre d'une petite ville de Suède au début de ce siècle.

Fanny et Alexandre, d'Ingmar Bergman, diffusé au cinéma en 1983 en version de trois heures, était initialement conçu pour la télévision suédoise comme un feuilleton de plus de cinq heures. Quand ce long métrage, considéré comme le dernier grand film du cinéaste suédois, commence, c'est la veillée de Noël, un soir neigeux de 1907. Helena, la grand-mère de la dynastie Ekdhal, enguirlande le sapin, prépare l'immense table de réveillon.

Ce soir, la famille entière sera réunie, sans distinction : les petits et les grands, les maîtres exigeants et les servantes au grand cœur. Il y aura le fils aîné, Oscar, directeur du théâtre de la ville, le père de Fanny et Alexandre, sa femme Emilie, actrice, et puis l'oncle Adolph, propriétaire de restaurant amoureux invétéré de bonne chère et de formes juvéniles, son frère, grand buveur, professeur raté, marié avec une Allemande diaphane... sans oublier l'adorable et adoré tonton Isak Jacobi, doux ami d'Helena, compagnon de route des enfants.

Tout le monde est donc là. Le décor riche en couleur, viscontien, est planté : celui d'une vaste maison familiale et, à côté, d'un théâtre de village. La réalité tangible d'un univers bourgeois côtoie son reflet imaginaire, deux niveaux d'existence que Bergman mélangera pendant toute la durée de cet immense feuilleton. C'est Noël à bord, ne l'oublions pas, et tout est possible, tout peut arriver.

C'est si peu vraisemblable pour certains qui ne verront rien, si réel pour les enfants et pour les artistes. Ces derniers, s'ils veulent encore émerveiller, devront oublier la pesanteur du temps, les lois coriaces de l'espace, retrouver pour quelques instants ce que Péguy appelait le *« sentiment de l'enfance »*.



FR3

Jan Malmsjo et Eva Froling dans « Fanny et Alexandre » d'Ingmar Bergman.

Le cinéaste, brûle les étapes et confie au plus jeune, Alexandre, toute la mise en scène de ses rêves. Donc pleins pouvoirs à l'enfant pour dessiner les contours de son univers, pour raconter sa vie à mi-chemin entre un monde diurne et un monde nocturne. Vaste espace de chimères, de marionnettes, de lustres en cristal qui peuplent le grenier de l'oncle Jacobi, lieu magique, théâtre d'apparitions soudaines, retour des morts.

Va-et-vient d'une magie proche de Dickens, songes chers à Strindberg *« le maître »*, aller et retour de la vie à la mort, passant nonchalamment l'âge mûr, *Fanny et Alexandre* déploie ses jeux autour des grands thèmes du roman classique du XIXe siècle et du XXe siècle : l'éclatement de la cellule familiale, l'emprise de l'église, le péché, la dispersion des individus dans la société, individus que Bergman ne condamne pas pour autant aux ténèbres.

A l'inverse des œuvres de jeunesse – *le Septième Sceau, les Fraises sauvages*, ou, plus proche de nous, *Cris et chuchotements* – dans lesquels le cinéaste exprimait directement ses propres angoisses, ici Bergman semble prendre une distance rêveuse. *Une fois traversé le miroir*, par l'intermédiaire de l'enfant, portrait de l'artiste, une porte nous est ouverte vers un univers de généreuse tolérance où règne quelque chose de plus divin qui a pour nom la grâce.

MARC GIANNÉSINI.

● « Fanny et Alexandre », à partir du 1er août, tous les jeudis, à 20 h 35. (L'intégralité de l'œuvre dure 5 h et 10 mn.)

Les films de la semaine. Le palmarès de Jacques Siclier.

■ A VOIR
■■ GRAND FILM

DIMANCHE 28 JUILLET

Le Magnifique ■

Film français de Philippe de Broca (1973), avec J.-P. Belmondo, J. Bisset.
TF 1, 20 h 35 (95 mn).

Un auteur de romans d'espionnage en série, vivant dans un appartement minable, s'identifie à son personnage, invincible agent secret. Philippe de Broca s'est amusé à opposer réalité et fiction autour de Belmondo qui compose deux rôles.

Les Evadés de la nuit ■

Film italien de Roberto Rossellini (1960), avec G. Ralli, R. Salvatori (v.o. sous-titrée. N.)
FR 3, 22 h 30 (130 mn).

Rome 1943-1944. Trois prisonniers évadés, un Américain, un Anglais et un Russe, sont cachés par une jeune fille qui se livre au marché noir. La fin de la guerre en Italie, sous la botte allemande. Une œuvre humaniste et le cheminement spirituel d'une femme sous la pression des événements historiques.

LUNDI 29 JUILLET

Les Enchaînés ■■

Film américain d'Alfred Hitchcock (1946), avec C. Grant, I. Bergman (N.).
TF 1, 20 h 35 (100 mn).

La fille d'un espion nazi, condamné à Miami en 1946, est utilisée par les services secrets américains pour séduire un ancien ami de son père appartenant à un réseau allemand reconstitué au Brésil. Sur le prétexte d'une angoissante histoire d'espionnage, un drame d'amour bouleversant entre l'agent américain qui, d'abord, méprise celle qui s'est épris de lui, l'héroïne cherchant sa rédemption, et le deuxième homme trompé dans sa passion. Ingrid Bergman est magnifique.

Antonieta ■

Film franco-hispeno-mexicain de Carlos Saura (1982), avec I. Adjani, H. Schygulla.
FR 3, 20 h 35 (105 mn).

Une journaliste d'aujourd'hui cherche à reconstituer la personnalité d'une Mexicaine qui, en 1931, se tua d'une balle au cœur dans la cathédrale de Paris. Recherche du temps perdu, voyage dans un passé qui investit le temps présent. Mais, sauf dans quelques belles scènes, on reconnaît mal le style de Saura. Isabelle Adjani est fascinante.

MARDI 30 JUILLET

Un roi à New-York ■

Film anglais de Charles Chaplin (1957), avec C. Chaplin, D. Addams (N.).
A 2, 20 h 35 (105 mn).

Un souverain détrôné d'Europe découvre les méfaits du maccarthysme aux Etats-Unis. Chaplin rompait avec l'Amérique. La satire est violente, amère, quelque peu hargneuse. Les gags servent de tremplin à une démonstration pesante. On a le droit d'être déçus.

Charlot, le gentleman vagabond ■

Film américain de Richard Patterson (1975). Commentaire français dit par Claude Giraud.
A2, 22 h 30 (75 mn).

La vie et la carrière de Chaplin, montage d'extraits de films, de documents d'actualités, d'entretiens spécialement recueillis. Il y a des choses rares, émouvantes, mais dans l'ensemble c'est un hommage pieux, bien conçu pour la postérité.

La Mort de Mario Ricci ■

Film franco-suisse de Claude Goretta (1982), avec G.-M. Volonte, H. Bennent.
FR3, 20 h 35 (100 mn).

Un journaliste de télévision, handicapé à la suite d'un accident, cherche à faire un reportage sur un savant allemand retiré dans un village suisse et se trouve mêlé aux conséquences d'un fait divers. Le scénario ne brille pas par la simplicité : crises personnelles associées à la grande crise du monde moderne. Mise en scène honnête. A voir pour Gian-Maria Volonte.

JEUDI 1er AOUT

Ah ! les belles bacchantes

Film français de Jean Loubignac (1954), avec R. Dhéry, L. de Funès.
A2, 20 h 35 (95 mn).

Un spectacle burlesque de Robert Dhéry et sa troupe transposé au cinéma par un réalisateur nullissime. Pauvres acteurs.

VENDREDI 2 AOUT

La Prisonnière ■

Film français d'Henri-Georges Clouzot (1968), avec E. Wiener, L. Terzieff.
A 2, 23 heures (105 mn).

Une jeune femme devient le modèle consentant et fasciné d'un directeur de galerie d'art qui la photographie nue, humiliée. Selon Clouzot – dont ce fut le dernier film – les personnages portent le poids du péché. Or, on ne voit guère sur l'écran que des comportements morbides, une relation sado-masochiste rappelant – en moins réussi – les études naturalistes du cinéaste à sa grande époque.

Samedi
27 juillet

TÉLÉVISION FRANÇAISE 1

- **8.00** Bonjour la France.
- **9.00** Mode d'emploi/Initiatives.
- **10.10** Cinq jours en Bourse.
- **10.15** Musicalement.
  « Concerto nº 1 », de Chopin, par l'Orchestre national de France.
- **11.15** Croque vacances (et à 13 h 50 et 15 h 50).
  Variétés, infos, extraits de films...
- **11.55** La séquence du spectateur.
- **12.25** Téléfoot.
- **12.35** De port en port.
- **13.00** Journal.
- **14.25** Série : les Bannis.
- **15.15** Casaques et bottes de cuir, magazine du cheval.
- **16.15** Temps X : Astrolab 22.
- **16.45** Jeu : Enigmes du bout du monde.
- **17.40** Série : La dame de Monsoreau.
- **18.35** SOS Animaux.
- **18.50** Magazine auto-moto.
- **19.25** Jeu : Anagram.
- **19.40** Les vacances de M. Léon.
- **20.00** Journal.
- **20.35** Tirage du Loto.
- **20.40** Au théâtre ce soir : Pomme, pomme, pomme.
  De J. Audiberti, mise en scène G. Vitaly, avec M. Dodane, N. Chausson, V. Ledieu...
  Pièce en deux actes d'un des grands auteurs du surréalisme. Dadou et Vavette habitent square Lamartine. Le père du jeune homme a mis à la disposition du couple deux pièces de son appartement. Ils louent l'une de ces pièces à un certain M. Zozo dont ils reprisent les pantalons pour survivre. Une adaptation fantaisiste du mythe d'Adam et Ève.
- **22.45** Nuits vagabondes (et à 23 h 30).
  Réal. P. Barberis et C. Routhiau.
  La voix douce de Roger Gicquel commente nos beaux paysages de France : le jeu du flâneur ; Deux places au soleil ; Courts métrages : Pacific Express ; Fictions Express (la mouche) ; Trans-hémisphères Express (fin à 1 h).
- **23.15** Journal.

ANTENNE 2

- **11.25** Journal des sourds et des malentendants.
- **11.45** Document : Des métiers dangereux et spectaculaires.
  Commandant de pétrolier géant.
- **12.45** Journal.
- **13.35** Série : Lou Grant.
- **14.30** Sports été.
  Marche : Paris-Colmar ; Tennis : coupe de Galéa, à Vichy ; Hippisme ; Vol à voile.
- **18.00** Le magazine été.
  Le temps du plaisir (un atelier de retraités) ; Date limite de vente ; Val-d'Oise story.
- **18.50** Jeu : Des chiffres et des lettres.
- **19.15** Informations régionales.
- **19.40** Feuilleton : Permis de construire.
- **20.00** Journal.
- **20.35** Gala des Grandes Écoles 1984.
  Sur le thème « La machine à remonter le temps », un spectacle de cirque et de music-hall organisé et préparé par les élèves des quinze grandes écoles françaises.
- **21.35** Magazine : Les enfants du rock.
  Rock'n'roll graffiti, avec les Beatles, Roy Orbison, les Chats sauvages... ; The other side of Nashville, avec Owen Davis, Kenny Rodgers, Porter Band...
- **23.05** Journal.
- **23.30** Bonsoir les clips.

FRANCE RÉGIONS 3

- **18.00** World games.
  A Londres, festival multi-sportif (patins).
- **19.05** Dessin animé : la Panthère rose.
- **19.15** Informations régionales.
- **19.40** Coups de soleil.
- **19.55** Dessin animé : Il était une fois l'homme.
- **20.00** Feuilleton : Comment se débarrasser de son patron ?
  Réal. M. Zinberg.
  Trois secrétaires de choc, belles, jeunes et follement drôles, vivent ensemble, travaillent pour la même société, supportent des patrons abusifs... dont elles voudraient se débarrasser. Tiré d'un film à succès de la 20th Century Fox, 9 to 5, ce feuilleton nous entraîne dans de joyeuses péripéties.
- **20.35** Boulevard du rire.
  Emission de J.-L. Tribes.
  Quatrième émission d'une série de huit dont la qualité des scènes de plateau dépend des invités présents. On regrette la fausse cordialité des acteurs et des chanteurs réunis autour d'une table avec des gros plans attrape-l'œil sur le champagne, le nœud papillon de Victor Lanoux. Quelques bons moments de café-théâtre quand même ! Cette semaine Josiane Balasko, des extraits de spectacle de Francis Blanche et Pierre Dac, Michel Blanc, Thierry Lhermite...
- **21.35** Journal.
- **21.55** Feuilleton : Dynastie.
  Suite des mésaventures d'une famille américaine.
- **22.40** Au nom de l'amour.
  Emission de Pierre Bellemare.
- **23.00** Musiclub.
  « Sonate en sol majeur pour guitare », de Donizetti ; « Granada », d'Albeniz, par l'Ensemble instrumental de Haute Normandie et Alexandre Lagoya.

PÉRIPHÉRIE

- ● **RTL**, 20 h, Columbo ; 21 h 50, Série : Celebrity.
- ● **TMC**, 20 h, Série : Ellis Island ; 20 h 55, La photo mystère ; 21 h, Téléfilm : Elizabeth R (2e partie) ; 22 h 40, Les carnets de la Côte.
- ● **RTB**, 20 h, Planète vivante ; 20 h 35, Automobilisme : Les 24 heures de Francorchamps (et à 22 h 30) ; 20 h 50, *On a volé la cuisse de Jupiter*, film de Ph. de Broca ; 22 h 45, Europe à gogo.
- ● **TSR**, 20 h 5, Shogun ; 22 h 30, Journal ; 22 h 45, Sports ; 23 h 15, Etoile à matelas ; *Dans les profondeurs du Triangle des Bermudes*, film de Tom Kotani.

TÉLÉVISION FRANÇAISE 1

Dimanche 28 juillet

8.00 Bonjour la France.
9.00 Emission islamique.
9.15 A Bible ouverte.
9.30 Source de vie.
10.00 Présence protestante.
10.30 Le jour du Seigneur.
11.00 Messe à la cathédrale de Strasbourg. Préd. Père Bockel.
12.05 Feuilleton : Arnold et Willy.
12.30 Dessin animé : Tom et Jerry.
13.00 Journal.
13.25 Série : Agence tous risques.
14.15 Sports dimanche vacances.
Tennis : Coupe Galéa, à Vicky ; pelote basque, à Biarritz ; tiercé, à Enghien.
17.50 Les animaux du monde.
18.05 Série : Guerre et Paix.
19.00 Reprise : Infovision.
Magazine de R. Pic, A. Denvers, J. Decornoy et M. Albert. Rediffusion des meilleurs reportages de l'année. Aujourd'hui :
Brésil : les orphelins de Tancredo ; Il était une fois Action directe ; Colorado Spring : la guerre des étoiles.
20.00 Journal.
20.35 Cinéma : le Magnifique.
Film de Philippe de Broca.
22.10 Sports dimanche soir.
L'actualité sportive du week-end.
23.05 Journal.

Lundi 29 juillet

11.15 ANTIOPE 1.
11.45 La une chez vous.
12.00 Jeu : le grand labyrinthe.
12.35 De port en port.
13.00 Journal.
13.45 Choses vues : V. Hugo, lu par M. Piccoli.
13.55 Croque-vacances (et à 16 h 35).
Dessins animés, variétés, bricolage...
14.30 Les choses du lundi.
Les faïences de France.
15.40 Challenges 85.
16.10 ANTIOPE 1, jeux.
17.35 La chance aux chansons.
18.10 Mini-journal pour les jeunes.
18.20 Série : L'homme qui revient de loin.
19.15 Jeu : Anagram.
19.40 Les vacances de monsieur Léon.
20.00 Journal.
20.35 Cinéma : les Enchaînés.
Film d'Alfred Hitchcock (cycle Hitchcock).
22.15 Les ateliers du rêve, ou les grands studios de cinéma dans le monde.
Cent fleurs pour la Chine, par C. Zeender et M. Muller.
Les développements prodigieux de l'industrie cinématographique chinoise. Extraits de tournages, interviews d'interprètes, de metteurs en scène, etc.
23.15 Journal.
23.30 Choses vues : V. Hugo, lu par M. Piccoli.

Mardi 30 juillet

11.15 ANTIOPE 1.
11.45 La une chez vous.
12.00 Jeu : Le grand labyrinthe.
12.35 De port en port.
13.00 Journal.
13.45 Choses vues : V. Hugo lu par M. Piccoli.
13.55 Croque-vacances (et à 16 h 35).
Variétés, bricolage, infos-magazine...
14.30 Santé sans nuages.
Le vieillissement cutané.
15.30 Don Juan - Maurice Béjart.
Réal. S. Minkoff.
Esquisse d'une mise en scène, dir. Horst Stein. Avec R. Raimondi, K. Ricciarelli, M. Ewing, S. Dean...
17.35 La chance aux chansons.
18.10 Mini-journal pour les jeunes.
18.20 Série : L'homme qui revient de loin.
19.15 Jeu : Anagram.
19.40 Les vacances de Monsieur Léon.
20.00 Journal.
20.35 Haroun Tazieff raconte « sa Terre ».
Les éléments naturels, réal. J.-L. Prévost.
Numéro 5 : L'érosion des massifs montagneux. Les multiples rôles de l'eau en géologie des sols. Par le grand vulcanologue Haroun Tazieff.
21.35 Festival de Pau 1985 : les Justes.
D'Albert Camus, mise en scène R. Hanin. Avec F. Cottençon, B. Camurat, J.-C. Dauphin...
L'organisation et les conséquences d'un attentat terroriste du Parti révolutionnaire contre le grand-duc Serge, représentant du pouvoir tsariste. L'une des grandes pièces de Camus avec Caligula.
23.20 Journal.
23.30 Choses vues : V. Hugo, lu par Piccoli.

ANTENNE 2

Dimanche 28 juillet

10.10 Informations et météo.
10.15 Les chevaux du tiercé.
10.40 Récré A 2.
11.10 Gym tonic.
11.45 Série : Le bar de l'escadrille.
12.15 Jeux de bandes.
12.45 Journal.
13.20 Il était une fois le cirque.
14.10 Série : Switch.
15.00 Série : Cette terre si fragile.
N° 1 : Korup, réal. F. Rossif.
15.50 Téléfilm : La dernière chevauchée des Dalton.
De E. Wallace, réal, D. Curtis (2e partie).
Les exploits des frères Dalton dans leur propre ville de Coffeyville.
17.00 Dessin animé : Bugs Bunny fantasia.
17.25 Les carnets de l'aventure.
Histoire d'un record : Tabarly et la traversée de l'Atlantique.
18.25 Stade 2.
19.30 Série : Casse-noisette.
Humour anglais.
20.00 Journal.
20.35 Jeu : La chasse aux trésors.
A l'île de la Réunion, avec des candidats suisses.
21.45 Catch. A Pantin.
22.15 Harlem nocturne : Archie Shepp.
Je suis jazz... c'est ma vie, film de F. Cassenti.
L'un des plus grands saxophonistes contemporains, disciple de Charlie Parker et de John Coltrane, filmé en concert et dans la vie quotidienne à Paris par l'auteur de « l'Affiche rouge ». Un portrait intime, très léché de Shepp.
23.15 Journal.
23.40 Bonsoir les clips.

Lundi 29 juillet

6.45 Télématin.
11.45 Récré A2.
Poochie ; les Petites Canailles.
12.00 Journal et météo.
12.10 Jeu : L'académie des neuf.
12.45 Journal.
13.35 Série : Simon et Simon.
14.25 Aujourd'hui la vie.
L'image de soi.
15.25 Série : Les douze légionnaires.
15.55 Sports été.
Rugby : Nouvelle-Zélande - Angleterre ; gymnastique : championnat d'Europe messieurs.
18.00 Récré A 2.
Wattoo-Wattoo ; Teddy ; Winnetou.
18.40 Flash info.
18.50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19.15 Informations régionales.
19.40 Feuilleton : Permis de construire.
20.00 Journal.
20.35 Opéra : le « Ring » du centenaire Richard Wagner.
N° 2 : *la Walkyrie*, à l'occasion du centenaire du Festival de Bayreuth, sous la direction de P. Boulez, mise en scène P. Chereau (en simultané avec France-Musique).
Poursuite du cycle de la *Tétralogie* de Wagner avec *la Walkyrie*, première « journée » de l'œuvre. Après *l'Or du Rhin*, prologue épique – dans les nuages, – retour sur terre : aux affaires de clans (les géants contre les dieux) succèdent les affaires de famille. L'action est rapide, l'orchestre s'allège souvent en musique de chambre. La célèbre chevauchée est âpre, les Walkyries hideuses, le couple du premier acte tendre à souhait : prendre ainsi Wagner à la lettre, c'est une manière de le prendre au sérieux.
0.15 Journal.

Mardi 30 juillet

6.45 Télématin.
10.30 Antiope.
11.45 Récré A 2.
Poochie ; les Petites Canailles.
12.00 Journal et météo.
12.10 Jeu : L'académie des neuf.
12.45 Journal.
13.35 Série : Une femme nommée Golda.
4.25 Aujourd'hui la vie.
Faut rigoler.
15.25 Série : Les douze légionnaires.
15.55 Sports été.
Hippisme : CSIO d'Aix-la-Chapelle : gymnastique : championnats d'Europe messieurs.
18.00 Récré A 2.
Viratatoums ; Wattoo-Wattoo ; Zora la rousse.
18.40 Flash info.
18.50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19.15 Informations régionales.
19.40 Feuilleton : Permis de construire.
20.00 Journal.
SOIRÉE CHARLIE CHAPLIN
20.35 Cinéma : Un roi à New-York.
Film de Charlie Chaplin.
22.30 Cinéma : Charlot, le gentleman vagabond.
De R. Patterson.
23.45 Journal.
0.10 Bonsoir les clips.

FRANCE RÉGIONS 3

Dimanche 28 juillet

18.00 World games.
Festival multi-sports, à Londres (hockey sur patins ; course de vitesse sur patins ; power lifting ; ski nautique).
19.30 RFO Hebdo.
20.00 Dessin animé : Il était une fois l'homme.
20.35 Série : Méditerranée.
Réal. C. Vilardebo, sous la direction de l'historien Fernand Braudel.
N° 6. La Méditerranée comme civilisation, réseau commercial et culturel. Cette émission analyse la fonction ancestrale de la famille, appelée « famille patriarcale » fondée sur les structures agraires.
21.30 Court métrage.
« L'amour maternel chez les singes japonais ».
22.00 Journal.
22.30 Cinéma de minuit : les Evadés de la nuit.
Film de Roberto Rossellini.
0.40 Prélude à la nuit.
L'orgue du Gaumont : Pot-pourri de musique hongroise, par R. Richmond, organiste.

Lundi 29 juillet

18.00 World games.
Festival multi-sports, à Londres.
19.05 Dessin animé : la Panthère rose.
19.15 Informations régionales.
19.40 Coups de soleil.
19.55 Dessin animé : Il était une fois l'homme.
20.05 Les jeux.
20.35 Cinéma : Antonieta.
Film de Carlos Saura.
22.20 Journal.
22.45 Thalassa.
Magazine de la mer, de G. Pernoud.
Mille voiles pour une île (la course de catamarans autour de l'île de Texel, au nord de la Hollande).
23.30 Rencontres de l'été.
Série d'émissions de C. Druhot et P. Tisserand. N° 1 : la jet-set en vacances.
23.35 Prélude à la nuit.
« Rondo », de Dvorak, par A. Navarra, violoncelle.

Mardi 30 juillet

18.00 World Games.
Festival multi-sports, à Londres.
19.05 Dessin animé : la Panthère rose.
19.15 Informations régionales.
19.40 Coups de soleil.
19.55 Dessin animé : Il était une fois l'homme.
20.05 Les jeux.
20.35 Cinéma : la Mort de Mario Ricci.
Film de Claude Goretta.
22.15 Journal.
22.40 Urba.
Le magazine de la ville, réal. D. Baillaud.
Les villes du littoral français, avec M. Michel Crépeau, maire (MRG) de La Rochelle.
23.15 Rencontres de l'été.
23.20 Prélude à la nuit.
Trois mélodies de Kurt Weill, par J.-A. Pickens, soprano, et M. Dibbern, piano.

PÉRIPHÉRIE

Dimanche 28 juillet

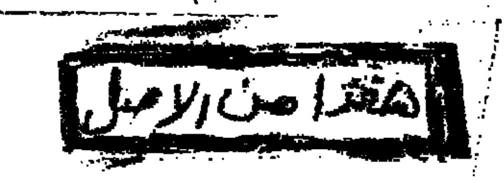
- RTL 20 h, *la Veuve joyeuse*, film américain de C. Bernhardt ; 21 h 45, Feuilleton : *Saison violente.*
- TMC 20 h, Série : Lou Grant ; 20 h 55, Dessin animé ; 21 h, Téléfilm : Paolino, la juste cause et une bonne raison, de François Reichenbach et Patrice Poire ; 21 h 40, *Flics et voyous*, film d'Aram Avakian ; 23 h 15, Forum RMC.
- RTB, 20 h 5, Document : La bataille des Ardennes ; 21 h 20, Téléfilm : Les Saltimbanques.
- TSR, 20 h, Série (selon le choix des téléspectateurs) ; 20 h 50, *Sa Majesté le flic*, film de J.-P. Decourt ; 22 h 10, Journal ; 22 h 25, *Racines* (*Carlos Fuentes* et le Mexique).

Lundi 29 juillet

- RTL, 20 h, *les Complices de la dernière chance*, film de R. Fleischer ; 21 h 50, Série : *Des* grives aux loups.
- TMC, 20 h, Dallas ; 20 h 55, La photo mystère ; 21 h, *le Combat dans l'île*, film d'Alain Cavalier ; 22 h 50, Les carnets de la Côte.
- RTB, 20 h, Feuilleton : L'île aux trente cercueils ; 21 h, *Français si vous saviez*, film historique de Harris et Sédouy.
- TSR, 20 h 10, Série *(selon le choix des téléspectateurs)* ; 21 h, *King Kong*, film de John Guillermin ; ou *Coup de foudre*, film de Diane Kurys ; ou *le Grand Pardon*, film d'Alexandre Arcady ; 22 h 50, Journal.

Mardi 30 juillet

- RTL, 20 h, *Mon séducteur de père*, film de G. Seaton (avec Fred Astaire) ; 22 h 5, Série : La nouvelle malle des Indes.
- TMC, 20 h, Huit, ça suffit ; 20 h 55, La photo mystère ; 21 h, *Le renard s'évade à 3 heures* ; 22 h 50, Les carnets de la Côte.
- RTB, 20 h, *Les sentiers du monde* ; 21 h 15, *Téléfilm : Le dancing.*
- TSR, 20 h 10, Série (selon le choix des téléspectateurs) ; 21 h, Télé-rallye ; 21 h 55, Dédicace (Jacques Lacarrière) ; 22 h 40, Etoile à matelas.





TÉLÉVISION FRANÇAISE 1

Mercredi 31 juillet

11.15 ANTIOPE 1.
11.45 La une chez vous.
12.00 Jeu : Le grand labyrinthe.
12.35 De port en port.
13.00 Journal.
13.45 Choses vues : V. Hugo lu par M. Piccoli.
13.50 Croque-vacances (et à 16 h 35).
Variétés, infos-magazine, dessins animés...
14.30 Reprise : Chapeau (Sheila).
15.30 Série : la Maison des bois.
16.20 ANTIOPE 1, jeux.
17.35 La chance aux chansons.
18.10 Mini-journal pour les jeunes.
18.20 Série : L'homme qui revient de loin.
19.20 Jeu : Anagram.
19.40 Les vacances de monsieur Léon.
19.55 Tirage du Tac-o-tac.
20.00 Journal.
20.35 Tirage du Loto.
20.40 Série : le Bateau.
D'après le roman de L.G. Buchheim, réal. W. Petersen. Avec H. Gronemeyer, J. Prochnow...
N° 1. 1941. Les aventures et mésaventures du sous-marin allemand U96 parti de La Rochelle pour intercepter les convois britanniques qui sillonnent l'Atlantique Nord. Un feuilleton grand spectacle en six épisodes robustes, bien charpentés. Suspense et vraisemblance !
21.35 Variétés : Renaud au Zénith.
Réal. J.-L. Cap (rediff.).
Renaud en février 1984, dans la nouvelle salle le Zénith à la porte de Pantin, à Paris, interprète une douzaine de ses succès.
22.50 Journal.
23.05 Téléfilm : Haute mer.
De E. Cozarinski, présenté par l'INA. Avec A. Seweryn, V. Van Ammelrooy et Th. Korterink.
Un homme voudrait vivre à la hauteur de ses rêves. Tous les ans, le 21 juin, le capitaine d'une étrange voilier engage dans son équipage le premier marin aperçu sur le port de Rotterdam. Tout le rituel du conte merveilleux : de belles images, un décor fascinant, un héros tombe amoureux de la reine un peu sorcière. Malheureusement, le sujet ne tient pas toutes ses promesses.
0.30 Choses vues : V. Hugo lu par M. Piccoli.

Jeudi 1er août

11.15 ANTIOPE 1.
11.45 La une chez vous.
12.00 Jeu : Le grand labyrinthe.
12.35 De port en port.
13.00 Journal.
13.45 Choses vues : V. Hugo lu par M. Piccoli.
13.55 Croque-vacances (et à 16 h 40).
Variétés, dessins animés, bricolage...
14.30 Les auteurs et la scène.
Emission de M. Coussoneau et C. Borgella.
Avec D. Mesguich, H. Lavaudant...
15.30 Quarté à Deauville.
16.00 Tify, s'il te plaît, raconte-moi une puce.
Magazine de l'informatique.
17.40 La chance aux chansons.
18.10 Mini-journal pour les jeunes.
18.20 Série : Ardéchois cœur fidèle.
19.15 Jeu : Anagram.
19.40 Les vacances de monsieur Léon.
20.00 Journal.
20.35 Histoires vécues : Bachou ; L'honneur des Canlorbe, de R. Colombani, adaptation de G. Coulonges.
Les mésaventures de Bachou, paysan de la Creuse, accablé de dettes et obligé de vivre avec une femme handicapée. Réal. : A. Dhouilly. – L'honneur des Canlorbe, réal. : J. Kerchbron. Une « marquise » dans les ruines d'un château, troublée par l'arrivée de deux hommes voulant construire un village de vacances.
22.00 D'homme à homme : le passé perdu et la nostalgie de l'avenir, émission de P. Dumayet.
Deux ethnologues, Didier Bovillon et Pierre Lieutaghi, procèdent à une vaste enquête dans le parc national des Ecrins (Hautes-Alpes). Ils tentent de comprendre pour quelles raisons les villages se dépeuplent...
22.55 Journal.
23.10 Choses vues : V. Hugo lu par M. Piccoli.

Vendredi 2 août

11.15 ANTIOPE 1.
11.45 La une chez vous.
12.00 Jeu : Le grand labyrinthe.
12.35 De port en port.
13.00 Journal.
13.40 Choses vues : V. Hugo lu par M. Piccoli.
13.55 Croque-vacances (et à 16 h 35).
Variétés, bricolage, dessins animés...
14.30 Reprise : Renaud au Zénith.
15.45 Images d'histoire.
La bataille de l'Atlantique.
16.15 Tourisme : le Var, c'est super.
17.35 La chance aux chansons.
18.05 Mini-journal pour les jeunes.
18.15 Série : Ardéchois cœur fidèle.
19.15 Jeu : Anagram.
19.40 Les vacances de monsieur Léon.
20.00 Journal.
20.35 Formule 1 : Mireille Mathieu, Patrick Duffy.
De M. et G. Carpentier.
Avec : John Denver, Michel Sardou, Julio Iglesias, Chantal Goya...
21.45 Variétés : Chapeau (Carlos).
De M. et G. Carpentier.
Yves Lecocq présente Carlos et de nombreux extraits de spectacles de Mort Schumann, Raymond Devos...
22.40 Histoires naturelles.
De E. Lalou, I. Barrère et J.-P. Fleury.
Les Dombes, une région entre ciel et eaux.
23.10 Journal.
23.25 Choses vues : V. Hugo lu par M. Piccoli.

ANTENNE 2

Mercredi 31 juillet

6.45 Télématin.
10.30 ANTIOPE.
11.45 Récré A 2.
Poochie ; les Petites Canailles.
12.00 Journal et météo (et à 18 h 40).
12.10 Jeu : L'académie des neuf.
12.45 Journal.
13.35 Série : Une femme nommée Golda.
14.25 Chroniques martiennes : les colons.
D'après R. Bradbury, réal. M. Anderson (rediff.).
16.00 Sports été.
Rugby : Nouvelle-Zélande-Angleterre (2e test) ; hippisme : championnats d'Europe de saut, à Dinard.
18.00 Récré A 2.
Wattoo-Wattoo ; Les mystérieuses cités d'or.
18.40 Flash info.
18.50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19.15 Informations régionales.
19.40 Feuilleton : Permis de construire.
20.00 Journal.
20.35 Téléfilm : les Trois Couronnes du matelot.
De Raul Ruiz. Avec J.-B. Guillard, P. Deplanche, N. Clair... (Prod. INA.)
Récit inspiré des livres d'aventures de Melville, Stevenson. Raul Ruiz nous entraîne en bateau de Valparaiso à Bilbao. De belles images, une mise en scène très soignée, très sophistiquée, très intelligente, trop peut-être.
22.35 Histoires courtes.
« Compte courant », de P. Dopff ; « Paris-ficelle », de L. Ferreira-Barbosa.
23.00 Journal.
23.25 Bonsoir les clips.

Jeudi 1er août

6.45 Télématin.
10.30 ANTIOPE.
11.45 Récré A 2.
Poochie ; Les petites canailles.
12.00 Journal et météo.
12.10 Jeu : l'Académie des neuf.
12.45 Journal.
13.35 Série : Une femme nommée Golda.
14.25 Aujourd'hui la vie.
Sommes-nous tous dépendants ?
15.25 Série : Les douze légionnaires.
15.55 Sports été.
Patinage de vitesse ; hippisme.
18.00 Récré A 2.
Teddy ; Wattoo-Wattoo ; Zora la Rousse.
18.40 Flash info
18.50 Des chiffres et des lettres.
19.15 Informations régionales.
19.40 Feuilleton : Permis de construire.
20.00 Journal.
20.35 Cinéma : Ah ! les belles bacchantes.
Film de Jean Loubignac.
22.10 Alain Decaux raconte Victor Hugo.
Réal. J. Trefouel (3e partie).
Les débuts d'Hugo comme polémiste : il attaque Louis-Philippe, qui a interdit « Le roi s'amuse ». Il rencontre Juliette Drouet et leur extraordinaire liaison commence. Sa fille Léopoldine meurt. La révolution de 1848 éclate. Photos d'archives commentées avec la verve habituelle d'Alain Decaux.
23.05 Journal.
23.30 Bonsoir les clips.

Vendredi 2 août

6.45 Télématin.
10.30 ANTIOPE.
11.45 Récré A 2.
Poochie ; les petites canailles.
12.00 Journal et météo.
12.10 Jeu : L'académie des neuf.
12.45 Journal.
13.35 Série : Une femme nommée Golda.
14.25 Aujourd'hui la vie.
Profession : détective.
15.25 Série : Les douze légionnaires.
15.55 Sports été.
Hippisme : championnats d'Europe de saut à Dinard.
18.00 Récré A 2.
Viratatoums ; Wattoo-Wattoo ; Les mystérieuses cités d'or.
18.40 Flash info.
18.50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19.15 Informations régionales.
19.40 Feuilleton : Permis de construire.
20.00 Journal.
20.35 Feuilleton : Tendre comme le rock.
De H. Baker, réal. J. Espagne. Avec P. Norbert, A. Gattegno, M. Laborit...
Dernier épisode : Teddy Gold et les Flambeurs décident de remplacer Jo. Kiki, le batteur, se désolidarise du groupe et arrive chez Gabrielle pour assister à l'enlèvement de la sœur de Jo... Un feuilleton médiocre...
21.40 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot.
Sur le thème « personnages controversés », sont invités : André Gillois (« Galliffet, le fusilleur de la Commune »), Georges Poisson (« Choderlos de Laclos, ou l'obstination »), Edith Silve (Paul Léautaud et le Mercure de France), Julien-Frédéric Tarn (« le Marquis de Custine, ou les malheurs de l'exactitude ») et Philippe Labro (pour « Citizen Hugues, l'homme qui acheta l'Amérique », de Michaël Drosnin).
22.50 Journal.
23.00 Ciné-été : la Prisonnière.
D'Henri-Georges Clouzot.

FRANCE RÉGIONS 3

Mercredi 31 juillet

18.00 World games.
Festival multi-sports, à Londres.
19.08 Dessin animé : La panthère rose.
19.15 Informations régionales.
19.40 Coups de soleil.
19.55 Dessin animé : Il était une fois l'homme.
20.05 Les jeux.
20.35 Variétés : Amours, castagnettes et mambo.
Emission de P. Sevran et G. Marchadier.
Avec Gloria Lasso, Line Renaud, Karen Cheryl, François Valéry...
21.25 Journal.
21.45 Feuilleton : la Flèche dans le cœur.
D'après L. Zuccoli, réal. G. Fago. Avec L. Terzieff, A. Canovas, P. de Boysson, L. di Berti...
N° 1 d'une coproduction franco-italienne. Une passion d'enfant romantique dans l'Italie du début du siècle. Chronique intime qui tisse une histoire d'amour entre un enfant de huit ans et une jeune fille de dix ans son aînée. Un climat poétique qui ne laisse pas insensible.
22.35 Rencontres de l'été.
22.40 Prélude à la nuit.
Sonate pour basson et piano, de Saint-Saëns, par deux solistes de la République populaire de Chine.

Jeudi 1er août

18.00 World games.
Festival multi-sports, à Londres.
19.05 Dessin animé : La panthère rose.
19.15 Informations régionales.
19.40 Coups de soleil.
19.55 Dessin animé : Il était une fois l'homme.
20.05 Les jeux.
20.35 Feuilleton : Fanny et Alexandre,
d'I. Bergman.
Avec P. Allwin, B. Guve, E. Froling, G. Wallgren...
(Lire notre article.)
22.05 Journal.
22.30 Rencontre de l'été.
22.35 Prélude à la nuit.
« En vacances », de D. de Severac, par P. Corre et E. Exerjean, pianos.

Vendredi 2 août

18.00 World Games.
Festival multi-sports, à Londres.
19.05 Dessin animé : La panthère rose.
19.15 Informations régionales.
19.40 Coups de soleil.
19.55 Dessin animé : Il était une fois l'homme.
20.05 Les jeux.
20.35 Série : Manimal.
Réal. L. Martinson.
N° 6. Le souffle du dragon. Jonathan Chase doit affronter un gang de Chinatown qui sème la terreur.
21.15 Vendredi : Les médicales.
Magazine d'A. Campana et I. Barrère.
Les progrès en cancérologie : greffes de la moelle osseuse, dans les cas de leucémies aiguës ; la chimiothérapie par doses « homéopathiques » ; la chirurgie dans le cancer du sein : pourquoi continue-t-on à pratiquer l'ablation totale du sein ?
22.15 Journal.
22.40 Spécial tropiques.
Réal. G. Barrier.
Festival d'Angoulême 1984 : Malavoi. Rythmes euphorisants ou salsa endiablée.
23.35 Rencontres de l'été.
23.40 Prélude à la nuit.
Air d' « Adrienne Lecouvreur », de F. Cilea, par M.-P. Popova et K. Christova.

PÉRIPHÉRIE

Mercredi 31 juillet

- **RTL**, 20 h, *Le jour où les poissons*, film de M. Cacoyannis ; 22 h, Concert : œuvres de Satie, Tailleferre, Auric, Honegger par l'Orchestre symphonique de RTL.
- **TMC**, 20 h, Série : La lumière des justes ; 20 h 55, La photo mystère ; 21 h ; Téléfilm : Elizabeth R (3e partie) ; 22 h 40, Les carnets de la Côte.
- **RTB**, 20 h, Jeu : le grain de sable ; 20 h 40, Série : Les rues de San-Francisco ; 21 h 30, La magie de la danse.
- **TSR**, 20 h 10, Série (selon le choix des téléspectateurs) ; 21 h, *La meilleure façon de marcher*, film de Claude Miller, ou *Adorable voisine*, film de R. Quine ; ou *Vera Cruz*, de Robert Aldrich ; 22 h 25, Journal ; 22 h 40, *Un bruit qui court*, film de J.-P. Sentier.

Jeudi 1er août

- **RTL**, 20 h, *Sans mobile apparent*, film de Philippe Labro ; 21 h 55, Henri Guillemin raconte : Vichy.
- **TMC**, 20 h, Série : Shogun ; 20 h 55, La photo mystère ; 21 h, *Zazie dans le métro*, film de Louis Malle ; 22 h 35, Les carnets de la Côte.
- **RTB**, 20 h, *Qu'est-ce qui fait courir David ?* film d'Elie Chouraqui ; 21 h 40, le Carrousel aux images.
- **TSR**, 20 h 05, Fête nationale ; 21 h 40, Dynasty ; 22 h 30, Journal ; 22 h 45, Etoile à matelas.

Vendredi 2 août

- **RTL**, 20 h, *La course contre l'enfer*, film de Jack Starrett (avec Peter Fonda) ; 21 h 45, Document : Quand la vie s'arrête.
- **TMC**, 20 h, Planche mag ; 20 h 20, Les carnets de la Côte ; 20 h 30, Benny Hill ; 20 h 55, La photo mystère ; 21 h, Dynastie ; 22 h, *le Souffle au cœur*, film de Louis Malle.
- **RTB**, 20 h, L'œil des autres ; 20 h 45, Ciné-club : *Une femme en fuite*, film de Maurice Rabinowicz.
- **TSR**, 20 h 10, Série (selon le choix des téléspectateurs) ; 21 h, *le Tombeur de ces dames*, film de Jerry Lewis ; ou *la Balance*, film de Bob Swain ; ou *le Gang des frères James*, film d'Arthur Hill ; 22 h 40, Journal ; 22 h 55, La veillée de Ricet Barrier.

CANAL+

Islam et technologie avancée

L'Arabie saoudite... on en a bien sûr quelques idées, des images stéréotypées plutôt : émirs roulant en Cadillac, hôtels de luxe, piscines, femmes voilées. Ce reportage, réalisé par Jo Franklin-Trout montre une réalité plus serrée, plus complexe.

Dans ce pays de sable, enrichi brusquement par l'arrivée des pétrodollars en 1970, tout le monde s'est pris au jeu du modernisme : les hôpitaux, les écoles, les barrages ont poussé comme des champignons, la fièvre de consommation n'est pas près de s'apaiser, mais certains commencent à réfléchir déjà sur cette accélération du temps, sur le bouleversement des mœurs et sur les contradictions entre Islam et technologie avancée.

Les questions sont franches, à l'américaine, mais le regard sait ne pas rester extérieur. Les réponses données par les Saoudiens, responsables, étudiants, femmes, nous renvoient parfois à nous-mêmes. Entrechoc des cultures, mariage, famille, situation de la femme, émigration, presse, justice, tout n'est pas dit, c'est assez pour se défaire de quelques clichés. Un deuxième volet est consacré aux cinq petits pays autour du golfe Persique.

CATHERINE HUMBLOT.

● « Au cœur de l'Arabie saoudite », le 28 à 8 h 10, suivi de « Les royaumes du pétrole », le 29 à 15 h 10.

Téléfilms, feuilletons

Dancin'days (feuilleton brésilien), tous les jours du lundi au vendredi à 13 h 5, redif. le lendemain à 8 h 30.

Total ou une fin du monde (un quartier de Londres en 2598, la fin du monde menace, tout est bizarre, bizarre... Un téléfilm espagnol mi-surréaliste, mi-sarcastique, un peu lourd), nuit du 28-29 à 2 h 5.

Sport, variétés, musique

Football (championnat de France), le 30 à 20 h 30.

Les grandes corridas (mexicaines et espagnoles, saison 84-85), le 29 à 22 h 5.

Les superstars du catch (les meilleurs combats des champions masculins et féminins), le 27 à 22 h 5, le 28 à 15 h 50, nuit du 31-1er à 1 h 40.

25e Festival de jazz, Antibes 1984 (John McLaughlin), le 29 à 23 h 5, nuit du 1er-2 à 2 h 5, nuit du 2-3 à 4 h.

Les films

LE MOTEL ROUGE. – Film allemand de Rainer Erler (1979), avec J. Speidel, H. Hermann, le 27 à 23 h 5, le 29 à 0 h 25.

Un couple en voyage de noces au Nouveau Mexique est aux prises avec une organisation clandestine travaillant pour une centre de greffe d'organes. Horreur standardisée.

DON CAMILLO EN RUSSIE. – Film italien de Luigi Comencini (1965), avec Fernandel, G. Servi, le 28 à 17 h 45, le 30 à 10 h 25, le 1er à 23 h 55.

Le jumelage de leur village avec une petite ville d'Ukraine amène le curé Don Camillo et le maire communiste Peppone, en URSS. Comencini préfère oublier ce film « alimentaire », faisons comme lui.

FRANKENSTEIN 90 ■. – Film français d'Alain Jessua (1984), avec J. Rochefort, E. Mitchell, le 28 à 20 h 30, le 31 à 22 h 45, nuit du 2-3, à 1 h 45.

Un descendant du baron Frankenstein se sert de l'électronique pour recomposer un être humain : il n'y a plus vraiment de mythe fantastique, mais une comédie humoristique et tendre.

LOOKER ■. – Film américain de Michael Crichton (1981), avec A. Finney, J. Coburn, le 30 à 22 h 30, le 1er à 9 h 15.

Un chirurgien esthétique cherche à savoir pourquoi certaines de ses clientes travaillant dans la publicité ont été tuées. Terreur par la technologie moderne et les manipulations de la vidéo.

PARLEZ-MOI D'AMOUR ■. – Film français de Michel Drach (1975), avec L. Julien, N. Roussel, le 31 à 20 h 55.

Premiers émois amoureux et sexuels, première déception d'un adolescent mal dans sa peau. Un romantisme doux-amer.

CAMP DISCIPLINAIRE ■. – Film américain de Robert J. Siegel (1980), avec R. Thacker, L. J. Stadlen, le 1er à 20 h 30.

Un soldat déserteur, obsédé par la mort d'une fillette vietnamienne abattue par lui, est envoyé dans un camp disciplinaire. D'après des faits authentiques, un réquisitoire – un peu tardif – contre la guerre du Vietnam menée par les Américains.

CET HOMME EST DANGEREUX ■. – Film français de Jean Sacha (1953), avec E. Constantine, C. Deréal, le 2 à 20 h 55.

Le temps des romans de Peter Cheyney et de Lemmy Caution, agent fédéral américain, se faisant, ici, passer pour un gangster. Eddie Constantine dans des aventures « à la papa ». Parfum rétro.

REPRISES

Pour les films suivants, lire nos commentaires parus dans les suppléments précédents.

LE CRÉPUSCULE DES FAUX DIEUX. – Film italien de D. Tessari (1978), le 27 à 9 h 20, le 31 à 11 h, le 2 à 22 h 35.

LES GALETTES DE PONT-AVEN ■. – Film français de J. Seria (1975), le 27 à 10 h 45, le 31 à 9 h 5, le 1er à 15 h 45.

SIÈGE ■. – Film canadien de P. Donovan et M. O'Connel (1983), le 27 à 0 h 45.

HISTOIRE D'O no 2. – Film français d'E. Rochat (1984), nuit du 27-28 à 2 h 5, le 1er à 22 h 15, le 2 à 0 h.

SHOGUN ASSASSIN ■. – Film japonais de K. Misumi (1981), nuit du 27-28 à 3 h 50, le 30 à 14 h.

CELESTE ■. – Film allemand de P. Adlon (1981), le 28 à 9 h 30, le 29 à 10 h 45.

LE GUIGNOLO ■. – Film français de G. Lautner (1980), le 28 à 11 h 10, le 30 à 0 h, le 2 à 14 h.

CARTHAGE EN FLAMMES ■. – Film franco-italien de C. Gallone (1960), le 28 à 22 h 5, nuit du 30-31 à 1 h 45, le 1er à 10 h 45.

L'AMOUR FUGITIF ■. – Film français de P. Ortega (1983), le 28 à 23 h 50, le 30 à 15 h 20, le 31 à 0 h 15.

BRAVADOS ■. – Film américain de H. King (1958), le 29 à 9 h 10, le 2 à 15 h 55.

MAIS QU'EST-CE QUE J'AI FAIT AU BON DIEU ? ■. – Film français de J. Saint-Hamont (1980), le 29 à 20 h 30, le 1er à 14 h 5, le 2 à 9 h 35.

Les soirées du prochain week-end

SAMEDI 3 AOUT

TF 1. – 20 h 40, Au Théâtre ce soir : « Tango Valentino », d'A. Nicolaï ; 22 h 5, Nuits vagabondes (et à 22 h 25) ; 22 h 10, Journal.

A 2. – 20 h 35, Variétés : Chantez-le-moi ; 21 h 55, Magazine : les enfants du rock ; 23 h 15, Journal.

FR 3. – 20 h 35, Boulevard du rire ; 21 h 35, Journal ; 22 h, Feuilleton : Dynastie ; 22 h 40, Au nom de l'amour ; 23 h 5, Musiclub.

DIMANCHE 4 AOUT

TF 1. – 20 h 35, Cinéma : « Mille milliards de dollars », d'Henri Verneuil ; 22 h 50, Sports dimanche soir ; 23 h 20, Journal.

A 2. – 20 h 35, Jeu : la chasse aux trésors ; 21 h 45, Catch (à Gonesse) ; 22 h 15, Harlem nocturne : Sun Ra ; 23 h 5, Journal ; 23 h 30, Bonsoir les clips.

FR 3. – 20 h 35, Série : Méditerranée ; 21 h 30, Court-métrage : Paris pour Santiago ; 22 h, Journal ; 22 h 30, Cinéma de minuit : Venez donc prendre le café chez nous, d'Alberto Lattuada ; 0 h 5, Prélude à la nuit.

France-Culture

SAMEDI 27 JUILLET

1.00 Les nuits de France-Culture.
7.03 Fréquence buissonnière.
8.04 Littérature pour tous : spécial Romain Gary.
8.30 Voix du silence : les Kurdes.
9.05 Matinée du temps qui change : où en est le féminisme aujourd'hui ?
10.30 Musique : la mémoire en chantant.
11.00 Grand angle : Troisième retour de Chine, par E. Lherminier (redif.).
12.00 Radio festival, en direct d'Avignon.
12.45 Panorama : Avignon.
14.00 Les amis de la musique de chambre.
15.30 Le bon plaisir de... Jacques Tardi (redif.).
18.00 Radio festival, en direct d'Avignon : Pièces et morceaux, hommage à Francis Ponge (rassemblés par J. Thibaudeau) ; à la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon : « A sei voci », les maîtres de chapelle de l'église Saint-Marc à Venise au seizième siècle.

DIMANCHE 28 JUILLET

0.00 Les nuits de France-Culture.
7.03 Chasseurs de son.
7.15 Horizon, magazine religieux.
7.25 La fenêtre ouverte.
7.30 Littérature pour tous, « le Programme », de T. de Saint-Phalle.
7.45 Dits et récits : contes russes.
8.00 Orthodoxie.
8.25 Protestantisme.
9.05 Ecoute Israël.
9.35 Divers aspects de la pensée contemporaine : l'Union rationaliste.
10.00 Messe à l'église de Locronan.
11.00 La France, terre des camps : une mémoire oubliée (redif.).
12.00 Des Papous dans la tête.
13.40 L'exposition du dimanche : musée Cantini à Marseille.
14.00 Le temps de se parler.
14.30 La Comédie-Française présente « le Savon », de F. Ponge. Avec D. Gence, C. Ferran, G. Giroudon, C. Sauval.
16.15 La tasse de thé : rencontre avec François Périer ; à 17 h, Histoire-actualité : vous avez dit parasciences ?
19.10 Le cinéma des cinéastes : hommage à François Truffaut.
20.00 Musique : échos du festival d'Avignon.
20.30 Atelier de création radiophonique : « Aux champs 70 par des raccourcis 85 ».
22.30 Nuit de la musique populaire italienne : à la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon.

LUNDI 29 JUILLET

1.00 Les nuits de France-Culture.
7.00 Sous la radio, la plage.
8.05 Arts et métiers de France : le chemin de fer.
8.30 Les chemins de la connaissance : tarots-ci, tarots-là, destins d'une imagerie populaire.
9.05 Temps libre : harmonie du corps (et à 10 h 50, feuilleton : « les Misérables » ; à 14 h 30, Monsieur Moustic, vacanciers sur le gril ; à 16 h, La France aux Pays-Bas ; à 18 h 30, Télés privées ; à 19 h 15, Jacques Cellard).
9.30 Mémoires du siècle.
10.30 L'opérette, c'est la fête : la carrière de Franz Lehar.
12.00 Panorama : entretien avec Henri Thomas ; à 12 h 45, L'Allemagne ; à 13 h 30, Tombé dans le pano...
13.40 Chansons pour un été : la chanson de Garance (Arletty).
14.00 Nouvelles policières : « l'Interprète grec », de Conan Doyle.
15.30 Ballades d'Amérique.
16.30 « Le Monarque », de Pierre Mille. Avec M. Galabru, A. Doat, P.-E. Deiber...
18.05 Agora : les célébrités, avec R. Devos.
19.30 Le roman des jardins.
20.30 Feuilleton : « le Chevalier à la charrette ».
21.00 Media Aetas, (à la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon) : chansons populaires du quinzième siècle, chansons d'amour, chants religieux.
22.30 Nuits magnétiques : Henri Thomas.

MARDI 30 JUILLET

6.00 Les cinéastes du documentaire.
7.00 Sous la radio, la plage.
8.05 Arts et métiers de France : histoire du chemin de fer.
8.30 Les chemins de la connaissance : tarots-ci, tarots-là, destins d'une imagerie populaire.
9.05 Temps libre : Guy Savoy (et, à 10 h 50 : « les Misérables » ; 14 h 30, Monsieur Moustique, pastiches et mélanges ; 16 h, Five o'clock tea ; 18 h 30 Single Story et pub confite ; 19 h 15, Sonia Rykiel).
9.30 Mémoires du siècle, avec Mireille.
10.30 L'opérette, c'est la fête : la carrière de Franz Lehar.
12.00 Panorama : entretien avec Henri Thomas ; à 12 h 45, Sciences ; à 13 h 30, Tombé dans le pano...
13.40 Chansons pour un été : la chanson de Garance (Arletty).
14.00 Nouvelles policières : « l'Echarpe de soie rouge », de Maurice Leblanc.
15.30 Ballades d'Amérique.
17.00 Héros du rock : le rock, des années 50 à nos jours (Hank Williams).
17.10 Le pays d'ici : à Perpignan.
18.05 Agora : les célébrités, avec J.-P. Belmondo.
19.30 Le roman des jardins.
20.30 Feuilleton : « le Chevalier à la charrette ».
21.00 Giovanna Marini (à la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon) : Cantate no 2.
22.30 Nuits magnétiques : le cinéma géorgien.

MERCREDI 31 JUILLET

0.00 Les nuits de France-Culture.
7.00 Sous la radio, la plage.
8.05 Arts et métiers de France : histoire du chemin de fer.
8.30 Les chemins de la connaissance : tarots-ci, tarots-là, destins d'une imagerie populaire.
9.05 Temps libres : la montagne en perruque (et à 10 h 50, feuilleton : « les Misérables » ; 14 h 30, Forêt médiévale : carte postale de Finlande : 16 h, Paris dans ma tête ; 18 h 30, les cent morceaux : fanfare des Beaux-Arts ; 19 h 15, Andrée Chedid).
9.30 Mémoires du siècle.
10.30 L'opérette c'est la fête : la carrière de Franz Lehar.
12.00 Panorama : entretien avec Henri Thomas ; à 12 h 45, la Thaïlande ; à 13 h 30, Tombé dans le pano.
13.40 Chansons pour un été : la chanson de Garance (Arletty).
14.00 Nouvelles policières : « Le retour d'Imray », de R. Kipling.
15.30 Ballades d'Amérique.
17.00 Héros du rock : John Lennon.
17.10 Le pays d'ici : Perpignan.
18.05 Agora : le célébrités, avec Henri Gault.
19.30 Le roman des jardins.
20.30 Feuilleton : « le Chevalier à la charrette ».
21.00 La Chapelle Royale (à la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon) : œuvres de Josquin des Prés et Gesualdo.
22.30 André Maurois.
23.30 Nuits magnétiques.

JEUDI 1er AOUT

0.00 Les nuits de France-Culture.
7.00 Sous la radio, la plage.
8.05 Arts et métiers de France : les chemins de fer.
8.30 Les chemins de la connaissance : tarots-ci, tarots-là, destins d'une imagerie populaire.
9.05 Temps libres : les commencements (et à 10 h 50, feuilleton : « les Misérables » ; 14 h 30, Esprits de la forêt : Les moissons aux portes de Paris ; 16 h, Eloge de la ville ; 18 h 30, Metteur en scène d'un soir ; 19 h 15, Louis Assa).
9.30 Mémoires du siècle.
10.30 L'opérette c'est la fête : Franz Lehar.
12.00 Panorama : entretien avec Noël Devaux ; à 12 h 45, Victor Hugo ; à 13 h 30, Tombé dans le pano.
13.40 Chansons pour un été : la chanson de Garance (Arletty).
14.00 Nouvelles policières : « la Hache d'or », de Gaston Leroux.
15.30 Ballades d'Amérique.
17.00 Héros du rock : le début du rock (Brian Wilson).
17.10 Le pays d'ici : la Cerdagne.
18.05 Agora : les célébrités, avec J.-P. Chevènement.
19.30 Le roman des jardins.
20.30 Feuilleton : « le Chevalier à la charrette ».
21.00 Les Perses (festival de Radio-France et de Montpellier), pièce parlée et chantée de F. Rzewski, d'après Eschyle, dir. musicale : Diego Masson, mise en scène C. Gagneron. Avec A. Garcin, J.-F. Gardell, I. Honeyman, J. Mayeur.
23.00 Nuits magnétiques : la naissance.

VENDREDI 2 AOUT

0.00 Les nuits de France-Culture.
7.00 Sous la radio, la plage.
8.05 Arts et métiers de France : musée des transports urbains, le métro.
8.30 Les chemins de la connaissance : tarots-ci, tarots-là, destins d'une imagerie populaire.
9.05 Temps libres : les sans-départ (et à : 10 h 50, Feuilleton : les Misérables ; 14 h 30, Forêt facétieuse ; table ronde ; 18 h 30, Eloge du vin ; 19 h 15, Martine Chevelain).
9.30 Mémoires du siècle.
10.30 L'opérette c'est la fête : Franz Lehar.
12.00 Panorama : entretien avec Noël Delvaux ; à 12.45, l'URSS ; à 13.30, Tombé dans le pano.
13.40 Chansons pour un été : la chanson de Garance (Arletty).
14.00 Nouvelles policières : « les Trois instruments de la mort », de G.-K. Chesterton.
15.30 Ballades d'Amérique.
16.00 Nouveau répertoire dramatique : « Les Voisines », de J.-P. Aron. Avec M. de Ré, J.-P. Cisife, J. Duby...
17.00 Héros du rock : Keith Richard.
17.10 Le pays d'ici : la Catalogne et le Roussillon des peintres.
18.05 Agora : les célébrités, avec Leopold Sedar Senghor.
19.30 Le roman des jardins.
20.30 Feuilleton : « le Chevalier à la charrette ».
21.00 Concert : « Trio », de C. Ives et Trio en ré mineur, de Shumann, par le Raphaël Trio ; Quatuor en sol majeur op. 77, de Haydn, par le nouveau Quatuor de Budapest.
22.30 Nuits magnétiques : Knud Viktor.

France-Musique

SAMEDI 27 JUILLET

2.00 Les nuits de France-Musique : Le festin.
7.00 Avis de recherche.
9.05 Carnet de notes : (en direct d'Aix-en-Provence).
11.00 Programme musical.
12.05 Le temps du jazz.
12.30 Récital : René Jacobs, haute-contre, Konrad Junghaenel, luth, interprètent des œuvres de Monteverdi, Caccini, Cavalli, Selle.
14.04 Opéra : « Roberto Devereux » opéra de Donizetti interprété par les chœurs et l'orchestre du Théâtre San Carlo de Naples (enregistrement du 2 mai 1964).
17.00 Désaccord parfait : débat sur le piano au vingtième siècle ; à 19 h, Concert : « Collection de petites pièces ou trente-six enfilades pour piano et magnétophone », « Cellule 75 pour piano et percussions » de Luc Ferrari, avec P. Dubuisson, piano, Pablo Cueco, percussions.
20.05 Jazz : Spécial Edition de Jack De Johnette.
20.34 Avant-concert : œuvres de Berg, Schoenberg, Webern.
21.30 Concert (en direct de la cour Jacques-Cœur) : Dix lieder de jeunesse, Douze variations pour piano, Quatre variations pour cordes, Quatuor opus 3, Suite lyrique avec soprano de Berg, Symphonie de chambre op. 9 de Schoenberg par l'Orchestre de chambre de Norvège et les membres de l'Ensemble Itinéraire.
0.10 France-Espagne : œuvres de Rameau, Ravel.

DIMANCHE 28 JUILLET

2.00 Les nuits de France-Musique : Turcs et Maures.
7.00 Concert-promenade : musique viennoise et musique légère : œuvres de Chabrier, Toselli, Petras, Meyerbeer, Adam, Tchaikovski...
9.05 Les voyages musicaux du docteur Burney : « Où l'on verra le Dr Burney se consoler d'un spectacle affreux en apprenant le provençal » : œuvres de Boccherini, Stradella, Palestrina, Halle, Steffani.
11.00 Récital (en direct de la salle Molière) : Hervé Billaut interprète au piano des œuvres de Beethoven, Ravel, Chopin.
13.05 Concert : œuvres de Nielsen, Copland, Rossini par l'Orchestre de chambre de Norvège, dir. T. Toennesen, sol. P. Meyer, clarinette.
14.04 Disques compacts : œuvres de Haydn, Prokofiev, Couperin, Poulenc...
17.00 Comment l'entendez-vous ? « Jean-Sébastien Bach » par Vincent Bioules, peintre ; œuvres de Bach, Mozart.
19.05 Concert : œuvres de Decoust, Xenakis, Tessier, Scelsi par l'Ensemble Itinéraire.
20.34 Avant-concert : œuvres de Bach, Busoni, Mozart.
21.30 Concert : « Sinfoniae sacrae », Petits concerts spirituels de Schutz, « Ich habe genug », « Ach, dass ich Wasser genug hatte » de Bach, « Cantate BWV 53 » de J. C. Bach, Concerto en ré mineur de J. S. Bach, « Sonata a tre » de Reincken par l'Ensemble baroque de France, dir. D. Cuiller, sol. R. Jacobs, haute-contre ; En complément de programme, œuvres de Dussek, Stamitz, Chabrier.
0.10 Concert : œuvres de Haendel, Pascal, Haydn par l'Orchestre de chambre de Norvège.

LUNDI 29 JUILLET

2.00 Les nuits de France-Musique : Musiques de divertissement.
7.10 Réveille-matin.
9.08 Occitanes : Les Cavaillé, Molière, Quatuor Calvet, Festival de Prades, Yves Nat, « l'Arlésienne » de Bizet, Jean-Joseph Cassanea de Mondonville, Guillaume Bohzignac.
12.05 Le temps du jazz.
12.30 Récital : Leyla Gencer, soprano, Roberto Negri, piano, interprètent des œuvres de Bellini, Donizetti, Rossini.
14.04 Une nuit de janvier 1891 sur la tombe de Narcisse au jardin botanique de Montpellier : œuvres de Debussy, Honegger, Wagner, Mozart.
17.00 L'imprévu (en direct de Montpellier).
18.30 Récital : Angela Hewitt interprète au piano des œuvres de Bach, Fauré.
20.05 Jazz : Joe Zawinul.
20.30 Soirée lyrique, Festival de Bayreuth (en simultané avec Antenne 2) : « la Walkyrie » de Wagner par les Chœurs et l'Orchestre du Festival, dir. P. Boulez ; sol. : P. Hoffmann, M. Salminen, D. Mac Intyre, J. Altmeyer.

MARDI 30 JUILLET

6.00 Musique légère.
7.10 Réveille-matin.
9.08 Occitanes : La musique des jardins, Boby Lapointe, Georges Brassens, Pablo Casals, Festival de Prades...
12.05 Le temps du jazz.
12.30 Concert : œuvres de Haendel, Scarlatti, par les Arts florissants.
14.04 « Minore e maggiore » : œuvres de Beethoven, Monteverdi, Bartok, R. Schumann, Dvorak, Mozart, Gimenez.
17.00 L'imprévu (en direct de Montpellier).
18.30 Concert brésilien : Jorge Ben.
20.05 Jazz : John Mc Laughlin au Festival de Juan-les-Pins.
20.34 Avant-concert : œuvres de Haendel, Beethoven.
21.30 Récital : Tatiana Nikolaieva interprète la Sonate no 16 en sol majeur, la Sonate no 32 en ut mineur de Beethoven, la Chaconne en sol majeur et la Suite en la mineur de Haendel.
0.10 Jazz-club : le quartette du guitariste Jean-Pierre Llabrador.

MERCREDI 31 JUILLET

2.00 Les nuits de France-Musique : Arturo Toscanini.
7.10 Réveille-matin.
9.08 Occitanes : la musique des jardins, Boby Lapointe, l'Arlésienne, Festival de Prades, Pablo Casals, Quator Calvet
12.05 Le temps du jazz.
12.30 Concert : œuvres de Bach, Telemann, Mozart, Franck, Widor par Jean-Louis Gil, orgue, André Chpelitch, trompette.
14.04 L'imprévu (en direct de Montpellier).
18.30 Récital : (en direct de la salle Molière) : Shigenori Kudo, flûte, et Frédéric Aguessy, piano, interprètent des œuvres de Telemann, Schubert, Poulenc, Farkas.
20.05 Jazz : François Jeanneau.
20.34 Avant-concert : « Sonate no 1 en fa dièse mineur », de Schumann.
21.30 Récital : Shlomo Mintz, violon, interprète la 1re sonate pour violon seul en sol mineur, la 2e sonate pour violon seul en la mineur, la « Partita » no 3 pour violon seul en mi mineur de Bach ; En complément de programme, œuvres de Fiocco, Ravel.
0.10 Concert : œuvres de Haendel par l'Ensemble baroque de France.

JEUDI 1er AOUT

2.00 Les nuits de France-Musique : Nuit anglaise.
7.10 Réveille-Matin.
9.08 Occitanes : la musique des jardins, Boby Lapointe, Festival de Prades, Pablo Casals, Samson et Dalila...
12.05 Le temps du jazz.
12.30 Concert : œuvres de Grieg, Mozart, Ysaye, par l'Orchestre de chambre de Norvège, sol. O. Charlier, violon.
14.04 Deux concerts inédits de l'Orchestre de la NBC : avec Fritz Reiner, en 1952, et Arturo Toscanini, en 1953 ; œuvres de Debussy, Bartok, Mendelssohn, Ravel, Saint-Saëns, Beethoven, Martucci.
17.00 L'imprévu.
18.30 Récital (en direct de la salle Molière) : Frédéric Aguessy interprète au piano des œuvres de Beethoven, Ravel.
20.05 Jazz : Slim Gaillard et les Slapcats à Juan-les-Pins.
20.34 Avant-concert.
21.30 Concert (en direct de la Cour Jacques Cœur) : « Lenore », de Duparc, « la mort de Cléopâtre », de Berlioz, « La tragédie de Salomé », de Schmitt par l'Orchestre national de France, dir. T. Fulton.
0.10 Concert de jazz : Grand Orchestre « Vent du Sud ».

VENDREDI 2 AOUT

2.00 Les nuits de France-Musique : Carl Schuricht.
7.10 Réveille-matin.
9.08 Occitanes : La musique des jardins, Boby Lapointe, L'Arlésienne, Georges Brassens, Festival de Perpignan, Yves Nat, Molière...
12.05 Le temps du jazz.
12.30 Concert : œuvres d'Aam, Salieri, Britten, Mozart, par l'Orchestre de chambre de Norvège, sol. S. Kudo, flûte, T. Toennesen, violon.
14.04 Jeanne et Joseph : extraits du livre de Joseph Delteil « Jeanne d'Arc » ; Œuvres de Verdi, Jolivet, Tchaikovski, Honegger.
17.00 L'imprévu (en direct de Montpellier).
18.30 Récital : Jean-Louis Haguenauer, piano, interprète des œuvres de Brahms, Schumann, Beethoven/Liszt.
20.05 Jazz : Irakere et Arturo Sandoval à Juan-les-Pins.
20.30 Concert : « Alborada del gracioso » de Ravel, Suite symphonique extraite de « l'Amour des trois oranges », de Prokofiev, « les Tableaux d'une exposition », de Moussorski/Ravel par l'Orchestre national de France, dir. R. Chailly.
22.25 Concert : œuvres de Bach par l'Orchestre de chambre de Norvège, dir. T. Toennesen. Sol. P. Amoyal, violon, A. Hewitt, piano...
0.10 Concert : Manu Dibango et son groupe.

Une brèche dans le monopole espagnol en Catalogne

TV 3 défie les chaînes nationales.

LE chauffeur n'était pas content, les embouteillages monstres, les files de voitures interminablement bloquées, les klaxons... Tout cela parce que Juan Carlos était en visite officielle. Impossible de se tromper sur le sens de sa grogne ! A Barcelone, le nationalisme est toujours prêt à se manifester à la moindre occasion, et l'agressivité affichée ce jour-là contre le roi n'était qu'une des multiples façons de vitupérer Madrid, de marquer une fois encore sa distance avec le pouvoir central, bref, avec l'Espagne. A l'inverse, la conversation continuant, si vous demandiez au même ce qu'il pensait de la télévision catalane, Televiso de Catalunya, vous aviez toutes les chances d'avoir aussitôt une réponse sans nuances : *« TV 3, c'est très bien ! »* Qu'est-ce qui est bien ? : *« Tout est bien, les informations, les films, les feuilletons, le sport. »* On l'a compris, tout est mieux que la télévision espagnole.

Créée en septembre 1983, quelques mois après celle du Pays basque, TV 3 a bénéficié dès le départ d'un formidable consensus populaire, c'est évident. Cela suffit-il à expliquer le bond en avant de cette chaîne qui n'a pas deux ans et fait déjà la nique à la télévision d'Etat espagnole ? Qu'a donc de si particulier cette troisième chaîne qui couvre aujourd'hui à peu près l'ensemble de la Catalogne, n'émet qu'en catalan et environ huit heures par jour ?

Dans le petit bureau climatisé – moquette grise, meubles noirs – où il nous reçoit en attendant d'emménager bientôt dans de gigantesques locaux beaucoup plus sophistiqués, Lluis Ferrando, le jeune directeur des relations extérieures, aime à répéter l'objectif et la raison de la télévision catalane : *« TV 3 est une télévision à part entière dans un pays de 10 millions et demi d'habitants, une télévision nationale* – pas une chaîne régionale, attention aux mots, ici ! – *avec vocation de concurrence. »* TV 3 est une chaîne publique autonome dont le budget est assuré par la *generalitat* de Catalugya (une des dix-sept communautés autonomes de l'Espagne d'aujourd'hui) et par la publicité.

C'est le gouvernement de la *generalitat* qui est à l'origine de cette chaîne, la première à battre en brèche le monopole, avec celle du Pays basque. *« Sa naissance est liée à la volonté de récupérer tous les signes de l'identité catalane*, explique Lluis Ferrando. A savoir la normalisation de la langue (faut-il rappeler qu'elle était à l'index il y a vingt ans, parlée quasi clandestinement) et la réhabilitation de la culture déjà illustrées par l'édition, la création de journaux et de radios en catalan.

Les dents longues

Légalité ne signifie pas facilité. La télévision catalane admise officiellement a dû affronter les mêmes méfiances, les mêmes difficultés de la part du monopole que la Catalogne pour obtenir l'application réelle de son statut d'autonomie. La bataille entre les deux chaînes nationales de la RTVE (radio-télévision espagnole) et TV 3 a pris parfois des allures de règlements de comptes. A Barcelone, on aime bien raconter que la télévision espagnole, qui gère les émetteurs, peut empêcher, *« pour des raisons techniques »*, la retransmission d'un match de football par exemple.

Autre raison de heurt : à peine née, la chaîne de télévision catalane a montré qu'elle avait les dents longues. *« Le directeur général de la télévision espagnole avait dit que notre chaîne serait folklorique et anthropologique : sardanes et traditions ! Il ne voyait pas pourquoi on parlait de la Chine ! On est une télévision compétitive*, explique Lluis Ferrando, *jamais complémentaire*, répète-t-il. *C'est pourquoi on a mis le journal télévisé à la même heure que celui de la chaîne espagnole pour obliger les téléspectateurs à choisir. »*

Un sondage a révélé que l'information à TV 3 était deux fois plus fiable qu'à la télévision espagnole. Est-ce dû au travail plus sérieux des journalistes ? A la composition « politique » de la *generalitat* qui garantit une plus grande indépendance vis-à-vis du pouvoir central à Madrid (1) ?

Depuis sa création, TV 3 mène une politique agressive sur tous les terrains. Elle a mis le paquet, c'est-à-dire les moyens. Financièrement d'abord. En 1985, le budget total de TV 3 s'élève à 6 000 millions de pesetas, soit environ 300 millions de francs, dont la moitié devrait être prochainement couverte par la publicité. Elle emploie cinq cent soixante salariés, une centaine de journalistes, un personnel jeune, qui ne vient curieusement pas de l'audiovisuel, mais plutôt des secteurs de la presse écrite et du cinéma. Matériel technique et méthodes de travail sont résolument modernes. TV 3 a été la première en Espagne à utiliser la couleur et le mouvement pour la météo. Un département « design » travaille sur toutes les questions graphiques, sur le look de la chaîne, depuis le logo du début d'une émission jusqu'à la cravate du présentateur. En informations où l'on a fait le pari du tout vidéo (comme en production), les équipes sont voulues mobiles, polyvalentes.

La concurrence se prolonge sur le front des programmes. TV 3 a diffusé Dallas en même temps que la télévision espagnole, mais l'abominable JR parle en catalan. Elle achète beaucoup de productions européennes, anglaises surtout, des séries françaises, canadiennes, australiennes, tout sauf les films espagnols. Pour le cinéma étranger, TV 3 commence à acheter les droits des films avant que ceux-ci ne soient finis, s'assurant ainsi l'exploitation télévisée pendant trente ans sur tout le territoire espagnol. Elle produit enfin des jeux, des variétés, des émissions scolaires, des émissions pour les jeunes.

Les résultats sont là. TV 3 a fait un sondage pour évaluer son rayonnement en Catalogne. Selon le service d'études générales des médias, son audience est passée de 23 % en février 1984 à 40 % en octobre de la même année. TV 1 reste en tête, mais elle est sérieusement touchée et, surtout, la chaîne catalane se vante de lui prendre de la publicité. TV 3 a devancé la 2e chaîne, qui diffuse pourtant des émissions régionales en catalan selon le même système de décrochage que FR 3.

TV 3 reçoit peu de critiques dans l'ensemble. Elle bénéficie d'une espèce d'état de grâce et profite peut-être aussi des faiblesses de la télévision espagnole.

CATHERINE HUMBLOT.

(1) *La composition politique du* conseil d'administration de la télévision est proportionnelle à celle du parlement de la *generalitat*. Celle-ci, à majorité nationaliste, conservatrice, est différente de la majorité de gauche du gouvernement espagnol.

DISQUES

Rock

« Our Favourite Shop » du Style Council



D.R.

Il existe chez The Style Council, dont c'est le second album, deux lectures distinctes, prétendues habituellement antinomiques, qui conjuguées n'en font pourtant qu'une, inédite, percutante, essentielle. La première (la plus évidente) est musicale : la matière travaillée par le duo anglais – Paul Weller (guitare et chant), Mick Talbot (claviers) – puise ses sources avant tout dans les différentes formes de la musique noire. On y reconnaîtra une parfaite assimilation de la soul des années 60, tendance Tamla Motown (Stevie Wonder pour ne citer que lui) élargie à Curtis Mayfield, avec des mélodies dorées, des arrangements de violon luxueux, des temp moyens au feeling irrésistible. Sur le ton rafraîchisssant et excentrique de la pop (*même époque*), on ira de bossa-nova (rythmes syncopés, couleurs exotiques) en envolées jazzy (ambiance cool et climats bleutés).

A ce titre, The Style Council est à l'origine de ce rock teinté jazz qui fait école en Angleterre et dont Sade a été jusqu'à présent le plus gros succès commercial. La seconde lecture est celle du discours militant et concerné qui apparaît comme la raison d'être du groupe. A vingt-six ans, Paul Weller, auteur-compositeur, est le dernier représentant de cette lignée de « working-class hero », qui a connu ses meilleurs protagonistes dans le rock des années 60 avec des John Lennon et autre Pete Townshend.

A aucun moment, de Jam (son précédent groupe plébiscité par le public britannique) au Style Council (un peu plus confidentiel), Weller ne *s'est détourné de ses objectifs. La* cause (le chômage), l'ennemi (le *gouvernement actuel) sont clairement* énoncés dans les textes en *forme de manifeste.* Lorsque la crème des musiciens se réunissait *pour venir en aide à l'Ethiopie,* The Style Council enregistrait un 45 tours (Soul Mining) et donnait des concerts en faveur des mineurs anglais. Au-delà d'une conscience sociale aguerrie, il existe une tactique (militante là aussi) qui consiste à ne jamais s'éparpiller en partant d'une situation politico-géographique spécifique (son pays) pour aboutir à un espoir internationaliste.

En outre, le duo a récemment caressé le projet de réaliser un album européen en enregistrant un titre dans chaque pays de la communauté. Dans une période où le rock a perdu pas mal de ses convictions, un groupe qui perpétue l'usage du *protest-song* n'en a *que plus* de mérite. La force de frappe, l'originalité *du Style Council passent par le* contraste extraordinaire qui naît *d'une musique réputée commerciale* dont la fonction dansante porte la fonction sociale en tête des hit-parades. Pour eux, chanter au temps chaud, c'est s'assurer que, la bise venue, on ne fera pas que danser.

ALAIN WAIS.

● **Polydor, 825700-1.**

Classique

Michael Levinas, compositeur et pianiste

Membre fondateur du groupe de l'Itinéraire, Michael Levinas (né en 1949) s'est imposé à l'attention du public et de la critique par une musique souvent violente, témoignant de son intérêt pour la lutherie électronique, ainsi que pour l'amplification des instruments en direct et par le synthétiseur.

Pour la première fois, un disque entier lui est consacré. Il réunit cinq œuvres assez différentes, en particulier sur le plan *expressif. Ouverture pour une fête étrange*, pour deux orchestres et bande magnétique (1979), vaste fresque inspirée *par des mouvements de foule* dans les jardins de la Villa *Medicis à Rome, met en jeu la* notion d'espace sonore, tandis *que Clov et Hamm*, pour trombone, tuba, percussion et bande (1973) et *les Rires du Gilles,* pour trompette, cor, flûte de Pan, clarinette, *percussion* et bande (1981) relèvent plutôt du théâtre *instrumental. Une* subtile poésie se dégage au contraire de *Concerto pour un piano-espace n° 2*, pour piano, flûte, trompette, cor, violoncelle, percussion et bande (1977-1980) et de *Contre-points irréels-Rencontres*, pour quatre flûtes et bande (1980).

Parmi les interprètes de ce disque important, divers solistes, l'Ensemble 2e2m et celui de l'Itinéraire, et le Nouvel Orchestre philharmonique dirigé par Gilbert Amy et Hubert Soudant.

Comme pianiste, Levinas a déjà enregistré Beethoven et Schumann. Il nous offre aujourd'hui six pages de Chopin, les quatres *Ballades*, la *Fantaisie* opus 49 et la *Berceuse* opus 57. Levinas semble avoir pour le compositeur polonais de moins grandes affinités que pour les deux maîtres allemands. La sensibilité est présente, mais le ton épique fait souvent défaut (*Ballade* n° 1). Sont donc surtout réussies la *Berceuse* et les *Ballades* n° 2 et 4. Levinas n'en reste pas moins *un grand pianiste dont on est en* droit, après cette sorte de *parenthèse, d'attendre encore* beaucoup.

MARC VIGNAL.

● **Levinas : Adès, « Musique française d'aujourd'hui », 14.072.**

● **Chopin : Adès, 17.076 (disponible en compact).**

Lieder de Spohr, par Dietrich Fischer-Dieskau et Julia Varady

De Ludwig Spohr, l'histoire n'a guère retenu que le soutien incondi*tionnel qu'il apporta à Wagner*, et quelques œuvres concertantes qui *exigent des prouesses de virtuosité* de leurs interprètes.

Ce sont ces mêmes prouesses qui constituent le cadre, voire le prétexte, de ces *lieder* pour baryton et pour soprano. Ici à la clarinette, là au violon se voient dévolus des variations, des effets, une ornementation souvent expressive, parfois pleine d'afféterie.

On notera les analogies avec Schubert : *le Pâtre sur le rocher*, bien sûr, pour l'accompagnement de la clarinette, *le Roi des aulnes* aussi, pour l'emprunt du même texte de Goethe. Mais on en reste à l'analogie. L'inspiration de Spohr étant essentiellement instrumentale et son esthétique à la fois constamment extériorisée et attachée au respect de formes, sinon faciles, du moins sans autre originalité que leur virtuosité. Bref, l'apparence et l'apparat.

Noble interprétation de Dietrich Fischer-Dieskau, qui possède le génie de rendre intéressante la moindre œuvre de second ordre par sa seule conviction littéraire et son infinie science musicale. Art du chant accompli de Julia Varady, sensible, raffinée, à la technique et à l'école *parfaites. Ne pas oublier* les instrumentistes, à la rude partie : au violon, Dmitry Sitkovetsky ; à la clarinette, Hans Schöneberger ; au piano, Hartmut Holl.

ALAIN ARNAUD.

● **Orfeo, S 103-841 A.**

Jazz

« Beverly Hills Cop » : bande originale

Du *jazz, ça* ? Et *comment* ! La plupart des dix thèmes du film *le Flic de Beverly Hills* attestent leur appartenance à la grande famille de la *musique* populaire swingante, et presque tous les artistes que l'on entend sont du lignage. En période festivalière – où l'éclectisme règne – qui ne rêverait de lire sur les affiches les noms de ceux qui font le succès de ce recueil ?

Patti la Belle, un peu contrainte dans *New Attitude*, rayonne dans *Stir It Up, où le drummer traite* l'affaire comme s'il s'agissait d'un *gospel. Les Pointer Sisters* donnent à *Neutron Dance* – fondé sur un *mode* qui *évoque le premier* accord du blues – une extraordinaire intensité. Glenn Frey interprète à merveille le générique : *The Heat Is On*, lequel utilise efficacement une formule rythmique inusable de cha-cha-cha. Harold *Faltermeyer, qui a conçu ce morceau*, s'en attribue un autre : *Axel F, inspiré par le Rockit* de Herbie Hancock, où se trouve employé le *procédé* du « scratch », disque promené à la main sous le diamant, en avant et en arrière, geste inventé malicieusement voici longtemps par les techniciens du son comme moyen de repérage précis, de préférence sur des disques de collectionneurs.

Sept sur dix de ces thèmes ont atteint, en 45 tours, des records de vente. *C'est un motif pour se* méfier d'eux en bonne méthode. *Mais l'écoute balaie le scepticisme* et la crainte de la duperie. L'al*bum est régalant*.

LUCIEN MALSON.

● **MCA 251-723-1. Distribution WEA.**

échecs

Nº 1135

Le bloqueur

(Tournoi interzonal de Bielle, 1985)

Blancs : L. POLUGAIEVSKI (URSS)
Noirs : L. GUTMAN (Israël)
Défense Grünfeld.

1.	d4	Cf6	28.	Fd2	Fxd2
2.	ç4	g6	29.	Dxd2	é4! (r)
3.	Cç3	d5 (a)	30.	Fç2	Dç5+
4.	çxd5 (b)	Cxd5	31.	Rh1	Txb5 (s)
5.	é4	Cxç3	32.	Tf1 (t)	Tb2 (u)
6.	bxç3	Fg7	33.	Dd1	Cf7 (v)
7.	Fç4	ç5	34.	Dg4!	Dé7! (w)
8.	Cé2	Cç6	35.	Fa4	Cd6 (x)
9.	Fé3 (c)	0-0	36.	Fç6	Tf8
10.	0-0 (d)	Dç7 (é)	37.	Txf8+	Rxf8! (y)
11.	Tç1	Td8	38.	Tf1+	Rg7
12.	Ff4 (f)	Dd7! (g)	39.	h3	ç3
13.	d5 (h)	Ca5	40.	Rh2	Tb4
14.	Fd3	b6! (i)	41.	Df3 (z)	Cxé4
15.	ç4	é5!	42.	Ta1 (aa)	ç2
16.	Fd2 (j)	Cb7!	43.	d6 (ab)	Cxd6
17.	a4	Cd6 (k)	44.	Df2 (aç)	Tf4! (ad)
18.	Cç3 (l)	Fa6	45.	Dg1	Td4!
19.	Dé2 (m)	f5	46.	Tç1	Tç4
20.	a5 (n)	bxa5	47.	Fd5	Tç3
21.	Ta1	Dç7	48.	Dé1	Cb5
22.	f3 (o)	Td-b8	49.	Fé4	Dg5! (aé)
23.	Tf-ç1 (p)	Tb3!	50.	Txç2	Té3
24.	Cb5	Fxb5	51.	Té2	Txé2
25.	Fxa5	Dç8	52.	Dxé2	Cç3!
26.	çxb5	fxé4	53.	abandon (af)	
27.	fxé4	Fh6! (q)			

NOTES

a) Une des armes préférées du grand maître israélien.

b) La variante d'échange, chère à Polugaievski.

c) Et non 9. d5, Cé5 ; 10. Fb5+, Fd7 ; 11. Fxd7+, Dxd7 ; 12. 0-0, Cç4 ; 13. Ff4, 0-0 ; 14. Tç1, Tf-ç8 ; 15. Tf-d1, b5 avec avantage aux Noirs (Olexa-Sefc, Bratislava, 1946).

d) 10. h4 ne donna pas les résultats escomptés dans la partie Naranja-Portisch de Siegen, 1970 : 10..., cxd4 ; 11. çxd4, Dd6 ; 12. Tç1, Td8 ; 13. d5, Cé5 ; 14. Db3, Fd7 ; 15. f3, b5 ; 16. Fd3, Db4+! ; 17. abandon.

é) Refusant d'entrer dans la suite classique 10..., çxd4 ; 11. çxd4, Fg4 ; 12. f3, Ca5 ; 13. Fd3, Fé6 ; 14. d5, *Fxa1 ; 15. Dxa1, f6, souvent* jouée avec les Blancs par Polugaievski avec la continuation 17. Tb1, les Noirs décident, au contraire, de recourir à la « variante Smyslov » à laquelle il sont apporté au fil des années et des parties quelques améliorations. Tout en menaçant 11..., çxd4 ; 12. çxd4, Cxd4! avec attaque du Fç4, les Noirs renforcent leur pression sur le pion central d4 en cédant à la T-R la case d8.

f) A ce carrefour du système défensif élaboré par les Noirs, plusieurs réponses des Blancs sont possibles : 12. f4 ; 12. Dé1 ; 12. Rh1 ; 12. f3 ; 12. h3 ; 12. Ff4 et 12. Dd2. Avec les suites 12. h3 et 12. Dé1, Spassky battit Fischer deux fois à Santa-Monica en 1966 et à Siegen en 1970.

g) Contre Razuvaev à Manchester en 1983 et contre Portisch à New-York en 1984, Gutman répondit de la même manière : 12..., Dd7. Après 12..., Da5 ; 13. Tb1! les Blancs prennent l'avantage et si 12..., é5 ; 13. Fg5!

h) Le pion d4, attaqué cinq fois, doit *avancer.* 13. dxç5, Dé8 ; 14. Fd5, Fd7 ; 15. Dd2 est aussi à envisager (si *15. Fg5, Ca5 ; 16. f4, Td-ç8 ; 17. f5, é6 ;* 18. fxé6, fxé6 ; 19. Fb3, Txç5) : 15..., é6 ; 16. Fb3, Cé5! ; 17. Fxé5, Fxé5 ; 18. f4, Fb5 ; 19. Dé3, Fg7 ; 20. Tf-d1, Dç6! (Estevez-Smejkal, Leningrad, 1973).

h) Après 14. Fb3, Dé8 (si 14..., ç4 ; 15. fç2) ; 15. ç4, Cxb3 les Blancs ont un avantage minime.

i) 14..., ç4 ; 15. Fç2, b6 ; 16. Cd4, Fb7 (ou 16..., Dg4 selon Hort) ; 17. Té1, é5 ; 18. dxé6fxé6 ; 19. Fg5, Tf8 ; 20. Dg4 est bon *pour* les Blancs comme *14..., b5 ;* 15. Tb1, a6 ; 16. Dç1, é5 ; 17. Fg5, f6 ; 18. Fé3, ç4 ; *19.* Fç2, Fb7 (Hort-Adorjan, Wijk-aan-Zee, 1972). Le coup du texte qui paraît nouveau vise l'*installation* du Ca5 en bloqueur sur d6 via b7. Après 14..., é6 ; 15. ç4, b5 ; 16. çxb5, ç4 (*si* 16..., éxd5 ; 17. Da4!) ; 17. Fç2, Dxb5 ; 18. Fa4!, Dç5 ; 19. Fé3, Da3 ; 20. Fd2, Fd7 ; 21. Fxa5, Fxa4 ; 22. Dd2, Td7 ; 23. Fç3! les Blancs s'assurent une nette domination (Portisch-Gutman, 1984).

j) Si 16. dxé6?, Dxd3.

k) Le C bloqueur, cher à Nimzovitch, devient sur la case d6 la pièce la plus dynamique de l'échiquier.

l) Les Blancs veulent s'en débarrasser au plus vite via b5.

m) Si 19. Cb5, Fxb5 ; 20. axb5, a5! ; 21. bxa6, Txa6 suivi de Da7 - Tda8.

n) Les Blancs trouvent la seule contre-attaque possible.

o) Si 22. Cb5, Fxb5 ; 23. Fxa5 (ou 23. çxb5, ç4 ; 24. Fç2, ç3!), Dd7 ; 24. Fxd8, fxé4!

p) Si 23. Cb5, Fxb5 ; 24. çxb5, ç4!

q) Les pièces noires sont très actives (le Cd6, le Fh6, la Tb3 et la Dç8 soutenant le pion passé ç5).

r) L'avantage positionnel des Noirs est devenu manifeste : pion passé sur la *colonne ç ; un C géant contre un mauvais F, etc.*

s) Première récolte.

t) Les Blancs tentent une offensive sur l'aile - R.

u) Menace 33..., Cxé4.

v) Quelques mesures de précaution s'imposent.

w) Si 34..., Txç2 ; 35. Txf7!, Rxf7 ; 36. Dé6+, Rg7 ; 37. Dxé5 avec échec perpétuel.

x) Retour du bloqueur.

y) Et non 37..., Dxf8? ; 38. Dé6+.

z) Si 41. Té1, Tç4.

aa) Si 42. d6, Cxd6 ; 43. Dxç3, Tç4.

ab) Tentant encore une *fois* de trouver du contre-jeu.

aç) Menace 45. Txa7.

ad) Réduisant à *néant* les *intentions* de l'adversaire : si 45. Dxa7, Dxa7 ; 46. Txa7+, Rf6 ; 47. Ta1, Tç4 et si 45. Dxç2, Tç4.

ae) Très joli : si 50. Fxç2, Df4+ ; 51. Rh1, Dç4 *et 52...,* Cd4.

af) Si 53. Df3, Cxé4 ; 54. Dxé4 ; Df4+55. Dxf4, éxf4 et le gain des Noirs est simple. Une belle victoire de l'émigré russe en Israël sur un grand maître soviétique bien en cour à Moscou.

SOLUTION DE L'ÉTUDE Nº 1134
V. HALBERSTADT (1938)

(Blancs : Rb4, Cé8, Pé7. Noirs : Rb6, Cd7.)

Après 1. Rç3?, Rç5!! il y a zugzwang réciproque (zz) et la partie est nulle ; par exemple, 2. Cd6, Cf6 ; 3. Cé4+, Cxé4+ ou bien 2. Rd2, Rd4. Les Blancs sont donc en zugzwang (z) après 1. Rç3, Rç5! ; en outre, il s'agit bien d'un zugzwang réciproque (zz) après 1..., Rç5 puisque, si les Noirs avaient encore une fois le trait, ils seraient perdus ; par exemple, 1..., Rç6 ; 2. Rç2! (z) et les Blancs gagnent. 2. Rç2! est le seul coup *gagnant.* Si 2. Rb4?, Cb8 ; 3. Cç7, Ca6+ et si 2. Rb2 ou d2?, Cb6 ; 3. Cd6, Cç4+.

Le coup de clé est typique du style de V. Halberstadt : 1. Ra3!! Les Noirs ont trois défenses :

A) 1..., Rç6 ; 2. Ra2!z (et non 2. Rb2?, Cb6 ou é5 ; 3. Cd6, Cç4+!), Rb6 (ç5) ; 3. Cç7(d6)!, Cf6 ; 4. Cd5+ ou Cé4+ et les *Blancs* gagnent.

B) 1..., Ra5 ; 2. Rb2 (a2) z, Ra4 ; 3. Ra2 (b2) z, Ra5 ; 4. Ra3 z, Rb6 ; 5. Cç7!

C) 1..., Ra7 ; maintenant le R noir est enfermé et est condamné à *aller* de a7 en b8 et le R blanc peut se rendre tranquillement vers la case f5 via b2 - f2 - g3 - f4.

ÉTUDE

V. KALANDADZE



BLANCS (2) : Rb8, Ta8.
NOIRS (3) : Rb6, Pa5 et d6.
Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge

Nº 1133

La croisée des chemins

Il est fréquent, même pour des champions, de pouvoir deviner la place d'une carte capitale. Le choix est alors une simple question d'inspiration où la chance joue le rôle décisif, comme dans cette donne d'un des festivals de Deauville.

	♠ R 10 6 4 ♡ D 10 5 ♢ A D 10 ♣ R 8 3	
♠ D 7 3 2 ♡ 9 8 7 ♢ 8 6 3 ♣ 10 7 5	N O E S	♠ A V 5 ♡ 3 ♢ V 9 7 4 2 ♣ D V 6 4
	♠ 9 8 ♡ A R V 6 4 2 ♢ R 5 ♣ A 9 2	

Ann. : O. don. N.-S. vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
Ogust	Murray	Faigen.	Kebela
passe	1 ♠	passe	2 ♡
passe	3 ♡	passe	4 ♣
passe	4 ♢	passe	4 SA
passe	5 ♢	passe	6 ♡

Ouest ayant entamé le 5 de Trèfle, *comment Sud doit-il jouer* pour gagner ce PETIT CHELEM A CŒUR contre toute défense ?

Réponse :

Kehela prit avec l'As de Trèfle, puis il tira le Roi, la Dame et l'As de Carreau, sur lequel *il défaussa un Pique. Ensuite il prit la main grâce à* l'As de Cœur et il joua le 9 de Pique sur lequel Ouest fournit le 3.

Que fallait-il faire ? Si Ouest a *l'As, il est évident qu'il faut mettre* le Roi de Pique. Au contraire, si *Est* a l'As, il faut fournir un petit Pique *du mort et espérer que l'As est troisième.* En effet, dans ce cas, le chelem peut encore réussir.

Voici la solution : le déclarant *laisse courir le 9 de Pique. Est prend* et rejoue Trèfle pour le Roi. Alors il joue le 6 de Pique coupé, le 10 de Cœur et *le 10 de Pique coupé.* L'As de Pique, qui était troisième, tombe, et il suffit maintenant de remonter au mort par la Dame de Cœur pour utiliser *le Roi de Pique affranchi* sur lequel Sud jette un Trèfle perdant.

Lorsqu'il joua le 9 de Pique pour le 4 d'atout, Kehela se trouva à la croisée des chemins. Il estima que, si Ouest avait eu l'As de Pique, il ne l'aurait pas entamé à la première levée (à cause de l'ouverture), ni fourni quand Sud a joué Pique à la sixième levée. Valait-il mieux espérer l'As de Pique en Ouest (une chance sur deux) ou *troisième* dans l'une des mains adverses ? Cette deuxième hypothèse étant un peu moins fréquente, Kehela choisit de mettre le Roi, et il chuta...

Le coup de l'empereur

« Vous ne parlez jamais du coup de l'empereur, demande un lecteur ? *Pourquoi ? Est-ce un coup si difficile ?* »

C'est une défense qui se présente rarement sous la forme spectaculaire dite « de l'empereur ». Le nom vient d'une légende qui raconte que l'empereur Bao Daï avait eu l'occasion de réussir ce coup dans son palais de Dalat.

La plus belle illustration, qui, elle, est authentique, est cette donne *jouée aux Olympiades de Biarritz en* 1982.

	♠ V 6 5 ♡ A R ♢ V 9 8 7 6 ♣ 10 3 2	
♠ 10 9 8 2 ♡ 10 9 ♢ D 10 ♣ A 9 6 5 4	N O E S	♠ R 7 4 ♡ 8 7 6 5 3 2 ♢ A 3 ♣ V 7
	♠ A D 3 ♡ D V 4 ♢ R 5 4 2 ♣ R D 8	

Ann. : S. don. N.-S. vuln.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
Nakamura	Latinov	Yamada	Besse
1 ♢	passe	3 ♢	passe
3 SA	passe	*Passe*	passe

Ouest ayant entamé le 5 de Trèfle pour le 10 et le Valet, le déclarant a laissé passer pour couper les communications, et *Besse* (en *Est*) a continué Trèfle. Ouest a pris le Roi avec l'As et il a rejoué Trèfle pour en affranchir deux. *Quelle carte Est a-t-il défaussée* sur le troisième tour à Trèfle ?

Note sur les enchères :

Dans le système d'enchères de Nord-Sud, l'ouverture de « 1 SA » était faible *(12-10)*, ce qui explique que Sud ait ouvert de « 1 Carreau » au lieu de 1 SA. Le soutien à saut de « 3 Carreaux » promettait une dizaine de points avec cinq atouts ou à la rigueur quatre atouts.

PHILIPPE BRUGNON.

dames

Nº 255

Aspiré par la dame

Championnat par équipes des Pays-Bas, 1984 (Hoogezand)
Blancs : B. de Jong
Noirs : C. Hummel
Ouverture : Raphaël

1.	32-28	17-22	18.	49-43 (k)	22x31
2.	28x17	12x21 (a)	19.	36x27	8-12
3.	37-32 (b)	7-12	20.	33-28 (l)	10-15
4.	41-37	21-26	21.	30-25	14-20 (m)
5.	33-28	11-17	22.	25x14	9x20
6.	39-33	17-22! (c)	23.	38-33	4-9
7.	28x17	12x21	24.	42-38	12-17
8.	44-39 (d)	19-23 (e)	25.	28-22 (n)	17x28
9.	34-30	1-7	26.	33x22	2-7
10.	40-34	7-12	27.	38-33!! (o)	26-31 (p)
11.	45-40 (f)	14-19	28.	37x17	6-11
12.	50-45	10-14	29.	17x6	16-21
13.	31-27 (g)	12-17	30.	27x16	18x49
14.	33-29	20-24! (h)	31.	33-28! (q)	23x32 (r)
15.	29x20	15x24	32.	48-43	49x38
16.	38-33 (i)	5-10	33.	39-33	38x29
17.	43-38	17-22! (j)	34.	34x25!! (s)	abandon

NOTES

a) 2. ... (11x22) ; 3. 37-32 (6-11) ; 4. 41-37 (12-17) ; 5. 46-41 (8-12) ; 6. 34-29 (2-8) ; 7. 40-34 (19-23) ; 8. 32-28 (23x32) ; 9. 37x28 (16-21) ; 10. 41-37 (20-24) ; 11. 29x20 (15x24) ; 12. 31-26 (11-16) ; 13. 38-32 (7-11) ; 14. 43-38 (1-6) ; 15. 37-31 (14-19) ; 16. 45-40 (10-15) ; 17. 49-43 (21-27) ; 18. 32x21 (16x27) ; 19. 42-37 (11-16) ; 20. 47-42 (16-21) ; 21. 37-32 (18-23) ; 22. 42-37 (12-18) ; 23. 50-45 (6-11) ; 24. 34-29! [le premier temps d'une très belle combinaison en 9 temps] (23x34) ; 25. 40x20 (15x24) ; 26. 28-23!! (18x29*, forcé) ; 27. 35-30 (24x35) ; 28. 33x24 (19x30) ; 29. 32-28 (22x42) ; 30. 31x22, etc.+ [Koot-Th. de Bruijn, *le Monde* du 4 février 1978].

b) 3. 34-30 offre aussi d'innombrables continuations passionnantes parmi lesquelles 3. ... (11-17) ; 4. 31-26 (8-12) ; 5. 30-25 (19-23) ; 6. 36-31 (18-22) ; 7. 41-36 (6-11) ; 8. 38-32 (21-27) ; 9. 32x21 (16x27) ; 10. 33-29 (23x34) ; 11. 39x30 (13-19) ; 12. 43-38 (19-24) ; 13. 30x19 (14x23) ; 14. 25x14 (10x19) ; 15. 47-41 (1-6) ; 16. 44-39 (11-16) ; 17. 37-32 (7-11) ; 18. 32x21 (16x27) ; 19. 49-43 (3-8) ; 20. 42-37 (11-16) ; 21. 37-32 (2-7) ; 22. 32x21 (16x27) ; 23. 41-37 (7-11) ; 24. 39-34! (15-20) ; 25. 37-32!! force le + 1 ou le coup de dame, etc. [Palmer-Heusdens, *le Monde* du 21 novembre 1982].

c) Se justifie par la présence d'un *pion de clouage à la case 26.*

d) Les Blancs se rendraient la tâche difficile si 8. 31-27 en raison de la formation d'enchaînement du Trèfle (pions à 16, 21 et 26). A noter toutefois qu'après 8. 31-27, l'attention peut, entre autres, se porter sur un intéressant coup *de dame en 7 temps qui peut se présenter comme suit : 8. ... (6-11) ; 9. 33-28* (1-6) ; 10. 34-30 (2-7) livre alors la combinaison 11. 27-22! (18x27) ; 12. 28-22 (27x18) ; 13. 37-31 (26x28) ; 14. 30-24 (19x30) ; 15. 35x24 (20x29) ; 16. 38-33 (ad libitum) ; 17. 43x1!, etc. égalité numérique après la prise ultérieure de la dame.

e) Le contrôle du centre, dont l'impérieuse nécessité demeure si l'adversaire pratique une stratégie de type *classique au centre.*

f) Stratégie d'attente, de temporisation.

g) En acceptant ainsi l'enchaînement de leur aile gauche, les Blancs ont sans doute conçu un jeu qui s'écartera des sentiers battus, lesquels sont, au demeurant, bien loin d'avoir livré toute leur richesse.

h) Refusant de s'exposer à des complications, les Noirs procèdent à un échange qui renforce leur bastion central.

i) 16. 39-33 (5-10) ; 17. 49-44 livre un coup de dame signalé pour les débutants *17. ... 23-29)* ; 18. 34x12 (13-18) ; 19. 12x23 (19x50) ; 20. 30x19 (14x23) ; 21. 38-33 (50x31) ; 22. 36x27, N+1 après la prise de la dame.

j) Contenant les Blancs dans un jeu défensif.

k) Le coup juste.

l) Une case maîtresse pour les Blancs.

m) Est-ce pour ne pas s'exposer à des menaces par 27-22, 25-20, 34-30 ?

n) A *leur tour les Blancs se font* agressifs en plaçant un pion Ghestem, source potentielle de nombreux périls pour les deux camps dans cette position.

o) Eclatante démonstration de la *profondeur de vision et du sang-froid* des Blancs sur ce tenté de faute consistant à inciter les Noirs à damer à 49.

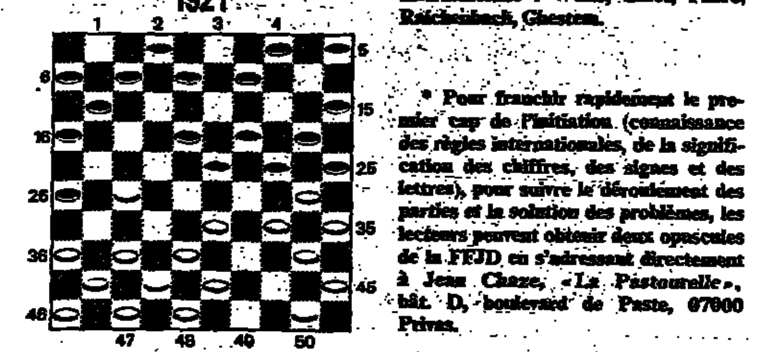
p) Comme aspiré par la dame, le jeune conducteur des Noirs n'a pas décelé la réplique meurtrière prévue par les Blancs.

q) Une réplique sur le thème du butoir pour prendre *la* dame dans une rafle de quatre pièces.

r) Le butoir.

s) Un gain dans l'allégresse.

PROBLÈME
Docteur A. MOLIMARD
1921



Les Blancs jouent et gagnent en 10 temps (exécuté en jouant).

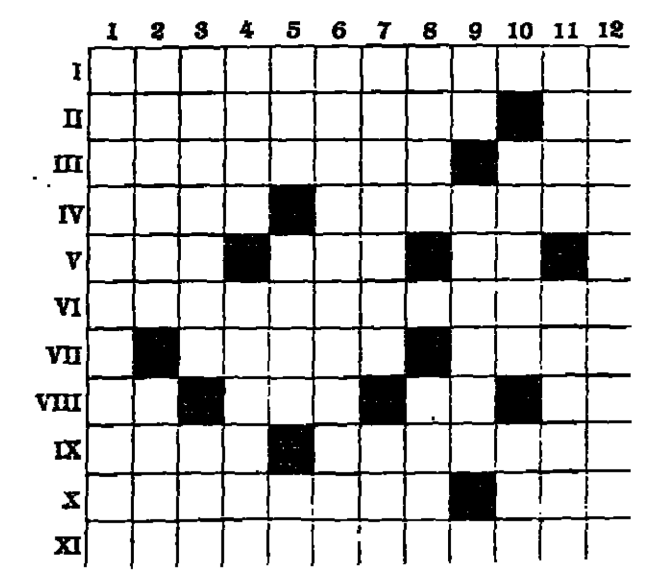
♦ SOLUTION : 27-22! (18x27) 37-31! (26x37) 41x21 (16x27) 33-28!! [la clé de ce mécanisme très recherché] (23x32) 43-39! (32x43) 36-31 (27x36) 47-41 (36x38) 39-33 [par un enchaînement de deux rafles, les Blancs vont embraser le damier] (38x29) 34x1!! [rafle cinq pions et dame] (25x34) 48x19!!, + étincelant. Le docteur A. Molimard, ancien champion du monde, se classe parmi les virtuoses français qui, pendant la première moitié de ce siècle, dominèrent la scène internationale : Weiss, Bizot, Fabre, Raichenbach, Ghestem.

* Pour franchir rapidement le premier cap de l'initiation (connaissance des règles internationales, de la signification des chiffres, des signes et des lettres), pour suivre le déroulement des parties et la solution des problèmes, les lecteurs peuvent obtenir deux opuscules de la FFJD en s'adressant directement à Jean Chaze, « La Pastourelle », bât. D, boulevard de Paste, 07000 Privas.

JEAN CHAZE.

MOTS CROISÉS

Nº 364



Horizontalement

I. On y trouve de ces bobines ! – II. S'ils se forcent, le résultat est piteux. Peut désigner les rois pervers. – III. Apparaît comme un de ceux du dessus. Il y a de plus en plus de monde là dedans !. – IV. Quand il s'exprime, cela ne peut être joli. C'est normal, pour l'habitant. – V. Prit un risque. Un coin de paradis. C'est un appel. – VI. Ilienne. – VII. C'était près du gymnase. Tête à queue dans la ville. – VIII. Note inversée. Monnaies. Note. Pronom. – IX. République – si l'on peut dire – éphémère. Bon poids pour un bonhomme. – X. Quand on est une victime ou alors un bon vivant. Prend sa place dans le temps. – XI. Elles arrivent à vous faire perdre votre sang froid.

Verticalement

1. Tout le contraire du premier du III. – 2. Belle mer. Il a eu des disciples ou ils ont eu beaucoup de succès. – 3. Ils ne sont pas tous à la hauteur. Coupla. – 4. Vous ou moi théoriquement. Sur elles plus que sur eux. – 5. Enfila. A la vie facile. En équipe. – 6. Pour qui s'en tient aux détails. – 7. Cette espèce n'est pas plus spécialement répandue en Espagne. Pour étudier. – 8. C'est de la tête qu'il s'agit. Va tout raconter. – 9. Suite de divorce. Se porte au doigt ou dans les bras. – 10. Caline. Voie. – 11. Plus qu'amortie. Pour trouver le diamant. – 12. Ils sont pour le moins épatés.

SOLUTION DU Nº 363

Horizontalement

I. Mousquetaires. – II. Erreur. Aiment. – III. Ras. Aberrante. – IV. Ciselait. Gier. – V. Es. Vin. Ivette. – VI. Notations. EEO. – VII. Anapeste. Ln. – VIII. Posés. Gotha. – IX. Ruer. Nagèrent. – X. Essentialisme.

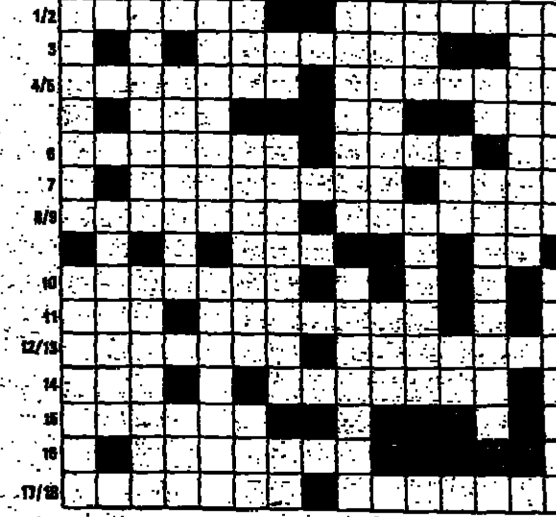
Verticalement

1. Mercenaire. – 2. Oraison. Us. – 3. URSS. Tapés. – 4. Se. Evaporé. – 5. Qualités. – 6. Urbanisent. – 7. Ei. Otsai. – 8. Tartine. Ga. – 9. Air. Vs. Gel. – 10. Image. Lori. – 11. Rénitentes. – 12. Entêté. Hnm. – 13. Stéréobate.

FRANÇOIS DORLET.

ANACROISÉS®

Nº 364



Horizontalement

1. CEHPSY. – 2. DEILOPS (+ 1). – 3. EILORST (+ 2). – 4. AELSSTU. – 5. AFILNOT. – 6. CEEGNRU. – 7. AAEIMNNT (+ 1). – 8. ADDENOR. – 9. ACEERRS (+ 5). – 10. AACHISS. – 11. ORSSSTU. – 12. AERSTUX. – 13. AEILRRU (+ 3). – 14. CEEEOSS. – 15. EORRTU (+ 4). – 16. EEELSTU. – 17. ACEEERS (+ 2). – 18. EEINPUX.

Verticalement

19. ELLOPRU. – 20. ACEENRS (+ 6). – 21. EHIOPRU. – 22. AAAGNTY. – 23. AEERRRT (+ 1). – 24. AADEGNS. – 25. AAHNNOS (+ 1). – 26. AESSTTU. – 27. AACDEUX. – 28. EEEEIMRS. – 29. DEIIORT. – 30. ELMOOSS. – 31. EIILLST. – 32. CRSSUU. – 33. ADEIIRRR. – 34. AEEINNRU (+ 1). – 35. AAEENST. – 36. ABERUUX.

SOLUTION DU Nº 363

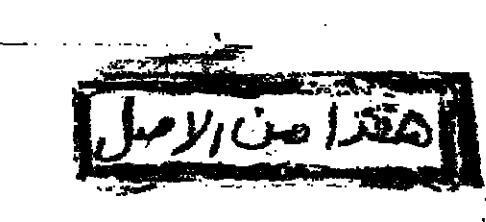
HORIZONTALEMENT

1. PODAGRE. – 2. SFUMATO, demi-jour vaporeux (MOUFTAS). – 3. ARSINES (INSERAS, RESINAS, SERINAS). – 4. ONGUENT. – 5. CONTIGUE. – 6. LEVULOSE. – 7. ADIPEUX. – 8. MIEVRES (REVIMES, VERISME). – 9. BLUTERA (BRUTALE). – 10. FOCALISE (FOLIACES). – 11. REEXAMEN. – 12. ETRUSQUE (QUESTEUR, QUESTURE, QUETEURS, TRUQUEES). – 13. ZAIROISE. – 14. TENICIDE, qui tue les ténias. – 15. NASTIE (SAINTE, TENAIS, NIATES, ENTAIS, ETAINS, SATINE, TANISE, TENIAS, TISANE).

VERTICALEMENT

16. PROBLEME. – 17. FREROT. – 18. FOETALE. – 19. DEGIVRER (DIVERGER). – 20. VALAQUE. – 21. GUEULARD. – 22. BISQUAI. – 23. SISALS (LISSAS). – 24. SUEREZ (USEREZ). – 25. FRANQUE. – 26. ETESIEN. – 27. BAVAROIS. – 28. ANAGOGIE, interprétation des Ecritures. – 29. TENUTO (TEUTON, TOUENT). – 30. REPENSAI (PENSERAI, PANIERES, PEINERAS, EPRENAIS). – 31. OSSEINE (EOSINES).

MICHEL CHARLEMAGNE et MICHEL DUGUET.



Attablé en août à Paris

Les gourmands ne prennent pas de vacances.

PARISIENS revenus ou en instance de vacances, hommes d'affaires de passage entre deux repos, touristes, il y a de plus en plus de clients pour les restaurants ouverts en août.

Plus de ces restaurants aussi, et donc plus de choix et plus d'occasions de mal tomber.

Voici quelques repères pour les gourmands. Enumérons simplement les grands classiques : *la Tour d'Auvergne, Laurent, Maxim's, Robuchon, Lapérouse*, et les restaurants des grands hôtels : *Ritz, Bristol, George V, Plaza, Royal Monceau, Prince de Galles*.

Et puis, par arrondissement :

Dans le premier : *Restaurant Poquelin* (17, rue Molière - Tél. : 296-22-19), à l'excellent foie gras de canard ; *Gérard Besson* (5, rue du Coq-Héron - Tél. : 233-14-74), son excellent menu aux déjeuners ; *Chez la Vieille* (37, rue de l'Arbre-Sec - Tél. : 260-15-78), aux déjeuners seulement, mais quelle bonne cuisine simple ! *Pharamond* (24, rue de la Grande-Truanderie - Tél. : 233-06-72), et ses tripes, sa belle viande et ses pommes soufflées.

Dans le deuxième : *la Corbeille* (154, rue Montmartre - Tél. : 261-30-87), et les menus mettant les vins en valeur ; *l'Isard* (17, rue Saint-Augustin - Tél. : 261-02-13), avec les spécialités pyrénéennes.

Dans le troisième : la merveilleuse *Ambassade d'Auvergne* (22, rue du Grenier-Saint-Lazare - Tél. : 272-31-22).

Dans le cinquième : *la Bûcherie* (41, rue de la Bûcherie - Tél. : 354-78-06), pour jouer, face à Notre-Dame, les touristes avisés ; *Au Pactole* (44, boulevard Saint-Germain - Tél. : 633-31-31) et le *Villars Palace* (8, rue Descartes - Tél. : 326-39-08), avec son annexe *la Saumonerie*.

Dans le septième : le *Bistrot de Paris* (33, rue de Lille - Tél. : 261-16-83), avec les trouvailles et la « petite » cave de Michel Oliver ; *le Récamier* (4, rue Récamier - Tél. : 548-86-58), pour retrouver le Tout-Paris de l'édition ; la *Cantine des gourmets* (113, avenue de La Bourdonnais - Tél. : 705-47-96), plus boudoir que cantine et régalant en diable.

Dans le huitième : *la Dariole* (49, rue du Colisée - Tél. : 225-66-76), et son Bistro 49 aux déjeuners, rapport qualité-prix imbattable ! *le Fouquet's* (99, Champs-Elysées - Tél. : 723-70-60), balcon-terrasse du monde sur les Champs ; *Chez Modeste* (8, rue de Miromesnil - Tél. : 265-20-39), les vins en carafe et les plats amusants de J.-P. Coffe ; *Prunier Elysées* (26, avenue des Champs-Elysées - Tél. : 562-26-51), ou tout ce qui vient de la mer dans un patio cascadant.

Dans le neuvième : *Charlot, roi des coquillages* (12, place Clichy - Tél. : 874-49-64), une enseigne classique : le *Grand Café Capucine* (4, boulevard des Capucines - Tél. : 742-75-77), le Boulevard avec une majuscule ; *le Relais basque* (11, rue Saint-Lazare - Tél. : 878-29-27), et la cuisine de pays la plus sincère ; *le Restaurant du Casino* (41, rue de Clichy - Tél. : 280-34-62), agréable et mal connu ; le *Ty Coz* (36, rue Saint-Georges - Tél. : 878-42-95), ou la cuisine bretonne à Paris.

Dans le onzième : *Chardenoux* (1, rue Jules-Vallès - Tél. : 371-49-52), à découvrir sans faute pour son décor et sa cuisine.

Dans le douzième : *le Trou gascon* (40, rue Taine - Tél. : 344-34-26), et sa collection d'armagnacs ; *la Sologne* (164, avenue Daumesnil - Tél. : 307-68-97).

Dans le treizième : *les Vieux Métiers de France* (13, boulevards Auguste-Blanqui - Tél. : 588-90-03), et son vin de Suresnes ; *le Petit Marquery* (9, boulevard de Port-Royal - Tél. : 331-58-59), les trois frères Cousin y font des merveilles.

Dans le quatorzième : *Lous Landes* (157, avenue du Maine - Tél. : 543-65-76), ou la cuisine landaise sublimée. Et un petit nouveau, *le Canard au pot* (2, rue Boulard - Tél. : 322-79-62), à encourager. Excellente andouillette.

Dans le quinzième : *l'Aquitaine* (54, rue de Dantzig - Tél. : 828-67-38), et la cuisine de Christiane Massia et ses demoiselles ; *Chez Maître Albert* (8, rue de l'Abbé-Groult - Tél. : 828-36-98), bons poissons ; *Napoléon Chaix* (46, rue de Ballard - Tél. : 554-09-00), le restaurant du Frégoli André Pousse, tout parisien même en cette saison ; *Pierre Vedel* (19, rue Duranton - Tél. : 558-43-17), pour faire connaissance avec son nouveau cadre ; *le Clos des Morillons* (50, rue des Morillons - Tél. : 828-04-37), le successeur, ici, de Vedel ; il mérite une visite ; *le Restaurant du marché* (59, rue de Dantzig - Tél. : 828-31-55), et sa rustique cuisine ; *le Volant* (13, rue Béatrix-Dussane - Tél. : 575-27-67), du bon Georges Houel, un ancien du *Volant*.

Dans le seizième : *Candido* (40, avenue de Versailles - Tél. : 527-86-68), et son mini-jardin charmant où il fait bon déguster sa paella et son vin de Rioja ; *le Toit de Passy* (94, avenue Paul-Doumer - Tél. : 524-55-37), ce toit tranquille où picorer, ô Valéry ! face à la tour Eiffel ; *Au Pays de Bresse* (40, rue Pergolèse - Tél. : 500-21-40), et la volaille de l'enseigne à toutes les (bonnes) sauces.

Dans le dix-septième : *André Baumann* (64, avenue des Ternes - Tél. : 574-16-66), les choucroutes bien sûr, mais aussi des plats d'été qui font merveille à la terrasse ; *Guyvonne* (14, rue de Thann - Tél. : 227-25-43), toujours excellent et la découverte des vins ardéchois ; *Laudrin* (154, boulevard Pereire - Tél. : 380-87-40), et ses vins en magnums comptés au décimètre ! *(Ma Cuisine)* 18, rue Bayen - Tél. : 572-02-19), pour le consoler d'avoir été rayé du Michelin autant que pour vous régaler ; *le Manoir de Paris* (6, rue Pierre-Demours - Tél. : 574-61-58), le succès de 1984, une cuisine splendide et, souvent, le sourire de Denise Fabre en prime ; *le Troyon* (4, rue Troyon - Tél. : 380-57-02), et son gentil service féminin.

Dans le dix-huitième : *Au Clair de lune* (9, rue Poulbot - Tél. : 258-97-03), un coin caché de la Butte ; *Beauvilliers* (52, rue Lamarck - Tél. : 254-19-50), que j'aurais pu classer dans les « grands », avec ses jardins suspendus, ses déjeuners intimes, ses soirées folles.

Dans le dix-neuvième : *Chez le Baron* (65, rue Manin - Tél. : 205-72-72), face aux Buttes-Chaumont, un mal connu. *Aux Deux Taureaux* (206, avenue Jean-Jaurès - Tél. : 607-39-31), ou le triomphe de La Villette.

Voulez-vous faire semblant de voyager ? Globe-trotter immobile vous trouverez le monde dans votre assiette :

Cuisine italienne : *La Main à la pâte* (35, rue Saint-Honoré - Tél. : 508-85-73), et une belle collection de vins de là-bas avec les pâtes de « maman » Bassano.

Cuisine maghrébine : *la Mitidja* (22, passage des Panoramas - Tél. : 508-16-07) ; *Wally le Saharien* (16, rue Le Regrattier - Tél. : 325-01-39), un couscous sec sous la tente des Mille et Une Nuits ; *le Moucharabieh* (76, rue du Mont-Cenis - Tél. : 264-48-70), et sa cuisine touareg.

Cuisine allemande : *Au Vieux Berlin* (32, avenue George-V - Tél. : 720-88-96), une très grande maison et des produits à emporter.

Cuisine danoise : *Flora Danica* (142, avenue des Champs-Elysées - Tél. : 359-20-41), un patio et un festival de saumon.

Cuisine indienne : *Raaj-Mahal* (192, rue de la Convention - Tél. : 533-15-57), cuisine tandoori, plats à emporter.

Enfin, en banlieue (moins de 25 kilomètres de Paris), notez : *Cazaudehore*, à Saint-Germain (tél. : 973-36-60). *Le Camélia*, à Bougival (tél. : 969-03-02). *Le Château de la Jonchère*, à Bougival également (tél. : 918-57-03). *Le Lion d'or*, à Port-Marly (tél. : 958-44-56), et à Versailles : *les Trois Marches* (tél. : 950-13-21) ; *la Boule d'or* (tél. : 950-22-97) : *le Potager du roy* (tél. : 950-35-34) ; *le Londres* (tél. : 950-05-79), dans les Yvelines (78).

Dans les Hauts-de-Seine (92) : *la Rascasse*, à Neuilly (tél. : 624-05-30), et *Gauvin*, à Levallois (tél. : 758-51-09).

En Seine-Saint-Denis (93) : *le Coq de la maison blanche*, à Saint-Ouen (tél. : 254-01-23).

Dans le Val-de-Marne (94), *le Vieux Clodoche*, à Chennevières (tél. : 576-09-39).

Dans le Val-d'Oise (95), *la Closerie périgourdine*, à Argenteuil (tél. : 980-01-28).

Mais, mais... attention !

Rien n'est plus changeant qu'un restaurateur. Il vous faudra donc impérativement téléphoner pour vous assurer que la maison est bien ouverte.

Et pour retenir votre table, ce qui vous permettra d'être mieux reçu et mieux servi.

LA REYNIÈRE.

Le jurançon est de retour

A l'apéritif et sur le roquefort.

LE bon roi Henri, c'est bien connu, a été baptisé à l'ail et au jurançon. L'histoire ne nous dit pas si le breuvage béarnais avait à l'époque la couleur jaune bouton d'or qu'on lui trouve parfois aujourd'hui dans les meilleures bouteilles. Toujours est-il que bon nombre de familles des bords du gave de Pau ont conservé cette coutume qui, selon eux, apporte au futur homme force et courage.

Signe des temps, au moment où les Français découvrent les richesses de leurs terroirs viticoles — jamais les clubs d'amateurs de vin n'ont été aussi nombreux, — le jurançon, jusqu'alors quelque peu oublié, fait un *come-back* bien mérité. Comme dans beaucoup de vignobles montagnards, la vigne est ici plantée en hautin à environ 1,50 m du sol et parfois plus. *« C'est pour protéger les raisins des brouillards givrants fréquents sur les contreforts pyrénéens »*, expliquent les vignerons dans leur plus bel accent gascon. *« Si notre ensoleillement est satisfaisant, nos nuits sont fraîches, surtout vers la fin du printemps et au début de l'automne. Vous savez que le pic du Midi d'Ossau et la neige ne sont pas loin. »*

L'automne est très important ici, car le soleil achève la parfaite maturité du raisin. Et il arrive souvent dans cette région que l'on ramasse le raisin dans la deuxième quinzaine d'octobre et même bien plus tard. En 1983, par exemple, avec une arrière-saison particulièrement belle, certains raisins atteignaient en moûts naturels de 16 à 18° en équivalence d'alcool. *« On relève ces degrés étonnants sur des grains « passerillés » sur souche »*, raconte Philippe Laprun, le jeune œnologue directeur technique de la cave de Gan-Jurançon. Avec trois cent cinquante « vignerons-apporteurs » cultivant 350 hectares, cette coopérative dynamique vinifie et commercialise les trois quarts de l'appellation. *« Le raisin qui « passerille » le mieux est issu d'un cépage local, le petit-manseng. Il est récolté par tris successifs jusqu'à la mi-novembre, un peu comme dans le Sauternais. Les grains sont alors flétris et ridés, complètement desséchés, comme rôtis par le soleil. Ils sont très riches en concentration de sucre naturel et donnent des vins blancs moelleux. »*

A ce petit-manseng, on associe le gros-manseng, le cépage principal de l'appellation, qui apporte, lui, une structure acide. Les deux, vinifiés en moelleux, donnent des arômes suaves, riches et complexes : amande douce et miel d'acacia. Dans les bonnes années, il en résulte un vin de longue garde qui peut attendre entre dix et vingt ans.

« Je le fais goûter à l'apéritif à mes clients », raconte Maurice Coscuella, le chef-mousquetaire du restaurant Ripa-Alta à Plaisance-du-Gers, une petite bastide au nord de Pau. *« Mais*, poursuit-il, *je le sers aussi sur du roquefort ou pour accompagner mes desserts. »*

Vinifié aussi en vin sec (plus de la moitié de la production), le jurançon a alors une couleur jaune pâle teintée de vert, des arômes plus frais, légers et fruités ; à l'amande fraîche ou grillée se mêlent l'ananas, le raisin, la pêche et la mangue. *« 84 a été une bonne année pour les vins secs »*, affirme sans détour Jean Chigé, un vigneron du pays, *« à condition toutefois de les boire jeunes »*.

Les prix de la coopérative restent raisonnables : de 16 à 35 F la bouteille (départ) pour les vins moelleux, selon la cuvée et le millésime ; de 16 à 17,50 F pour le jurançon sec. Certains de ces vins sont vendus en magnums et même en jéroboams (3 litres), qui leur assurent un vieillissement plus long. Mais on peut aussi acheter directement à la propriété, chez Jean Chigé, par exemple, dont le 83 moelleux (27 F) et le 84 sec (27 F) sont particulièrement réussis. A moins de 20 F la bouteille, un jeune viticulteur, Henri Ramonteu, propose une excellente cuvée de 83 moelleux, un vin fin et équilibré. L'occasion aussi de goûter chez lui un surprenant rouge de Béarn, *car ici on ne baptise pas qu'au blanc*.

MICHEL SMITH et CHRISTIAN FLACELIÈRE

ADRESSES

- **Cave coopérative de Gan-Jurançon, 33, av. Henri-IV, 64290 Gan. Tél. : (59) 21-57-03.**
- **Jean Chigé, Domaine Lamouroux, La Chapelle-de-Rousse, 64110 Jurançon. Tél. : (59) 21-74-41.**
- **Henri Ramonteu, Domaine Cauhapé, 64360 Monein. Tél. : (59) 33-33-02.**

MAISON

Papier ou cirée

Les nappes de l'été.

POUR parer les tables de vacances, des nappes joliment décorées évitent tout souci d'entretien. Elles se nettoient d'un coup d'éponge... ou se jettent sans remords.

Les plus éphémères de ces nappes sont en papier. Dans la collection « Lunch » de Point à la ligne, une nappe rectangulaire à rayures jaunes, rouges ou noires sur fond blanc est assortie à des assiettes et des gobelets en carton. Les nappes « Lotus party 85 », style Primrose Bordier, sont en ouate de cellulose renforcée de fils en plastique (20 F environ). Parmi les décors, coordonnées aux assiettes et gobelets, de grandes fleurs très fondues et des chalumeaux, bleus et roses, dispersés sur un fond bleu finement rayé.

La toile cirée d'autrefois a fait place à la « nappe cirée ». La facilité d'entretien et la protection de la table restent inchangées mais ces nouvelles nappes sont plus souples et leurs motifs sont très mode. Sur les fonds laqués blanc de la ligne « City » de Vénilia ressortent les coloris vifs des dessins de gratte-ciel, de confettis ou de damiers (185 F environ la nappe ronde gansée). Les sous-nappes de protection en caoutchouc Bulgomme se métamorphosent aussi en nappes laquées à motifs géométriques colorés (collection « Galaxie », 170 F environ la nappe ronde bordée d'un biais uni).



Nappe en coton plastifié (« Pommeraie », Nydel).

Les nappes en tissu plastifié s'apparentent davantage au linge de table traditionnel, tout en s'entretenant d'un coup d'éponge. Elles sont en coton imprimé, protégé contre les taches par une *enduction de plastique invisible*. Les nouveaux décors des nappes Nydel, d'aspect brillant, évoquent un verger en été ou la Côte d'Azur des années folles (entre 275 F et 325 F selon les dimensions).

D'allure raffinée, les nappes « Diva » de Vénilia sont imprimées de crayonnés esquissant de larges fleurs sur fond mat blanc, bleu ciel ou gris perle. Dans les boutiques de Geneviève Lethu, « Via Carlina » est un tissu plastifié mat à rayures pastel sur un fond marbré gris très clair (122,70 F le mètre en 160 cm de large).

Patrick Frey propose, dans sa boutique, 47, rue des Petits-Champs, des nappes très souples en fin tissu à enduit mat (440 F la nappe carrée de 145 cm de côté). Elles sont imprimées de divers jeux de rayures, fines ou très larges, dans des tons de sorbet ou à dominante rouge ou bleu vifs.

JANY AUJAME.

Au son des cornemuses

4 500 artistes, 170 spectacles : le Festival interceltique.

DANS le bureau encombré de paquets et de brochures, tapissé d'affiches et d'autocollants : « *XVe Festival interceltique, 2 au 11 août 1985, Lorient* » (1), organisateurs, techniciens, fournisseurs, font la queue pour régler mille et un problèmes avec « Pierrot » : Pierre Guergadic, 54 ans, président du Festival, ainsi que du comité des fêtes de Lorient. Sur le coup de midi et demi, il fait de la place sur la grande table. On y sert alors l'apéritif au milieu des dossiers : café-théâtre, course cycliste, « sono »...

Un mot d'ordre revient pour 1985 : faire des économies. Car pour un budget de plus de 6 millions de francs, le Festival interceltique ne fonctionne qu'avec « *12 % de subventions, contre 60 à 80 % pour les autres grands festivals* », explique Jean-Pierre Pichard, 38 ans, seconde cheville ouvrière du Festival et directeur du conservatoire régional de Bretagne. Et de partir d'un grand éclat de rire : « *Nous sommes le seul festival qui soit obligé d'avoir des spectateurs !* » Avec Pierrot, ils sont comme les deux doigts de la main. Ils ont tout vécu ensemble depuis la création du Festival en 1970.

Celui-ci s'appelait alors le Festival des ports bretons. Puis il est devenu le Festival des cornemuses, avant de trouver sa vraie carrure depuis cinq ans, avec son nom actuel. Il est aujourd'huiaussi populaire en Bretagne qu'il est officiellement méconnu dans le restant de la France. Pourtant, avec ses 250 000 spectateurs, il « fait » le double du Festival d'Avignon et le triple du Printemps de Bourges.

Qu'est-ce qui fait donc courir ces fidèles au Festival interceltique ? Tout d'abord une débauche de spectacles et d'animations en tout genre sur fond de culture celte : 4 500 artistes se produisent durant 350 heures dans 170 spectacles. « *Tenir le coup pendant 10 jours et 10 nuits* » est la devise du parfait festivalier. On peut couramment voir le même soir, par exemple, un millier de personnes assister à des danses traditionnelles au palais des congrès, 3 à 4 000 spectateurs vibrer aux accents de Brenda Wooton à l'Espace kergroise, 300 autres se laisser envoûter par le charme de la harpe celtique dans l'église Saint-Louis et 200 autres encore écouter sous chapiteau une soirée de poésie sur Tristan Corbière. Sans compter les cabarets folk, cafés-théâtres et fest-noz spontanés aux carrefours du quartier piéton. Début août, le Lorient celte devient une ville méridionale.



H. CARTIER-BRESSON/MAGNUM

La musique est un refuge.

L'ambiance ne provient pas seulement de la quantité, mais aussi du long parcours du Festival qui a parié sur un développement interceltique d'une part et sur l'ouverture et la création d'autre part.

Bretagne, Irlande, Ecosse, Cornouailles, Galice et île de Man sont les sept pays celtes parties prenantes. « *Nous ne voulions pas faire une fête sans les cousins* », dit Pierre Guergadic. Les quatre premières régions sont connues. La Galice, province de l'extrême nord-ouest de l'Espagne, et de Saint-Jacques-de-Compostelle, est restée très marquée par le passage des Celtes, car l'influence musulmane n'y a pas pris corps. L'île de Man, presque oubliée en mer d'Irlande, est la plus vieille démocratie : son Parlement n'a pas fermé depuis le début du XIe siècle.

La création culturelle et l'ouverture sont le second pari du Festival : « *Il est né dans un contexte de rétorsion culturelle*, explique Jean-Pierre Richard. *La musique était un refuge. Faire partie d'un bagad* (2), *c'était également faire preuve de militantisme.* » De fait, beaucoup de « noms » sont passés par les bagads : Alan Stivell et Glenmor évidemment, mais aussi un cinéaste comme René Vautier réalisateur de *Avoir 20 ans dans les Aurès*. Jean-Pierre Pichard ajoute : « *Nous n'avons pas voulu être seulement une vitrine du passé, mais aussi du présent.* »

De fait, le Festival fonctionne à forte dose d'instruments traditionnels : cornemuses, bombardes, harpe celtique, ainsi que de danses et de costumes régionaux. Les stars du « show biz » celte y ont régulièrement leurs entrées : Les Tri Yann, The Dubliners, Stivell ou Brenda Wooton, découverte par Jean-Pierre Pichard dans un pub ouvrier de Cornouailles. Côté ouverture, les portes le sont toutes grandes. L'an passé Angelo Branduardi a fait un tabac. Tous les étés, se recrée l'orchestre symphonique du Festival, qui participe à des créations musicales commandées pour l'occasion. La dernière en date, *The Pilgrim* (le Pèlerin) est une suite celtique du compositeur irlandais Shaun Davey, évoquant les migrations celtes durant les premiers siècles de notre ère, et alliant la musique symphonique au *pipe band* et aux chants traditionnels.

En toile de fond de la musique, les expositions jalonnent la ville : de la lutherie à l'art et l'artisanat contemporains en passant par une Journée de la bande dessinée, une autre pour les écrivains ou la découverte gastronomique du poisson au Village celte.

La création culturelle est parfois devenue nouveau souffle. Dans l'île de Man, la culture locale était moribonde et la langue, le manxois, en voie d'extinction, il y a dix ans. Aujourd'hui, manxois et musique redeviennent des moyens d'expression. En Galice espagnole, même impulsion : des bagadou ont été recréés.

Mais au fil des ans, le Festival de Lorient se profile comme carrefour économique. N'était-ce pas inéluctable, avec l'organisation de fêtes comme la Nuit du port de pêche, où l'on chante et danse jusqu'à l'aube, lorsque arriveront les navires chargés de poissons pêchés dans les mers froides d'Ecosse et d'Irlande ?

La chambre de commerce et d'industrie du Morbihan s'est lancée dans l'organisation, les 8 et 9 août, du premier colloque sur les échanges commerciaux entre la Bretagne et les pays celtes. Quelque soixante-dix décideurs bretons et étrangers sont attendus : syndicats professionnels, associations d'exportation, industriels, compagnies aériennes et maritimes. Ces rencontres devraient devenir annuelles, dans le même cadre. Certains responsables touristiques ont déjà pris l'habitude de se rencontrer, parfois dans un cadre européen. Pour la petite histoire, c'est au Festival que les Ecossais ont découvert le muscadet, qu'ils importent depuis.

L'ensemble du département du Morbihan dresse attentivement l'oreille au son des cornemuses Surtout depuis que l'an passé une estimation faite par la chambre de commerce et d'industrie a révélé que quelque 5 milliards de centimes étaient injectés dans l'économie morbihanaise, grâce au public ainsi drainé. Quant au symbole le plus marquant, il reste politique : « *Les Irlandais du Nord et du Sud jouent de la musique ensemble durant le Festival* », aime à rappeler Jean-Pierre Pichard.

Comment un événement d'une telle ampleur a-t-il pu, depuis son origine, voir progresser le nombre de ses spectateurs de 8 % à 20 % par an sans faire appel aux grands médias ? (FR 3 Bretagne a retransmis en direct la soirée d'ouverture pour la première fois en 1984.) « *Par le bouche à oreille* », répond Pichard, sur le ton de l'« *élémentaire, mon cher Watson* ». Un bouche-à-oreille bien orchestré par quatre cents bénévoles et des correspondants dans tous les pays concernés, grâce à un gigantesque réseau d'amitiés, dont la cellule de base reste le bagad.

Mais la venue officielle de Jack Lang, ministre de la culture, pour l'ouverture le 3 août à Lorient est vécue, sur place, avec quelques soupirs de soulagement, comme une reconnaissance officielle.

FRANTZ WOERLY.

(1) Renseignements : comité des fêtes, hôtel de ville 56100 Lorient, tél. : (97) 21-24-29. Réservations hôtels, camping, etc. : syndicat d'initiatives place Jules-Ferry, 56100 Lorient, tél. : (97) 21-07-84.

(2) Le bagad est une formation d'une trentaine de musiciens avec cornemuses, bombardes et batterie, dont on aurait tort de n'y voir qu'une expression folklorique. Pierre Jakez Hélias dit d'eux dans *le Cheval d'orgueil* (éd. Terre humaine) : « *Ils ébranlent les airs de leurs accents triomphaux, ameutant les foules sur leur passage et proclamant à tous les échos qu'une prise de conscience se fait dans la jeunesse, ...mélange adultère de motivations diverses.* »

Les mannequins du Crévy

Les costumes ont un musée.

DANS le Morbihan, sur la route des vacances, à une centaine de kilomètres avant les alignements de Carnac, véritables aimants à touristes, le musée du costume, ouvert en juillet 1983, a soufflé sa deuxième bougie sans tambour ni trompette. Pourtant, le décor — le château du Crévy dominant l'Oust — et les figurants — quatre-vingt mannequins costumés de main de maître — méritaient mieux.

Construit sur une fortification romaine, le château du Crévy date, dans son état actuel, du dix-huitième siècle. C'est en 1965 que Didier et Monique Bouquet-Nadaud découvrent le château. Toitures percées, fenêtres arrachées, cheminées effondrées. « *Depuis l'enfance*, racontent-ils, *nous rêvions d'un château. Pour le trouver, nous avons parcouru toute l'Europe, de la pointe du Raz jusqu'à la Tchécoslovaquie. Le Crévy avait un charme fou. Nous avons eu l'impression qu'il appelait au secours et nous l'avons adopté comme « un enfant ».*

De plus, Didier cherchait un château pour y situer l'adaptation d'un Boileau-Narcejac qu'il venaitd'écrire et qui devait être tournée par J.-C. Averty. Les Bouquet-Nadaud sont « gens de spectacle ». Didier est monté sur les planches à sept ans. A vingt-cinq ans, il quitte les rôles de « jeune premier » et se tourne vers la décoration. Monique, elle, est maquettiste de costumes. Son univers, ce sont les Buttes-Chaumont. Son nom est lié à l'histoire du cinéma : à Sacha Guitry (*Napoléon, Si Versailles m'était conté*), Gérard Philipe (*le Diable au corps*), Julien Duvivier, Claude Santelli, Martine Carole et Simone Signoret.

Après la signature du bail, chaque week-end se passera à Crévy. Tout y est à refaire. Parfois, la cure de jouvence arrive trop tard. Un beau matin de 1970, le donjon le plus ancien s'effondre. Ce jour-là, Monique reconnaît avoir pleuré. La tour sera néanmoins reconstruite. En 1974, Didier et Monique s'installent au Crévy, où ils ouvrent un magasin d'antiquités.

Pour remettre le château sur pied, ils se sont endettés, ont vendu meubles anciens personnels, objets de collection et souvenirs de famille. « *Pour boucher les vides, dans les pièces, nous avons installé des mannequins costumés.* » Les amis de passage s'extasient. L'idée d'un musée du costume était née. L'Association de sauvegarde du château du Crévy et de son environnement (menacé par un projet de zone industrielle) va alors se créer et servir de rampe de lancement du musée.



ALAIN LE DOT

Ni Louvre ni Grévin.

Aujourd'hui, le Crévy n'est pas le Louvre du costume, encore moins le musée Grévin. « *L'important*, expliquent-ils, *n'était pas la chronologie, mais que les costumes aillent dans le cadre de la pièce. C'est le visuel qui prime avant tout. Nous ne sommes pas des historiens mais des gens du spectacle.* » Résultat : quatre-vingts costumes, du dix-huitième siècle jusqu'à 1930, réalisés par des grands couturiers ou faits à la maison, et mis en situation dans une dizaine de pièces décorées et meublées : salons de réception, chambres, boudoirs...

Sur chaque robe, mouchoir ou soulier, Monique est inépuisable. Dans une vitrine, une paire de souliers brodés Louis XVI : « *Ils n'ont ni pied droit, ni pied gauche, car cette distinction est récente. A l'époque, quand on avait mal au pied, on pouvait intervertir les souliers.* »

Plus loin, une élégante jeune femme fait sa toilette dans un déshabillé de 1881 : « *On ne quittait jamais son corset. La culotte n'existait pas ; elle date du Second Empire. Avant, elle était interdite par l'Eglise, car c'était un rappel du costume d'homme. Ainsi, un des reproches faits à Jeanne d'Arc, c'est qu'elle s'habillait en homme. Au seizième siècle, dans toute l'Europe, les corsets étaient en acier, pour que les femmes n'aient pas de poitrine. Le soir elles se mettaient de la graisse et un bandage.* » Au bout du couloir, une silhouette familière : le costume de Jacques Brel dans *Mon oncle Benjamin* : « *Le seul costume de Brel que l'on ait retrouvé. Ceux de Don Quichotte ont été détruits.* »

Plusieurs grands noms de la haute couture sont présents. Parmi eux, Worth, grand couturier du Second Empire. « *Les femmes reconnaissaient les maisons de couture aux couleurs des robes. Au dix-neuvième siècle, le noir était réservé aux femmes mariées et au deuil. Certaines robes sont en drap d'or ou d'argent, que l'on faisait fondre lorsqu'elles étaient démodées car elles coûtaient très cher.* »

Les accessoires faisaient partie du costume, comme le mouchoir de bal en dentelle, que la danseuse tenait à la main pour qu'il n'y ait pas de contact avec la main de son cavalier. Brodé, le mouchoir était également un signe de richesse.

Pour l'heure, quelque quinze mille touristes devraient passer cet été par le Crévy, en tee-shirt, short ou jeans. Qui a dit que le costume n'était plus un uniforme ?

F. W.

● Association de sauvegarde du château du Crévy et de son environnement, musée du costume, 56460 La Chapelle-Caro. Tél. : (99) 74-91-95. A mi-chemin entre Vannes et Ploermel. Ouvert tous les jours de 10 à 12 heures et de 14 à 18 heures, du 1er juillet au 15 septembre. Mercredi, samedi et dimanche, de 14 à 18 heures, jusqu'à la Toussaint. Pour les groupes, accessibles sur rendez-vous, même après le 15 septembre. Entrée : 20 F et 15 F pour les enfants de 7 à 15 ans et pour les groupes.

